# **COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

ETUDE SUR LA CONCENTRATION, LES PRIX ET LES MARGES DANS LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

# **COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

# ETUDE SUR LA CONCENTRATION, LES PRIX ET LES MARGES DANS LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

— Evolution de la concentration et des prix dans la distribution alimentaire en France

par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (I.A.M.) Groupe de recherche: G. GHERSI, ಈ ما M. C. ALLAYA M. ALLAYA Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1980

ISBN: 92-825-1662-8

N° de catalogue: CB-NU-79-045-FR-C

© CECA — CEE — CEEA, Bruxelles · Luxembourg, 1980

Printed in Belgium

#### **PRÉFACE**

Le présent volume fait partie d'une série d'études sectorielles sur l'évolution de la concentration dans les différents pays membres de la Communauté européenne.

Les rapports ont été établis par les différents Instituts et experts nationaux, chargés par la Commission de réaliser le programme d'études sectorielles en question.

Compte tenu de l'intérêt spécifique et général de ces rapports et des engagements pris par la Commission à l'égard du Parlement européen, ils sont publiés intégralement dans leur version originale.

A ce sujet, la Commission s'abstient de tout commentaire, en se bornant à préciser que la responsabilité des données et des opinions figurant dans chaque rapport incombe exclusivement à l'Institut ou expert qui en est l'Auteur.

Au fur et à mesure que d'autres rapports en exécution du programme sectoriel encore en cours seront livrés à la Commission, ils seront également publiés.

La Commission publiera également une série de documents et de tableaux de synthèse, afin de donner quelques indications permettant des comparaisons internationales sur l'évolution de la concentration dans les différents pays membres de la Communauté.

-		

#### AVANT-PROPOS

Le présent document constitue la troisième publication des travaux conduits par l'Institut Agronomique Méditerranéen, sur l'étude de la concentration dans la distribution alimentaire et sur l'évolution des prix des produits agro-alimentaires au niveau du commerce de détail. En présentant ce travail, l'équipe qui l'a conduit n'a pas la prétention d'avoir achevé sa réflexion sur le thème qui lui était confié, elle a cependant l'impression d'avoir progressé dans la mise au point d'un outil original d'analyse et de contrôle de la formation des prix dans le domaine alimentaire.

Bien que certaines questions n'aient pas trouvé une réponse satisfaisante, faute d'informations disponibles, un certain nombre de résultats nouveaux permettent aujourd'hui d'aller plus loin dans l'analyse des prix de détail des produits alimentaires. Et c'est sans conteste dans l'effort apporté au traitement de l'information recueillie que se situent l'originalité et l'apport de ce travail.

Deux étapes distinctes semblent se dégager de la conduite de cette recherche :

- Au cours des deux premières années, la plupart des efforts ont porté sur la mise en place de l'enquête et l'extension de l'échantillon. Grâce à la prise en compte d'un nombre beaucoup plus important d'indicateurs, on dispose aujourd'hui d'un volume suffisant d'informations permettant de suivre dans de bonnes conditions l'évolution des prix de détail, de décrire les dispersions observées dans l'espace, qu'elles aient pour cause la localisation du point de vente, la forme d'organisation à laquelle ce dernier appartient, le produit ou la marque..., et d'amorcer une réflexion sur les marges commerciales.

Malgré les difficultés que l'on rencontre pour passer d'un schéma théorique cohérent à l'étude d'une situation de terrain, la première étape que constituait pour nous la mise au point d'un questionnaire d'enquête opérationnel, peut être considérée aujourd'hui comme atteinte. Le Chapitre II reprend les bases théoriques qui ont sous-tendu cette démarche.

- Grâce à cet acquis, l'année 1978-1979 a été consacrée à la mise au point d'un outil performant, permettant de traiter, sur la base de cette réflexion théorique préalable, la masse importante d'informations recueillies les années précédentes. La mise au point d'une batterie de programmes informatiques -seuls capables de traiter l'ensemble des données qualitatives et quantitatives maintenant disponibles- annoncée dans le programme de recherche précédent est aujourd'hui achevée. - A la lumière du travail de cette année une troisième étape semble se dessiner. En effet, si l'on peut considérer que l'aide de l'informatique a été déterminante et a permis de commencer à analyser l'information importante que nous avions réunie sur les prix de détail des produits agro-alimentaires dans la région de Montpellier, alors que nous avions dû nous contenter de travailler jusqu'alors sur échantillon très réduit, force est de constater que les tableaux obtenus -et dont le détail est fourni dans le Tome II- demeurent encore trop abondants pour fournir une vue synthétique de la situation. C'est sans doute dans cette voie que pourrait être engagée la réflexion à venir.

Le rapport de recherche 1979, consacré à "l'étude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution des produits alimentaires, dans la région de Montpellier", comporte deux tomes :

Le Tome I présenté ici s'articule en deux chapitres :

- <u>Le PREMIER CHAPITRE</u> est consacré à l'étude sur l'évolution de l'appareil de distribution en France au cours des dernières années, et plus particulièrement au cours des années 1977 et 1978. Trois parties composent ce premier chapitre :
  - . Une réflexion sur la terminologie commerciale, tente de prendre en compte la diversification de l'appareil commercial enregistré en France au cours de ces dernières années. Il sera fait référence dans ce travail à une série d'études originales, consacrées par l'AFRESCO à ce problème.
  - . Une description de l'évolution de l'appareil commercial sur la base de nombreux articles et statistiques de sources variées.
  - . Une présentation des grands évènements survenus récemment dans l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de la distribution alimentaire.
  - Le SECOND CHAPITRE traite de l'enquête elle-même :
    - . en rappelant dans les grandes lignes la méthodologie utilisée ;
    - . en présentant les grandes améliorations apportées aux enquêtes à partir de 1978, sur la base d'une réflexion théorique préalable ;
    - . en commentant les résultats obtenus grâce au traitement informatique.

Beaucoup d'améliorations pourront être apportées à cette dernière partie de l'analyse dans les recherches prochaines. Mais les progrès réalisés dans ce domaine complexe et délicat de l'interprétation des données paraissent très prometteurs. L'analyse des résultats présentée dans ce travail procède à la fois de la méthode traditionnelle retenue dans les études précédentes et portant sur un nombre limité de produits (par prudence et afin de permettre des comparaisons), et de l'analyse des tableaux obtenus par le traitement de l'ensemble de l'information recueillie dans les différentes enquêtes.

- L'APPENDICE "Place et rôle de l'informatique dans le développement des enquêtes" complète le présent volume.

#### SOMMAIRE

		——————————————————————————————————————	Pages
AV.	ANT-P	ROPOS	
		E I - L'EVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL	
0.		PROBLEMES POSES PAR LE CHOIX D'UNE TERMINOLOGIE	14
	0.1.	EVOLUTION DE LA TERMINOLOGIE COMMERCIALE	14
	0.2.	LES GRANDES CATEGORIES DE MAGASINS DE LIBRE SERVICE ADOPTEES DANS CETTE ETUDE	18
	0.3.	A LA RECHERCHE D'UNE TERMINOLOGIE MIEUX ADAPTEE A LA COMPLEXITE DE LA REALITE	21
		0.3.1. Les formes nouvelles de restructuration des entreprises de distribution alimentaire	21
		0.3.2. Le phénomène de diversification	27
1.	L'EV	OLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL EN 1977 ET 1978	28
	1.1.	LES GRANDES TENDANCES DU COMMERCE : APRES UNE ANNEE 1977 CARACTERISEE COMME MEDIOCRE, LES INDICES D'UNE REPRISE EN 1978 - LES DONNEES GENERALES	28
	1.2.	LE RENFORCEMENT DU GRAND COMMERCE	33
	1.3.	LE COMMERCE DE GROS, UNE CERTAINE VITALITE	37
		1.3.1. Une présentation rapide du commerce de gros en 1977	37
		1.3.2. La mise en évidence d'une certaine concentration	39
	1.4.	LES MODIFICATIONS DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE 1960 A 1977	41
		1.4.1. Evolution de la consommation et transformation de l'appareil de distribution	41
		1.4.2. L'évolution des dépenses de consommation alimentaire entre 1960 et 1977	42
	1.5.	LA PHYSIONOMIE DU LIBRE SERVICE EN 1979	47
		1.5.1. Les hypermarchés	48
		1.5.2. Les supermarchés	54
		1.5.3. Les supérettes	60
	1.6.	LA SITUATION DANS LES DIFFERENTES FORMES D'ORGANISATION DU COMMERCE	65
		1.6.1. Le commerce indépendant	65
		1.6.2. Les magasins d'alimentation à succursales	71
		1.6.3. Les coopératives de consommateurs	74
	1.7.	RESTRUCTURATION ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES SE POURSUIVENT	76

2.1.1. Pratiques discriminatoires de prix ou de conditions de vente......

2.1.2. Les conditions de règlement.....

82

82

83

	Pages
2.2. MODIFICATIONS DE LA LEGISLATION	85
2.2.1. Les fixations autoritaires de prix	85
2.2.2. L'assouplissement des règlementations	86
CHADTED II I DO DECHIERADO DE L'INVOLUENZA	
CHAPITRE II - LES RESULTATS DE L'ENQUETE	
O. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE UTILISEE DANS LES ENQUETES DE 1976 à 1979	90
O.1. L'ECHANTILLON DES PRODUITS	90
O.2. CHOIX ET CLASSIFICATION DES POINTS DE VENTE	91
0.2.1. Les critères géographiques	92
0.2.2. Les critères de formes d'organisation	92
0.2.3. Les critères de dimension	93
1. LES AMELIORATIONS A APPORTER A L'ENQUETE ELLE-MEME : REFLEXION THEORIQUE	93
1.1. L'ELARGISSEMENT DE L'ECHANTILLON EN VUE DE COMPARAISONS INTERNATIONALES.	93
1.2. LA PRISE EN COMPTE DE L'EFFET "DIFFERENCIATION" DES PRODUITS AGRO-	
ALIMENTAIRES SUR LE NIVEAU DES PRIX	· · · / ·
1.3. PROBLEMES SOULEVES PAR LA NATIONALITE DES PRODUITS	101
1.4. LES DIFFICULTES SOULEVEES PAR L'ETUDE DES MARGES COMMERCIALES, QUELQUES ELEMENTS DE REPONSE	103
SOUTHOUSE PRESENTE DE LEI ORDE	105
2. LES GRANDES MODIFICATIONS INTRODUITES LORS DE L'ENQUETE DE JANVIER 1978	106
2.1. L'ELARGISSEMENT DE L'ECHANTILLON	106
2.1.1. Davantage de produits	
2.1.2. Davantage de marques	107
2.1.3. Davantage de données sur les présentations des produits	108
2.2. DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS PLUS NOMBREUSES	108
2.2.1. L'origine des produits - Le nom du fabricant	108
2.2.2. Les modalites de fixation du prix	109
2.2.3. Les formats/unité	109
3. LES RESULTATS	111
3.1. L'EVOLUTION DES PRIX	111
3.1.1. L'influence de la taille et de la forme d'organisation du	
commerce sur le niveau des prix	114
3.1.2. Des variations de prix très hétérogènes selon les produits et selon les marques	117
3.2. ANALYSE DES DISTORSIONS DE PRIX	•
3.2.1. Des distorsions de prix variant sensiblement avec les produits	•
3.2.2. Des distorsions de prix très variables selon les marques	
3.3. LES MARGES COMMERCIALES	
3.3.1. Une classification intéressante des produits selon leur marge	
3.3.2. L'Evolution des marges commerciales	
	-/
ANNEXES (Cf. liste des Annexes)	143
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	_ , _

# LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMA

				Pages
Tableau	1		EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES AU COURS DES ANNEES 1976, 1977 et 1978	28
Tableau	2		CHIFFRE D'AFFAIRES ET STRUCTURE DU COMMERCE DE DETAIL AU COURS DES ANNEES 1976, 1977 et 1978 (sur la base des nouveaux secteurs d'activités de l'INSEE)	29
Tableau	3	:	EVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE 1972 à 1978	30
			EVOLUTION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS REGROUPES PAR FONCTION COMMERCIALE	
			EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL	<i>J</i> e
1002000			ENTRE 1968 et 1975	32
Tableau	6		EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE DES DIFFERENTES ENTREPRISES DU COMMERCE DE DETAIL de 1973 à 1977	35
Tableau	7		REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DETAIL ENTRE LE GRAND ET LE PETIT ET MOYEN COMMERCES EN 1976, 1977 et 1978	36
Tableau	8	:	EVOLUTION DES PARTS DU GRAND, PETIT ET MOYEN COMMERCES DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE DE DETAIL EN FRANCE DE 1976 à 1978	37
Tableau	9	:	STRUCTURE DU COMMERCE DE GROS EN 1977	38
Tableau	10	:	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES DISTRIBUTEURS-GROSSISTES EN 1977 ENTRE LEURS DIFFERENTS TYPES DE CLIENTS	39
Talleau	11		STRUCTURE ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES DIFFERENTS SECTEURS DU COMMERCE DE GROS	40
Tableau	12		PART DE L'AUTOCONSOMMATION POUR QUELQUES PRODUITS DANS LA POPULATION AGRICOLE ET DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION EN 1972	44
Tableau	13		STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE PAR RAPPORT AUX DEPENSES TOTALES DE CONSOMMATION ENTRE 1960 et 1977	45
Tableau	14	:	EVOLUTION DU NOMBRE, DES SURFACES DE VENTE ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES HYPERMARCHES DE 1963 à 1978	49
Tableau	14		is : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA PART DES VENTES DANS L'ENSEMBLE DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL REALISEES PAR LES	.,
			HYPERMARCHES DE 1968 à 1978	49
			EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES HYPERMARCHES DE 1964 à 1977	50
			EVOLUTION DES SUPERMARCHES DE 1960 à 1978	55
			: EVOLUTION DES VENTES DES SUPERMARCHES ET DE LA PART DE CES DERNIERS DANS L'ENSEMBLE DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL	55
Tableau	18		: EVOLUTION DES EMPLOIS NOUVEAUX CREES CHAQUE ANNEE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX SUPERMARCHES	56
Tableau	19	:	: IMPORTANCE DES PRINCIPALES ENSEIGNES DE SUPERMARCHES	57
			: CLASSIFICATION DES 10 PREMIERS GROUPES EXPLOITANT DES SUPERETTES	64
Tableau	21	:	: STRUCTURE ET EVOLUTION DU COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE EN FRANCE DE 1950 à 1975	65
Talleau	22	: :	: PART DU COMMERCE INDEPENDANT ASSOCIE DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE DE DETAIL DANS QUELQUES PAYS EUROPEENS EN 1973	66
Tableau	23	:	: EVOLUTION DU NOMBRE DE MAGASINS D'ALIMENTATION A SUCCURSALES (sur la base des magasins des sociétés affiliées au Syndicat des MAS)	71
Tableau	24		EVOLUTION DE LA REPARTITION DES SURFACES DE VENTE ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAS EN 1972 et 1977	72

		Page
Tableau 25 :	STRUCTURE DES VENTES DES M.A.S	73
Talleau 26 :	LISTE DES 17 PREMIERES SOCIETES EXPLOITANT DES M.A.S. EN 1972 et 1977.	74
Tableau 27:	IMPORTANCE DES HYPERMARCHES ET SUPERMARCHES DANS L'ENSEMBLE DES MAGASINS DU MOUVEMENT DES COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS EN 1977	75
Tableau 28 :	CREATIONS DE SUPERMARCHES ET HYPERMARCHES PAR LE MOUVEMENT COOPERATIF.	76
Tableau 29:	DETERMINATION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE 1976 SUR LA BASE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES EN 1972	90
Tableau 30 :	INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION (Série France entière)	113
Tableau 31:	VARIATIONS (%) DES PRIX MOYENS DES ARTICLES COMPRIS DANS L'ECHANTILLON RESTREINT DE PRODUITS ALIMENTAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS	113
Tableau 32 :	CLASSEMENT DES POINTS DE VENTE SELON LE PRIX DU PANIER EN JANVIER 76, JANVIER 77, JANVIER 78 et JANVIER 79	115
Tableau 33:	DISTORSION MAXIMALE DES PRIX SELON LA FORME D'ORGANISATION DES POINTS DE VENTE	116
Tableau 34 :	DISTORSION MAXIMALE DES PRIX SELON LA TAILLE DU POINT DE VENTE	117
Tableau 35 :	FREQUENCE DES VARIATIONS DE PRIX $\Delta$ P	177
	PROPOSITION D'UN MODELE EXPLICATIF DE L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE.	43
APPENDICE	'Place et rôle de l'informatique dans le développement des enquêtes'	181

LISTE DES ANNEXES	Pages
Annexe 1 : GROUPES, CENTRALES ET ENTREPRISES EXPLOITANT UN OU PLUSIEURS HYPERMARCHES OU SUPERMARCHES PAR FORME D'ENTREPRISE	144
Annexe 2 : LISTE ET CARACTERISTIQUES DES HYPER ET SUPERMARCHES A MONTPELLIER	149
Annexe 3 : QUELQUES DONNEES SUR TROIS HYPERMARCHES ETUDIES A MONTPELLIER	150
Annexe 4 : LISTE DES PRODUITS SELECTIONNES POUR L'ENQUETE	151
Annexe 5 : LISTE DES MAGASINS	153
Annexe 6 : PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE, AVEC PRECODAGE INFORMATIQUE	154
Annexe 7.a. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1976	155
Annexe 7.b. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE D'AVRIL 1976	156
Annexe 7.c. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1977	157
Annexe 7.d. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JUILLET 1977	158
Annexe 7.e. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1978	. 159
Annexe 7.f. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JUILLET 1978	160
Annexe 7.g. : MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1979	. 161
Annexe 8.a.: LES VARIATIONS IDENTIQUES DE PRIX ENTRE JANVIER 1977 ET JANVIER 1978	. 162
Annexe 8.b.: LES VARIATIONS IDENTIQUES DE PRIX ENTRE JANVIER 1978 ET JANVIER 1979	. 164
Annexe 9 : LES MARQUES LES PLUS CHERES, LES MARQUES LES MOINS CHERES EN JANVIER 1979 CLASSEMENT EFFECTUE SUR LE PRIX UNITAIRE MOYEN	. 169
Annexe 10 : LA DISTORSION DE PRIX ENTRE LES MAGASINS EN JANVIER 1978, JUIN 1978 ET JANVIER 1979	. 169
Annexe 11 : EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE DES FIRMES LEADERS DANS LES SECTEURS, SOUS-SECTEURS ET MARCHES DE L'ALIMENTATION	. 173
Annexe 12: LES FIRMES LEADERS ET LEURS PARTS DE MARCHE POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES EN FRANCE EN 1976	. 178

,

# CHAPITRE I

L'EVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL

# O. LES PROBLEMES POSES PAR LE CHOIX D'UNE TERMINOLOGIE

Au fur et à mesure que se développe, se diversifie et se concentre l'appareil commercial français, il devient de plus en plus difficile de proposer une terminologie commerciale qui tienne compte de façon réaliste de la notion de "groupement" sous toutes ses formes. Il suffit de suivre les efforts entrepris par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques pour coller à cette réalité et le changement de nomenclature qui en résulte.

#### O.1. EVOLUTION DE LA TERMINOLOGIE COMMERCIALE

Si l'évolution de l'appareil commercial s'est accentuée au cours des dernières années à un point tel que la complexité à laquelle aboutit ce phénomène rend, de nos jours, son analyse très difficile, c'est déjà vers les années 1830 que semble s'amorcer cette mutation. Afin d'illustrer les changements marquants survenus avant et après-guerre dans l'appareil de distribution en France, nous reprendrons ici sous forme de lexique les principales étapes de ces mutations (1):

Bazar de nouveautés. En 1830, ouverture du premier bazar : La Belle Jardinière à Paris, proposant un système de vente d'articles multiples.

Grand magasin. Cette formule aujourd'hui encore populaire date du milieu du siècle dernier puisque l'ouverture du Bon Marché s'est faite en 1852. A cette époque et pour la première fois, les consommateurs peuvent accéder à des magasins offrant :

- de grandes surfaces de vente
- des rayons spécialisés
- l'accès à une production de masse
- des prix affichés.

Cette expérience est suivie de l'ouverture du Louvre, du Printemps, de la Samaritaine et plus tard des Galeries Lafayettes.

Succursalisme. Cette forme nouvelle de commerce, qui se caractérise par l'apparition de sociétés possédant un certain nombre de magasins, débute aux alentours des années 1900 avec la création des Docks Rémois. Elle préfigure les phénomènes de concentration verticale qui vont se développer par la suite. Avec ce système le même opérateur assure la fonction de gros et contrôle celle du détail gérée, pour lui, par un mandataire.

<sup>(1)</sup> Sur la base de AFRESCO N° 261 - "Statistique et Terminologie commerciale" - Novembre 1978

<u>Magasin d'alimentation générale</u>. A la même période et sous l'enseigne de Félix Potin ou Damoy, se mettent en place des formes encore plus intégrées, avec l'ouverture des magasins d'alimentation générale. Dans ce système l'opérateur grossiste-détaillant contrôle également la fonction "transformation".

Coopérative de consommation. Ce début du siècle est riche en transformations de l'appareil commercial puisque avec l'agrandissement des surfaces de vente et de la taille des entreprises, avec l'apparition des phénomènes d'intégration verticale, se diversifient les formes d'organisation des entreprises de distribution. Le système coopératif se développe rapidement jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

<u>Magasin à prix unique</u>. Dès les années 30 une nouvelle forme de distribution de masse fait son apparition et propose des articles en grande quantité, sélectionnés et vendus à des prix bas, généralement arrondis. Ce sont les magasins à prix unique. Formule que reprennent certaines chaînes de grands magasins du type Prisunic, Monoprix, Uniprix, etc...

<u>Vente par correspondance (VPC)</u>. Dès 1885 la formule de vente par correspondance est inaugurée par Manufrance, elle s'étend au début du siècle avec la création de la Redoute en 1922, et 10 ans plus tard des Trois Suisses.

La période d'après 1945 est caractérisée par des bouleversements importants dans les manières de vendre et de consommer. On peut, malgré l'extension des marchés observée avant guerre, parler en France de consommation de masse à la suite de la deuxième guerre mondiale. Les caractéristiques de cette évolution sont aujourd'hui bien connues :

- renforcement des formes du grand commerce connues jusqu'alors
- apparition de nouvelles formes de distribution
- développement des <u>implantations périphériques</u>
- multiplication des <u>fusions</u> et des <u>absorptions</u> dans le commerce à succursales avec en corollaire: l'augmentation de la <u>concentration</u>
- diversification des filières alimentaires avec extension de la gamme des produits
- avènement du système <u>libre-service</u> et des unités de vente dites à <u>grandes</u> surfaces
  - apparition de grandes surfaces appartenant à des indépendants
- extension des M.A.S. et coopératives de consommateurs dans le système de vente en grande surface avec ouverture de grandes surfaces en libre service à l'enseigne (Mammouth, SUMA, Radar, EUROMARCHE).
  - développement des centrales d'achats

- création de centres commerciaux
- ententes et organisations diverses des commerces de gros et de détail donnant lieu à différentes formes de commerce associé.

Cette évolution appelle quelques définitions :

Implantation périphérique. L'évolution ces dernières années des grandes surfaces vers la périphérie s'emplique par les changements considérables entraînés par le développement de la prodution et de la consommation de masse, par le développement des moyens de transport et plus particulièrement des transports individuels et par l'usage de plus en plus répandu des moyens de stockage familiaux ou collectifs (réfrigérateurs, congélateurs). Cette évolution combinée à la société des loisirs, à la croissance du travail féminin, à la diminution du temps consacré aux tâches ménagères, ont fait que cette vente de produits alimentaires ou non, réalisée en grandes surfaces, ne pouvait plus se faire dans le centre des villes faute d'espaces de vente, des coûts de réalisation des complexes commerciaux, et des besoins d'importants espaces de stationnement. Caci à a provoqué le développement d'implantations à la périphérie des villes ou une telle conception de commerce était possible. Il convient toutefois de noter que le commerce de proximité situé au centre des villes n'a pas perdu tout son intérêt, il offre des types de service différents, et connaît aujourd'hui un regain d'intérêt tant auprès des consommateurs qu'auprès des grandes entreprises de distribution.

<u>Magasins populaires</u>. C'est aux environs des années 1950 que les magasins à prix unique prennent la dénomination de magasins populaires. Contrairement aux autres formes de commerce, ces derniers se développent au centre des villes principalement.

<u>Magasins d'alimentation</u> à <u>succursales</u> (MAS). Devient la nouvelle appellation des magasins à succursales définis plus avant.

Les grandes surfaces. Le développement de la consommation de masse, la concentration du commerce, ont peu à peu entraîné l'extension d'unités de grande taille du commerce de détail. La classification que nous avons retenue permet de ranger les magasins selon leur taille. En ce qui concerne le libre-service on trouve les hypermarchés, les supermarchés, les supérettes, et les mini-libre-service.

Le libre-service. Cette formule de vente venue des USA connaît, dès les années 50, un développement rapide sur le continent européen. Elle limite l'intervention des vendeurs au minimum en laissant au client l'entrée libre, la faculté de choisir sa marchandise et de se servir lui-même. Par ce biais s'opère un transfert des tâches du commerce au consommateur.

Les grandes surfaces indépendantes. Parallèlement au développement des grandes surfaces et du libre-service, naissent un certain nombre d'entreprises nouvelles, indépendantes, spécialisées dans les hypermarchés. Dès 1963 se créent Carrefour, Auchan, Montlaur, etc... Ces entreprises développent, en parallèle aux entreprises plus anciennes MAS, coopératives, des grandes surfaces en périphérie des villes.

Centrale d'achat. Parallèlement au développement de ces grandes unités de vente au détail se sont renforcées les structures d'achat permettant la recherche auprès des fournisseurs des produits correspondant le mieux aux besoins nouveaux créés par cette nouvelle forme de commerce et ce, aux meilleurs prix. Ces centrales d'achats consacrées au grand commerce tentent de répondre de façon plus efficace aux exigences des grandes surfaces.

Centre commercial. Une nouvelle formule de vente en grande surface fait son apparition dans les années 60 et 70, que l'on appelle centres commerciaux. On y trouve, sur une superficie de 50 000 à 100 000 m², autour d'une ou plusieurs unités de vente attractives dites "locomotives" ou "mastodontes", un grand nombre de petits et moyens commerces. Les expériences les plus connues en France sont sans doute celles de la région parisienne avec Rosny II, Velizi, etc... Mais cette forme de commerce s'est, de nos jours, fortement développée en Province.

Centre de distribution. Dès 1949, Edouard Leclerc lance un nouveau type de magasin caractérisé par la vente avec des marges commerciales minima, ce qui impose un système de vente plus "rustique", un choix limité aux produits essentiels, sans prolifération de marques, etc... Dès le départ un certain nombre de distributeurs indépendants adhèrent à une charte fixant un certain nombre d'obligations, ils restent cependant libres de réaliser leurs achats comme ils le souhaitent. Puis ces commerçants se sont groupés, ont adopté la même enseigne, le groupement Leclerc (GALEC) assurant une aide technique aux adhérents, les achats étant réalisés par des centrales d'achats régionales. Aujourd'hui se sont ouvertes, sous l'enseigne Leclerc, de grandes surfaces, et ces centres de distribution regroupent à l'heure actuelle 17 hypermarchés et 176 supermarchés alimentaires pour la plupart, mais également diversifiés dans l'habillement et la chaussure (une cinquantaine de magasins).

Les groupements des indépendants : le commerce associé. Face à toutes ces formules d'association, face à la concentration du grand commerce, les commerçants indépendants ont dès les années 20 mis sur pieds des structures leur permettant de réaliser leurs achats en commun, de définir une stratégie commerciale unique ou d'exploiter leurs magasins à la même enseigne. Ces regroupements sont au demeurant assez divers, et procèdent de différentes stratégies :

- . Les indépendants qui se sont groupés au sein du mouvement coopératif (1929, création du groupement de détaillants : CODEC). Ce n'est en fait qu'après guerre que fut officiellement reconnu le statut de la coopération commerciale.
- . Les grossistes ont également pris l'initiative, vers les années 1955, de provoquer des <u>associations dites volontaires</u> entre eux et le commerce de détail indépendant. Dans ces associations on trouve quelques grossistes et un nombre plus ou moins important de détaillants regroupant leurs moyens en vue d'assurer en commun le fonctionnement et la gestion de leurs entreprises.

Que l'initiative de l'association parte des détaillants (CODEC aujourd'hui CODEC-UNA, UNICO) ou des grossistes (SOPEGROS-AVAM, EGE), ces organisations du commerce associé sont aujourd'hui des entreprises de tailles nationales réalisant plusieurs milliards de chiffre d'affaires. La question demeure donc posée de savoir si de telles entreprises peuvent encore être classées dans le commerce indépendant :

"Elles détiennent une proportion considérable de magasins à grande surface et, en certaines années, ont eu le record du nombre d'ouvertures de grandes unités. Leurs enseignes et leurs marques ont pris auprès de la clientèle une valeur au moins égale à celle des produits succursalistes ou coopératifs. Cette situation prépondérante pose un problème de terminologie parmi tant d'autres. Ne fausse-t-on pas les recensements statistiques, les comparaisons, l'image commerciale, si l'on continue à incorporer les "associés" (ainsi que les centres distributeurs) dans le commerce appelé "indépendant" (c'est-à-dire de dimension modeste et de caractère familial). Convient-il, au contraire, de les répertorier sous la rubrique des "grands indépendants" ? Ou de ne retenir ici que les associés qui se sont hissés au niveau du très grand commerce ? On voit par ces interrogations la difficulté d'une terminologie répondant aux conditions pratiques de l'évolution de la plupart des secteurs commerciaux" (1).

### O.2. LES GRANDES CATEGORIES DE MAGASINS DE LIBRE SERVICE ADOPTEES DANS CETTE ETUDE

La nomenclature utilisée au cours de l'enquête sur les marges et les prix des produits alimentaires en France se base sur trois types de critères.

# a) La taille du magasin

La classification adoptée par les professionnels de la distribution, des différents types de commerce en fonction de la superficie consacrée à la vente permet de différencier :

<sup>(1)</sup> Note AFRESCO, Nº 261, Cité infra.

- <u>Le mini-libre-service</u> qui est un magasin de détail vendant selon la formule de libre-service sur une superficie inférieure à 120 m2. Généralement l'assortiment des marchandises qui y sont proposées est essentiellement alimentaire.
- <u>La supérette</u> qui est, en quelque sorte, un mini-libre-service de taille plus importante de 120 à 400 m2, à prédominance alimentaire pouvant abriter un rayon de boucherie.
- <u>Le supermarché</u> qui, selon la définition même de l'IFLS, est identifié comme : "un magasin de détail ou un département distinct à l'intérieur d'un magasin, vendant en libre-service l'ensemble des produits alimentaires : épicerie, liquides, toutes les denrées fraîches, y compris la boucherie, avec un assortiment plus ou moins important de marchandises générales d'achat courant". <u>La surface de vente du supermarché est comprise entre 400 et 2 500 m2</u>.
- <u>L'hypermarché</u> qui constitue enfin une très grande unité de vente au détail offrant à sa clientèle, aussi bien des produits alimentaires que non alimentaires sur une superficie supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>.

#### b) La forme d'organisation

#### \* LES\_INDEPENDANTS

On distingue dans les indépendants :

- . Les chaînes volontaires-grossistes-détaillants
- . Les sociétés coopératives de détaillants
- . Les autres indépendants

Dans ce groupe, si l'on se réfère à la classification de l'IFLS, on trouve :

- les indépendants isolés
- les indépendants appartenant à des groupes divers (ne correspondant pas aux groupes pré-cités)
- les indépendants affiliés à GAGMI

#### \* LES MAISONS D'ALIMENTATION A SUCCURSALES

L'IFLS opère la distinction suivante :

- . Les M.A.S. non affiliées
- . Les M.A.S. affiliées à PARIDOC
- . Le groupe CASINO-EPARGNE

- . Les M.A.S. affiliées à FRANCAP
- . Le groupe RADAR
- . Les M.A.S. affiliées à SOCADIP
- \* LES COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS
- # LES GRANDS MAGASINS OU MAGASINS POPULAIRES
- \* LES GRANDES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION SPECIALISES EN GRANDES SURFACES

On trouve dans cette catégorie :

- . Le Groupe CONTINENT
- . Le Groupe CARREFOUR
- . Le Groupe AUCHAN
- . EUROMARCHE
- . ARLAUD
- . RALLYE
- . et le Groupe CORA.

Une liste détaillée des entreprises de distribution appartenant à ces différents groupes est donnée en annexe 1.

# c) La localisation des magasins

Trois zones ont été retenues :

- Le centre de la ville qui correspond aux magasins de proximité
- La périphérie où l'on trouve les grandes surfaces
- Une banlieue résidentielle intermédiaire.

Cette différenciation a été retenue afin de tenir compte de l'évolution de l'implantation du commerce de détail à Montpellier, ainsi que du phénomène d'implantation périphérique dont nous avons parlé plus avant. Le détail des choix des magasins enquêtés ainsi que leur liste sera donné plus avant dans le paragraphe consacré au rappel de la méthodologie utilisée lors de l'enquête.

#### O.3. A LA RECHERCHE D'UNE TERMINOLOGIE MIEUX ADAPTEE A LA COMPLEXITE DE LA REALITE

Bien que la classification adoptée ici permette de décrire assez fidèlement les différenciations rencontrées au niveau des magasins de détail, force est de reconnaître que la réalité apparaît beaucoup plus complexe au niveau des groupements ou des sociétés dont ils dépendent. Dans une note récente, l'Association Française de Recherche et Etudes Statistiques Commerciales soulève les difficultés rencontrées pour bâtir une classification plus réaliste (1). En effet, les actions de regroupement de sociétés de distribution, la diversification des entreprises, ont conduit au cours des vingt dernières années à un "enchevêtrement de formes différentes, d'une combinaison de fonctions et d'un cumul d'activités considérées désormais comme complémentaires. La contexture et les contours deviennent, à la limite, si complexes et imprécis que ces formes nouvelles de restructuration échappent à l'ancienne terminologie". Face à ces mutations complexes et floues de l'appareil commercial, il est de plus en plus malaisé de pratiquer des regroupements statistiques et il devient prioritaire de promouvoir une réflexion autour de ce problème en vue de proposer une nomenclature plus réaliste et plus praticable. Dans ce sens l'AFRESCO met en évidence deux phénomènes :

- Le premier a trait aux regroupements entre grandes entreprises de distribution. En partant des types d'entreprises qui y sont impliquées, de leur degré d'homogénéité il est peut-être possible de proposer un nouveau type de différenciation.
- Le second de ces phénomènes, déjà mis en évidence lors de nos études précédentes, touche à la stratégie de diversification des entreprises de distribution et ajoute à la complexité des regroupements.

# 0.3.1. <u>Les formes nouvelles de restructuration des entreprises de distribution</u> alimentaire

Si jusqu'à ces dernières années lorsqu'on parlait de regroupement on imaginait une association d'entreprises relativement similaires, les grosses entreprises absorbant généralement celles de taille plus petite, aujourd'hui les phénomènes de regroupement successifs mettent en jeu des entreprises de taille, de type et de forme d'organisation différents. Sur la base du travail de l'AFRESCO, il est possible de distinguer trois types d'associations :

a) Les groupements d'entreprises homogènes que l'AFRESCO appelle groupements consanguins

<sup>(1)</sup> AFRESCO - "Statistiques et terminologie commerciales, prolifération de groupes commerciaux enchevêtrés" - N° 262, Déc. 1978

constituent la première et la plus simple de ces trois catégories. Comme son nom l'indique, on trouvera dans ce groupe des entreprises de la même famille qui n'entre-tiennent pas des relations avec des groupements ou des unités de forme différente ou pratiquant d'autres activités. On trouve dans ce groupe :

<u>PARIDOC</u>: Société Anonyme à capital et à personnel variables qui a ses actions réparties entre 16 sociétés adhérentes qui exploitent 6000 magasins dont :

- 5 500 succursales
- 422 supermarchés (328 SUMA)
- 73 hypermarchés (62 MAMMOUTH)

et qui dépassaient 23 milliards de chiffre d'affaires en 1977.

RALLYE: association de commerçants indépendants, liée dans le cadre d'un GIE avec le groupe MONTLAUR (une vingtaine d'hypermarchés et près de 60 supermarchés).

Le groupement GALEC qui coordonne et regroupe les actions d'entrepreneurs indépendants à l'enseigne LECLERC. Ces derniers possèdent leurs centrales d'achats régionales. Le chiffre d'affaires estimé de ce groupe atteindrait 6 milliards de francs, non compris ITM ENTREPRISES, groupe dissident de GALEC dont le chiffre d'affaires est d'environ 3 milliards de francs.

<u>Le groupe NOUVELLES GALERIES</u>, bien que diversifié, ce groupe demeure homogène en ce qui concerne les commerces multiples. Selon les informations réunies par AFRESCO, le groupe :

- exploite 63 magasins propres et 132 magasins affiliés
- contrôle à 80 % la Société Française des magasins UNIPRIX, exploitant 5 grands magasins et 52 magasins populaires
- contrôle à 42 % le Bazar de l'Hôtel de Ville et pour 28 % le Grand Magasin MACHOD de Strasbourg...

Le chiffre d'affaires total N.G. + affiliés + BHV + UNIPRIX aurait dépassé 10 milliards en 1977.

La Société Générale des Coopératives qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du mouvement des coopératives de consomateurs en France. Elle assure :

- outre la gestion de 14 usines COOP et de 70 entrepôts,
- la centralisation des achats pour :

- . 22 sociétés régionales COOP (90 % du CA)
- . 180 petites coopératives locales
- . l'UCSM
- . la CAMIF

et 2 sociétés spécialisées dans la gestion des hypermarchés.

Son chiffre d'affaires arrive au troisième rang des centrales d'achat, avec 16 milliards de francs en 1977. Si l'on ajoute les surfaces de vente des grandes unions régionales on atteint environ :

- 6 000 magasins (COOP et SUPERCOOP)
- 300 supermarchés
- 24 hypermarchés (ROND-POINT)

# b) Les groupements "mixtes" ou "métissés"

Ces groupements de facture plus récente ont pour caractéristique commune de se composer dans des proportions variables d'unités disparates, c'est-à-dire d'entreprises appartenant à des formes d'organisation du commerce différentes. Les principaux groupes rencontrés dans cette catégorie et cités dans la note résumée ici sont :

#### <u>CARREFOUR</u>: actuellement le groupe CARREFOUR réunit:

- la société CARREFOUR S.A. 7,5 milliards de francs de C.A. en 1977 (progression + 20 % par rapport à 1976) dont 59,3 % du montant des ventes net correspond à des ventes alimentaires
- et un certain nombre de magasins "associés" d'appartenance succursaliste. La liste de ces filiales et le pourcentage de participation sont les suivants :

```
. SOGARA (49,96 %) - 4 hypermarchés

. SOGRAMO (49,86 %) - 4 hypermarchés

. S.E.M.G.S. (49,98 %) - 1 hypermarché

. G.S.D. (49,95 %) - 2 hypermarchés

. GIVORS-INVESTISSEMENTS (99,99 %) - 1 hypermarché

. BEL AIR (99,99 %) - 1 hypermarché

. SAMOD (92 %)
```

Au total le chiffre d'affaires du groupe atteignait en 1977, 12,5 milliards de francs avec une progression de près de 30 % depuis 1976, et un bénéfice net de 185 millions de francs, 41 % de plus qu'en 1976.

Parallèlement à ses activités en France le groupe se développe à l'étranger et plus particulièrement en Espagne et au Brésil.

# Le groupe RADAR contrôle :

- des sociétés de type M.A.S. qu'il exploite directement (NORD-EST-ALIMENTATION, les DOCKS DE BLOIS, etc...)
- des associés spécialisés dans l'exploitation des grandes surfaces (18 hypers RADAR GEANT, 142 supermarchés et 246 supérettes RADAR-SUPER, et 1 770 succursales RADAR-JUNIOR).
- des entreprises de services essentiellement spécialisées par produits dans l'approvisionnement et disposant d'entrepôts et d'infrastructures modernes. Au sein de ces sociétés de service s'établit une liaison entre M.A.S. et commerce multiple.
- enfin, en association avec CARREFOUR, le groupe RADAR a créé la société ERTECO spécialisée dans le commerce de proximité et chargée de développer au coeur des villes ce que certains ont appelé les "bébés requins". Cette nouvelle forme de commerce exerce une concurrence sur le petit et moyen commerce et les supermarchés. ERTECO qui a ouvert un certain nombre de magasins à l'enseigne E.D. (Epicerie-Discount) est approvisionné à la fois par le groupe RADAR et en produits libres par CARREFOUR.

<u>EUROMARCHE</u> constitue un groupe hétérogène. VINIPRIX qui détient une part importante des actions a joué un rôle important dans la restructuration du groupe :

Répartition du capital social entre actionnaires en 1977 :

- VINIPRIX : 69,4 %
- AU PRINTEMPS S.A. : 24,3 %
- FISUMA : 5,8 %
- Autres : 0,5 %

Ce groupe comme le précédent réunit :

- 15 hypermarchés en propriété
- 2 hypermarchés "gérés"
- 17 hyper "affiliés"
- 50 supermarchés
- 90 supérettes
- et 200 mini libre-services.

Le chiffre d'affaires prévu pour 1978 atteindra sans doute les 9 milliards de francs (6 milliards pour EUROMARCHE et 3 milliards pour VINIPRIX).

Le groupe <u>GAGMI</u> (groupement d'achats des grands magasins indépendants), cette centrale d'achat spécialisée dans l'approvisionnement des grands magasins provinciaux travaille également avec d'autres formes d'organisation du commerce et notamment avec les M.A.S. Autre signe de diversification, la division "Grandes Surfaces" de la GAGMI traite avec 30 hypermarchés et avec des regroupements d'indépendants (10 Géants CASINO, 6 RECORD, des CORA, etc...). Enfin sa division S.M.P.I. gère une série de magasins populaires et de supermarchés (34 établissements à enseignes diverses).

Le groupe SOPEGROS est caractéristique de l'évolution d'une entreprise spécialisée au départ dans la fonction de gros et qui s'est diversifiée peu à peu vers le détail. Aujourd'hui l'organisation d'ensemble de l'entreprise se présente de la façon suivante :

- le regroupement de près de 100 maisons de gros (40 % des Cash and Carry)
- l'exploitation de 6 hypermarchés (28 000 m2)
- l'exploitation de 160 supermarchés (IFAPRIX pour la plupart)
- l'approvisionnement des associés (unions et coopératives de commerçants et commerçants traditionnels)
- l'approvisionnement de collectivités.

Soit près de 6 000 magasins divers concernés et un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs en 1977.

#### c) Les groupements hétérogènes

Ce sont ceux pour lesquels il est difficile de faire une description précise. En général ces groupes constitués par une société-mère déjà fortement diversifiée sont complétés par une série de filiales dans lesquelles les prises de participation sont plus ou moins importantes et les liaisons organiques plus ou moins développées avec d'autres groupes ou d'autres formes d'organisation de la distribution alimentaire.

Dans la note consacrée par l'AFRESCO à la "Prolifération de groupements commerciaux enchevétrés", l'historique de trois entreprises caractéristiques de ces groupes hétérogène est traité. Sans revenir sur le détail nous reprendrons rapidement ici, à titre d'illustration, le cas du groupe <u>Félix POTIN</u>.

<u>Le Groupe F. POTIN</u> qui jusqu'aux années 50 était spécialisé dans l'approvisionnement de dépositaires indépendants en produits de sa marque, est devenu une société holding fortement diversifiée.

Outre ses activités immobilières considérables l'intégration des activités de production, transformation et distribution le long de la chaîne alimentaire ont conduit ce groupe à exercer le contrôle :

- de la fabrication de produits sous la marque Félix Potin. Cette activité déjà ancienne s'effectue dans deux entreprises, l'une de salaisonnerie, l'autre d'élevage de vins et spiritueux;
- d'activités de gros alimentaire et non alimentaire en vue d'approvisionner les magasins qui sont sa propriété et ceux des adhérents et des non adhérents.
- d'activités de détail en rachetant près de 250 petits magasins et en les exploitant à l'enseigne SOFAL-CERCLE-BLEU; en ouvrant des magasins de type nouveau se situant entre le drugstore et le supermarché.

Ces activités propres au groupe initial se sont trouvées renforcées par tout un ensemble de prises de participation, et au contrôle d'entreprises de distribution, qui ont conduit à la création d'un véritable réseau de filiales.

Aujourd'hui le groupe "Félix Potin" contrôle au seul stade de la distribution de détail, selon l'AFRESCO, 1562 magasins dont:

- 1 482 succursales ordinaires
- 65 supermarchés
- 13 shopping centers
- 2 hypermarchés

et réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs en 1977.

On observe donc une diversification des formes d'association du commerce de détail et de gros alimentaires au sein d'un même groupe en vue de tirer le meilleur profit de ces différentes formules, tout en les renforçant à la fois par l'effet de taille et par l'exploitation de leurs complémentarités. "Le groupement idéal comprend à la fois de grandes unités périphériques et des magasins de proximité, des indépendants intégrés à une chaîne et des maisons à succursales solidement structurées, des ventes traditionnelles et du libre-service, une direction commune et des directions de branches dotées d'une grande souplesse, une centralisation des opérations et une décentralisation en divisions adaptées aux régions, etc...".(1)

<sup>(1)</sup> AFRESCO, note citée infra.

# 0.3.2. Le phénomène de diversification

A cet enchevêtrement des formes de la distribution alimentaire s'ajoutent les efforts déployés par les entreprises en vue de diversifier leurs activités. Tout comme cela est le cas dans le secteur des industries agro-alimentaires, ce redéploiement s'effectue vers les secteurs les plus proches : secteurs d'approvisionnement et secteurs de "services" liés à l'activité de l'entreprise qui se diversifie. Ainsi dans le cas qui nous préoccupe, on observe une extension des activités :

- du gros au détail ou du détail au gros avec association ou intégration pure et simple ;
- des fonctions de transformation avec prise de contrôle des entreprises d'amont ou intégration ou quasi-intégration par contrat ou de fait ;
- développement des activités de restauration ou d'hôtellerie (cafeteria au départ sur les centres d'achat puis hôtellerie, etc...);
- prise en main d'activités immobilières surtout dans le cas où les entreprises (comme F. Potin) se trouvent en possession d'un capital immobilier important ;
- mise en place d'activités bancaires (COOP) dans la mesure où l'activité de détail par le jeu de la rotation des stocks et du paiement à terme, permet de dégager une trésorerie importante.

#### 1. L'EVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL EN 1977 ET 1978

# 1.1. LES GRANDES TENDANCES DU COMMERCE : APRES UNE ANNEE 1977 CARACTERISEE COMME MEDIOCRE, LES INDICES D'UNE REPRISE EN 1978.

#### LES DONNEES GENERALES

Les données sur le commerce de détail fournies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et par la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation (CCCN) mettent en évidence les effets de la poursuite de la crise économique sur le commerce de détail en 1977. Ce que les spécialistes appellent "une année de grisaille" est en fait une année au cours de laquelle la progression du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce a évolué moins rapidement qu'au cours des années précédentes. Ainsi, entre 1976 et 1977, la croissance du montant des ventes a été de + 10,2 % et leur volume n'a crû que de 1,3 %. Ce renforcement des quantités commercialisées par les entreprises de détail marque un tassement par rapport aux années précédentes puisque la progression moyenne entre 1975 et 1976 avait été de 2,5 % et qu'entre 1973 et 1976 une croissance soutenue de 3 % avait été enregistrée.

En 1978, toujours selon les mêmes sources, la tendance est à la reprise modérée, mais sensible, de l'activité commerciale. Le premier indicateur de ce redressement est fourni par l'élévation du niveau de l'activité économique puisque le volume de l'ensemble des ventes s'est accrû de 2 à 2,5 % (contre 1,6 % l'année précédente), ce qui semble confirmer le retour aux tendances passées. Cette évolution favorable et le diagnostic de "bonne santé" qui ressort du "premier bilan de la situation du commerce français en 1978" publié par l'INSEE est confirmé par l'amélioration du revenu réel par tête des commerçants indépendants qui ressort de l'enquête tri-annuelle effectuée auprès de la profession et qui laisse apparaître une progression de ce dernier de l'ordre de 2,5 % à 3 %. Ce renforcement des performances financières des entreprises de détail semble confirmé par les premiers résultats des entreprises du grand commerce.

# Tendances des ventes alimentaires et non alimentaires

Parmi les activités de commerce de détail, ce sont les ventes de produits alimentaires qui ont progressé le moins rapidement, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 1 : EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES AU COURS DES ANNEES 1976, 1977 ET 1978

Années	Ensemble des ventes	non alimentaires	alimentaires		
1976/75	+ 2,5 %	+ 3,2 %	+ 1,5 %		
1977/76	+ 1,3 %	+ 1,9 %	+ 0,5 %		
1978/77	+ 2 à 2,5 %	-	-		

Cependant, l'évolution et la structure du commerce de détail fournies dans le tableau 2, laissent apparaître en valeur un léger renforcement de la part des dépenses des ménages consacrée aux achats de biens alimentaires et plus particulièrement de biens d'alimentation générale et de viandes, et ce au détriment des achats effectués dans les commerces spécialisés et dans les commerces de produits non alimentaires. Ainsi en 1978, sur 100 francs dépensés dans les commerces de détail près de la moitié l'était pour des produits alimentaires.

Tableau 2 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET STRUCTURE DU COMMERCE DE DETAIL AU COURS DES ANNEES 1976, 1977 et 1978 (Sur la base des nouveaux secteurs d'activités de l'INSEE)

		CO	MMERCE I	E DETA	IL ALIM	ENTAIRE	E		COMMERCI		TOTAL I		
Années	Alimenta généra		on Viandes		Alimentation spécialisée		Total				DE DETA		
	C.A.	%	C.A.	% ``	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	
1976	158.8	32.9	45.9	9.5	24.9	5.2	229.7	47.6	230.2	52.4	482.3	100	
1977	180.1	33.8	50.6	9.5	28.7	5.4	259.4	48.7	248.5	51.3	532.5	100	
1978	201.4	34.1	57.0	9.7	31.4	5.3	289.9	49.1	274.0	50.9	591.3	100	

Source : INSEE

# L'évolution de l'appareil commercial

Les données de cette évolution fournies ci-après ont été réunies sur la base du nouveau Bulletin Officiel des Annonces du Registre du Commerce. Elles tiennent donc compte des modifications apportées à la récolte des informations et ne peuvent donc être directement comparées aux chiffres fournis dans les travaux précédents. En effet, on trouvera ici sous la rubrique "inscriptions", non seulement les "créations de fonds de commerce" retenues dans les publications passées comme indicateur d'ouverture des magasins, mais également les "rachats", les "mutations", et les "cessions". De même le terme "radiation" a été remplacé par celui de "cessation" qui regroupe en plus des suppressions pures et simples de fonds de commerce, les cessations d'activité des commerçants à titre personnel sans que ces dernières entraînent pour autant la disparition du fonds (mutations, cessions, etc...).

L'évolution de l'appareil commercial au cours des dernières années est donnée dans le tableau suivant.

Tableau 3 : EVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE 1972 à 1978

Années	Inscriptions	Cessations	Solde
1972	66 883	61 630	5 253
1973	58 201	59 661	-1 460
1974	52 215	54 623	-2 408
1975	66 436	62 717	3 719
1976	69 582	62 856	6 726
1977	73 171	60-885	12 286
1978	76 950	62 094	14 856

On observe donc une progression sensible du solde entre "Inscriptions" et "Cessations" au cours des dernières années, avec un maximum en 1978. Si on ajoute à ce solde les extensions on atteint en 1978 : 19 758 établissements nouveaux.

En évaluant ces mutations selon les fonctions commerciales principales du commerce de gros et de détail, il est possible d'avoir une idée plus précise des modifications de l'appareil de distribution. Le tableau suivant synthétise ces transformations sur la période 1974-1978.

Tableau 4: EVOLUTION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS REGROUPES PAR FONCTION COMMERCIALE

	1974	1975	1976	1977	1978
ETABLISSEMENTS					
. GROSSISTES	1 368	830	948	1 375	3 158
. IMPORT.EXPORT	433	747	685	589	583
. DETAILLANTS	-7 126	-897	1 946	5 065	5 335
. SUCCURSALES	2 917	3 037	3 147	5 257	5 793
. INTERMEDIAIRES	461	257	184	522	663
TOTAL	-1 945	3 976	6 910	12 808	15 532
EXTENSIONS					
. GROSSISTES	807	654	568	313	453
. IMPORT.EXPORT	27	27	48	13	36
. DETAILLANTS	4 714	4 900	5 169	4 366	3 686
. INTERMEDIAIRES	122	119	70	60	51
TOTAL	5 671	5 700	5 855	4 752	4 226

Source : BODAC in AFRESCO

Si l'on se reporte au tableau précédent on observe :

- une progression assez sensible du commerce de gros
- une stabilité dans le nombre des établissements d'import-export
- une progression notable du nombre de détaillants avec une stabilisation en 1978
- un accroissement régulier du succursalisme.

# La situation de l'emploi dans le commerce en 1977-1978

Selon les estimations de la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, le nombre de salariés estimé dans le commerce de détail atteignait 1 890 100 personnes le premier Octobre 1978 soit 38 000 salariés de plus qu'en 1977 à la même date. Ces chiffres qui mettent en évidence une progression de 2,1 % du nombre d'employés salariés dans le commerce constituent une autre caractéristique de la reprise annoncée plus haut. Il semblerait que ce soit surtout le commerce de détail qui soit à l'origine de ce développement de l'emploi puisque dans ce dernier l'emploi a progressé de 2,70 %.

Dans ce sens, 1978 apparaît comme une année meilleure que 1977, puisque la Direction de l'Emploi de l'INSEE évalue que le nombre de salariés dans le commerce s'est accrû en 1977 de 1 200 personnes, alors que celui des non salariés a diminué de 11 300 personnes.

L'évolution de l'appareil commercial au cours des dernières années explique le fait que des changements importants soient survenus dans la population active du commerce. Selon les données de l'INSEE, il y a eu depuis 1974 une accentuation des départs de travailleurs de ce secteur vers le reste de l'économie : au plus fort de la crise, à savoir de 1974 à 1976, ces départs représentaient 7,5 % de la population active soit près de 54 000 personnes. Ce phénomène étudié du point de vue des salariés laisse supposer que le secteur du commerce a plutôt mieux traversé la crise que bien d'autres, puisque de 1974 à 1977 la croissance de l'emploi du commerce a atteint en moyenne 0,3 %. Mais ce chiffre ne doit pas masquer que cette progression s'est faite à partir d'une augmentation des postes salariés de 1 % et d'une diminution de 1,9 % des non salariés. Ainsi, selon l'INSEE, la population active des commerces était, en 1977, de 2 404 000 personnes dont 1 820 000 salariés. La même année, alors que le nombre de salariés augmentait de 1 200 personnes, celui des non salariés diminuait de 11 300 (de 1968 à 1975 le nombre des chefs d'entreprises individuelles a regressé de 96 610). Ce phénomène de diminution des entrepreneurs individuels se poursuivra, dans les années à venir, sous l'effet conjoint des restructurations de l'appareil commercial et du vieillissement de la pyramide d'âge des commerçants puisque plus de 34 % d'entre eux ont plus de 55 ans, et 10,7 % plus de 65 ans (1).

<sup>(1)</sup> LSA N° 655, Février 1978, p. 15

Si l'on regroupe la population active dans le commerce de gros et de détail selon les chiffres du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, on atteint plus de 2 millions de personnes employées dans le secteur du commerce en France. Cette population se répartit selon le tableau suivant.

Tableau 5 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL ENTRE 1968 et 1975

	1968	1975	Evolution moyenne annuelle entre 1968 et 1975
Commerce de gros alimen- taire	250 100	271 350	+ 1,2 %
Commerce de gros non- alimentaire	371 560	466 595	+ 3,3 %
Total commerce de gros	621 660	737 945	+ 2,5 %
Détail spécialisé et succursales alimentaires	289 960	326 105	+ 1,7 %
Coopératives	47 260	45 760	<b>- 8</b>
Grands magasins, magasins populaires, VPC	152 820	134 265	- 1,8 %
Commerce de viandes	202 880	156 740	- 3,6 %
Autres	709 460	765 330	+ 1,1 %
Total commerce de détail	1 402 380	1 428 200	+ &
Total commerce	2 024 040	2 166 145	+ 1 %

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Il apparaît donc, à la lumière de ces chiffres, que la distribution joue un rôle important en ce qui concerne l'emploi. Ainsi, plus d'un travailleur sur dix travaille directement dans le commerce de gros et de détail. Cette importance s'est maintenue au cours des dernières années grâce à l'essor du grand commerce qui s'est fait, il faut le reconnaître, au détriment de la petite et moyenne distribution. Les chiffres avancés sont à ce propos les suivants :

- 100 000 emplois créés dans les supermarchés depuis 1959, date du lancement de cette formule
- 80 000 emplois créés par les hypermarchés depuis 1964 soit 180 000 emplois pour 5 000 000 mètres carrés de vente (1 emploi pour 28m2)(1).

Conjointement à cette augmentation des emplois dans les grandes surfaces, la diminution dans le petit et moyen commerce fait que le solde demeure nul depuis 1968.

<sup>(1)</sup> Cf. R.F. WERNER, L'emploi dans la distribution, in LSA, N° 706, 23 Mars 1978, p. 88 et suivantes.

L'augmentation du volume des ventes confrontés à la stagnation de l'emploi permet de mettre en évidence une augmentation sensible de la productivité. F. WERNER (1) a estimé sur la période 1970 - 1977 à 28 % ce gain de productivité. Cette amélioration de la productivité du travail a permis, selon le même auteur, une économie de 470 000 emplois, soit une économie de 14 milliards de F par an.

La totalité de cette économie n'a sans doute pas pu être distribuée en totalité au consommateur, car le commerce moderne a également apporté à ce dernier des services nouveaux : "élargissement des assortiments offerts, généralisation des chaînes de froid jusqu'à la vente finale, création de parkings, chauffage et climatisation des magasins"(1). Mais il est intéressant de se poser la question de savoir à qui a profité cette économie de travail. La réponse est certes difficile : est-ce aux industries d'amont et si oui, est-ce aux IAA ou aux secteurs de services, est-ce aux entreprises de distribution ellesmêmes ou aux consommateurs ? Nous tenterons plus loin d'apporter quelques éléments de réponse à cette question bien délicate. On peut par contre expliquer, à propos de l'étude de l'emploi dans la distribution, que cette diminution de la force de travail relativement au volume du chiffre d'affaires s'explique à la fois par une rationalisation du travail dans la distribution et par le transfert de tâches traditionnellement liées à la fonction de distribution à la fois vers les entreprises d'amont et vers le consommateur : n'est-ce pas aujourd'hui les entreprises de transformation qui assument de plus en plus du préemballage, l'étiquetage des poids et des prix, qui prennent à leur charge les matériels de présentation (box-palettes), qui assurent les délais de paiement de plus en plus longs, les actions promotionnelles, etc... N'est-ce pas également le consommateur qui assure une part de plus en plus importante du service de distribution, en se servant lui-même en transportant ses produits au sein du magasin, en s'informant le plus souvent par ses propres moyens, en replaçant les marchandises achetées dans les cartons ou dans les sacs?

# 1.2. LE RENFORCEMENT DU GRAND COMMERCE

Sur la période étudiée, la mise en évidence du partage des ventes entre le "grand commerce" et le petit et moyen commerce souffre du fait des changements de nomenclatures adoptés par l'INSEE. Nous présenterons donc ici cette évolution en deux temps :

- sur la période 1973 à 1977
- au cours des années 1976, 1977, 1978

<u>Au cours de la période 1973 à 1977</u>, selon les données de l'INSEE reproduites dans le tableau suivant, la progression du grand commerce regroupant : le commerce concentré et les grandes surfaces indépendantes et mixtes, s'est opérée d'une façon

<sup>(1)</sup> Cf. étude citée infra.

régulière. On note cependant que cette progression est surtout le fait des grandes surfaces indépendantes et dans une moindre mesure des grandes surfaces "mixtes" alors que l'ensemble du commerce concentré n'a pratiquement plus évolué. Face à cette "poussée" du grand commerce, on assite à un tassement du petit et moyen commerce dont la part dans l'ensemble des ventes passe, sur la période de 70 % à 67,5 %.

La tendance mise en évidence en 1976 (1) du renforcement de la part du grand commerce par rapport au petit et moyen commerce se confirme en 1977 et se renforce au cours de l'année 1978. Selon ces nouvelles bases, le grand commerce regroupe le commerce concentré et les grandes surfaces appartenant à des indépendants et ce en cinq grandes catégories :

- Hyper et Supermarchés (y compris ceux appartenant à des grossistes ou à des indépendants isolés ou associés).
- Magasins de toutes tailles en dehors des hyper et des supermarchés exploités par des M.A.S. ou des COOP.
- Magasins populaires (avec des rayons alimentaires inférieurs à 400 m2).
- Coopératives d'entreprises ou d'administration.
- Détail non alimentaire et non spécialisé (grands magasins, VPC, autres grandes surfaces spécialisées ou semi spécialisées).

Si l'on se réfère au tableau 7, on peut observer que le grand commerce, tel qu'il est défini ici, au cours des années 1976, 1977 et 1978, a sensiblement renforcé sa place dans l'ensemble des ventes au détail puisque la part de son chiffre d'affaires dans le total du commerce est passée de 28 à près de 30 %. Ce sont surtout les grandes surfaces (hyper et supermarchés) qui ont progressé le plus rapidement, au détriment des magasins populaires.

Les petites surfaces appartenant à des commerçants indépendants ont perdu 1,5 % de la part du total des ventes du commerce de détail; les entreprises les plus touchées par cette récession relative demeurent les petits magasins traditionnels de petite surface.

En ce qui concerne les dépenses alimentaires qui représentent, nous l'avons vu, en 1978 : 49 % des ventes totales du commerce de détail, la répartition des achats des ménages s'établit comme l'indique le tableau 7 entre les différentes catégories de magasins de détail.

<sup>(1)</sup> Cf. GHERSI (G.), ALLAYA (M. et M.C.): Etude sur la concentration, les prix et les marges, dans la distribution de produits alimentaires, T.2., Evolution de la concentration et des prix dans la distribution alimentaire en France. Collection Etudes, n°B8, Bruxelles, Septembre 1978.

Tableau 6 : EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE DES DIFFERENTES ENTREPRISES DU COMMERCE DE DETAIL de 1973 à 1977

Ţ								
1977	12,7	10,4	23,1	T. T	1,7	8 <b>*</b> 61	32,5 67,5	100,0
1976	13,2	8,6	23,0	7,3	1,7	18,8	32,0	100,0
1975	13,8	9,3	23,1	9,6	1,5	17 , և	31,2	100,0
1974	η, 41	8,8	23,2	η,9	1,4	16,6	31,0	100,0
1973	7,41	8,8	23,2	9*5	1,2	. 15,6	30,0	100,0
	1. Commerce concentré traditionnel	2. Grandes surfaces du commerce concentré	3. Ensemble du commerce concentré (1) + (2)	4. Grandes surfaces indépendantes	5. Grandes surfaces mixtes	6. Ensemble des grandes surfaces alimentaires (2) + (4) + (5)	7. Grand commerce (1) + (2) + (4) + (5) 8. Petit et moyen commerce 100 - (7)	9. Ensemble du commerce de détail

Source : INSEE

: REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DETAIL ENTRE LE GRAND ET LE PETIT ET MOYEN COMMERCES EN 1976, 1977 et 1978 Tableau 7

	10	1976	1977	7.7	1978	82
	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	9/
Hypermarchés	43 108	8,7	50 075	ħ <b>,</b> 6	58 905	10,0
Supermarchés	37 619	7,8	43 149	8,1	50 848	9,8
Supérette, mini libre service et magasins traditionnels, M.A.S. et C.O.O.P	24 572	5,1	26 413	6 <b>°</b> tį	27 867	λ, μ
Coopératives d'entreprises et d'adminis- tration	1 291	0,3	1 475	0,3	1 621	0,3
Détail non alimentaire et non spécialisé	22 407	9,4	24 585	9,4	27 408	9,4
Magasins populaires	8 139	1,7	8 409	1,6	8 786	1,5
ENSEMBLE DU GRAND COMMERCE	136 136	28,2	154 106	28,9	175 432	29,7
Supérettes et mini libre service, magasins traditionnels de petite taille, indépendants	45 073	η,6	50 623	9,5	53 402	0,6
Commerce de viande	45 950	9,5	50 600	9,5	57 034	7,6
Commerce alimentaire spécialisé	24 958	5,2	28 709	5,4	31 449	5,3
Pharmaciens	26 153	5,4	27 100	5,1	31 625	5,3
Autres commerces spécialisés non alimentaires	204 074	42,3	221 381	41,6	242 355	41,0
PETIT ET MOYEN COMMERCE	346 208	71,8	378 413	71,1	415 865	70,3
ENSEMBLE DU COMMERCE DE DETAIL	482 344	100,0	532 519	100,0	591 297	100,00

Source : INSEE - CCCN

La lecture de ce tableau suscite un certain nombre de remarques :

- On note tout d'abord l'importance des ventes alimentaires effectuées en grandes surfaces (hyper et supermarchés), ainsi que le renforcement de ces dernières. Ce chiffre dépasse aujourd'hui le quart des achats alimentaires des ménages.

Cette augmentation se fait par un tassement de la part des ventes réalisées par les petites surfaces du commerce alimentaire (supérettes, mini-libres services et magasins traditionnels, y compris les commerces de viandes) et, plus particulièrement, de celles exploitées par des M.A.S. et des COOP.

- Enfin, si l'on regroupe ces données selon la nomenclature du tableau précédent, on peut évaluer la part des achats des ménages réalisés dans les magasins du grand et du petit et moyen commerce, ainsi que l'évolution de cette répartition. Ces tendances sont fournies par le tableau suivant :

Tableau 8 : EVOLUTION DES PARTS DU GRAND ET PETIT ET MOYEN COMMERCES DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE DE DETAIL EN FRANCE DE 1976 à 1978.

	1976	1977	1978
Grand commerce	56,1	56,4	56,0
Petit et moyen commerce	43,9	43,6	44,0
Ensemble du commerce de détail	100,00	100,00	100,0

Nos calculs sur la base des données de l'INSEE

#### 1.3. LE COMMERCE DE GROS, UNE CERTAINE VITALITE

#### 1.3.1. Une présentation rapide du commerce de gros en 1977

Le long des filières agro-alimentaires, la fonction de gros, bien qu'elle soit de plus en plus intimement liée à la fonction "détail" par le jeu des phénomènes "d'intégration descendante ou remontante", par les mécanismes d'accords aussi complexes que diversifiés, n'en joue pas moins un rôle fondamental. Le point rapide de la situation dans le commerce de gros au cours de l'année 1977 présenté ici, est réalisé sur la base des informations fournies par la Fédipac. La Fédération Nationale des Distributeurs Grossistes de Produits Alimentaires de Grande Consommation qui récolte depuis de nombreuses années auprès de ses adhérents les informations permet de suivre l'évolution de la profession.

Pris dans leur ensemble, les adhérents de Fédipac ont réalisé en 1977 un chiffre d'affaires TTC de 28 milliards 840 millions de francs se ventilant comme suit :

- 20 milliards pour l'activité de gros
- 8 milliards 840 millions pour l'activité de détail (1)

Hors T.V.A., ce chiffre d'affaires de l'activité de gros, qui s'élève à 14 milliards 900 millions de Francs en 1977, se répartit entre quatre activités principales selon le tableau suivant.

Tableau 9 : STRUCTURE DU COMMERCE DE GROS EN 1977

	Chiffre d'affaires	Structure	Evolution entre 1976 et 1977
Distributeurs grossistes	12 600	84,5 %	+ 15,5 %
Fournisseurs de collectivités	1 556	10,5 %	+ 25,0 %
Distributeurs spécialisés	567	4,0 %	+ 12,6 %
Fournisseurs de boulangeries- pâtisseries	176	1,0 %	+ 19,4 %
Total	14 900	100,0 %	+ 16,0 %

Source : Fédipac

- a) <u>Les distributeurs grossistes</u> constituent le groupe dont la clientèle est la plus variée. Bien que le degré de diversification des clients varie avec les entreprises, on distingue:
  - Le Cash and Carry. "Bien qu'il ne s'agisse pas d'une catégorie de clientèle, mais d'une technique de vente, il est indispensable de la prendre en compte dans la ventilation des ventes de grossiste. Le "cash and Carry" s'adresse non seulement aux commerçants détaillants, mais aussi à certains utilisateurs, tels que les restaurateurs, hôteliers, commerçants spécialistes ..." (2).
  - Les magasins propres. Dans certains cas, on rencontre des grossistes qui exploitent un ou plusieurs magasins de détail. Cette formule qui n'est pas récente met en évidence ce lien étroit, qui a toujours existé, entre fonctions de gros et de détail et le fait que, depuis toujours, certaines entreprises, même modestes avaient intégré les deux activités. Cette tendance s'est cependant renforcée au cours des dernières années.
  - Les détaillants indépendants
  - Les détaillants appartenant à une chaîne

<sup>(1) 12,5 %</sup> des ventes du commerce de l'alimentation. (2) LSA 32,5 % des ventes des produits d'épicerie.

- <u>Les collectivités</u>: restaurants universitaires, cantines d'entreprises, cantines scolaires, hôpitaux, etc...

#### - et les commerçants spécialisés

Le tableau suivant donne la répartition des ventes des distributeurs grossistes selon ces différentes catégories de clients.

Tableau 10 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES DISTRIBUTEURS-GROSSISTES EN 1977 ENTRE LEURS DIFFERENTS TYPES DE CLIENTS

Unité : millions de Francs

	Chiffre d'affaires*	%
Cash and carry	1 470	11,7
Magasins propres	2 300	18,2
Détaillants indépendants	4 050	32,2
Détaillants chaîne	3 800	30,1
Collectivités	740	5 <b>,</b> 9
Spécialistes	200	1,6
Divers	40	0,3
Total	12 600	100,0

Source : Fédipac

- \* Evaluation sur la base de nos calculs
- b) <u>Les fournisseurs de collectivités</u> possèdent quant à eux une clientèle relativement homogène composée :
  - à 95 % par les collectivités publiques et privées (cantines des établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, cantines d'entreprises, colonies de vacances, etc. et les hôtels et restaurants).
- c) <u>Les distributeurs spécialisés</u> dont la clientèle est essentiellement composée des détaillants indépendants, artisants de la transformation alimentaire, charcutiers, traiteurs et, dans une mesure plus modeste, des hôtels et restaurants.
- d) <u>Les fournisseurs de boulangerie et pâtisserie</u> dont près de 85 % du chiffre d'affaires est directement réalisé avec les boulangers pâtissiers.

#### 1.3.2. La mise en évidence d'une certaine concentration

Les données récoltées par la Fédipac mettent en évidence une certaine concentration au cours de l'année 1977. Le tableau suivant donne la structure et la progression des entreprises de gros classées à la fois selon leur activité et l'importance de leur chiffre d'affaires. Quatre groupes y sont représentés tels qu'ils sont retenus par la Fédération Nationale des distributeurs de produits alimentaires et de grande consommation. Le chiffre d'affaires annuel hors T.V.A. permettant cette classification selon la taille :

- Le groupe A correspond aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions de F.
- Le groupe B aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 50 millions de F.
- Le groupe C à celles ayant un chiffre d'affaires entre 50 et 100 millions de F.
- et enfin le groupe D celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de F.

Le tableau suivant qui reprend les données fournies par 295 entreprises sur les 341 adhérants à la Fédipac, donne d'une part une idée de la façon dont se répartit le chiffre d'affaires de la profession et de la manière dont il progresse selon les différentes entreprises.

Tableau 11 : STRUCTURE ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES DIFFERENTS SECTEURS
DU COMMERCE DE GROS

	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Total
Distributeurs grossistes					
. nombre	70	83	18	25	196
. % du C.A	3,1	17,0	10,9	69	100
. évolution des ventes	6,29	9,51	13,11	17,93	15 <b>,</b> 52
Fournisseurs collectivités					
. nombre	14	23	3	3	43
. % du C.A	6,1	41,1	11,7	41,1	100
. évolution des ventes	20,31	20,34	18,72	32,8	24 <b>,</b> 96
Distributeurs spécialisés					
. nombre	5	10	2	-	17
. % du C.A	4,5	55,7	39,8	-	100
. évolution des ventes	2,52	15,22	10,33	-	12 <b>,</b> 6
Fournisseurs de boulangerie					
. nombre	30	_	-	-	30
. % du C.A	100	_	-	-	100
. évolution des ventes	19,34	-	-	-	19,34

Source : Fédipac

Ce sont, sans nul doute, les entreprises du secteur des distributeurs-grossistes qui ont opéré au cours des dernières années la plus forte concentration puisque moins du quart des entreprises réalisent près de 80 % du chiffre d'affaires du secteur. En 1977, ce phénomène semble se stabiliser. Ce sont, d'autre part, ces mêmes entreprises dont le

niveau des ventes progresse le plus vite (de 13 à 18 % d'augmentation de chiffre d'affaires). Dans le secteur des fournisseurs des collectivités, le degré de concentration n'est pas négligeable puisque 14 % des entreprises (6 sur 43) réalisent plus de la moitié des ventes (53 %). Toutefois, la progression des ventes de ce secteur, bien qu'assez sensible, apparaît relativement homogène entre des entreprises de taille assez différentes. Les autres secteurs : "distributeurs spécialisés" et "fournisseurs de boulangerie" sont quant à eux composés d'entreprises de taille plus modeste.

#### 1.4. LES MODIFICATIONS DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE 1960 à 1977

#### 1.4.1. Evolution de la consommation et transformation de l'appareil de distribution

La croissance économique que l'on peut caractériser par la croissance de la production de biens et de services, s'accompagne généralement d'une augmentation sensible du pouvoir d'achat du consommateur. Parallèlement à cette évolution, le progrès technologique, les changements opérés dans les structures économiques et sociales, le bouleversement des habitudes de vie et de travail, l'apparition de la civilisation des loisirs et l'intensification des moyens d'information, suscitent une modification permanente des besoins que les changements de la production, de la transformation et de la mise en marché expliquent et rendent possible à la fois.

Malgré le développement des secteurs industriels non agro-alimentaires, l'alimentation demeure une activité dominante dans la plupart des pays du monde. Et le complexe des activités de l'alimentation est comme l'ensemble de l'économie très affecté par les changements de son environnement socio-économique.

L'agro-alimentaire, qui a joué un rôle fondamental dans la croissance, a vécu de profonds bouleversements. Quelques traits caractéristiques de cette évolution se trouvent dans :

- l'apparition d'un grand nombre de produits nouveaux
- les changements de nature et de dimension des entreprises de transformation
- la modification radicale des réseaux de mise en marché dont l'évolution et l'essor du commerce de détail n'est qu'une composante
- le développement des moyens de stockage et de transport qui changent toutes les données de la concurrence
- enfin, l'apparition d'un pouvoir nouveau : celui du consommateur qui, s'il est encore faiblement exprimé, a déjà bouleversé les rapports de force le long des filières agro-amimentaires.

Toutes ces transformations de l'environnement social et économique du consommateur vont avoir des effets importants sur la façon dont il va se nourrir (modes de consommation). L'étude de l'évolution de la consommation alimentaire peut donc être considérée comme l'évaluation d'une série d'indicateurs finals de ces transformations.

La mise en évidence des changements des modèles de consommation (aspect quantitatif de la consommation alimentaire) et les recherches sur les modalités de cette consommation (aspects qualitatifs), présentent un intérêt capital car ils permettent de mettre en relief les relations dialectiques :

- entre, d'une part, les transformations de l'environnement qui sont à l'origine des modifications observées dans la consommation alimentaire (modifications socio-économiques de la production et de la consommation, évolution des modes de production et de distribution, situation économique, niveau de formation, habitudes alimentaires, caractéristiques des marchés agro-alimentaires et stratégie des firmes). Parmi ces variables explicatives, nous serons amenés ici à privilégier la dimension : "modalités de la distribution alimentaire".

- et, d'autre part, l'impact des changements dans la consommation (et plus spécialement la consommation alimentaire) et sur le système économique tout entier et son environnement.

Une illustration de ce que pourrait être les différentes étapes d'une analyse causale de l'évolution de la consommation alimentaire est proposée dans le schéma suivant (1).

#### 1.4.2. L'évolution des dépenses de consommation alimentaire entre 1960 et 1977

Sur la base des achats effectués aux entreprises de détail, il est possible d'évaluer l'évolution des dépenses de consommation et plus spécifiquement des dépenses de consommation alimentaire au cours des 17 dernières années. Les données présentées ici excluent donc trois flux importants de la consommation alimentaire, à savoir :

- l'autoconsommation
- les achats directs
- les consommations sur place : Hôtels-restaurants, restauration collective (hôpitaux, cantines, etc...), débits de boisson.

Bien qu'on limite ainsi l'étude de la consommation, il est possible, par ce biais, de cerner de façon plus étroite le problématique de la distribution alimentaire au sein de laquelle se situe le présent travail. Cette approche qui privilégie la part de la consommation qui passe par le commerce de détail aboutit à des chiffres quelques peu différents de ceux présentés dans nos études précédentes et qui prenaient en compte l'ensemble des produits consommés sur la base de l'enquête sur la consommation alimentaire des Français. Le développement de la restauration collective, le maintien d'un niveau d'autoconsommation non négligeable comme en témoigne le tableau suivant, expliquent pour une part importante la différence des résultats obtenus, et rendent difficiles les comparaisons.

<sup>(1)</sup> Cette approche est le fruit d'une réflexion interne à l'Atelier Agro-alimentaire de l'I.A.M.de Montpellier.

SCHEMA 1 : PROPOSITION D'UN MODELE EXPLICATIF DE L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

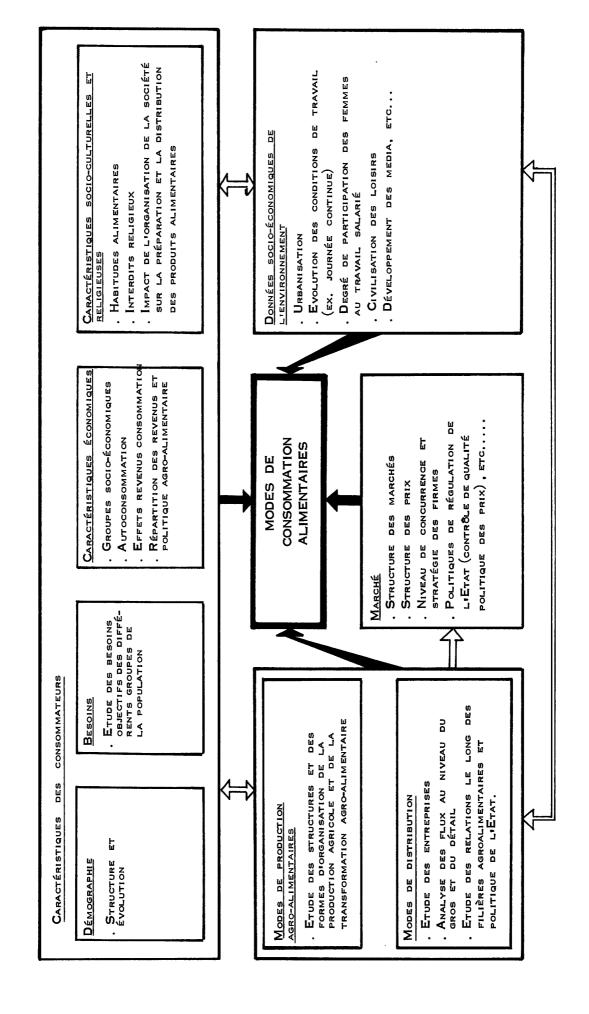


Tableau 12 : PART DE L'AUTOCONSOMMATION POUR QUELQUES PRODUITS DANS LA POPULATION

AGRICOLE ET DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION EN 1972

	Population agricole	Ensemble de la population
Pain	5,3	1,3
Pommes de terre	74,5	25,4
Légumes frais	72,8	31,9
Légumes secs	51,1	24,0
Fruits frais	31,7	11,1
Porc frais, salé, fumé	52,7	10,2
Jambon	33,3	5,5
Charcuterie	34,6	7,0
Volailles	78,7	24,4
Lapins	94,7	46,4
Oeufs	78,6	24,1
Lait frais	67,3	13,3
Beurre	18,7	3,5
Vins	40,6	11,8
Cidre	97,5	73,2

Source : INSEE

## - Une diminution sensible de la part des dépenses de consommation consacrées par les ménages aux produits alimentaires par rapport à l'ensemble de leurs dépenses de consommation

Ce phénomène bien connu et qui constitue une des lois tendancielles fondamentales de la consommation en économie de marché (Loi de Engel) constitue un fait remarquable au cours de la période étudiée puisque la part des dépenses de consommations alimentaires dans les dépenses de consommation totale passe de 52 % à 42 %. Ainsi, même si les dépenses alimentaires ont progressé au cours de la période 1960-1977 (coefficient 4 en Francs courants), les dépenses non alimentaires ont évolué plus rapidement (coefficient 6).

#### - Une modification moins radicale de la structure des dépenses de consommation alimentaire

Les informations disponibles ne permettent pas de suivre l'évolution en volume de la consommation alimentaire, mais la part des dépenses des principaux groupes de produits dans le total des dépenses commercialisées, ou dans le total des dépenses correspondant à des achats de produits alimentaires, donne une idée des changements survenus dans la structure de la consommation alimentaire en France. Dans le Tableau 13, on observe

Tableau 13 : STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENNES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE PAR RAPPORT AUX DEPENSES TOTALES DE CONSOMMATION ENTRE 1960 et 1977

				-			Ī	,
1977	12,9 5,6 3,6 3,8	16,0 6,1 7,7 2,2	31,8 16,5 7,7 4,1 (28,3)	26,2 9,9 1,5 7,5 7,5	13,1	100	1	ı
1960	13,9 6,5 2,7 4,6	13,5 7,8 3,5 2,3	31,4 17,9 8,1 2,3 (28,4) 3,0	8,4 1,4 10,4 5,4	15,7 0,8 1,0 10,3 2,2 1,3	100	. 1	ı
1977	5,1	9,6	13,3	10,9	5,5	41,8	58,2	91
1960	7,2	7,0	16,3	13,3	8,1	52,1	6.74	100
1977	34 223 14 865 9 440 9 918	42 091 16 068 20 353 5 670	83 794 43 422 20 888 10 889 (74 599) 9 195	68 708 25 977 3 903 24 260 14 568	34 530 h 507 h 854 16 854 2 985 5 854	263 346	365 452	628 798
1960	9 567 4 510 1 884 3 173	9 294 5 346 2 388 1 560	21 625 12 312 5 608 1 617 (19 537) 2 088	17 592 5 753 989 7 150 3 700	10 800 560 720 7 100 1 500	68 878	63 211	132 089
	EPICERIE	PRODUITS CEREALIERS ET SUCRES  Pains biscottes, farines Pâtisserie, entremets, crèmes  Confiserie	PRODUITS CARNES  Boucherie Charcuterie Volaille, lapin, gibier Total viande Potasons, coquillages	PRODUITS FRAIS  Fruits et légumes  Pommes de terre  Produits laitiers et oeufs  Fromages	BOISSONS  Apéritifs  Eaux de vie, liqueurs  Vins  Bières et cidres  Boissons non alcoolisées	TOTAL ALIMENTAIRE	TOTAL NON ALIMENTAIRE	TOTAL DEPENSES COMMERCIALISEES

Source : Nos Calculs à partir des données de 1'AFRESCO

# Explications relatives au Tableau

Ce tableau a été calculé sur la base des données par l'AFRESCO dans l'Étude récente qu'elle a publié sur "les dépenses commerciliasées des ménages français 1960 - 1977", en Juin 1979. Les intitulés de ce tableau regroupent les produits suivants :

### EPICERIE

Le groupe épicerie regroupe tous les produits d'épicerie conditionnée : "c'est-à-dire empaquetés, livrés sans préparation et susceptibles de conservation (les boissons font l'objet d'un groupe distinct)", on y trouve regroupés :

les produits d'épicerie conditionnée et les condiments, à savoir : les pâtes alimentaires, les légumes secs, les purées, le sucre, le chocolat en tablette, les sauces et les condiments, les épices, les huiles et vinaigre, mayonnaise, etc...

- . les petits déjeuners et infusions : cacao en poudre, café, infusions ...
- . les conserves de fruits et légumes et confitures

# PRODUITS CEREALIERS ET SUCRE

Trois groupes de produits sont réunis sous cette appellation :

- . le pain, les produits de la biscotterie et de la panification fine et les farines
- . la pâtisserie industrielle et fraîche
- . la confiserie à base de sucre et de chocolat

# PRODUITS CARNES

A savoir, d'une part, les viandes et les produits qui en sont dérivés et les produits de la mer : quatre intitulés regroupent ces différents produits :

- Boucherie : boeuf, veau, mouton, cheval, porc frais et triperie
- . Charcuterie : incluant les conserves à base de viandes et les plats préparés
- . Volailles, lapins et gibier
- . Poissonnerie et coquillages

## PRODUITS FRAIS

On trouve sous ce titre deux grands groupes de produits :

- . les légumes et les fruits frais et les pommes de terre
- · les produits fermiers d'origine animale (lait, oeufs et produits complémentaires, crèmes ou dérivés, beurre, yaourts, fromages, etc...)

## BOISSONS

Essentiellement distinguées par la présence ou non d'alcool

- · boissons alcoolisées : Apéritifs, eaux de vie, liqueurs, vins, bières et acides
  - · boissons non alcoolisées : eaux minérales, limonades, jus de fruits

#### les faits suivants :

- <u>Les produits d'épicerie</u>, tels qu'ils y sont définis, sont ceux qui ont relativement le moins progressé avec les boissons. Parmi les produits qui composent ce groupe, ce sont les petits déjeuners et infusions dont la valeur des dépenses a été multipliée par 5 contre 3,8 pour l'ensemble des dépenses alimentaires. Cette progression, expliquée par la hausse très forte du prix du café, doit être considére comme artificielle.
- <u>Les produits dérivés des céréales et du sucre</u> ont par contre connu une augmentation plus rapide. Cette croissance s'explique essentiellement par l'évolution des consommations de pâtisserie fraîche et industrielle, des entremets et des glaces. Parallèlement, le poste farine, pain, biscottes, dont les prix à la consommation étaient taxés, n'ont guère évolué.
- <u>Les produits carnés</u>, contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, ont vu le niveau des dépenses de consommation qui leur étaient consacrées s'accroître au rythme de l'ensemble de la consommation. La structure des dépenses de consommation des dépenses viandes a évolué de la façon suivante :

,	1960	1977
Boeuf	48,5	49,5
Veau	23	14
Mouton	7,5	10
Cheval	14	3,5
Porc frais	13,5	17
Triperie	3,5	6
Ensemble viandes	100 %	100 %

Nos calculs sur la base des données AFRESCO

Bien que cette progression apparaisse comme assez régulière, l'étude de l'AFRESCO met en relief le fait que la charcuterie sur la période 1975 à 1977, la volaille de 1960 à 1968, et les ventes de triperie sur toute la période ont connu des poussées plus rapides que la moyenne.

- <u>Les produits frais</u> ont connu de leur côté une poussée sensible de la consommation dans la mesure où il s'agit de produits dont les prix sont contrôlés et pour lesquels (notamment les produits transformés du lait) il existe une forte concurrence.
- En ce qui concerne <u>les boissons</u>, les chiffres donnés ici sont ceux qui correspondent à des dépenses de consommation. Ils ne tiennent pas compte, de ce fait, de l'autoconsommation très importante dans certaines régions pour les vins et alcools. Il ne permettent pas de mettre en évidence une progression des dépenses de consommation en

Seule la croissance des dépenses pour les apéritifs et les liqueurs est plus forte que la moyenne, mais elle doit être corrigée à la baisse, du fait de l'augmentation rapide des droits et taxes.

Selon l'AFRESCO, les dépenses des ménages en 1977 se répartissent pour les boissons de la façon suivante :

-	Vins	47	%
-	Boissons non alcoolisées	17	%
_	Eaux de vie, liqueurs	14	%
-	Apéritifs	13	%
_	Bière et cidre	8	%

soit 73 % de boissons alcoolisées en 1970 contre 91 % en 1960.

#### 1.5. LA PHYSIONOMIE DU LIBRE SERVICE EN 1979

La libre service a poursuivi au cours de l'année 1978 la progression qu'il avait connu au cours des dernières années. Cette progression que marque le développement des surfaces de vente et du nombre des magasins est surtout sensible pour les supermarchés et hypermarchés, alors qu'on observe une stagnation relative des mini libres-services. Au 1er Janvier 1979, selon les recensements de l'Institut Français de Libre Service, le libre service en France possédait les caractéristiques suivantes :

- Ensemble des magasins en libre service : 27 165 unités, soit près de 12 % du nombre total des magasins d'alimentation
- Se répartissant selon :
  - . 392 hypermarchés
  - . 3 584 supermarchés
  - . 6 012 supérettes
  - . 17 177 mini libres-services (nombre de mini libres-services recensés yne estimation plus réaliste donne environ 20 000 mini libres-services),

#### - Soit :

- . 7 384 544 m2 de surface de vente
- . 253 000 personnes employées (salariés, entrepreneurs individuels et aides familiaux).
- . 132 978 000 000 F de chiffre d'affaires en alimentation soit 56,6 % des ventes totales d'alimentation se répartissant de la façon suivante :

- . 21,8 % pour les supermarchés
- . 14,7 % pour les hypermarchés
- . 10,2 % pour les supérettes
  - 9,9 % pour les mini libres-services

Par rapport au 1er janvier 1978, on note pour l'ensemble des unités en libre service l'ouverture de 948 unités nouvelles, ce qui semble correspondre à un léger fléchissement par rapport aux années 1976 et 1977. Ces chiffres globaux donnent une idée de ce qu'a été l'évolution d'ensemble de ce mode de vente qu'est le libre service, mais ils masquent les évolutions hétérogènes observées entre les différentes tailles de magasins, les différentes formes d'organisation du commerce de détail et entre les différentes entreprises de distribution. L'objet des prochaines paragraphes est donc de reprendre pour les hypermarchés les supermarchés et les supérettes (magasins pour lesquels l'IFLS réalise chaque année une étude de conjoncture) l'analyse plus détaillée de cette évolution.

#### 1.5.1. Les hypermachés

Sur la base des données de l'Institut Français du Libre Service, on peut dresser la fiche technique suivante des hypermarchés en France le 1er Janvier 1979 (1).

- Nombre : 392
- Surface de vente : 2 229 091 m2
- Ouvertures en 1978 : 18 hypermarchés soit 105 047 m2 supplémentaires de vente et 3 625 emplois nouveaux
- Surface de vente moyenne : 5 686 m2
- Personnel employé: 79 500 personnes soit un effectif moyen de 203 employés par hypermarché
- Chiffre d'affaires total : 55 529 milliards de F
- Pourcentage des ventes au détail :
  - . 9,7 % de l'ensemble des ventes au détail en 1978
  - .12,6 % des ventes de produits alimentaires
  - . 7,0 % pour les marchandises générales

#### a) Les grandes tendances depuis le lancement de la formule "hypermarché"

Depuis l'ouverture du premier supermarché par Marcel Fournier en Juin 1963 à Sainte Geneviève des Bois dans la région parisienne, le développement des grandes surfaces de vente que sont les hypermarchés s'est fait à un rythme très rapide. Le tableau suivant donne une idée de cette évolution particulièrement sensible de 1968 à 1973.

<sup>(1)</sup> En ce qui concerne les caractéristiques des hypermarchés de Montpellier, se reporter en Annexe 3.

Tableau 14 : EVOLUTION : DU NOMBRE, DES SURFACES DE VENTE et DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES HYPERMARCHES DE 1963 à 1978

Situation le 1er janvier de chaque année	Nombre	Surfaces	Chiffre d'affaires en millions de F de l'année en cours
1964	1	2 500	-
1965	2	5 000	_
1966	3	10 200	-
1967	14	12 700	-
1968	12	42 33.1	1 030
1969	26	114 348	3 303
1970	71	379 510	7 031
1971	114	647 511	10 559
1972	143	844 417	15 992
1973	211	1 253 767	22 706
1974	259	1 537 205	29 339
1975	291	1 742 298	34 824
1976	305	1 822 652	40 612
1977	340	2 007 204	47 445
1978	37 <sup>1</sup> 4 <b>*</b>	2 166 439 <b>*</b>	55 529 <b>*</b>
1979	392	2 229 091	-

\* Chiffres corrigés

Source : IFLS

Parallèlement à cette évolution du nombre des hypermarchés, leur part des ventes dans l'ensemble des ventes de détail en France n'a cessé de progresser comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 14bis: EVOLUTION DU C.A. ET DE LA PART DES VENTES DANS L'ENSEMBLE DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL REALISEES PAR LES HYPERMARCHES DE 1968 A 1978

	C.A. total	% dans les ventes du commerce de détail	C.A. alimentaire	% dans les ventes de produits ali- mentaires totales
1968	1 030	0,6	772	0,8
1970	7 031	3,2	4 922	4,5
1972	15 992	5 <b>,</b> 9	10 555	7,9
1974	29 339	8,1	18 337	10,6
1976	40 612	8,8	25 383	11,5
1978	55 529	9,7	34 706	12,6

Source : IFLS

Cette progression, à la fois rapide et régulière, de la place qu'ont prise les grandes surfaces, aussi bien dans l'ensemble des ventes au détail qu'en ce qui concerne la vente des produits alimentaires, semble cependant stabiliser sa progression au cours des dernières années.

En ce qui concerne l'emploi, deux phénomènes semblent ressortir des chiffres fournis par l'IFLS depuis l'ouverture du premier hyper :

- d'une part, la progression et l'importance des emploisofferts par le développement des hypermarchés,
- d'autre part, la relative diminution du nombre de personnes employées par magasin, ce qui témoigne des efforts réalisés en vue d'améliorer la productivité du travail dans ces entreprises.

Le tableau suivant donne une idée de cette évolution.

Tableau 15 : EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES HYPERMARCHES DE 1964 à 1977

	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois cumulés	Nombre d'employés en moyenne par hypermarché
1964	350	280	280
1965	118	630	315
1966	350	748	249
1967	1 351	1 098	275
1968	2 584	2 449	204
1969	9 027	5 026	193
1970	8 623	14 365	202
1971	5 760	23 601	207
1972	13 718	29 480	206
1973	8 305	43 518	205
1974	6 144	53 206	211
1975	2 519	61 253	206
1976	5 666	62 812	201
1977	4 912	68 165	198

Source : IFLS

### b) <u>Hypermarchés</u>: des mécanismes d'affiliation complexes et des formes d'entreprises diversifiées

. Les mécanismes d'affiliation, nous l'avons déjà souligné, demeurent fort complexes. Ainsi, un hypermarché peut être affilié à une seule ou à plusieurs centrales d'achat. L'exemple généralement retenu pour illustrer l'unicité d'affiliation est celui de la Société CEDIS dont les magasins sont rattachés à la centrale d'achat : PARIDOC. D'autres unités dépendent de plusieurs centrales d'achat et parfois davantage et réalisent par exemple leurs achats alimentaires avec une centrale et leurs approvisionnements en marchandises générales avec l'autre (1).

. D'autre part, il arrive que l'on trouve des entreprises différentes qui exploitent des magasins sous une même enseigne. Dans ce cas, ces entreprises sont affiliées à une même centrale d'achat. Ainsi, les hypermarchés sous enseigne MAMMOUTH et RECORD appartiennent à des entreprises de distribution différentes mais affiliées respectivement aux centrales PARIDOC et GAGNI, qui sont au demeurant liées à d'autres entreprises exploitant sous d'autres enseignes.

Ces explications préalables fournies, il est intéressant de noter la tendance à la concentration observée dans les enseignes d'hypermarchés (2). Selon l'étude effectuée par LSA sur la base des données de l'IFLS:

- sur les 392 hypermarchés, on dénombre 54 enseignes différentes
- mais 53 % des hypermarchés (208 unités) ont l'une des 5 plus importantes enseignes.

Si l'on retient les 10 premières enseignes, on dénombrera 331 unités, soit 84,5 % des hypermarchés. Le tableau suivant donne par ordre d'importance ces dix premières enseignes et dénombre les magasins qui les ont adoptées.

1.	Mammouth	64
2.	Carrefour	41
3.	Euromarché	39
4.	Rond Point	36
5.	Super Centre Leclerc	28
6.	Cora	21
7.	Auchan	20
8.	Radar Géant	16
9.	Continent	15
10.	Record	14

in LSA 693 - 694, p. 170

<sup>(1)</sup> Selon LSA, 263 hypermarchés sont affiliés à une seule centrale d'achat 96 " " à deux centrales d'achat 31 " " à trois centrales d'achat 2 " ne sont affiliés à aucune centrale d'achat

<sup>(2)</sup> Sur la base de l' "Atlas des super et hypermarchés, au 1er Janvier 1979", LSA 693-694, 8 - 15 Décembre 1978.

Si l'on reprend la classification proposée plus avant des différentes formes d'entreprises de distribution de détail, il est intéressant d'observer comment se répartissent entre elles les 392 hypermarchés répertoriés au début de l'année 1979 (1).

#### 1. Les indépendants

- . exploitent 67 unités
- . 17 % du nombre de magasins
- . 11 % des surfaces de vente

au sein des indépendants, on trouve :

- . 47 unités gérées par des groupements divers d'indépendants
- . 12 par des grossistes et des chaînes de volontaires
- . 6 par des indépendants non associés
- . 2 par des coopératives de détaillants

Les indépendants exploitant des hypermarchés n'ont pas connu en 1978 la même progression que par les années passées puisqu'ils n'ont ouvert que 2 grandes surfaces en 1978 contre 8 pour 1976 et 8 pour 1977. De ce fait, leur part dans les surfaces de vente s'est légèrement tassée.

#### 2. Les Maisons d'Alimentation à Succursales (MAS)

- . exploitent 128 unités
- . 32 % du nombre des hypermarchés
- . 29 % des surfaces de vente

Les principaux groupes et centrales sont les suivants :

- . PARIDOC : 74 unités
- . SOCADIP: 16 unités (auxquelles il convient d'ajouter 43 affiliations d'hypermarchés classés dans d'autres catégories)
- . Le Groupe RADAR CANNES : 20 unités
- . CASINO EPARGNE : 11 unités
- . FRANCAP : 6 unités
- . LOCEDA : 1 unité

On observe également pour les MAS un léger tassement dans la progression des ouvertures et une diminution très faible de leur poids dans l'ensemble "hypermarchés" étudié ici.

<sup>(1)</sup> Nous reprendrons ici les chiffres fournis dans l'étude de LSA précédemment citée.

#### 3. Les coopératives de consommateurs

- . exploitent 36 unités
- . 9 % du nombre des hypermarchés
- . 6,5 % des surfaces de vente

Ces 36 hypermarchés appartenant à diverses unions coopératives régionales sont tous affiliés à la Société Générale des Coopératives de consommateurs. On note une progression des coopérateurs en 1978 par rapport aux années passées. Bien qu'il n'y ait eu pour eux que 3 unités ouvertes en 1978 contre 5 en 1977 et 7 en 1976, dans la récession générale, ils ont progressé plus vite que la moyenne de l'ensemble des groupes présentés et ont, de ce fait, conforté leur position.

#### 4. Les Grands Magasins et les Magasins Populaires

- . exploitent 16 unités
- . 4 % du nombre d'hypermarchés
- . 3,75 % des surfaces de vente

Ces 16 unités se répartissent comme suit :

SCA Monoprix : 12 unitésSOCAM Miniprix : 3 unités

. AU PRINTEMPS SaPac Prisunic : 1 unité

On note une seule ouverture opérée en 1978 à l'initiative du groupe MONOPRIX

#### 5. Les grandes entreprises de distribution spécialisées en grandes surfaces (GEGS)

Les GEGS constituent le premier groupe en importance d'entreprises possédant des hypermarchés :

- . ils exploitent 148 unités
- . 38 % du nombre des hypermarchés
- . 50 % des surfaces de vente

Avec 9 ouvertures en 1978, les GEGS ont conforté la position dominante qu'ils occupent parmi les entreprises de distribution alimentaire.

Si l'on classe les groupes leaders par ordre, on trouve :

le groupe CARREFOUR : 41 unitésle groupe EUROMARCHE : 32 unités

. le groupe CORA : 23 unités

. le groupe AUCHAN : 21 unités

. le groupe PROMODES CONTINENT : 15 unités

. le groupe ARLAUD : 5 unités

#### 1.5.2. Les supermarchés

Au 1er Janvier 1978, l'IFLS recensait près de 3 600 supermarchés. Ces magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 m2 et 2 500 m2 exploitent, si l'on cumule les superficies des magasins, près de 3 millions de m2 de surface de vente et assurent une part non négligeable des ventes au détail réalisées sur le territoire national. Tout comme pour les hypermarchés, on peut dresser la fiche technique suivante (1):

- Nombre : 3 584

- Surface de vente : 2 810 750 m2

- Ouvertures en 1978 : 270 supermarchés soit 212 760 m2 supplémentaires de vente et 5 959 emplois nouveaux
- personnel employé: 100 510 personnes soit un effectif moyen de 28 employés par supermarché
- chiffre d'affaires total en 1978 : 60 234 milliards de F
- pourcentage des ventes au détail :
  - . 10,6 % de l'ensemble des ventes au détail en 1978
  - . 18,6 % des ventes de produits alimentaires
  - . 3,1 % pour les marchandises générales

#### a) Le développement des supermarchés : un bilan positif

Au cours des deux dernières décennies, l'expansion de la formule du libre service proposée par les supermarchés a été du type de celle décrite dans le chapitre précédent consacré aux plus grandes surfaces de vente. Un peu plus ancienne que celle des hypermarchés, l'histoire des "Super" connaît, dès les années soixante, un développement sans précédent dans l'histoire de la distribution en France, comme en témoignent les chiffres du tableau suivant.

Ces chiffres mettent en évidence la poussée extrêmement rapide de cette forme de distribution qui connaît depuis 1969 (année record des ouvertures avec 328 magasins nouveaux) l'ouverture, bon an mal an, de 200 à 300 supermarchés nouveaux. Ce qui représente de 100 000 à 200 000 m2 de nouvelles surfaces de vente annuellement créées.

<sup>(1)</sup> Données tirées de l'Atlas IFLS paru dans LSA N° 693 - 694 de Décembre 1978. En ce qui concerne la liste et les caractéristiques des supermarchés de Montpellier, se reporter en Annexe 2.

Tableau 16 : EVOLUTION DES SUPERMARCHES DE 1960 à 1978

Années	Nombre de supermarchés le l <sup>er</sup> janvier	Surfaces de vente cumulées
1960	18	9 470
1962	121	74 105
1964	323	225 118
1966	566	376 157
1968	821	561 365
1970	1 453	973 808
1972	2 060	1 463 829
1974	2 574	1 940 024
1976	2 876	2 192 932
1978	3 368	2 623 814
1979	3 584	2 810 750

La taille moyenne des supermarchés a elle aussi progressé puisqu'elle est passée de 526 m2 en 1960 à 784 m2 en 1979.

La part du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce de détail réalisé par les supermarchés a, bien entendu, lui aussi progressé avec l'ouverture annuelle de si nombreux magasins. En 1960, ce pourcentage qui était de 0,2 % atteint en 1978 près de 11 %. En ce qui concerne les produits alimentaires, ce pourcentage a atteint 23 % en 1978. Le Tableau 17 donne une idée de cette évolution.

Tableau 17 : EVOLUTION DES VENTES DES SUPERMARCHES ET DE LA PART DE CES DERNIERS DANS L'ENSEMBLE DES VENTES DU COMMERCE DE DETAIL

Années	Ensemble des ventes réalisées par les supermarchés	% dans l'ensemble des ventes du commerce de détail	Ventes de produits alimentaires assurées par les supermarchés	% dans l'ensemble des ventes alimentaires
1960	189	0,21	180	0,37
1965	3 517	2,41	3 236	4,64
1970	15 007	6,87	13 506	13 <b>,</b> 65
1972	22 123	8,16	19 910	16,77
1974	32 123	8,99	27 947	18 <b>,</b> 63
1976	45 614	10,04	38 771	20,41
1978	60 234	10,78	51 198	21,80

Source : IFLS

Parallèlement à cette évolution, le nombre d'emplois dans les supermarchés a lui aussi progressé de façon rapide. Les quelques chiffres cités ci-après mettent en évidence à la fois l'importance du nombre d'emplois mais aussi le fait que le nombre d'employés par supermarché nouveau a tendance à décroître alors que les superficies moyennes de vente augmentent.

Tableau 18 : EVOLUTION DES EMPLOIS NOUVEAUX CREES CHAQUE ANNEE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX SUPERMARCHES

Années	Nombre d'emplois nouveaux créés	Nombre d'emplois par magasin nouveau
1962	3 874	47
1965	4 231	43
1970	7 177	31
1975	5 750	27
1978	5 432	22

Source : IFLS

#### b) L'évolution des supermarchés au cours de l'année 1978

L'année 1978 constitue une bonne année de progression pour les supermarchés en France. En effet, mis à part l'année 1976 qui avait vu la création de 348 magasins de cette taille, avec ses 270 ouvertures, 1978 constitue une des plus fortes progressions enregistrées depuis 1970.

Cette création de nouvelles surfaces s'est accompagnée de l'ouverture de 187 000 m2 supplémentaires.

#### c) Une certaine concentration des enseignes

Face à la prolifération des enseignes adoptées par les entreprises de distribution, l'IFLS note pour les supermarchés une certaine concentration dans l'utilisation de ces dernières. En effet, il ressort des statistiques de 1978 que 1 584 supermarchés, soit 44 % du nombre total de ce type de magasins et 46 % des surfaces de vente sont exploités sous 7 enseignes.

Tableau 19 : IMPORTANCE DES PRINCIPALES ENSEIGNES DE SUPERMARCHES

Enseignes	Surfaces	de vente	Nombre de magasins	% du nombre de magasins	% des superficies
Suma	265	866	305		
Centre Leclerc		580	216		
Coop	•	870	296		
Intermarché		757	242		
Prisunic		387	200		,
Codec					
Radar		935	197 128		
	101	533	120		
Total des 7 premières enseignes	1 301	928	1 584	44,20	46,32
Monoprix	76	808	108	į	
Ifaprix	70	435	122		
Bravo	65	138	67		
Unico	61	769	121		
Casino	60	679	57		
Gro	60	483	71		
Franprix	57	033	100		
Timy	52	915	110		
Viniprix	45	761	36		
Montlaur	43	700	51		
Félix Potin	42	652	51		
Nouvelles Galeries	37	545	51		
Super V	35	224	42		
éGé	32	480	47		
Sodim	30	036	31		
Migros	28	392	24		
Champion	26	528	17		
Nova	23	988	27		
Goulet Turpin	17	667	21		
Genty Cathiard	17	610	22		
Lu Parisienne	16	168	22		
Minifix	16	020	13		
Parunis	14	818	17		
Europrix	13	930	16		•
Frais Marché Gro	43	700	51		
Total du deuxième groupe de magasins	978	019	1 282	34,80	35,77
Total général	2 279	947	2 866	81,12	79,97

Source : D'après l'IFLS

Il convient de noter, selon ce tableau, que se trouvent présentes parmi les principales enseignes, et d'une façon très groupée, les différentes formes d'organisation de détail.

#### c) Les indépendants et les M.A.S. sont les principaux secteurs exploitant les supermarchés

Si l'on se réfère à l'étude réalisée par l'IFLS: les indépendants qui exploitent 1 746 magasins (49 % du nombre des supermarchés) et les magasins d'alimentation à succursales 1 064 magasins (30 %) représentent à eux seuls 79 % des supermarchés existant en Janvier 1979 et 76,5 % des surfaces de vente. Il apparaît en outre que ce sont ces deux secteurs qui ont assuré pratiquement à eux seuls (pour près de 95 %) la création des magasins nouveaux.

#### 1. Les indépendants

- . exploitent 1 746 unités
- . 49 % du nombre total des supermarchés
- . 47 % des surfaces de vente

au sein des indépendants, on trouve :

- . 651 unités gérées par des groupements divers d'indépendants (37 % des magasins de l'ensemble du groupe)
- . 569 grossistes et chaînes volontaires (33 %)
- . 394 sociétés coopératives d'indépendants (23 %)
- . 132 indépendants non associés (8 %)

Les indépendants constituent sans nul doute le groupe le plus important d'entreprises exploitant des supermarchés. Ce sont eux qui ont montré le plus grand dynamisme et plus particulièrement dans la création de nouvelles surfaces (17 nouveau supermarchés, soit 63 % des créations).

#### 2. Les maisons d'alimentation à succursales

- . exploitent 1 064 unités
- . 27 % du nombre total de supermarchés
- . 32 % des surfaces de vente

Au sein des MAS, les entreprises les plus importantes sont dans l'ordre (1):

- FRANPRIX : 107 unités

- CASINO EPARGNE : 66 unités

- CEDIS : 56 unités

- PRIMISTERE FELIX POTIN : 55 unités

- COMPTECO COMPTOIRS MODERNES : 51 unités

- DOCKS DE FRANCE : 47 unités

- 1'UNION COMMERCIALE: 46 unités

En ce qui concerne les groupements et les centrales d'achat, le classement est le suivant :

- PARIDOC : 372 unités - SOCADIP : 314 unités

- GROUPE RADAR : 152 unités - CASINO EPARGNE : 66 unités

- LOCEDA : 66 unités - FRANCAP : 56 unités

Les M.A.S. ont enregistré au cours des dernières années une légère progression au sein des entreprises exploitant des supermarchés. En 1978, cette tendance se confirme puisque les magasins d'alimentation à succursale renforcent légèrement leur position avec 31,4% du nombre des magasins en début 1979 contre 29,5% en début 78. Cette progression à été possible grâce à la création de 86 nouveaux supermarchés.

#### 3. Les coopératives de consommateurs

- . exploitent 314 unités
- . 9 % du nombre total de supermarchés
- . 8 % des surfaces de vente

Comme cela était le cas pour les hypermarchés, ces magasins appartiennent à diverses unions coopératives régionales. Mais l'ensemble de ces unions de coopératives sont affiliées à la Société Générale des coopératives de consommateurs.

Parmi les entreprises exploitant des supermarchés, les coopératives de consommation ont légèrement progressé. En effet, le nombre de nouveaux magasins qu'elles ont créés au cours de l'année 1978 n'a été que de 8, soit 3 % du nombre global des créations de supermarchés et 3 % des surfaces.

#### 4. Les grands magasins populaires

On compte les grands et les magasins populaires dans les entreprises gérant

<sup>(1)</sup> Cf. LSA, article cité, p. 219.

des supermarchés dans la mesure où l'on considère comme supermarché les départements alimentaires en libre service que ces derniers créent au sein de leurs surfaces de vente.

- . Ils exploitent donc 455 départements de ce type
- . 13 % du nombre total de supermarchés
- . 13,5 % des surfaces de vente

Les entreprises leaders sont les suivantes :

- PRINTEMPS SAPAC PRISUNIC : 213 unités
- SCA MONOPRIX : 127 unités
- SOCIETE FRANCAISE DES NOUVELLES GALERIES REUNIES : 56 unités
- PARUNIS : 26 unités

Avec la création de 5 départements nouveaux, soit 3 % du total des surfaces ouvertes en 1978, les magasins populaires ont vu leur poids diminuer dans l'ensemble des supermarchés.

#### 5. Les grandes entreprises de distribution spécialisés en grandes surfaces

- . exploitent 5 supermarchés
- . 0,1 % du nombre total de supermarchés
- . 0,2 % des surfaces de vente

Ces magasins peu nombreux, mais de taille supérieure à la moyenne (1 500 m2 environ en moyenne) démontrent l'intérêt que commencent à porter à cette formule des groupes comme CARREFOUR et AUCHAN spécialisés dans des magasins de taille plus importante.

#### 1.5.3. Les supérettes

La supérette qui constitue une unité de verte au détail de taille plus modeste que les hypermarchés et supermarchés, semble remplir une fonction et rendre des services appréciés par les consommateurs. De ce fait, leur place dans l'appareil de distribution alimentaire qui n'était pas négligeable (10 % des ventes au détail alimentaires) a tendance à se renforcer comme en témoignent les chiffres ci-après, faisant le point de la situation au 1er Janvier 1979 (1).

- nombre : 5 845
- surface de vente : 1 179 344 m2
- ouvertures en 1978 : 282 (solde moins fermetures:144 supérettes) soit 56 110 m2 supplémentaires de vente
  - et 1 600 emplois nouveaux

<sup>(1)</sup> Source: IFLS. Atlas IFLS: "5 845 superettes au 1er Janvier 1979", in LSA N° 717, 8 Juin 1979, p. 83.

- surface de vente moyenne : 202 m2
- personnel employé : 38 600 personnes soit un effectif moyen de 6,6 personnes par supérette
- chiffre d'affaires total : 25 714 milliards de F
- chiffre d'affaires alimentaire : 23 914 milliards de F soit 10,2 % des ventes d'alimentation au détail.

#### a) Les grandes tendances

Il est assez difficile de suivre l'évolution des création de supérettes au cours des différentes années. Selon les données disponibles, 282 nouvelles supérettes ont été ouvertes en 1978, ce qui, compte tenu des fermetures, des changements d'activité et des augmentations de superficies (ce qui entraîne le passage à la catégorie "supermarché") donne un solde de 144 magasins nouveaux.

Au cours des dernières années, la progression du nombre de supérettes a été la suivante :

Cette augmentation soutenue du nombre de magasins et des superficies de vente semble toutefois s'essouffler pour la part des ventes des supérettes dans l'ensemble des ventes au détail des produits d'alimentation.

#### b) La part des différentes formes d'entreprises de distribution

Sur la base des recensements de l'IFLS, on peut donner une idée de la situation au 1er Janvier 1979 dans les différents groupes :

#### 1. Les indépendants

Constituent le groupe le plus important des entreprises gérant des supérettes : au 1er Janvier 1979, 54 % des magasins et 52 % des surfaces de vente en supérettes sont exploitées par des indépendants. En ouvrant 204 unités nouvelles (soit 72 % du nombre total d'ouvertures), ces derniers ont renforcé leur position. Selon les schémas adoptés plus haut, on distinguera :

#### Les grossistes et les chaînes volontaires

- Si l'on regroupe dans cette catégorie :
  - . les grossistes
  - . les sociétés filiales de chaînes volontaires
  - . les indépendants affiliés à ces chaînes,

on recense : 1 349 unités, soit plus de 23 % des supérettes en France (1).

Les groupes leaders sont :

. le groupe DISCO : 308 supérettes

. le groupe PROMODES: 198 "

. le groupe SPAR : 112 "

. le groupe PARIDIS : 109

On note l'ouverture de 62 magasins dans ce groupe, soit 22 % du nombre total d'unités.

#### Les sociétés coopératives de détaillants

Elles regroupent 1349 supérettes, soit 23 % du nombre total de ce type de magasin. Les coopératives de détaillants ont fait preuve d'un certain dynamisme au cours de l'année 1978 en créant 138 nouvelles supérettes soit près de la moitié des ouvertures.

Les organisations les plus importantes sont :

. UNICO : 656 supérettes

. CODEC-UNA : 608 supérettes

#### Les groupements d'indépendants

On regroupe dans ce secteur 125 supérettes. Les groupes les plus importants sont :

. GENTY-CATHIARD : 36 supérettes

. Ets GUIGNARD : 32 supérettes

. Centres distributeurs LECLERC : 12 supérettes

. SOCIETE EUROPEENNE DE SUPERMARCHES : 10 unités

<sup>(1)</sup> Données IFLS

#### Les indépendants non associés ou non groupés,

soit 333 supérettes au début de 1979. Les leaders sont :

. THEILLIER PAILLEZ : avec 16 supérettes . et CARBASSE : avec 11 supérettes

#### 2. Les M.A.S.

Les magasins d'alimentation à succursales constituent le deuxième groupe d'entreprises exploitant des supérettes. Avec 1 470 magasins, c'est-à-dire 25 % du nombre total de supérettes, 26 % des surfaces, les M.A.S. occupent une place importante dans cette forme de commerce. Leur poids semble toutefois en légère régression au cours de l'année 1978.

Les principaux groupes leaders sont les suivants :

. SOCADIP : 487 supérettes

. PARIDOC : 444 "
. RADAR : 245 "
. FRANCAP : 125 "
. CASINO EPARGNE : 79 "
. Le Groupe LOCEDA : 57 "

#### 3. Les coopératives de consommateurs

Les Coopératives de Consommateurs exploitaient au début de l'année 1979 : 1 208 supérettes, soit 21 % du nombre total de supérettes.

La plupart de ces magasins sont exploités par des sociétés coopératives régionales et sont pour la plupart affiliées à la Société Générale des Coopératives de Consommateurs (1 117 magasins contre 91 non affiliés).

#### c) Les grands groupes

Si l'on regroupe l'ensemble des entreprises spécialisées dans l'exploitation des supérettes sans tenir compte de leur forme d'organisation, on peut dresser la liste suivante des 10 premiers groupes :

Tableau 20 : CLASSIFICATION DES 10 PREMIERS GROUPES EXPLOITANT DES SUPERETTES

	Surfaces de vente			Nombre de magasins le 1er Janvier 1979				
	m	12	9	6	Nombre		%	
1. Coop. affiliées SGCC	228 4	142	19	%	1 084		19	%
2. CODEC	123 7	772	10	%	577		10	%
3. UNICO	107 0	)22	9	%	553		9	%
4. SOCADIP	103 5	585	9	%	462		8	%
5. PARIDOC	93 9	915	8	%	434		7	%
6. SOPEGROS-AVAM	92 0	56	8	%	582		10	%
7. DISCO	57 9	969	5	%	269		5	%
8. RADAR	53 0	88	5	%	244		14	%
9. PROMODOS	29 1	101	2	%	133		2	%
10. PARIDIS	22 9	930	2	%	109		2	%
Total des 10 groupes leaders	911 8	380	77	%	4 447		76	%
Total supérettes	1 179 3	344	100	%	5 845		100	%

Source : IFLS , in LSA,  $n^{\circ}$  717 et nos calculs.

#### 1.6. LA SITUATION DANS LES DIFFERENTES FORMES D'ORGANISATION DU COMMERCE

En analysant l'évolution récente des principales formes d'organisation du commerce de détail, on obtient une autre image des grands changements survenus dans les structures de la distribution en France au cours des dernières années. Sur la base d'études et de données statistiques diverses, trois grands groupes d'entreprises seront présentés ici :

- le commerce indépendant
- les Magasins d'alimentation à succursales
- les coopératives de consommateurs

L'évolution globale de ces différentes formes d'organisations du commerce de détail au cours des dernières années est résuméedans le tableau suivant.

Tableau 21 : STRUCTURE ET EVOLUTION DU COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE EN FRANCE
DE 1950 à 1975

	1950	1960	1970	1972	1975
Chaînes volontaires	1	3,7	4,9	5 <b>,7</b>	13,0
Coopératives de détaillants	0,5	2,1	3,2	3,3	2,4
Ensemble du commerce associé	1,5	5 <b>,</b> 8	8,1	9	15,4
Grands magasins et magasins populaires	0,9	2,3	5 <b>,</b> 6	5,1	4,4
M.A.S.	6,7	7,8	12,2	13,4	14,7
Neo-succursalisme			4,4	8,0	9,5
Concessionnaires	0,2	0,2	0,5	0,5	0,5
VPC		1	0,2	0,3	0,2
Coopératives de consommation	2,5	3 <b>,</b> 6	4,3	4,4	4,5
Ensemble du commerce intégré	10,3	13,9	27,2	31,7	33,8
Commerce indépendant non organisé	87,8	79,8	64,2	58 <b>,</b> 8	49,8
Coopératives d'entreprises ou d'administration	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Total	100	100	100	100	100

Source : Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

#### 1.6.1. Le commerce indépendant

Face à la restructuration et à la concentration survenues au cours des dernières années dans le commerce de détail, un grand nombre de commerçants indépendants ont été amenés à s'associer entre eux ou avec leurs fournisseurs grossistes afin de conforter leur position. Ces modalités d'association bien que diverses peuvent être regroupées

#### en trois types :

- les coopératives de détaillants
- les chaînes volontaires
- les entreprises en franchise

Parmi les pays européens, la France compte comme l'un où la part du commerce indépendant associé est la plus faible comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau 22 : PART DU COMMERCE INDEPENDANT ASSOCIE DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE DE DETAIL DANS QUELQUES PAYS EUROPEENS EN 1973

	% du chiffre d'affaires	% du nombre de points de vente		
R.F.A	40 %	20 %		
Danemark (commerces alimentaires)	38 %	41 %		
Suède	30 %	15 %		
Pays-Bas	25 %	50 %		
Grande Bretagne	20 %	-		
France	14 %	14 %		
Belgique	8 %	10 %		
Italie	5 %	4 %		

Source : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

Il ressort de ces données qu'en France les magasins appartenant à des commerçants "indépendants associés" sont de taille moyenne puisque leur part dans le nombre total de magasins est équivalente au pourcentage de leur chiffre d'affaires dans le total des ventes du commerce de détail. Ce qui n'est ni le cas pour la RFA et la Suède où l'on observe des magasins d'associés de taille supérieure à la moyenne, ni le cas au Pays-Bas où cette taille, par contre, est inférieure à la moyenne.

Selon une étude récente réalisée par le Ministère du Commerce et de l'artisanat(1), le commerce associé se caractérise à la fois :

- par une importance moindre que dans les pays nordiques d'Europe comme la RFA, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et la Grande Bretagne.
  - par une certaine hétérogénéité :
    - . du point de vue des formes d'organisation tout d'abord si l'on compare

<sup>(1) &</sup>quot;Panorama du commerce indépendant organisé", dossier ouvert, Ministère du Commerce et de l'Artisanat, Direction du Commerce Intérieur, Octobre 1978.

la formule des chaînes volontaires dans lesquelles le grossiste demeure un pôle intégrateur possédant un certain pouvoir et les coopératives de détaillants où règne une certaine égalité à la base.

- . La taille des entreprises et celle des points de vente varie également de la petite entreprise familiale exploitant un petit magasin traditionnel aux entreprises structurées exploitant un ou plusieurs hypermarchés.
- . Il apparaît également que l'évolution ne se fait pas avec la même intensité ni le même rythme dans tous les secteurs.

Ce travail met enfin en évidence le fait que les chaînes volontaires ou les coopératives de détaillants tendent de plus en plus à adopter une stratégie proche de celle des grands groupes appartenant à des formes d'organisation différentes. En particulier, en créant des grandes surfaces. Cette stratégie "multicanaux" typique du grand commerce intégré et qu'ont adopté des chaînes comme CODEC ou PROMODES n'est pas sans poser de problèmes aux petits adhérents qui doivent alors financer des magasins fort coûteux pour voir s'ouvrir dans leur ville des grandes surfaces qui vont les concurrencer.

Enfin, pour des raisons d'efficacité, une certaine sélection s'est amorcée au sein du commerce associé, sur les mêmes bases que celles qui ont amené une forte concentration dans d'autres formes d'organisation du commerce de détail. "Ainsi, pour des raisons historiques tenant au retard de l'implantation du commerce associé, pour des raisons sociologiques liées au désir d'indépendance et à l'individualisme du petit commerce - mais également pour des raisons spécifiques reliées à des habitudes de consommation et à des choix stratégiques de développement commercial - le commerce associé se développe de plus en plus auprès de commerçants de taille moyenne, agressifs, mieux informés, soucieux aussi de maintenir pour eux les avantages que leur procure l'association" (1). On doit donc observer que cette recherche d'efficacité peut conduire à marginaliser davantage les petits commerçants ne répondant pas à de tels critères de rentabilités ou de taille au sein même de structures à l'origine constituées en vue de les défendre.

Dans le domaine du commerce alimentaire, la progression du commerce associé n'est pas négligeable. Elle ne s'est cependant pas faite au même rythme que dans le commerce intégré comme le montre le tableau 22.

#### a) Les coopératives de détaillants

Dès le départ, ces associations de type simple dont l'objet initial était de permettre à un certain nombre de commerçants indépendants d'assurer leurs achats en commun, ont dû rechercher des formules juridiques plus solides leur permettant de réaliser leurs

<sup>(1) &</sup>quot;Panorama du commerce associé", opus cit. p. 28.

opérations avec un minimum de garanties et de moyens. Un certain nombre d'entre elles se sont tournées vers le statut coopératif d'autant que le législateur reconnaissait dès la fin de la deuxième guerre mondiale l'extension des sociétés coopératives au domaine de la distribution (Loi du 2 Août 1949). Cependant, ce statut juridique se trouvant par trop limitatif, il a fallu attendre la Loi du 11 Juillet 1972 modifiée par celle du 8 Juillet 1977 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants pour légaliser officiellement un fonctionnement étendu de l'approvisionnement classique à la prestation de services divers que ces sociétés étaient appelées à assurer auprès de leurs coopérateurs.

Deux objectifs se dégagent de cette Loi :

- l'objet des coopératives est étendu :
- . Désormais, outre la fonction "achats groupés" et la fourniture de matériel d'équipements nécessaires à l'exercice de leur commerce, les adhérents pourront trouver auprès de leurs coopératives une assistance en matière de gestion technique, financière et comptable, ainsi que des facilités aux divers moyens de financement (Article 1).
  - . favoriser les transformations de cette forme de commerce, par exemple :
    - + en élargissant le champ des associés possibles et en permettant, ainsi, d'y associer les salariés (Article 4)
    - + en autorisant des indemnisations pour les responsables des coopératives en vue de leur permettre de se consacrer aux tâches de gestion (Article 7)
    - + en offrant des possibilités étendues de financement (Article 14)
    - + en permettant l'accès à de plus nombreuses possibilités d'opérations financières (Article 15)
    - + etc...
- . Le recrutement de la coopérative se fait soit sur la base d'une demande d'adhésion spontanée, soit à partir d'une prospection entreprise par la coopérative elle-même, généralement sur la base de critères de sélection liés à la taille de l'entreprise, la qualité de sa gestion, et de ses dirigeants.
- . Les modalités de gestion sont celles du système coopératif classique avec fonctionnement d'un Conseil d'Administration et réunion annuelle des associés.
- . Enfin, en ce qui concerne les modalités d'achat auprès de la coopérative des détaillants, les mécanismes changent selon que cette dernière occupe la position d'une entreprise de gros classique ou sert d'intermédiaire.

Dans le premier cas, le coopérateur passe sa commande sur la base de produits disponibles dans l'entrepôt de la coopérative. Dans ce cas et du point de vue des mécanismes d'approvisionnement, la coopérative de détaillant agit comme une entreprise de gros

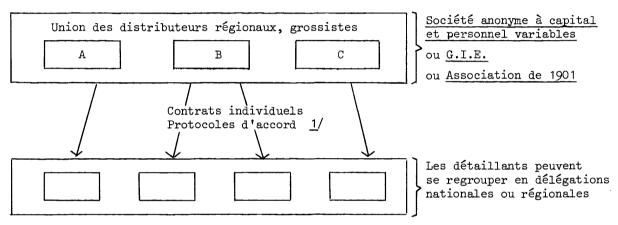
classique, gère ses stocks et négocie descontrats d'approvisionnement avec ses fournisseurs.

Dans le second, le rôle de la commission d'achat, généralement composée d'administrateurs et d'adhérents de la coopérative, est de sélectionner un certain nombre de fournisseurs (référence). Et c'est sur la base de ces référencements que les adhérents vont passer commande soit directement soit par l'intermédiaire de leur coopérative.

#### b) Les chaînes volontaires

"La chaine volontaire est une association de commerçants indépendants formée à l'initiative d'un ou de plusieurs grossistes en vue d'assurer la coordination des fonctions de gros et de détail, d'organiser l'achat et la vente des entreprises mais en respectant l'indépendance juridique et financière de chacune d'entre elles"(1).

Le schéma d'organisation de cette association est généralement du type suivant:



- 1/ Ces contrats liant individuellement chaque détaillant au leader grossiste peuvent être résiliés sous certaines conditions, ils permettent à l'ensemble : grossistes - détaillants de mener une politique collective sur la base de relations homogènes.
- L'objet des chaînes volontaires est comme dans le cas des coopératives de détaillants de mieux coordonner les fonctions de gros et celles de détail et d'en assurer un meilleur fonctionnement en organisant en commun les achats, la vente et la gestion dans le respect de l'indépendance juridique et financière de chaque partenaire.
- <u>Le fonctionnement de la structure</u> est assuré par des commissions chargées de tâches diverses comme l'achat des produits, l'aide financière, commerciale ou de gestion à assumer auprès du détaillant. Au sommet de la structure, l'Assemblée Générale joue un rôle essentiel.

On a souvent noté à propos de cette formule le rôle prépondérant joué par le ou les

<sup>(1)</sup> Définition de la Fédération Française des Chaînes Volontaires in "Panorama du commerce associé", opus cit.

grossistes. Cependant "l'évolution récente de certaines chaînes a montré un souci de rééquilibrage des pouvoirs entre grossistes et détaillants : le recrutement de ces derniers est plus sélectif et la discipline et la fidélité vis-à-vis de la chaîne sont plus strictes; en contre partie, les détaillants (ou leurs représentants) interviennent de façon directe, à parité avec les grossistes, dans la gestion et le choix des orientations à donner à la politique d'ensemble de la chaîne" (1).

#### Evolution des chaînes volontaires

La progression des chaînes volontaires a été assez rapide au cours des dernières années, comme le montre le tableau précédent. Ainsi, dans le domaine de l'alimentation, la part des ventes qu'elles ont assurée dans l'ensemble des ventes au détail est passée de 1 % à 13 % (ou 19 % si l'on prend en compte les produits de toute origine, c'est-à-dire en achat direct et ceux passant par la centrale), en 1975. Ce sont donc les chaînes volontaires qui assurent l'essentiel des ventes du commerce associé (13 % sur 15,4 %).

#### c) La franchise

Cette formule assez peu présente dans le commerce alimentaite, se définit comme :

- "... une méthode de collaboration entre une entreprise franchisante d'une part et/ou plusieurs entreprises franchisées d'autre part. Elle implique pour l'entreprise franchisante :
- 1. La propriété d'une raison sociale, d'un nom commercial, de sigles et symboles, d'une marque de fabrique, de commerce et de service, ainsi qu'un savoir faire mis à la disposition des entreprises franchisées.
  - 2. Une collection de produits et/ou de services :
  - offerte d'une manière originale et spécifique
  - exploitée obligatoirement et totalement selon des techniques commerciales uniformes, préalablement expérimentées et constamment mises au point et contrôlées.

Cette collaboration a pour but un développement accéléré des entreprises contractantes, par l'action commune résultant de la conjoncture des hommes et des capitaux, tout en maintenant leur indépendance respective dans le cadre d'accords d'exclusivité réciproque. Elle implique une rémunération ou un avantage économique en faveur du franchiseur, propriétaire de la marque et de savoir faire" (2).

<sup>(1) &</sup>quot;Panorama du commerce associé", opus cité.

<sup>(2)</sup> Définition de la Fédération Française de franchisage, in "Panorama du commerce associé", opus cité.

Etant donné la faible importance des réseaux de franchise dans le domaine alimentaire, peu d'informations sont disponibles qui permettent de caractériser cette formule. Les principales entreprises du commerce alimentaire relevant de cette forme d'organisation sont les suivantes (1):

- MONTLAUR : assortiments à dominante alimentaire

- SHOPI : alimentation générale créée à l'initiative de PROMODES

- AMANDINE : chocolaterie

- CHATILLON : Pâtisserie, confiserie - Mc QUEEN : Glaces (alimentation)

- COMTESSE DU BERRY : Alimentation

- DIETETIQUE VIE CLAIRE : Diététique, produits naturels

- Ets BRUGIER-LHARASSE : Alimentation fine

# 1.6.2. Les magasins d'alimentation à succursales

Après une période de 1972 à 1976 au cours de laquelle le nombre de magasins d'alimentation à succursales n'a cessé de diminuer à un rythme moyen de - 3 % à - 4 % par an, on assite depuis cette date à une certaine stabilité caractérisée :

- par un maintien des petites surfaces, ce qui s'explique par la revalorisation des magasins de proximité (influencée par la Loi Royer),
- et par le développement des unités de plus grande taille (supérettes, super et hypermarchés): Développement continu, y compris lors de la période de récession.

Tableau 23 : EVOLUTION DU NOMBRE DE MAGASINS D'ALIMENTATION à SUCCURSALES (SUR LA BASE DES MAGASINS DES SOCIETES AFFILIEES AU SYNDICAT DES M.A.S.)

	1972	1976	1977	Evolu annuelle 1972-76	
Succursales	16 720	13 988	13 904	- 4 %	- 0,6%
Supérettes	1 021	1 258	1 274	+ 6 %	+ 1 %
Supermarchés	580	858	922	+12 %	+ 7,5%
Hypermarchés	71	109	114	+13 %	+ 4,5%
Total	18 392	16 213	16 216	- 3 %	0 %

Source : LSA

Sur la base de ces données, on peut observer les faits suivants :

- coup de frein donné au cours de l'année 1977 à la fermeture des petits magasins de proximité,

<sup>(1)</sup> Sur la base de "Panorama du commerce associé", opus cité.

- coup de frein aussi sensible donné à l'ouverture des unités de plus grande taille. La progression des supérettes semble la plus affectée avec 16 ouvertures en 1977 contre 60 en moyenne dans la période précédente. Seul le nombre d'ouvertures des supermarchés suit le rythme passé de plus de 60 ouvertures par an alors que les hypermarchés progressent moins rapidement.

En résumé, l'ensemble du nombre des magasins d'alimentation à succursales a diminué de près de 12 % entre 1972 et 1977. Bien qu'il y ait un frein à cette diminution au cours de 1977, ce sont surtout les succursales qui ont été affectées par cette régression. Ce sont cependant eux qui voient leur position se renforcer de façon toute récente avec la revalorisation des magasins de proximité; les efforts fait par les M.A.S. pour moderniser leur parc de succursales (agrandissement et transformation en libre service) allant dans ce sens.

L'évolution des surfaces de vente et du chiffre d'affaires ainsi que leur répartition entre les différentes types de magasins semble confirmer ces observations.

Tableau 24 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DES SURFACES DE VENTE ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES M.A.S. en 1972 et 1977

	Surfaces de vente		Chiffre d'affaires		
	1972 1977		1972	1977	
Succursales	40 %	28 %	41 %	28 %	
Supérettes	12 %	11 %	10 %	9 %	
Supermarchés	25 %	33 %	28 %	32 %	
Hypermarchés	17 %	28 %	21 %	31 %	

Source LSA

"Ce ralentissement de la modernisation du commerce" comme le souligne M. Robert Lamusse-Crouzet, Président du Syndicat des M.A.S., s'est cependant accompagné d'une progression des ventes de 2,6 % pour l'ensemble des M.A.S., chiffre légèrement supérieur à la moyenne de la progression de la consommation nationale des ménages qui était en 1977 de 1,3 % et de résultats bénéficiaires.

La fiche caractéristique des M.A.S. était la suivante en 1977 :

- pourcentage du C.A. des M.A.S.
  - . dans le commerce de détail alimentaire français ...... 16,1 %
  - . dans le total des ventes au détail ...... 9,6 %
- pourcentage de M.A.S. en libre service ...... 59,0 %
- Répartition du chiffre d'affaires :
  - . 31 % en hypermarché
  - . 32 % en supermarché
  - . 37 % en supérettes et succursales

Du point de vue de la structure des ventes, on observe enfin un effort de diversification. En effet, si les ventes de produits alimentaires demeurent les plus importantes, celles de produits non alimentaires n'ont cessé de progresser, comme le montrent les chiffres suivants.

Tableau 25 : STRUCTURE DES VENTES DES M.A.S.

Années	Produits frais	Epicerie	Liquides	F et L	Alimentaire total	Non alimentaire
1972	30,5 %	27,5 %	17 %	8,5 %	73,5 %	16,5 %
1976	29,0 %	25 <b>,</b> 0 %	16 %	8,0 %	78,0 %	22,0 %
1977	29,5 %	25,0 %	14 %	8,5 %	77,0 %	23,0 %

Source : LSA

Cette progression extrêmement rapide des ventes de produits non alimentaires s'explique par le développement des grandes surfaces et plus particulièrement des hypermarchés pour lesquels le pourcentage de ventes de produits non alimentaires représente 30 % de leur chiffre d'affaires total.

Les 17 principales sociétés adhérant au Syndicat des M.A.S. sont classées dans le tableau suivant. En 1977, leur chiffre d'affaires cumulé atteignait près de 40 milliards de Francs, ce qui représentait 75 % du C.A. total des M.A.S. réunis.

Tableau 26 : LISTE DES 17 PREMIERES SOCIETES EXPLOITANT DES M.A.S. EN 1972 ET 1977

Millions de F

	1976	1977	Variation 1977/1976
Casino Somoca	5 640	6 533	+ 16,0 %
Radar	4 655	5 709	+ 22,6 %
Docks de France	3 295	3 538	+ 14,0 %
Cedis	2 305	2 627	+ 14,0 %
Cofradel	2 189	2 739	+ 25,0 %
Viniprix	1 164	2 414	+107,0 %
Economats du Centre	1 676	1 988	+ 18,6 %
Docks du Nord - Mielle	1 905	1 914	Stable
Ruche Picarde	1 573	1 885	+ 20,0 %
Comptoirs Modernes	1 291	1 461	+ 13,0 %
Primistères	1 362	1 412	+ 3,6 %
Alsacienne de Supermarchés	1 209	1 326	+ 9,7 %
Goulet Turpin	1 248	1 300	+ 4,0 %
Epargne	_	1 225	-
Union commerciale	1 088	1 207	+ 11,0 %
Sogramo	_	1 183	_
Sodim Paris Medoc	_	1 025	-

Source : LSA

# 1.6.3. Les coopératives de consommateurs

Le bilan publié pour l'année 1977 par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC) se caractérise par un "maintien des positions" (1). En effet, au cours de cette année, si le chiffre d'affaires du mouvement coopératif a progressé plus rapidement (13,6 % que la moyenne nationale calculée par l'INSEE pour le commerce de détail (10,2 %), la place du commerce coopératif n'a pratiquement pas évolué dans l'ensemble des ventes de détail en France. Du côté de la rentabilité, un certain nombre de difficultés semblent s'être posées en 1977 dans la mesure où cette dernière s'est avérée plus réduite que par le passé et au demeurant très faible. Tous les efforts de concentration (fusion, association) "ne se font pas aisément ou tardent à porter les fruits prévus. Certaines situations entraînent une intervention et une assistance technique poussées des services centraux du mouvement coopératif" (1).

<sup>(1)</sup> Cf. "Mouvement coopératif, maintien des positions", LSA, Nº 662, 24 Mars 1978, p. 15.

Le mouvement coopératif en chiffre avait en 1977 la physionomie suivante :

- - 14,4 milliards de F pour les Sociétés Coopératives régionales (89,4 %)
  - 0,9 milliards de F pour la CAMIF (5,6 %)
  - 0,8 milliards de F pour les sociétés locales spécialisées (5 %)
- . Progression du chiffre d'affaires entre 1976 et 1977 :
  - + 13,6 % pour l'ensemble du mouvement coopératif
  - + 12,1 % pour les sociétés coopératives régionales
- . Part de marché du mouvement coopératif :
  - part du marché national : 2,6 %
  - part des ventes alimentaires : 4,3 %
  - part des marchandises générales : 1,0 %
- . Nombre de magasins ...... 6 765 unités dont :
  - 34 hypermarchés (donc 5 ouverts en 1977)
  - 315 supermarchés (dont 17 ouverts en 1977)
- . Pour une surface de vente totale de 895 960 m2

Quelques tendances se dégagent de ce bilan de santé:

- Une concentration certaine puisque les cinq premières sociétés (Nancy, Saintes, Chateau-Thierry, Rouen, Dunkerque) assurent 52,5 % du chiffre d'affaires des coopératives de consommateurs et les dix premières : 79,3 %. Toutefois, face à la concentration des grands groupes de distribution, la taille des coopératives locales demeure modeste.
- Un effort pour développer les unités en libre service, mais une prédominance des petits magasins. Ces derniers avec 61 % des surfaces assurent 60,3 % du chiffre d'affaires.

Tableau 27 : IMPORTANCE DES HYPERMARCHES ET SUPERMARCHES DANS L'ENSEMBLE DES MAGASINS
DU MOUVEMENT DES COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS EN 1977

en milliers de m2

	Surface	Répartition des surfaces en %	Part du C.A.
Magasins COOP	896	100 %	100,0 %
Hypermarchés	143	16 %	18,1 %
Supermarchés	210	23 %	21 <b>,</b> 6 %
Autres	543	61 %	60,3 %

Source : LSA

- Un programme de création de grandes surfaces assez modeste en 1977 et 1978.

Tableau 28 : CREATIONS DE SUPERMARCHES ET HYPERMARCHES PAR LE MOUVEMENT COOPERATIF

	1977	1978
Supermarchés	17	8
Hypermarchés	5	3

- Un renforcement de l'intégration pratiquée par les COOP vers leur amont. La Société Générale des Coopératives de Consommateurs possède, soit directement soit par ses filiales, 14 usines de transformation alimentaire. Ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires en 1977 de 915 millions de francs, et produit 300 articles commercialisés sous la marque COOP.
- Un accord et une prise de participation majoritaire de SGCC dans le capital de la F.n.a.c.
- Une part non négligeable des ventes par correspondance développées par le groupe COOP, avec un montant des ventes sur catalogue de 1,12 milliards de F, la progression de 7,7 % sur 1976 demeure modeste. Ce chiffre d'affaires se répartit selon :

	Montant	des	ventes	en	millions	de	F
Ensemble des ventes réalisées sur catalogue COOP					858		
Articles légers	482						
Mobilier, T.V., électro- ménager	376						
Ventes Colis Epargne					262		
TOTAL					1 120		

Source : ETRIE Information

# 1.7. RESTRUCTURATION ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES SE POURSUIVENT

Les années 1977 et 1978 se caractérisent par un nombre important d'accords survenus entre les entreprises de la distribution alimentaire. Bien que l'étude du phénomène de concentration du secteur de la distribution alimentaire ne soit pas l'objet de ce travail, il nous est apparu important de reprendre ici la liste des fusions, des absorptions, des rapprochements, des accords techniques, des changements d'enseigne et des affiliations, tels qu'ils sont relevés chaque année par la revue LSA. Cette liste assez longue d'accords aussi diversifiés confirme les tendances déjà soulignées dans les travaux précédents

du remodelage du secteur de la distribution alimentaire par alliance ou "jumelage" d'unités géantes évoluant dans l'univers assez concentré de la grande distribution alimentaire et d'unités plus modestes d'un commerce dit traditionnel. Il ne s'agit pas comme on aurait pu le supposer il y a quelques années d'une "suppression de la lutte qui opposait des formes concurrentes ... ou un des aspects de cette réforme de la distribution à laquelle ne cesse de songer les gouvernements successifs". Le regain d'intérêt que connaissent, depuis quelque temps, les petits commerces de proximité semble confirmer les conclusions de nos dernières études. On peut donc "analyser ce phénomène comme le redéploiement de la grande distribution qui ne peut plus, pour diverses raisons, envisager une forte croissance dans son propre secteur, et qui cherche à étendre son contrôle à des secteurs plus traditionnels de la distribution alimentaire. D'autant que ces derniers représentent encore plus des deux tiers de l'appareil de distribution alimentaire, et qu'ils semblent devoir connaître un certain développement dans les années à venir" (1).

Ces différents accords mettent également en évidence la diversification des formes d'association du commerce de détail et de gros alimentaires aussi bien en ce qui concerne la taille, la formule de vente (libre service ou traditionnel) et la localisation des magasins, qu'en ce qui touche les formes d'organisation des entreprises. Cette diversification, au sein d'un même groupe permettant de tirer le meilleur partie de ces différentes formules, d'exploiter à fond leurs complémentarités et de renforcer l'effet de taille.

Les faits les plus marquants observés en 1977 dans ce domaine sont (2) :

# " Janvier

- . Les sociétés Viniprix, Berthier-Saveco, Beaujolaise-Végaprix annoncent qu'elles regroupent leurs activités en vue de tirer "la meilleure part de leurs implantations commerciales et de leur logistique propre". Le nouvel ensemble dispose de 346 magasins, pour un chiffres d'affaires total de 2,5 milliards de F. Ces 3 sociétés, qui continuent à exploiter leur réseau commercial sous les mêmes enseignes, détiennent 64 % du capital de la société Euromarché.
- . Carrefour rachète l'hypermarché Géant Perso de Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), exploité par un indépendant affilié à Sopegros. Cet hypermarché de 5 400 m2 prend l'enseigne CARREFOUR.
- . Le groupe franco-britannique Génerale Occidentale, dont le siège est à Paris, acquiert la totalité du capital de Cavenham, dont elle détient déjà 51 %.
- . Le groupe Docks de France cède ses 7 supermarchés nantais à la Société Economique de Rennes, tous deux adhérents au groupement Paridoc.
- . Berthier-Saveco reprend l'exploitation du magasin populaire Escale à Colombes (Hauts-de-Seine), qui dispose de 3 600 m2 de surface de vente. CA prévisionnel 1977 : 35 millions de F (3 Janvier)

<sup>(1)</sup> GHERSI (G.), ALLAYA (M.C.), ALLAYA (M.) - Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution de produits alimentaires, Opus Cit.

<sup>(2)</sup> LSA N° 653 Janvier 1978, p. 18

. La Société Euro-Expansion absorbe : la société Euromarché, la Société Nouvelle des Magasins du Midi, la Société Saint-Herblain et Cie, la Société Mulhousienne de Magasins, la Société Parisienne d'Hypermarchés, la Société Euro-Achats, la Société Euro-Vente. La nouvelle répartition du capital est la suivante : Viniprix : 28,42 %, Berthier-Saveco : 25,54 %, Printemps et Associés : 24,30 %, Beaujolaise-Vegaprix :9,58 %, Genvrain-La Parisienne : 5,83 %, Fisuma : 5,78 %, divers : 0,55 %.

#### Février

- . L'enseigne Euromarché fait son apparition sur 7 nouveaux magasins : Nancy (ex-Codect 7 500 m², Paris-Masséna (ex-Codec) : 6 800 m², Créteil (ex-Gerico), transformé en hyper pour la maison, l'habillement, les loisirs : 7 000 m², Aurillac (ex-Phare) : 2 900 m², Brive-la-Gaillarde (ex-Hyper 19) : 7 000 m², Nîmes (ex-Leclerc) transformé en Euro-Loisirs de 3 000 m², Mulhouse (ex-Globe), transformé en Euro-Loisirs de 6 000 m²(2 Février).
- . Promodès prend le contrôle de deux sociétés de distribution : l'Economie Bretonne à Brest (430 millions de F de CA en 1976), l'Aquitaine à Bordeaux (350 millions de F de chiffre d'affaires en 1976).

#### Avril

- . La société britannique Matthews réduit sa participation au capital des Boucheries Bernard de 78 à 45 %. 10 % de ces actions sont cédés au personnel, par le moyen des fonds communs de placement.
- . La SGCC prend une importante participation dans le capital de la Frac. Cet accord a pour but de favoriser le développement de la Frac dans le sens de "la politique de qualité, d'information et de service qui a fait son succès auprès des consommateurs".
- . Carrefour s'associe avec Castorama, discounter du secteur bricolage-équipement du foyer. Les deux sociétés créent une filiale commune. Castorama Expansion, chargée de développer un programme de Grandes Surfaces associant les deux enseignes.

#### Mai

- . Francap annonce l'affiliation pour les départements alimentation, boissons et produits de grande consommation de la société Jean Nougein à Brive (Corrèze), grossiste et exploitant de supermarchés à l'enseigne Topco.
- . Cedis lance une OPA sur les Economiques Troyens et Docks Réunis. Ces deux sociétés adhèrent au groupement Paridoc. Ce projet s'inscrit dans le désir de Cedis de connaître une expansion au nord et à l'ouest de son actuelle zone d'action.
- . Prise d'option majoritaire du groupe Promodès sur l'hypermarché Seron de Châteauroux (4 000 m2).

# Juillet

. Prise de participation de 49 % de la Sogara dans le capital de Sochadis, qui exploite l'hypermarché "Rendez-vous" à Angoulême. Le magasin prend l'enseigne Carrefour.

# Septembre

. L'OPA lancée par Cedis sur les Economiques Troyens est couronnée de succès, puis-

qu'elle lui a permis d'acquérir 91 % du capital.

#### Octobre

. Succès de l'OPE (Offre Publique d'Echange) des Comptoirs Modernes sur la Société Economique de Rennes, les premiers étant devenus propriétaires de 95 % des actions et obligations de l'Economique.

#### Novembre

. Promomag-Continent après plusieurs mois de pourparlers, acquiert la majorité des actions de Seron Frères qui exploitent un hypermarché de 5 000 m² à Châteauroux.

L'année 1978 a été également marquée par un nombre important de fusions, rapprochements, accords divers (1):

#### Janvier

. Accord de collaboration Printemps-Promodès aux termes duquel Promodès apporte son appui logistique dans l'approvisionnement des produits d'épicerie des magasins populaires Prisunic, et peut utiliser les entrepôts du Printemps pour son approvisionnement en marchandises générales.

#### Février

- . L'hypermarché Gem du Centre commercial de Grigny 2 (Essonne) racheté par Viniprix prend l'enseigne Super Viniprix, la surface est ramenée à de 4 800 m2 à 3 500 m2.
- . Codec 2 000, 3 600 m2 de surface de vente à Mont de Marsan (Landes) prend l'enseigne Hyper-Squale, après que la société d'exploitation Somondex ait cédé 80 % de ses parts à Guyenne et Gascogne.
- . Carrefour et le groupe allemand Metro-Cash s'associent dans un Groupement d'Intérêt Economique. But : faciliter les approvisionnements de Carrefour dans les pays étrangers, et pour Metro obtenir en France et ailleurs une certaine assistance technique en matière logistique, promotionnelle, composition de l'assortiment, etc.
- . Nouvelles orientations au Gagmi : plus d'achats alimentaires, cessation de l'exploitation de l'entrepôt central pour appareils electro-ménagers, développements des activités dans les secteurs textiles et matériaux de bricolage et construction.
- . Le groupe suisse de Grands Magasins Jelmoli, affilie à la Centrale Sapac-Prisunis pour les achats de marchandises générales son magasins du centre commercial de Lyon la Part Dieu.

#### Mars

. La société Sofipa, filiale d'Elf-Gabon prend une participation de 15 % dans le capital de la Ruche Méridionale (Affiliée Paridoc). Cette participation est obtenue par une augmentation de capital réservée à la Sofipa.

<sup>(1)</sup> LSA N° 693-694, Décembre 1978, pp. 63 et 65

- . Le Groupe Promodès renforce ses positions dans l'Ouest de la France, en prenant le contrôle d'une société succursaliste affiliée à Paridoc : l'Union de Cholet (CA 1977 : 346 millions de F).
- . Après l'Union de Cholet, le Groupe Promodès s'assure la majorité dans l'Etoile de l'Ouest, (77 % du capital) également adhérent de Paridoc.
- . Disco reprend l'affaire Fonchain d'Angoulème et poursuit sa politique d'expansion dans le sud-ouest.

#### Avril

. Spar et Uga-Luga décident de ne pas poursuivre leur collaboration au sein de la Sodèca - Société pour le Développement du Commerce Associé - créée en décembre 1977.

### Mai

- . L'hypermarché Escale de Guigamp (exploité par la famille Charton, affilié Sapac-Prisunic) prend l'enseigne Mammouth et devient adhérent du groupement Paridoc par l'intermédiaire de sa société d'exploitation : la Société des Docks Armoricains.
- . Disco étend son champ d'activité aux deux nouvelles filiales Discarmor à Lorient et Filet Bleu à Pont l'Abbé.
- . Les anciens hypers Saveco de Niort, Porte d'Italie et le Chesnay prennent l'enseigne Viniprix.

#### Juin

- . Prise de participation de Sodice (branche de gros de Labruyère Eberlé) au capital de Junillon. Loire Distributives, adhérent de la chaîne volontaire Sopegros. Junillon conserve son autonomie commerciale.
- . Audiotronic (groupe Lasky's) se retire de la chaîne française de magasins de matériel haute-fidélité King Music, qu'elle avait prise en location gérance le 1er Août 1977.
- . La Coderf, groupe de onze distributeurs spécialisés dans l'approvisionnement des boulangers, pâtissiers et glaciers s'affilie à Disco.
- . Introduction à la Bourse de Paris de la société Euromarché ; prix unitaire de l'action, 260 F (29 juin).
- . Prise de contrôle de l'hypermarché Rocade à Cognac (affilié Sopegros) par la société Doc-François (Groupe Docks de France).
- . L'hypermarché Record de Vannes ouvert par l'économie Bretonne prend l'enseigne Continent.
- . Prise de contrôle de l'hypermarché Match (exploité par Sodipam, affilié Sopegros) de Castelnaudary par la Ruche Méridionale.

#### Août

. Prise de contrôle des Galeries Barbès par un consortium financier comportant notamment la Chaîne Européenne du Meuble.

## Septembre

- . Rapprochement Comptoirs Modernes-Economique de Rennes-Union Commerciale ; ce groupe avec 1 300 magasins, un chiffre d'affaires consolidé de 5 milliards de F devient le premier de Paridoc.
- . Naissance de l'enseigne ED "Epicerie Discount", exploitée par la société Erteco dont le capital, 12 millions de F, est détenu à 45 % par Radar, 45 % par Carrefour et 10 % par Simon Bertaud, qui a participé à la création des magasins "Archibas".
- . As-Eco, société animée par Jean Hass, qui dirige les hypermarchés d'Auxerre et d'Elancourt, reprend la gestion de l'hypermarché Concorde (3 500 m2) à Pontivy, ouvert voici un an par les Ets Le Strat.
- . Fermeture du Grand Magasin Junior Printemps 2 000 du Centre commercial de Caen Mondeville.
- . L'hypermarché Magnum d'Epinay sur Seine (Seine Saint Denis), cédé voici 2 ans par la Société Baudinet à SCA Monoprix prend l'enseigne Super M.

# Octobre

- . L'hypermarché Baudiscount, 2 800 m2 de Metz (Moselle) prend l'enseigne Escale, aboutissement d'une négociation entre M. Werner, ancien cadre de la Samag et le groupe Sarrois Asko qui contrôle Baudiscount.
- . La Société Alsacienne de Supermarchés prend le contrôle de 6 magasins en Lorraine, exploités par un indépendant, et qui forment une nouvelle filiale, la Lorraine de Supermarchés.

# Novembre

- . Les 3 hypermarchés Gem de Reims Tinqueux, Sens et Epernay, prennent l'enseigne Euromarché. Le Groupe les avait repris en gestion depuis plusieurs mois.
- . Primistères prend le contrôle de Paris-Médoc (137 magasins), et consolide encore sa position en région parisienne. Sodim (40 % du capital de la nouvelle société Paris-Médoc) se replie sur ses supermarchés du sud de la France.
- . Le groupe allemand Otto Versans (N $^{\rm o}$  2 de la VPC outre-Rhin) porte sa participation de 25 à 35 % dans le capital de la société Trois Suisses International.
- . La Ruche Méridionale prend le contrôle du Rond Point d'Agen exploité par les Coop Pyrénées-Aquitaine, Il prendra l'enseigne Mammouth en Janvier 1979.
- . Quatre ans après leur reprise par les Docks de France, les hypers Record de Nantes Vertou et Nantes St Herblain prennent l'enseigne Mammouth (15 novembre).

# Décembre

. Promodès fusionne trois de ses filiales succursalistes : l'Aquitaine, l'Economie Bretone , la Société Nord-Ouest Alimentation. La nouvelle société Amidis regroupe environ 800 magasins dont 25 supermarchés."

## 2. L'EVOLUTION DE LA LEGISLATION

Alors qu'en 1977, on observe un renforcement du dirigisme en matière de prix, tant au stade de la production qu'à celui de la distribution, à partir de 1978, une évolution inverse se dessine. Tout au cours de cette année, des dispositions réglementaires ont progressivement assoupli le régime de contrôle des prix: La libéralisation des prix est effective au stade de la production depuis le 1er juillet 1979; elle devrait se généraliser au niveau de la distribution dès la fin décembre 79. Parallèlement à cette libéralisation des prix, le Gouvernement s'est efforcé de préciser les règles de la libre concurrence: La circulaire Scrivener "relative aux relations commerciales entre entreprises", constitue un texte très important visant à préciser les règles du jeu de la concurrence.

# 2.1. LA CIRCULAIRE SCRIVENER

Cette circulaire destinée aux directeurs de la concurrence et des prix, publiée du Bulletin Officiel des prix du 12 janvier 1978, reprend les principales lois relatives à la concurrence en leur donnant une interprétation plus adaptée à l'évolution récente du commerce.

Quatre chapitres traitent successivement

- des "pratiques discriminatoires de prix ou de condition de vente"
- des "conditions de règlement"
- de "la Responsabilité pénale de ceux qui encouragent à commettre les délits de refus de vente et de pratiques discriminatoires"
- "de l'abaissement sélectif de prix"

# 2.1.1. Pratiques discriminatoires de prix ou de conditions de vente

La circulaire s'appuie sur la loi du 27/12/73 qui "interdit la pratique de prix ou conditions de vente discriminatoires non justifiées par des différences correspondantes du prix de revient", les dons en marchandises ou en espèces et les prestations gratuites de service. Elle fait obligation à tout producteur de communiquer ses barèmes et conditions de vente à tout revendeur qui en formule la demande. Les conditions discriminatoires sont susceptibles de porter notamment sur les délais d'exécution de la commande et sur les modalités de conditionnement, de livraison, de transport, de paiement, etc. Elles peuvent affecter le prix de manière diverse : rabais sur factures, remises accordées en fin de période, ristournes différées correspondant à la coopération commerciale, produits ou services non facturés, etc.

La circulaire précise que, dans tous les cas, le prix de vente à considérer pour la recherche des discriminations, doit tenir compte de tous les avantages, ristournes diverses,

y compris les avantages hors facture. Elle précise par ailleurs que pour les produits vendus à la fois sous une marque de producteur et de distributeur, les différences éventuelles de prix de vente doivent être justifiées par le fabricant. Toute entreprise a, cependant, la possibilité de pratiquer des discrimations entre ses clients si celles-ci sont justifiées par une différence correspondante dans les prix de revient entre les ventes effectives. La circulaire commente abondamment les éléments de différenciation des coûts de commercialisation : importance des quantités livrées, étalement et régularité des livraisons, services rendus usuellement par le fournisseur et transférés à l'acheteur ou inversément.

La circulaire précise par ailleurs que, pour éviter tout détournement du principe de non discrimation, la loi du 27 Décembre 1973 interdit les dons en marchandise ou en espèces, les voyages d'incitation offerts à des revendeurs dans le but d'augmenter leurs achats.

Un autre aspect non moins important de la circulaire Scrivener est la condamnation "des pratiques de certains commerçants ou de certains groupements de commerçants qui cherchent à obtenir et parfois obtiennent des fournisseurs des prestations telles que droits d'entrée, primes de démarrages au titre des premières commandes, primes de référencement, cadeaux à l'occasion d'anniversaires, subventions au titre des investissements, participations à l'installation ou à la rénovation de locaux commerciaux, contributions, sous quelque forme que ce soit, à la rémunération des salariés du distributeur, etc...". Cet aspect de la circulaire constitue un progrès très important vers un assainissement du libre jeu de la concurrence : elle devrait mettre fin à des pratiques couramment utilisées qui conféraient des avantages ou privilèges très importants à certains distributeurs.

# 2.1.2. Les conditions de règlement

Le Chapitre II de la circulaire Scrivener traite des conditions de règlement : il y est précisé que les délais de paiement accordés par les fournisseurs aux distributeurs, ne doivent pas être discriminatoires. "Il a été constaté que, sous l'effet de la concentration commerciale, les entreprises disposant d'un poids économique arrivaient à imposer à leurs fournisseurs des délais de paiement souvent fort longs pour le règlement des marchandises livrées, sans que l'incidence financière de ces modifications leur ait été imputée. Cette pratique leur procure des facilités de trésorerie et des liquidités à très bon comtpe alors que les stocks des produits livrés -comme ceux de certains produits alimentaires- font l'objet, au stade du distributeur, d'une rotation très rapide". En l'absence de dispositions législatives précises dans ce domaine, mais qui pourraient être précises dans le cas où les discriminations dans les délais de paiement qui soient davantage en rapport avec la rotation des stocks". D'autre part, la circulaire reprend l'Article 41 de la loi 73-1193 du 27 Décembre 1973 qui dispose que "le paiement par les entreprises commerciales de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de trente jours suivant la fin du mois de livraison". Une liste des produits considérés comme périssables est fournie en Annexe de la circulaire : ce sont essentiellement les viandes,

poissons, produits laitiers frais, oeufs, glaces, fruits et légumes, pain et pâtisseries fraîches, fleurs et plantes.

#### 2.1.3. Responsabilité pénale

Le refus de vente ou les pratiques discriminatoires engagent la responsabilité de ceux qui les commettent comme de ceux qui les encouragent. De telles pressions tombent sous le coup de nombreuses dispositions pénales énumérées par la circulaire.

## 2.1.4. Abaissement sélectif de prix

"L'objet des pratiques d'abaissement sélectif de prix consiste à attirer la clientèle par l'appât d'une baisse spectaculaire sur un ou plusieurs articles spécialement choisis.

"Ces formes de vente ne sont pas l'apanage de magasins de grande surface, mais prennent, lorsqu'elles sont le fait de commerçants spécialisés importants, une grande efficacité par le jeu des compensations possibles entre rayons et aussi en raison des conditions de prix exceptionnellement avantageuses que les distributeurs les plus importants sont en mesure d'obtenir des fabricants". La circulaire rappelle que la revente à perte est prohibée par la loi de finances du 2 juillet 1963. Elle précise que "Le prix coûtant doit s'entendre comme étant le prix d'achat, déductions faites de l'ensemble des remises consenties par le fournisseur et connues au moment de la facturation majorée de la TVA et éventuellement du coût de transport. Toute vente au-dessous de ce prix constitue une vente à perte, sanctionnée par la loi".

Dans ce chapitre, la circulaire condamne les pratiques abusives. Elle souligne à à l'intention des grossistes que les facilités données à certaines formes de commerce correspondent à des pratiques discriminatoires répréhensibles. Elle souligne par ailleurs les dispositions des lois du 27/12/73 et 2/9/77 sanctionnant "les publicités mensongères ou trompeuses":

"Est interdite toute publicité comportant sous quelque forme que ce soit des allégations fausses... ou de nature à induire en erreur".

"Aucune publicité de prix à l'égard du consommateur ne peut être effectuée sur des articles qui ne sont pas disponibles à la vente."

Toute publicité portant sur des prix doit indiquer la période pendant laquelle ces prix sont applicables; la loi fait obligation au commerçant de satisfaire toutes les demandes pendant toute la période de publicité. La circulaire rappelle que "les fabricants, les grossistes ou les consommateurs et les associations de consommateurs agréées qui s'estimeraient lésés peuvent se constituer partie civile" et poursuivre un commerçant pour publicité abusive.

Cette circulaire ne définit pas de nouveaux textes législatifs : elle est cependant d'une très grande importance car elle reprend, en leur donnant une interprétation très large, des textes de loi qui n'étaient pas toujours appliqués. De plus, elle dénote un nouvel état d'esprit des pouvoirs publics qui devrait conduire à un assainissement du jeu de la concurrence. "La concurrence ainsi garantie, doit s'exercer loyalement selon un minimum de règles. Les pratiques anticoncurrentielles qui lèsent les producteurs, distributeurs et consommateurs, doivent être éliminées, l'objet étant de favoriser l'émergence et le fonctionnement des marchés libres et l'apport au consommateur de sa juste part des gains de productivité".

# 2.2. MODIFICATIONS DE LA LEGISLATION

#### 2.2.1. Les fixations autoritaires de prix

Au cours de l'année 1978, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de dispositions dans le domaine de la fixation autoritaire des prix. En ce qui concerne les produits agro-alimentaires, les dates les plus importantes sont les suivantes :

25 Février 1978 : Diminution des prix à la production des produits à base de cacao :

. Le chocolat en poudre : - 5 %

. Tablettes : - Chocolat contenant au moins 43 % de matière sèche

de cacao: - 10 %

- Chocolat contenant au moins 48 % de matière sèche

de cacao: - 7 %

<u>ler Avril 1978</u>: Diminution des prix à la production des cafés Robusta. La baisse

varie de 0 à 10 % selon les variétés.

10 Décembre 1978: "Les prix limites de vente au détail toutes taxes comprises des beurres de toutes origines ou provenances sont fixés par application aux prix nets unitaires d'achat du détaillant, hors taxes sur la

valeur ajoutée, du coefficient multiplicateur de 1,18".

6 Octobre 1978: Fixation des prix minima du beurre d'intervention (beurre CEE)
à 3,30 F les 250 g et 6,60 F les 500 g.

Le prix <u>maximum</u> autorisé d'un litre de lait frais pasteurisé emballage tetrabrick (format retenu dans notre enquête) a été fixè de la façon suivante pour l'Hérault :

1er Avril 1978 : 2,03 F

1er Juin 1978 : 2,12 F

13 Décembre 1978 : 2,18 F

30 Juin 1979 : 2,36 F

# 2.2.2. L'assouplissement des règlementations

Parallèlement, un certain nombre de dispositions sont prises en vue de libérer progressivement les prix :

<u>1er Juin 1978</u>: Les prix industriels sont libérés au stade de la production. Il est interdit à toute organisation professionnelle d'établir, "de diffuser ou de faire diffuser des barèmes ayant pour objet de maintenir ou d'imposer un caractère minimum aux prix des produits industriels".

11 Août 1978 : Libération du prix du pain et de la pâtisserie fraîche. En même temps, il est fait obligation aux distributeurs de pain d'afficher leurs tarifs, ceux-ci doivent être visibles de l'extérieur. Cet arrêté revêt une importance symbolique très importante : c'est en effet la première fois que le prix du pain est libre en France. Il reflète bien la volonté des pouvoirs publics de faire jouer au maximum les mécanismes de l'économie de marché.

4 Décembre 1978 : l'Arrêté du 22 Décembre 1977 fixant les marges des produits à base de cacao et de café torréfié est abrogé.

<u>ler Décembre 1978</u>: Les dispositions relatives au prix de détail de certains fruits et légumes cessent d'être applicables pour les pommes de terre, les oignons, les pommes de table.

CHAPITRE II

LES RESULTATS DE L'ENQUETE



L'enquête pilote sur les prix des produits agro-alimentaires commencée en Janvier 1976 et renouvelée depuis, chaque 6 mois, permet de disposer aujourd'hui de 8 séries de prix. Elle fournit donc la base d'une information très riche qui permet de suivre l'évolution des prix et des marges dans la distribution alimentaire de la région de Montpellier. De nombreuses améliorations ont été apportées chaque année, aussi bien en ce qui concerne l'élargissement de l'échantillon (produits, marques, formats, etc...) qu'en ce qui touche la qualité de l'information (nom et adresse des fabricants, origine précise des produits, modalités de fixation des prix, etc...). D'autre part, face à l'abondance de l'information recueillie, des modalités nouvelles de récolte et de traitement des données ont dû être mises au point (questionnaire permettant une perforation directe des enquêtes, programmes de traitement informatique des données, etc...). Les différents rapports publiés sur les résultats annuels de ces enquêtes contiennent les principales modifications apportées à cette recherche. Afin de permettre au lecteur de suivre sans trop de difficultés le présent travail, il est intéressant de rappeler ici la méthodologie utilisée dans les enquêtes précédentes et de préciser les principales améliorations qui y ont été apportées lors des enquêtes de 1978.

Le présent chapitre comprend trois parties principales :

- Un rappel de la méthodologie employée lors des enquêtes de prix précédentes effectuées dans la région de Montpellier
- Une présentation des toutes dernières améliorations apportées à l'enquête ellemême et au traitement des données
- L'analyse des résultats.

# O. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE UTILISEE DANS LES ENQUETES DE 1976 à 1979

# O.1. L'ECHANTILLON DES PRODUITS

En 1976, l'échantillon ayant été constitué sur la base des quotas : 36 produits avaient été retenus pour leur représentativité de la structure de la consommation des ménages français en 1972. Cet échantillon est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 29: DETERMINATION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE 1976 SUR LA BASE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES EN 1972

Classe	Nombre de produits	Consommation per capita de produits agro-industriels +		
	retenus	en %	en Francs	
Produits à base de céréales ++	3	7	81 <b>,</b> 32	
Conserves	13	26	290 <b>,</b> 71	
Lait et fromage	11	23	252 <b>,</b> 65	
Corps gras	7	15	165 <b>,</b> 35	
Divers +++	3	9	95 <b>,</b> 47	
Boissons ++++	10	20	228,50	

<sup>+</sup> D'après Villeneuve (A), la consommation alimentaire des français, année 1972. Les Collections de l'INSEE, Série M.

Cet échantillon a été étendu lors de l'enquête de 1977 à 54 produits, puis en 1978 à 71 produits, ce qui a conduit à relever le prix de plus de 600 produits si l'on prend en compte les différentes marques répertoriées. La liste des produits et des marques (1), ainsi que leur code sont fournis en annexe. La répartition selon les groupes est la suivante :

CON	Conserves
ENF	Aliments pour bébé 1 produit
SOU	Potages 2 produits
LEG	Légumes déshydratés 1 produit
EPI	Epices 3 produits
GRA	Huiles et graisses 4 produits
BIS	Biscuits secs, gâteaux confiserie et chocolaterie 5 produits

<sup>(1)</sup> Soit au total 537 marques relevées en 1978 - Annexe 4

<sup>++</sup> Sans le pain, pâtisserie, croissants et brioches

<sup>+++</sup> Sans confiserie

<sup>++++</sup> Boissons

FAR	Entremets, farine, sel, sucre, gelées et biscotterie 5 produits
CER	Céréales 0 produit
MAR	Confitures et marmelades 1 produit
BOI	Boissons, café, thé, boissons gazeuses, eaux minérales 7 produits
LAI	Produits laitiers14 produits
FRO	Congelés 3 produits
SPA	Pâtes et dérivés 3 produits
BIE	Bières
ALC	Boissons alcoolisées 3 produits
CHA	Charcuterie 2 produits
PAI	Pain 4 produits
FRU	Fruits 5 produits
ENSE	MBLE71 produits

Depuis l'enquête de Janvier 1979, pour chaque produit est relevé systématiquement l'ensemble des informations relatives à toutes les marques et tous les formats présents dans chacun des magasins enquêtés (1). Cette procédure est aujourd'hui envisageable dans la mesure où l'équipe de recherche de l'IAMM a mis au point un ensemble de programmes de traitement informatique permettant d'exploiter cette masse d'informations (2).

Dans les études précédentes, l'analyse des données relevées dans les enquêtes n'a porté, faute de moyens de calculs, que sur un échantillon limité de produits (3). Disposant d'informations importantes non encore exploitées et de moyens de traitement de l'information, nous nous sommes attachés, dans la mesure du possible, à exploiter l'ensemble des données des différentes enquêtes depuis 1977 jusqu'à Janvier 1979. Le fait de disposer d'un outil aussi sophistiqué permettant de suivre l'évolution de prix et des marges, présente un intérêt tout particulier au cours d'une période aussi stratégique caractérisée à la fois par une modification sensible de l'appareil commercial, une inflation rapide et la mise en place de politiques gouvernementales de contrôle des prix.

# 0.2. CHOIX ET CLASSIFICATION DES POINTS DE VENTE

Le choix des magasins s'est fait à partir de trois critères :

- selon la localisation géographique
- selon la forme d'organisation à laquelle il appartient
- selon la taille du magasin (surface de vente).

<sup>(1)</sup> Ces données sont relevées depuis Janvier 1978 pour l'ensemble des hypermarchés.

<sup>(2)</sup> Cf. Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution des produits Tome 2 : Package de traitement informatique - IAMM, Juillet 1979

<sup>(3)-</sup>J.L.RASTOIN, G.GHERSI, M.CASTAGNOS, M.ALLAYA - Etude sur l'évolution de la concentratation dans la distribution des produits alimentaires en France, 2ème Partie : Rapport général dans la distribution agro-alimentaire - CEE/IAMM, Novembre 1976

<sup>-</sup>G.GHERSI, M.C.ALLAYA, M.ALLAYA - Etude sur la concentration des prix et les marges dans la distribution des produits alimentaires, Tome 2 : Evolution de la concentration et des prix dans la distribution alimentaire en France - Série Evolution de la concentration et de la concurrence - CEE/IAMM, Septembre 1978

## 0.2.1. Les critères géographiques

La zone retenue pour cette enquête couvre, comme en 1976, les communes suivantes (1):

Montpellier	191	354	habitants
Castelnau-le-Lez	9	339	tt
Clapiers		867	11
Grabels	1	537	11
Juvignac	2	653	tt
Lattes	3	963	**
Montferrier-Sur-Lez	1	684	tt
Pérols	3	440	tt
St. Georges-d'Orques	1	757	tt
St. Jean de Védas	3	529	11
TOTAL	220	123	11

Soit une population totale de 220 123 habitants. Dans cet ensemble, nous avons retenu trois sous-ensembles:

- Le "Centre", qui correspond à la vieille ville, se caractérise par une grande densité commerciale et par une implantation ancienne de la distribution alimentaire.
- La "Périphérie", c'est-à-dire la zone d'extension de la ville, mais qui se situe à l'intérieur de la commune de Montpellier. Cette zone se différencie par son habitat plus récent (grands ensembles, résidences) et par ses activités secondaires (zone industrielle et des laboratoires) et tertiaires (universités, services). Les commerces y sont également récemment installés.
- Et la "banlieuerésidentielle" qui est constituée de la "ceinture" des villages proches de la ville où s'est développé un habitat individuel principal (villas). Généralement, la densité commerciale y est faible, bien qu'au Sud, se soient installés, sur les grands axes routiers, les hypermarchés.

# 0.2.2. Les critères de formes d'organisation

Cette sélection des magasins, selon la structure juridique et économique à laquelle ils appartiennent, a été opérée sur la base de la classification proposée dans le chapitre I. Cette distinction est capitale du point de vue du poids économique des différents distributeurs. Face à la liste des magasins retenus pour l'enquête, on trouvera en annexe la forme de commerce à laquelle chacun d'eux appartient (Annexe 5).

<sup>(1)</sup> Sources INSEE: Observatoire Economique Méditerranéen - Résultats communaux provisoires du recensement de 1975. Hérault, in Etudes de Statistiques Languedoc-Roussillon, Montpellier (1975).

# 0.2.3. Les critères de dimension

Le critère de dimension retenu étant la superficie de vente, on distingue dans le travail les quatre types de magasins proposés plus avant sur la base de leur taille :

- moins de 120 m2 le petit commerce classique dont n'ont été retenu que ceux ayant adopté le système du libre service
- de 120 à 400 m2 supérette
- de 400 à 2 500 m2 Supermarché
- plus de 2 500 m2 hypermarché

Actuellement, l'échatillonnage des magasins a été réalisé sur la base des données du recensement de l'INSEE en 1976 (date de la première enquête). Cette liste de 25 magasins en janvier 1976 a été portée à 33 en 1977 afin de tenir compte des ouvertures importantes observées au cours des dernières années. D'autre part, un certain nombre de fermetures ont ramené le nombre de magasins retenus dans l'échantillon à 31 unités (Cf. Annexe 5). Une mise à jour sera apportée lors des prochaines enquêtes en vue de prendre en compte les modifications récentes survenues dans l'appareil commercial de la région de Montpellier.

### 1. LES AMELIORATIONS à APPORTER à l'ENQUETE ELLE-MEME : REFLEXION THEORIQUE

Sur la base des échantillons précédents, différents problèmes se sont posés qu'il convient d'approfondir.

# 1.1. L'ELARGISSEMENT DE L'ECHANTILLON EN VUE DE COMPARAISONS INTERNATIONALES

L'élargissement de l'échantillon des produits retenus pour les enquêtes de prix a été conçu en vue d'améliorer les comparaisons dans le temps, c'est-à-dire entre les enquêtes et dans l'espace, c'est-à-dire entre les magasins, entre les régions et, pour finir, entre les pays. A ce propos, certaines observations s'imposent :

- Tout d'abord, cet élargissement a été réalisé sur la base de l'échantillon des enquêtes précédentes. En effet, même si ces dernières présentent maintenant quelques lacunes, elles n'en demeurent pas moins le point de départ du travail. Elles constituent donc le plus petit dénominateur commun de l'ensemble de nos travaux. Ainsi, les comparaisons entre les enquêtes de 1978 et les précédentes ne peuvent être menées que sur la base des produits retenus en 1976 et 1977.
- Ensuite, l'échantillon doit permettre des comparaisons entre magasins, c'est-àdire porter sur des produits homogènes et si possible de marques semblables.
- Enfin, l'extension de l'échantillon a été fait en vue de permettre des comparaisons internationales -chaque équipe de recherche nationale devant choisir les produits nouveaux en fonction de ceux étudiés dans les pays partenaires-. Il est clair, là encore,

que, malgré l'importance inégale des différents produits étudiés dans les différents pays, le choix d'un dénominateur commun aux différentes enquêtes sera optimal dans la mesure où les équipes de recherche s'astreindront à cette discipline.

- Notons, pour terminer, que le nouvel échantillon obtenu après élargissement doit être le plus représentatif possible de la consommation moyenne du pays. Or, cette dernière varie d'un pays à l'autre. Dans toute la mesure du possible, l'évolution de l'indice des prix des produits alimentaires obtenu dans l'enquête elle-même doit suivre de façon assez proche les indices nationaux. On peut donc considérer, en tenant compte de cette dernière observation, que seulement une partie des produits conduiront à des comparaisons internationales.

Ainsi pensé, l'élargissement de l'échantillon doit permettre l'étude des rapports de force entre IAA et distribution. L'effort a porté sur la recherche :

- des produits les plus largement répandus dans les surfaces de détail, dans les différentes régions étudiées et si possible dans les différents pays étudiés.
- des produits homogènes en vue de pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases équivalentes,
- des produits offrant un échantillon assez large de produits, de taille, d'emballages et de marque (y compris des marques de distributeurs) en vue de permettre toutes sortes de comparaisons et d'analyse.

C'est sur ces grandes orientations qu'a été pensé l'élargissement de notre échantillon lors des enquêtes de 1978. Certains problèmes liés à cet élargissement comme la différenciation des produits agro-alimentaires, leur nationalité dans le contexte de l'internationalisation de leur processus de production, et la mesure et l'interprétation des marges commerciales en fonction des données d'observation limitées que nous pouvons relever, imposent quelques réflexions fondamentales.

# 1.2. LA PRISE EN COMPTE DE L'EFFET "DIFFERENCIATION" DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES SUR LE NIVEAU DES PRIX

Loin d'une situation, de nos jours bien théorique, d'un marché de concurrence pure et parfaite où sont échangés des produits banals et substituables, les marchés agro-alimentaires sont de plus en plus le lieu d'une politique de différenciation des produits. Cette stratégie, grâce à laquelle un nombre de plus en plus limité de firmes multisecto-rielles, voire multinationales, peuvent pratiquer une politique de prix de moins en moins soumise aux contraintes du marché et par ce, aux pressions de la concurrence, semble se développer depuis quelques années.

Il était donc important de saisir, dans le mesure de nos moyens, au travers des enquêtes, de tels phénomènes et de tenter de mesurer leur influence sur le niveau des prix de détail. L'élargissement de notre questionnaire d'enquête de Janvier 1978 a été pratiqué dans cet esprit. Il procède d'une réflexion théorique qui conduit à préciser, d'une part, les éléments caractéristiques et observables de cette différenciation et à relever, d'autre part, ceux, tout aussi significatifs qui devraient être pris en compte dans la suite de cette recherche.

## Les différents types de différenciation observés

A l'origine, les produits agricoles sont des produits banals, lorsqu'ils quittent l'exploitation. Ils ressemblent alors en tout point aux produits de la ferme voisine. Dans certains cas, ces produits sont transférés au consommateur sans qu'ils perdent leur caractère de banalité. C'est le cas de la plupart des fruits et légumes frais, même si ces derniers ont subi des opérations de triage, allotissement, normalisation, emballage, etc... Dans ce cas, les produits proposés aux consommateurs sont :

- parfaitement substituables,
- généralement en grande quantité sur le marché,
- et ne sont pas protégés par un brevet, label ou autre restriction à leur production.

Contrairement à cette situation, un produit deviendra différencié lorsqu'il ne sera plus substituable dans l'esprit du consommateur. Plusieurs techniques sont utilisées par les firmes agro-alimentaires pour tenter d'imposer cette différencitation, sur lesquelles nous nous proposons d'insister rapidement ici :

# Les produits faisant l'objet d'une différenciation collective

Il y aura différenciation collective lorsqu'un groupe de producteurs agricoles ou de transformateurs décideront de mettre en valeur leur production en garantissant au consommateur un certain niveau de qualité pour leur produit. Cette garantie, qui peut être proposée soit par un label, soit par une appellation d'origine, fait généralement l'objet d'un contrôle de la part d'un organisme extérieur ou des pouvoirs publics. Il s'agira bien dans tous les cas de différencier par cette politique un produit ou un groupe de produits par rapport à un ensemble plus ou moins banalisé dont ils sont extraits en vue de les valoriser au mieux.

Sans rentrer dans le détail des conditions nécessaires à cette politique d'appellation contrôlée ou de label (1), on peut observer qu'un nombre important de produits alimentaires sont dans cette situation.

<sup>(1)</sup> Pour appronfondir ce point, le lecteur aura intérêt à se reporter à l'ouvrage de : YON (B.), Marketing Agro-alimentaire, Dalloz Gestion, Paris, 1976.

En ce qui concerne les appellations d'origine:

- Vingt fromages (1) ont fait l'objet d'une politique de différenciation protégée sur une aire géographique donnée, alors que d'autres comme les camemberts, l'emmenthal, etc... peuvent être fabriqués par n'importe quelle entreprise et cela n'importe où.
- Certains produits de charcuterie ont également fait l'objet d'une politique de limitation de la production à une zone géographique ce qui est le cas du jambon de Bayonne, saucisson d'Arles ou de Toulouse, saucisse de Savoie, etc... auxquels il convient d'ajouter le cas, pour les volailles du poulet de Bresse.
- Enfin, les vins ont fait, depuis de nombreuses années, l'objet d'une politique de restriction géographique de la production appuyée par des efforts de différenciation des produits par l'encépagement, la vignification et l'emballage..., puisque les V.A.O.C. (vins d'appellation d'origine contrôlée) ont été créés en 1935, les V.D.Q.S. (vins délimités de qualité supérieure) en 1966, et les V.A.O.S. (vins d'appellation d'origine simple), c'est-àdire les "vins de pays", de façon plus récente en 1973.

En ce qui concerne la politique de différenciation des produits alimentaires par <u>label</u>, la démarche est quelque peu différente, mais les objectifs et les résultats assez semblables au cas des appellations d'origine. Généralement, un label est donné par un organisme qui contrôle et assure la conformité du produit qui en est revêtu. Cet organisme est au demeurant propriétaire de ce label. Les organismes gouvernementaux ne réalisent qu'à posteriori le contrôle de la bonne conformité de la délivrance de ce label. Les principaux types de labels rencontrés en France sont (2):

- Un label d'exportation délivré par le Centre Français du Commerce Extérieur (C.F.C.E.) Ce dernier ne présente pas d'intérêt pour les enquêtes françaises, mais pourrait être pris en considération dans les autres pays européens, où des travaux parallèles aux nôtres sont menés.
- Un label agricole ou label rouge défini par l'article 28 de la loi d'orientation agricole du 5 Août 1960 de la façon suivante : "Ce label agricole s'applique aux produits alimentaires attestant que le produit qui en bénéficie possède un ensemble distinct de qualités et de caractères spécifiques". Pour l'instant, les différents arrêtés touchaient,

<sup>(1)</sup> Selon YON (B.), opus cité, ces fromages sont les suivants : Beaufort, Bleu d'Auvergne, Bleu des Causses, Bleu du Haut Jura, Cantal, Chaourcé, Comté, Fourme d'Ambert, Lagniole, Maroilles, Mûnster, Neufchatef, Poligny Saint Pierre, Pont l'Evêque, Reblochon, Salers Haute Montagne, Saint Nectaire, Selles sur Cher.

<sup>(2)</sup> Cf. YON (B.), opus cité, page 232.

## fin 1975, les produits suivants :

- volailles	29
- fruits et légumes	15
- légumes transformés	1
- salaison et charcuterie	5
- autres produits d'élevage	3
- fromages	3
- spiritueux et boissons	4
- biscottes	1
- blé	7
- boeufs charolais	1
- autres	2
Total	71

- Un label de "Qualité France" créé à l'initiative des pouvoirs publics en vue de défendre, auprès des consommateurs, les produits de qualité. Ce label de "Qualité France" est décerné et contrôlé par une association de droit privé : "l'Association Nationale pour la défense de la Qualité Française".

Une question se pose à propos de ces différents labels ou de ces différentes appellations d'origine : est-ce que la garantie de qualité qu'ils confèrent et assurent justifie la différence de prix payé par le consommateur ? La réponse à cette question n'est pas toujours facile car, pour certains produits du moins, la protection ou la garantie que donne le label ou l'appellation d'origine s'accompagne d'un véritable effort de qualité ou d'une réelle recherche d'individualisation du produit concerné. Il est dans ce cas bien difficile de comparer l'écart de prix à l'utilité supplémentaire offerte par le produit. Cette dernière reste, il faut bien l'avouer, assez subjective. Dans certains cas, cependant, il sera intéressant de comparer deux produits semblables, l'un faisant l'objet d'un label et l'autre pas, et ce du point de vue de la qualité et du prix.

En réalité, si quelques produits détenteurs du label rouge peuvent se prévaloir d'une qualité supérieure certaine (dinde noire des fermiers du Sud-Ouest par exemple), il reste que, pour d'autres produits, les garanties offertes par le label sont loin d'être évidentes. Cela tient à la fois à l'imprécision des textes régissant les modes d'attribution des labels qu'à l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour en assurer le contrôle.

Ceci dit, les produits sous label ne représentent qu'une part infime du marché (moins de 5 %) et donc ne présentent qu'un intérêt limité pour le consommateur, compte tenu des garanties insuffisantes qu'ils offrent. Les revues de consommateurs ont mis l'accent à maintes reprises sur les lacunes constatées dans les normes d'attribution du label rouge(1).

<sup>(1)</sup> Voir "50 millions de consommateurs", "Que Choisir".

## Les produits faisant l'objet d'une différenciation individuelle

Un autre moyen largement utilisé pour débanaliser un produit consiste en la création d'une marque. Ainsi, comme le souligne B. YON dans son ouvrage : "... pour s'assurer de l'avenir et éviter une concurrence par les prix insoutenables, le produit que l'on offre doit être "débanalisé", ainsi le consommateur lui reconnaissant une valeur d'usage pratiquement indépendante de son prix, le réclamera au distributeur". Il s'agit bien là du phénomène de différenciation et de création d'une demande préférentielle. Cette dernière, dont nous avons déjà parlé, placera l'entreprise qui aura les moyens de la créer sur un marché protégé.

Du point de vue de notre analyse et de l'enquête sur les prix, il conviendra de tenir compte des différents types de marques rencontrées. Nous distinguerons :

- <u>Les produits sans marque</u>. Il s'agit des produits non différenciés, essentiellement certains beurres (beurres laitiers de la CEE), certains fromages du type gruyère ou emmenthal, et dans les toutes dernières enquêtes, le pain et les fruits bien que ces derniers fassent de plus en plus l'objet d'une différenciation par marque ou label.
- <u>Les marques de fabricant</u>, en tenant compte des différentes marques sous lesquelles un fabricant écoule sa production, et plus particulièrement des sous marques (1).
- Les marques de distributeurs. Il s'agit là d'un phénomène qui a connu au cours des dernières années une extension sans précédent, dans le grand commerce. Il témoigne du pouvoir de négociation de plus en plus fort que développe le commerce intégré ou affilié vis-à-vis des IAA. Que le produit vendu sous la marque de distributeur soit fabriqué par (ou pour) le distributeur lui-même, il apparaît clairement que le marketing de ce dernier appartient de plus en plus à la distribution. Elle place les entreprises de transformation, soit en situation de sous-traitance, soit dans une situation de concurrence par les prix souvent de plus en plus difficile. Dans une situation de sous traitance tout d'abord, ce sera le cas lorsqu'une entreprise de transformation va presque exclusivement travailler pour un distributeur en fabricant des produits à la marque de ce dernier. On conviendra que dans ce cas le pouvoir de négociation de cette entreprise peut être faible et qu'il ne peut guère porter que sur le niveau des prix qui lui seront payés pour son produit. On imagine sans peine que ce dernier risque d'être souvent juste suffisant pour le maintien en place, si tel est le bon devoir de son unique client, jusqu'au jour où, pour diverses raisons, ce dernier décidera d'assurer lui-même la transformation (2). Dans des cas assez proches

<sup>(1)</sup> Notons que les marques de fabricant sont plus fortement présentées dans le commerce traditionnel qui ne peut développer la vente sous sa propre marque.

<sup>(2)</sup> Une étude de l'evolution du partage du surplus de productivité globale entre ces IAA et le grand commerce de la distribution alimentaire serait intéressante à cet égard. Notons cependant que dans certains cas les entreprises de distribution ont été contraintes d'assurer elles-mêmes la transformation de certains produits en vue de s'assurer un approvisionnement de qualité qui leur faisait défaut.

du précédent, certaines entreprises s'engagent à fournir un certain nombre de leurs fabrications sous la marque d'un distributeur. Ces entreprises se placent elles-mêmes dans une situation de concurrence par les prix de plus en plus difficile, puisque, dans la majorité des cas, les distributeurs qui pratiquent cette politique font en sorte que les produits vendus sous leur marque présentent le meilleur rapport qualité-prix. Il semble qu'il soit impossible de freiner une telle évolution puisque les plus grandes entreprises des IAA sont actuellement engagées dans ce processus.

L'observation, lors des enquêtes sur le prix des produits agro-alimentaires de tels phénomènes, est d'un grand intérêt. Elle n'est cependant praticable que dans la mesure où les produits vendus sous la marque du fabricant et ceux vendus sous la marque du distributeur sont identiques ou tout au moins comparables. Ce cas se présente malgré tout assez souvent.

Parallèlement à cette analyse, il serait intéressant de dégager les grandes lignes de la stratégie des entreprises de distribution en la matière, dans l'espoir de mieux comprendre pourquoi certains secteurs font l'objet d'une intégration verticale et non pas d'autres, de mesurer dans quelques secteurs l'importance des tâches traditionnellement alloués à la distribution qui sont transférées en leur amont, et simultanément l'importance des risques financiers que certaines entreprises de distribution font courir à leur fournisseurs (du fait du transfert de ces opérations, mais aussi des conditions financières qui accompagnent leurs achats, etc...). Il serait également intéressant de suivre la diversification de la politique de marque que pratique de plus en plus le grand commerce (la plupart des grandes surfaces ont en effet aujourd'hui au moins deux marques de distributeurs qui leur sont propres), d'évaluer la part de tous ces changements qui, pour l'instant, revient au consommateur, et de tenter de mettre en lumière les dangers que ces derniers font peser sur l'avenir de la distribution alimentaire.

# Autres formes de différenciation

Outre les différenciations des produits agro-alimentaires par la création de marques : individuelles ou collectives, il convient de tenir compte des efforts que font les entre-prises de transformation et de distribution pour créer une demande préférentielle en individualisant leurs produits physiquement ou psychologiquement.

Sous le terme de "différenciation physique", il convient de regrouper les efforts d'innovation des entreprises visant à créer des produits nouveaux. Il serait à ce propos intéressant de rechercher sous quelles formes certains produits sont vendus et de comparer le prix de chacun de ces produits au prix de base du produit brut duquel il est tiré. Il serait à titre d'exemple instructif de noter sous quelles formes les produits dérivés de la pomme de terre sont commercialisés: pomme de terre brutes, pommes de terre nouvelles, pommes de terre épluchées en sachet sous vide, frites pré-cuites congelées, chips, purée lyophilisée, etc..., et de comparer le prix auquel se vend un kilogramme de pommes de terre

sous ses différentes formes. De telles comparaisons pour pouvoir être objectives devraient tenir compte des différents coûts incorporés dans le prix de ces produits : coûts de transformation, recherche innovation, emballage, publicité, etc... si l'on désire mettre en évidence la part de la différenciation du produit et du service que ce dernier rend au consommateur en tant que variable explicative du niveau des prix, parmi d'autres.

Une analyse beaucoup plus praticable de l'impact de l'emballage sur le niveau des prix consiste en la comparaison entre produits similaires, emballés différemment. Pour ceux-là, il n'est plus nécessaire de tenir comptes des coûts supplémentaires incorporés, mais seulement du prix et de la taille du contenant en vue de pouvoir faire des comparaisons de prix de vente, sur la base de poids unitaires équivalents. De telles comparaisons sont aujourd'hui possibles puisque les questionnaires d'enquêtes prévoient la récolte des informations de base nécessaires à de tels calculs, et que les programmes informatiques actuellement en cours de fonctionnement permettent de les réaliser sur une grande échelle. C'est donc dans cet esprit que nous avons, chaque fois que cela était possible et quel'observation présentait un intérêt pour l'analyse, étendu notre échantillon d'enquêtes en vue de prendre en compte les différents emballages dans lesquels étaient commercialisés les produits étudiés (Cf. paragraphe 2).

Une autre forme de différenciation, plus subjective et plus difficile à mesurer, bien que tout aussi importante, est celle que nous avons désignéesous le vocable de "différenciation psychologique". Nous estimerons dans ce travail qu'il y a différenciation psychologique dans la mesure où c'est par sa politique de communication que l'entreprise va tenter de persuader l'acheteur que son produit est différent et préférable à celui de la concurrence. C'est sans doute par la publicité que le vendeur ou le producteur va tenter de pratiquer cette différenciation. C'est donc par l'évaluation des budgets publicitaires que l'on pourra mesurer l'effort consenti par le vendeur en vue de créer une demande préférentielle. Il conviendra alors de tenir compte de deux types d'actions publicitaires.:

- L'une destinée au détail, il s'agit de ce que les publicitaires appellent les actions "push", c'est-à-dire des actions destinées à convaincre le commerçant ou sa centrale d'achat de pousser le produit en question vers le consommateur. La publicité de journaux professionnels du type de "LSA" ou de "Point de Vente" est caractéristique de ce type d'opération.
- L'autre destinée au consommateur est généralement du type "pull" puisqu'il convient d'attirer ce dernier vers le produit.

Généralement le vendeur opérera ces deux types d'actions en même temps, ou avec un léger décalage, dans ses calendriers publicitaires.

## Les informations supplémentaires que l'extension de l'échantillon peut apporter

# - Le problème des marques

Le relevé des marques a déjà été réalisé avec soin lors des enquêtes précédentes. Ces efforts doivent maintenant porter sur les marques de distributeur. Deux points semblent intéressant à éclaircir.

- Il est apparu, tout d'abord, important de situer la position occupée par les marques de distributeur par rapport aux marques de fabricant. Pour ce faire, nous avons essayé de relever les cas pour lesquels le même produit est vendu sous des marques différentes et plus particulièrement sous des marques de distributeur et des marques de fabricant. Ce cas s'est présenté chaque fois qu'une entreprise de distribution a demandé à un fournisseur important de fabriquer à façon certains produits sous sa marque. Dans ce cas, généralement, seule l'étiquette change et bien souvent le nom du fabricant figure en clair sur cette dernière.
- Il est ensuite important d'éclairer la politique de marque des distributeurs en tentant non seulement de placer la marque de distributeur par rapport aux marques de fabricant des concurrents (notamment en ce qui concerne le rapport qualité/prix), mais aussi de "positionner" les marques de distribution entre elles lorsque ces derniers développement une politique de marques qui les conduit à différencier leurs propres produits (tout au moins ceux vendus sous leurs marques) en créant des marques différentes.

# - Le problème des emballages

En ce qui concerne la prise en compte du facteur emballage sur le niveau des prix, ayant repoussé la comparaison entre produits physiquement différents bien qu'ayant pour origine le même produit de base, nous avons concentré nos observations sur les produits les plus semblables vendus dans des emballages et surtout des contenants de volumes différents.

# - Le problème des labels et des produits d'origine

Il s'agit là d'un point qui mériterait à lui seul un travail particulier. Dans toute la mesure de nos moyens "labels" et "appellations d'origine" seront relevés, mais pour un approfondissement il conviendra de se reporter aux études spécifiques qui lui ont été consacrées.

## 1.3. PROBLEMES SOULEVES PAR LA NATIONALITE DES PRODUITS

L'origine des produits étudiés dans les enquêtes des prix des produits agroalimentaires est une variable fondamentale pour notre analyse. Dès le début des enquêtes, et conformément à la méthodologie proposée par la CEE, nous avons essayé de relever, chaque fois que cela était possible, cette information. L'intérêt d'une telle donnée est aujourd'hui suffisamment claire pour qu'il soit inutile d'insister sur les raisons de son importance. Par contre, la notion de "nationalité d'un produit" n'est pas apparue évidente lors des enquêtes. Il est de ce fait important de la confronter à l'expérience que nous apportent maintenant les cinq dernières enquêtes que nous avons réalisées sur la région de Montpellier. Au cours de ces enquêtes, différents cas se sont présentés :

Le cas le plus simple est bien entendu celui d'un produit fabriqué à l'étranger, importé et vendu sans aucune transformation. Généralement, dans ce cas, l'étiquetage porte en clair l'origine du produit. Il n'y a dans ce cas aucune contestation possible.

- Dans d'autres cas, les produits sont importés dans des contenants de volume important, puis fractionnés et mis en boîte dans des formats inférieurs. C'est par exemple le cas de certains fruits au sirop : pêches ou abricots. Si l'étiquetage porte nen clair l'origine des fruits au sirop (dans l'exemple précité) et la mention mis en boîte en France, nous proposons que l'origine soit attribuée au pays ayant fabriqué le produit. Malheureusement les informations qui nous intéressent n'apparaissent pas toujours aussi clairement.
- Enfin, le cas beaucoup plus complexe des produits dont le processus de "production transformation distribution" s'internationalise et fait intervenir les agents de nationalités diverses. Plusieurs approches peuvent être utilisées en vue d'attribuer une nationalité au produit étudié :
- . La mesure des valeurs ajoutées par les différents agents permet d'établir celui qui occupe une place prépondérante dans la valeur finale du produit. Cette approche, en plus des difficultés rencontrées pour réunir l'information de base, demeure contestable dans la mesure où les valeurs ajoutées attribuées à chacun des agents dépendent, pour beaucoup, des rapports de force au niveau de la filière qui déterminent les prix et, par ce, la valeur ajoutée.
- . La nationalité peut être également accordée en se basant sur l'origine de la firme qui contrôle la filière du produit concerné. Cette approche est sans doute celle qui apparaît comme la plus satisfaisante. Il n'est cependant pas toujours aisé de mettre nen évidence ce contrôle.
- . Le problème se complique encore lorsque l'on a affaire à une filière contrôlée par une firme multinationale ou par une de ses filiales. Dans ce cas, l'attribution de la nationalité au pays abritant la maison-mère peut être discutée dans la mesure où une telle localisation n'est pas très significative du point de vue de l'influence du pays hôte dans le processus de production mis en cause.

Face à la complexité de plus en plus grande des processus de production transformation commercialisation des produits agro-alimentaires, face à leur multinationalisation, face aussi à l'émergence de grands groupes internationaux qui prennent peu à peu le contrôle de certaines filières, il paraît douteux qu'une seule analyse des prix soit suffisante pour approfondir l'influence de tels phénomènes sur les mécanismes de fixation des prix de certains produits alimentaires. Dans ce domaine, l'enquête et l'analyse qui en est faite doit permettre de mettre en évidence les filières qui ont tendance à s'internationaliser le plus. Au niveau de l'analyse, elle doit également permettre d'évaluer la pression que fait peser cette internationalisation et l'émergence des grands groupes qui la contrôlent sur les productions nationales encore aux mains des firmes agro-alimentaires plus modestes.

A la suite de quoi, et pour les produits qui apparaissent les plus stratégiques du point de vue de la concurrence, c'est-à-dire les plus menacés par le développement de cette concurrence internationale, il conviendra de mettre en place des analyses plus fines du type de celles proposées dans les perspectives évoquées plus loin. Cette approche peut se faire sur la base d'études de filières au travers desquelles il est plus facile d'appréhender comment de tels phénomènes peuvent affecter aujourd'hui les mécanismes de fixation des prix et conduire à des modifications importantes dans l'avenir.

# 1.4. LES DIFFICULTES SOULEVEES PAR L'ETUDE DES MARGES COMMERCIALES, QUELQUES ELEMENTS DE REPONSE

L'analyse des marges commerciales telle que nous l'avons pratiquée sur quelques produits présente un intérêt capital pour cette recherche. Elle nous a permis, rappelons-le, de suivre l'évolution des marges commerciales dans le temps et de comparer celles-ci selon les produits et selon les différentes formes de commerce. Les premières conclusions auxquelles ces mesures conduisent éclairent d'un jour nouveau les simples analyses réalisées autour des prix absolus de détail. Malgré cet intérêt, l'étude des marges commerciales soulève un certain nombre de difficultés sur lesquelles il nous est apparu important de revenir ici, pour les confronter aux grandes orientations données par R. LINDA (1).

Pour l'instant, les marges commerciales que nous avons pu calculer l'ont été sur la base des prix tarifs pratiqués lors de l'enquête. Autrement dit :

$$\text{MC}_{t}$$
 = Prix détail<sub>t</sub> - Prix tarif<sub>t</sub>

Ce mode de calcul, bien qu'insatisfaisant, est de notre point de vue le seul raisonnablement praticable. Il est à l'expérience impossible de connaître avec précision le prix exact auquel l'entreprise de détail aura achété chaque produit enquêté. En effet,

<sup>(1)</sup> R. LINDA - Etude sur la concentration, les prix, les marges et la distribution des produits alimentaires - Tome I : "Concurrence multiple et structure de prix", N° 8, Juin 1978

## ce prix d'achat variera :

- Avec le volume de la commande. Si l'on étudie les tarifs pratiqués, on constate que les différences de prix ne sont pas considérables (en regard des variations des marges commerciales elles-mêmes) entre les niveaux de prix extrêmes des tarifs. Nous avons tout de même calculé les marges commerciales dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire celui qui correspond aux achats en plus grande quantité, et dans le cas contraire, c'est-à-dire le plus défavorable. A ces variations de prix, s'ajoutent les ristournes de fin d'année qu'il est impossible de prévoir, donc d'incorporer dans le calcul de nos marges commerciales. Au total, le prix d'achat (fonction des quantités achetées), tout comme le montant des ristournes qui s'en déduiront, dépendent à la fois de la taille de l'entreprise de distribution et de son pouvoir de négociation vis-à-vis de son fournisseur. Il faut donc admettre que ces prix d'achat varieront d'une entreprise à l'autre pour le même produit. Ne pouvant le calculer pour chacune d'entre elles, faute de données, nous avons appliqué à chaque entreprise le même prix d'achat (deux séries de calculs ont été faites, l'une aux prix les plus favorables, l'autre aux prix les moins favorables). Les marges commerciales théorique ainsi obtenues intégrent, entre autres variables explicatives, l'importance de l'entreprise de distribution et son pouvoir de négociation.
- Malheureusement, de telles variables ne sont pas les seules à expliquer le niveau fluctuant des marges commerciales observées. Un deuxième facteur, beaucoup plus difficile à appréhender, est le stockage. Bien que les possibilités de stockage varient sensiblement d'un produit à l'autre, il est bien difficile de connaître avec précision la période d'achat du produit, et de ce fait, le tarif appliqué lors de ce dernier. Ceci explique que, dans certains cas, on obtienne des marges commerciales négatives sur la base des prix tarifs de la période d'enquête, dans la mesure où les produits ont été achetés à une période antérieure (au cours de laquelle les prix de vente étaient plus bas). On peut dégager certains indices qui expliquent le recours au stockage pour certains produits :
- . Tout d'abord, un bon indicateur du temps de stockage est fourni par la durée de conservation du produit.
- . Nous avons également constaté que certains produits se prêtent mieux que d'autres au stockage. Il s'agit des produits qui se livrent mieux aux caractères spéculatifs de la distribution, c'est-à-dire essentiellement :
- + Des produits dont les prix d'achat vont avoir tendance à fluctuer. Cela a été le cas des produits du cacao ou du café au cours des années passées (et parmi ceux-ci plus particulièrement ceux qui ont une durée de conservation plus importante). Cela est également régulièrement le cas de certains produits comme les alcools qui sont soumis périodiquement à de fortes augmentations des droits et taxes, et pour lesquels, la plupart des entreprises de distribution pratiquent des achats massifs avant ces augmentations.

+ Des produits qui méritent de tels efforts et de tels risques de stockage. On peut distinguer deux groupes de produits : tout d'abord, les "produits d'appel", c'est-àdire les quelques produits de base dont le prix est bien connu de la ménagère et pour lesquels les entreprises de détail essayent de pratiquer les prix les plus bas, ensuite les produits pour lesquels le caractère spéculatif sera le plus payant. Dans ce dernier cas, l'entreprise de détail ne répercutera qu'une part assez faible de cet avantage offert par un prix d'achat plus bas sur son prix de vente et pratiquera des marges commerciales supérieures à celles que nous mesurerons.

En dehors du caractère spéculatif du stockage, on doit noter que la taille de l'entreprise de distribution peut expliquer pour une part importante le recours à de telles pratiques, puisque la taille des risques, les moyens financiers et de stockage dépendront fortement de la capacité financière et technique des entreprises de distribution.

- Un dernier élément susceptible de faire varier le prix d'achat est le coût de transport, mais ces variations de coût, fonctions de la distribution géographique des points de vente et les qualités transportées, sont réellement très faibles et parfaitement négligeables (toujours par rapport aux marges commerciales observées) surtout lorsqu'on réalise l'enquête sur un territoire géographique restreint.

Au total, les marges commerciales que nous avons calculées seront donc des "marges commerciales" théoriques qui intégreront les différentes variations du prix d'achat exposées ci-dessus et les marges commerciales proprement dites. On peut résumer cette analyse dans les équations suivantes :

$$MCT = MC + V.P.A.$$

MCT = marges commerciales théoriques

MC = marges commerciales réelles

V.P.A. = variations du prix d'achat

Rappelons que :

$$MCT = P.D. - P.T.$$

P.D. = prix détail : prix observé lors de l'enquête

P.T. = prix tarif pratiqué lors de l'enquête

Enfin, si l'on désire résumer les variables explicatives les plus importantes des variations des prix d'achat, on peut écrire :

- V.P.A. = f (taille des entreprises de distribution, de la possibilité de stocker le produit, de l'intérêt de stocker le produit, des autres charges commerciales) :
- les autres charges commerciales sont elles-mêmes fonction de la longueur des circuits commerciaux, et donc du nombre d'intermédiaires, des coôuts de transport, etc...,
- l'intérêt de stocker le produit est, nous l'avons déjà souligné, fonction de l'importance du produit dans l'esprit du consommateur et de son degré "d'appel", de son caractère spéculatif, etc...

Seuls des tableaux croisant les marges commerciales théoriques calculées et les différentes variables explicatives exposées ci-avant pourront nous permettre de pousser plus loin notre analyse.

# 2. LES GRANDES MODIFICATIONS INTRODUITES LORS DE L'ENQUETE DE JANVIER 1978

## 2.1. L'ELARGISSEMENT DE L'ECHANTILLON

# 2.1.1. Davantage de produits

L'enquête réalisée en Janvier 1978 porte sur 67 produits et couvre la quasi-totalité des groupes de produits alimentaires à l'exception de la viande et des légumes. Elle comprend deux nouvelles catégories de produits : le pain et le fruits.

A l'intérieur de chaque groupe, nous avons ajouté des produits de grande consommation non retenus jusqu'alors, comme la farine, les préparations pour flans, le lait frais pasteurisé, les oeufs, les épinards congelés, le whisky...

Le choix des produits nouveaux a été guidé par les objectifs suivants :

- couvrir dans la mesure du possible tous les produits alimentaires de très grande consommation,
  - à l'intérieur de chaque groupe, choisir les produits les plus représentatifs,
- maintenir un équilibre entre les groupes de produits de manière à se rapprocher le plus possible d'un panier type de la ménagère.

Cependant, deux groupes de produits, très importants par leur poids dans la consommation alimentaire familiale, échappent à notre enquête : la viande et les légumes :

- tous les libres-services visités ne possèdent pas un rayon viande ou alors n'offrent qu'un choix très limité,

- la qualité du produit offert influe considérablement sur le prix, il nous était très difficile de prendre en compte ce facteur essentiel.

La distribution de ces produits passe en grande partie par d'autres circuits (magasins spécialisés, marchés...).

Pour les légumes, il s'agit de productions saisonnières dont les prix fluctuent au cours de l'année en fonction des périodes et du volume de la production, des conditions climatiques... Dès lors, des comparaisons de prix d'une enquête à l'autre sont peu significatives. Une étude en terme de filière nous paraîtrait plus justifiée.

En ce qui concerne les fruits, les mêmes problèmes se posent. C'est la raison pour laquelle notre enquête se limite aux agrumes, pommes et bananes dont la commercialisation s'étale sur l'année.

## 2.1.2. Davantage de marques

Pour chaque produit, nous avons relevé les prix des principales marques de fabricants présentes sur les rayons et, systématiquement, de toutes les marques de distributeurs. Cependant, les comparaisons d'une marque à l'autre soulèvent quelques questions :

# - S'agit-il de produits parfaitement identiques ?

Pour les laits, le sucre, la farine (type 55), le concentré de tomate, les pâtes, certaines conserves de fruits ou légumes, l'huile, il n'y a aucun problème car ces produits sont identiques. Mais pour d'autres, des différences tenant à la composition ou à la qualité du produit peuvent justifier certaines différences de prix, le manque d'informations très souvent constaté sur les emballages limite beaucoup les efforts de comparaison.

On peut donner quelques exemples de ces difficultés :

<u>Biscuits</u>: Quelle est la matière grasse utilisée ? Beurre ou matières grasses végétales ? Et dans quelle proportion ?

Chocolat à croquer, instantané : Quelle est la proportion de cacao ? De beurre de cacao ?

Raviolis en boîte: L'étiquette donne mention du poids net total. Mais quelle est la part de sauce? Une enquête réalisée par "Que Choisir" (Mars 78) montre que la quantité de produit égoutté varie considérablement selon les marques, et que la quantité et qualité de viande utilisée diffère beaucoup d'une boîte à l'autre.

<u>Macédoines de légumes et cocktails de fruits</u> : Quelle est la proportion de chaque fruit ou légume ?

<u>Paëlla-cassoulet</u>: Les principales marques de fabricants indiquent sur l'étiquette la proportion de légumes et de viande. Mais pour de nombreuses autres, aucune indication de composition n'est fournie contrairement à la législation française.

<u>Confitures</u>: Il n'est pas fait mention du poids de sucre et de fruits entrant dans la composition.

Pâtes molles spécialisées : La teneur en matière grasse varie selon les marques.

Quand la qualité diffère selon les marques : les "essais comparatifs réalisés par les laboratoires d'analyse, à la demande d'organismes de consommateurs (1), peuvent apporter des éléments d'appréciation très utiles.

# 2.1.3. Davantage de données sur les présentations des produits

Pour chaque marque, nous avons relevé les prix des différentes présentations. Cependant, pour quelques produits, nous avons été amenés à limiter le nombre des relevés tant il y a de présentations différentes. C'est le cas pour la moutarde et les confitures pour lesquelles nous avons trouvé, pour une même marque, plus de dix présentations distinctes. Dans ce cas, nous avons pris en compte les présentations les plus différentes, à savoir pour la moutarde :

- le verre petit format
- le verre fantaisie
- le pot petit format
- le pot grand format
- le tube

et pour les confitures :

- le pot verre petit format
- le pot verre grand format
- la boîte métallique

### 2.2. DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS PLUS NOMBREUSES

L'objectif de notre enquête consistait aussi à recueillir le maximum d'informations sur le produit lui-même : origine, fabricant, modalité de fixation du prix, ce qui dans la pratique a soulevé quelques problèmes.

# 2.2.1. L'origine des produits - Le nom du fabricant

Nous avons déjà évoqué les problèmes liés à l'origine du produit et la nationalité du fabricant au paragraphe 1.2. Nous nous contenterons donc de citer les cas

<sup>(1) &</sup>quot;50 millions de consommateurs", "Que Choisir".

problématiques qui se sont posés lors de l'enquête :

- Certains produits ne portent mention ni de l'origine, ni du fabricant. Farfois figure seulement le nom du distributeur.
- Il arrive que l'étiquette indique seulement le nom d'une firme multinationale, par exemple : fabriqué par "NESTLE". Dans ce cas, le problème se pose de savoir où a été fabriqué le produit : est-ce une filiale française ou étrangère ?

# 2.2.2. Les modalités de fixation du prix

A chaque produit est affecté un code indiquant si le prix du produit est un prix normal ou un prix déterminé dans le cadre d'une campagne publicitaire.

Dans certains cas, nous avons été amenés à relever deux prix : le prix normal auquel le produit est vendu en rayon et le prix promotionnel du même produit proposé à un endroit différent du magasin. Il arrive que le prix promotionnel soit supérieur au prix normal (cas des cocktails de fruits vendus 4,95 F en rayon et 6,20 F en promotion au Géant Casino !).

Par prix promotionnel, nous entendons à la fois les prix déterminés dans le cadre d'une campagne publicitaire menée par le fabricant et les prix promotionnels proposés par le distributeur. Nous n'avons pu tenir compte de certaines promotions comme les bons de réduction à valoir sur l'achat d'un prochain article.

Le fait qu'il existe, pour certains produits, deux prix de vente selon qu'il s'agit du prix normal ou du prix promotionnel complique le traitement des informations et nous conduira à faire un choix entre les deux prix.

#### 2.2.3. Les formats/unité

Dans la mesure du possible, nous avons essayé de prendre des unités qui, pour un produit donné, permettent des comparaisons significatives d'une marque à l'autre, d'un format à l'autre.

Par exemple, pour les petit pois, macédoines de légumes ou pêches au sirop, l'unité commune sera le poids net égoutté, pour les confitures, raviolis et cassoulet, le poids net total. Cependant, le choix de l'unité n'est pas toujours évident. C'est le cas d'un certain nombre de produits.

Pour les préparations pour flans et potages déshydratés, le produit se présente sous la forme de poudre contenue dans un sachet et permettant la préparation d'un litre de flan ou d'un litre de potage. Cependant, si l'utilisation finale est exactement la même pour toutes les marques (un litre de flan ou un litre de potage), le poids du produit déshydraté peut différer quelque peu d'une marque à l'autre. Par exemple, la dose pour réaliser un litre de potage poulet-vermicelle pèse 72 grammes pour Knorr, 61 grammes pour Maggi, 56 grammes pour Royco. Mais tous les trois permettent de réaliser un litre de potage (le poids dépend évidemment de la proportion de vermicelles contenue dans la dose). Nous avons donc le choix entre deux unités : volume ou poids, selon que l'on considère l'utilisation finale (c'est ce qui guidera le choix de la ménagère) ou simplement le produit tel qu'on le trouve dans le magasin, à savoir x grammes de produit.

Pour les apéritifs anisés, l'unité commune est le litre. Cependant, le degré alcoolique diffère d'une marque à l'autre, et donc le prix du fabricant qui comprend des taxes très importantes calculées en fonction du volume d'alcool pur contenu dans le produit. Comparer les prix uniquement en fonction du volume de produit (un litre de pastis) fausse quelque peu le résultat.

#### 3. LES RESULTATS

Eur la base des données recueillies lors des enquêtes et plus précisément du traitement qui en a été fait et dont le résultat est consigné dans l'ensemble des tableaux réunis dans le Tome II, il est possible de tirer une foule d'informations. L'analyse des résultats présentée ici se contentera de répondre beaucoup plus modestement à trois questions qui sont apparues prioritaires :

- La première : Comment les prix des produits ont-ils varié entre les différentes périodes d'observation ?
- La seconde : Y-a-t'il de grandes distorsions de prix pour un produit donné, quels produits sont plus caractéristiques d'un tel phénomène, y-a-t'il des marques qui sont soumises à ces écarts de prix plus que d'autres ?
- La troisième : Quelles sont les grandes observations que l'on peut faire à propos des marges commerciales, et plus particulièrement y-a-t'il des produits pour lesquels les marges sont très importantes ?

## 3.1. L'EVOLUTION DES PRIX

L'année 1977 se caractérise par une très forte hausse des prix des produits alimentaires. Ainsi, entre Juillet 1976 et Juillet 1977, le prix du "panier" calculé sur la base de l'échantillon restreint de 28 produits, avait augmenté de 14 %. Les hausses de prix les plus importantes touchaient des produits importés comme le café, le cacao, les huiles végétales, mais aussi des produits purement nationaux, comme la purée déshydratée et les alcools. A partir du second semestre 1977, le coup d'arrêt porté à l'inflation se reflète au niveau de notre enquête. Entre Juillet 1977 et Janvier 1978, le prix de notre "panier" a diminué de 1 %. Plusieurs facteurs ont contribué à ce renversement :

- le renforcement du contrôle des prix et des marges tant au stade de la production qu'à celui de la distribution ;
- la baisse des prix à l'importation pour le café, le cacao, les huiles végétales, due notamment à une amélioration des approvisionnements mondiaux et à la baisse du dollar.

Au cours de l'année 1978, la reprise de l'inflation est très nette : 3,5 % d'augmentation du prix du "panier" entre Janvier 1978 et Juillet 1978, 4,6 % entre Juillet 1978 et Janvier 1979 (1). Les variations observées dans l'enquête sont cependant très inégales selon

<sup>(1)</sup> Ces résultats constatés dans l'échantillon restreint se révèlent être assez proches de ceux publiés par l'Institut National de la Statistique (INSEE) pour l'ensemble des produits alimentaires dans la France entière. Aussi, entre Janvier/Juillet 1978 et Juillet 78/Janvier 79, les prix des produits alimentaires ont augmenté respectivement de 3,9 et 4,1 % sur l'ensemble du territoire.

les groupes de produits : Si l'on compare l'évolution des prix entre janvier 78 et janvier 79, et ce pour l'échantillon restreint, il apparaît que ce sont essentiellement les produits à base de céréales (+ 19,6 % pour les pâtes) et les produits laitiers (+ 13,1 %) qui ont le plus augmenté. L'évolution de l'indice des prix de détail pour l'ensemble de la France (1) montre également le rôle joué par les produits à base de céréales et de lait dans l'augmentation des prix alimentaires au cours de cette période (tableau 30 ). Il est aussi intéressant de noter que le prix du pain, libéré depuis juillet 78, a augmenté de 12,6 % en 6 mois.

A partir de l'échantillon restreint, nous pouvons distinguer trois groupes de produits :

- Tout d'abord les produits dont les prix moyens ont augmenté plus vite que la moyenne des prix des produits alimentaires : Ce sont les pâtes (+ 19,6 %), les produits à base de farine (+ 14 % pour les biscuits apéritifs), le sucre (+ 13,2 %); les produits laitiers (+ 13,1 %); la bière (+ 12,2 %).

On trouve ensuite un certain nombre de produits dont l'augmentation des prix a sensiblement suivi l'évolution général des prix des produits alimentaires :

- Les matières grasses (+ 9,9 %); la croissance modérée du prix de l'huile de tournesol compensant une assez forte hausse du prix de l'huile concrète. Dans cette catégorie se situe également les boissons non alcoolisées (+ 10 %). Cependant, ce groupe comprend des produits dont les prix ont varié de façon très hétérogène : le prix du café soluble a baissé (- 3 %) alors que les prix des eaux minérales, des boissons fruitées aux oranges et surtout de l'Indian Tonic (+ 22 %) ont augmenté substantiellement.
- Enfin, le troisième groupe comprend les produits dont les prix ont augmenté plus modérément : la purée déshydratée, les alcools (+ 5,2 %), les conserves (+ 0,9 %). Seuls les prix du chocolat en tablettes (- 7,1 %) et du café soluble (- 3 %) ont diminué en conséquence de la baisse des cours mondiaux : 2 arrêtés gouvernementaux, l'un du 2 février 1978 pour le chocolat, l'autre du 1er Avril 1978 pour le café Robusta ont fait obligation aux producteurs de répercuter la baisse des coûts des matières premières sur leurs prix de vente (Cf. chap. I, 2.2.).

De façon générale, il semble que cette baisse des prix du chocolat et du café se soit assez bien répercutée au niveau du commerce de détail : Il apparaît même que certains distributeurs ont anticipé cette baisse.

<sup>(1)</sup> Bulletin mensuel de Statistiques - INSEE

Tableau 30 - INDICES DES PRIX à LA CONSOMMATION (Série France entière)

Janvier 1976 = 100

	Janvier 76	Avril 76	Janvier 77	Juillet 77	Janvier 78	Juillet 78	Janvier 79
Total alimentation	100	102,7	111,2	119,9	115,8	122,5	134,4
Produits à base de céréales	100	103,7	112 <b>,</b> 2	115 <b>,</b> 8	114,4	120,4	132,0
Pâtes alimentaires	100	100	99,5	103,8	105,0	112,5	123,9
Charcuterie	100	104,5	108,9	114,6	119,6	124,7	128,9
Lait et fromage	100	102,7	109,4	114,7	117,4	126,0	131,8
Beurres et corps gras	100	100,3	105,2	114,1	111,4	123,6	127,3
Beurres	100	100,8	107,3	111,9	110,6	122,3	123,3
Sucres	100	100,5	101,4	102,7	107,6	112,6	119,1
Chocolats et tablettes	100	99,5	111,7	151,5	162,5	156,0	151,1
Boissons alcoolisées	100	103,8	108,4	115,1	119,9	127,3	134,4
Bière	100	102,3	104,2	110,5	109,0	116,7	123,3
Boissons non alcoolisées	100	104,1	128,2	172,6	155,4	153,3	153,4
Cafés grains et moulus	100	103,2	163,7	268,9	217,2	199,7	184,7
Eaux de boissons	100	100,2	107,2	113,2	113,9	120,7	127,8

Source: INSEE

Tableau 31-VARIATIONS (%) DES PRIX MOYENS DES ARTICLES COMPRIS

DANS L'ECHANTILLON RESTREINT DE PRODUITS ALIMENTAIRES

PAR GROUPE DE PRODUITS

	Janvier/ Avril 1976	Avril76/ Janv.77	Janv.77/ Juil.77	Juil.77/ Janv.78	Janv.78/ Juil.78	Juil.78/ Janv.79	Janv.76/ Janv.79
Biscuits, chocolat(BIS))	-2,1	7 <b>,</b> 8	21,5	3,7	2,4	3,2	33,9
Pâtes (SPA)	0	0,5	6 <b>,</b> 2	-0,5	10,5	8,3	27,2
Conserves (CON)	-0,8	8,6	3,7	5,1	-0,4	1,3	18,4
Légumes déshydratés(LEG)	2,4	41,5	-3,3	-9,0	4,2	-0,5	32,3
Epices (EPI)	2,5	0	1,8	1,8	-2,3	15,6	19,9
Farine, sel, sucre, etc(	FAR) -0,7	1,2	1,5	6,0	7,5	5,7	22,8
Produits laitiers (LAI)	2,6	5,0	4,8	0,1	9,8	3,0	27,8
Huiles et graisses (GRA)	-0,4	1,7	23,2	<b>-5,</b> 0	2,7	7,0	30,3
Boissons, café, eaux (BOI)	1,0	10,8	17,0	<b>-5,</b> 2	2,0	7,8	36,6
Bière (BIE)	5,2	0	5,1	+2,0	4,8	7,0	26,6
Alcools (ALC)	5,1	3,9	7,9	-0,1	1,3	3,9	23,7
Tous produits	2,9	5,0	9,4	-1,0	3,5	4,6	26,8

Source: Notre enquête.

# 3.1.1. L'influence de la taille et de la forme d'organisation du commerce sur le niveau des prix

Là encore l'échantillon restreint des 30 produits constitue la base de notre analyse afin de permettre une comparaison avec les années passées. Le tableau 32 montre que, comme les années précédentes, les hypermarchés arrivent largement en tête pour leurs bas prix, Super M apparaissant comme le plus cher des quatre hypermarchés. Mammouth, Montlaur Hyper et Géant Casino se trouvent être très proches pour leurs prix : En Janvier 79, le "panier" coûtait (1).

164,25 F à Mammouth 164,67 F à Montlaur Hyper 164,93 F su Géant Casino

soit une différence inférieure à 0,5 %. Parmi ce groupe des magasins les moins chers, nous pouvons citer aussi Super M (166,26 F) et deux supermarchés, Leclerc (165,64 F) et Casino (166,83 F).

Un second groupe est constitué des 8 magasins pour lesquels le prix du "panier" est assez proche de la moyenne: Ce sont les supermarchés Montlaur, Cofradel, Unico, les trois Quercy-Codec, deux supermarchés Suma.

Dans le dernier groupe se situent les magasins les plus chers : 5 Suma, les Magasins "Au bon Lait" et les Magasins "Coop".

Depuis 1976, la position concurrentielle des magasins a peu changé: Le tableau suivant classe les magasins selon le prix du "panier" en Janvier 76, janvier 77, janvier 78, janvier 79. Il apparaît que ce classement varie très peu d'une enquête à l'autre. Par ailleurs, l'écart relatif entre le magasin le plus cher et le magasin le moins cher, après un resserrement en période de contrôle strict des prix, tend à s'agrandir en janvier 79, ce qui pourrait être le signe d'une concurrence plus vive. Cet écart (2) était de 16,1 % en janvier 1976

14,7 % en janvier 1977

15,4 % en janvier 1978

20,5 % en janvier 1979.

<sup>(1)</sup> Les produits figurent dans l'échantillon restreint composent le "panier" (Cf. Annexe 4 p.151).

<sup>(2)</sup> Ecart =  $\frac{\text{Prix maximum - Prix minimum}}{\text{Prix minimum}} \times 100$ 

Tableau 32 - CLASSEMENT DES POINTS DE VENTE SELON LE PRIX DU PANIER EN JANVIER 76, JANVIER 77, JANVIER 78, JANVIER 79

Magasins	Jan	vier 76		Janvier	. 77		Janvier	78		Janvie	r 79
nagas ms	Rang	Prix panier	Rang	Prix panier	% de variation (1)	Rang	Prix panier	% de variation	Rang	Prix panier	% de variation
Géant Casino	1	128,82	1	141,41	9,8	1	151,58	7,2	3	164,93	8,8
Mammouth	2	130,08	3	142,46	9,5	2	152,10	6 <b>,</b> 8	1	164,25	8,0
Leclerc	3	130,41	2	141,69	8,4	6	155,96	10,1	14	175,64	6 <b>,</b> 2
Montlaur hyper	14	131,14	5	143,13	9,1	3	152,23	7,1	2	164,67	8 <b>,</b> 2
Super M	5	132,28	4	142,82	8,0	5	153,37	7,4	5	166,26	8,4
Casino	6	134,36	6	144,05	7 <b>,</b> 2	14	152,32	5,7	6	166,83	9 <b>,</b> 5
Montlaur	7	136,06	7	147,75	8,6	10	159,53	8,0	9	173,24	8,6
Cofradel	8	137,58	11	149,12	8,4	9	158,49	6 <b>,</b> 3	8	172,89	9,1
Quercy 1	9	137,76	10	148,46	7,8	7	158,10	6 <b>,</b> 5	10	173,78	9,9
Unico	10	138,21	7	147,75	6,9	11	162,44	9,9	15	178,57	9,1
Quercy 2	11	139,73	9	148,43	6 <b>,</b> 2	8	158,25	6,6	11	175,55	10,9
Quercy 3	12	140,27	13	150,67	7,4	13	164,92	9,5	7	172,01	4,3
Suma 3	13	141,68	12	150,51	6 <b>,</b> 2	12	164,02	9,0	12	175,62	7,1
Suma 4	14	142,15	15	151,41	6 <b>,</b> 5	15	166,32	9,8	14	176,35	6 <b>,</b> 0
Suma 5	15	142,65	14	151,10	5 <b>,</b> 9	14	164,98	9,2	16	180,72	9 <b>,</b> 5
Dock M3	16	143,89	20	155,33	8,0	20	171,44	10,4	20	187,12	9,1
Dock M1	17	144,05	17	153,60	6,6	19	171,19	11,5	21	187,87	9,7
Suma 7	18	146,56	19	155,16	5 <b>,</b> 9	17	170,66	10,0	19	186,97	9 <b>,</b> 6
Suma 6	19	146,90	18	155,02	5 <b>,</b> 5	18	171,15	10,4	17	183,59	7 <b>,</b> 3
Suma 1	20	147,14	16	151,35	2 <b>,</b> 9	16	167,37	10,6	13	176,08	5 <b>,</b> 2
Suma 9	21	148,48	21	157,57	6 <b>,</b> 1	24	174,85	11,0	23	197,87	13,2
Coop 1	22	148,86	24	162,15	8,9	23	173,80	7,2	18	186,08	7,1
Coop 2	23	148,89	22	161,29	8,3	22	173,79	7,8	22	190,15	9,4
Suma 8	24	149,61	23	161 <b>,</b> 65	8,0	21	171,80	6 <b>,</b> 3	24	197,87	15 <b>,</b> 2
Moyenne		140,68		151 <b>,</b> 05	7,4		163,46	8,2		177,26	9,5

<sup>(1)</sup> Variation par rapport à l'enquête précédente.

Cette analyse est renforcée par le classement des points de vente selon le nombre de prix minima ou prix maxima (1). Les tableaux suivants synthétisent ces informations en les pondérant par le nombre de magasins appartenant à chaque catégorie. Le tableau 34 permet d'analyser la distorsion de prix selon la taille du point de vente. Il met en évidence la politique de bas prix pratiquée par les hypermarchés, et à l'inverse, les difficultés rencontrées par les supérettes et mini-libre-services pour être concurrentiels. Le tableau 33 étudie l'influence de la forme d'organisation des points de vente sur les prix : celle-ci apparaît beaucoup moins évidente que la taille : on peut dire cependant que les coopératives de consommateurs occupent une assez mauvaise position concurrentielle à l'inverse des grands magasins populaires, indépendants et grandes surfaces. Les coopératives de détaillants et particulièrement les Quercy-Codec, semblent offrir des prix relativement moins chers que dans les enquêtes précédentes : les maisons à succursales regroupent les points de vente (Géant Casino, Mammouth), mais aussi ceux dont les prix sont les plus élevés (Suma, Docks). Il est certain que, pour ce groupe, la taille du magasin explique pour une bonne partie la distorsion de prix.

Tableau 33 - DISTORSION MAXIMALE DES PRIX SELON LA FORME D'ORGANISATION DES POINTS DE VENTE

Туре		Janvier 1978			Juillet 1978			Janvier 1979					
de magasin	Nombre	Nbre prix mini	n	Nbre prix maxi	e	Nbre prix mini	n	Nbre prix maxi	ų	Nbre prix mini	n	Nbre prix maxi	e
CC	2	0	0	15	7,5	1	0,5	18	9	1	0,5	15	7,5
GP	1	8	8	0	0	9	9	0	0	3	3	0	0
MAS	14	33	2,4	55	3 <b>,</b> 9	18	1,3	34	2,4	3	1,6	31	2,2
CD	14	19	4,8	14	1	12	3	3	0,8	7	1,8	1	0,3
IND	1	2	2	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0
GS	2	13	6 <b>,</b> 5	0	0	6	3	0	0	4	2	0	0

$$\eta = \frac{\text{Nombre de prix minimum}}{\text{Nombre de magasins}}$$

CC (Coop. de consommateurs = Coop 1 Coop 2

GP (Grands Magasins Populaires) = Super M

MAS (Maisons à succursales) = Mammouth, Suma 1, Suma 3, Suma 4, Suma 5, Suma 6, Suma 8, Suma 9, Suma 11, Cofradel, Dock M1, Dock M2, Géant Casino, Casino

CD (Coop. de détaillants) = Unico, Quercy 1, Quercy 2, Quercy 3

IND (Indépendants) : Le clerc

GS (Grandes Surfaces) : Montlaur Hyper, Montlaur

<sup>(1)</sup> L'analyse porte toujours sur l'échantillon restreint.

Tableau 34 - DISTORSION MAXIMALE DE PRIX SELON LA TAILLE DU POINT DE VENTE

		Janvier 1978			Juillet 1978				Janvier 1979				
	Nombre	Nbre prix mini	η	Nbre prix maxi	ρ	Nbre prix mini	η	Nbre prix maxi	ρ	Nbre prix mini	n	Nbre prix maxi	ρ
Hypermarché	s 4	41	10,3	0	0	26	6,5	0	0	18	4,5	0	0
Supermarché	s 11	31	2,8	20	1,8	17	1,5	9	0,8	19	1,7	5	0,5
Supérettes	5	2	0,4	22	4,4	8	1,6	21	4,2	4	0,8	14	2,8
Mini Libre Service	<u>1</u> 4	1	0,25	32	8,0	0	0	25	6 <b>,</b> 3	2	0,5	28	7,0

- $\eta = \frac{\text{nombre prix minimum}}{\text{nombre de magasins}}$
- $\rho = \frac{\text{nombre de prix maximum}}{\text{nombre de magasins}}$

# 3.1.2. Des variations de prix très hétérogènes selon les produits et selon les marques

Pour cette analyse, nous nous appuierons essentiellement sur les tableaux présentés dans le Tome II :

- Le tableau 4 qui retrace l'évolution des prix entre deux enquêtes, tous articles considérés.
- Le tableau 3 qui classe les produits d'après ces différences dans les variations de prix entre deux enquêtes.
- Le tableau 8 qui regroupe les produits par marques et permet d'examiner le prix unitaire et son évolution.

# a) Des variations de prix très inégales

La comparaison du tableau 4, établi pour l'année 1977 et 1978 souligne la prééminence de l'année 1977 dans le phénomène d'inflation. Entre Janvier 77 et Janvier 78, le nombre d'articles dont le prix a augmenté est proportionnellement beaucoup plus élevé en 1977 qu'en 1978. A l'inverse, les diminutions de prix sont les plus fréquents en 1978 comme l'indique le tableau suivant.

Au cours de l'année 1977, 12,8 % des articles considérés dans le tableau 4 ont vu leur prix baisser ou rester stable, cette proportion est de 21,5 % en 1978. A l'opposé, les très fortes augmentations (> 20 %) sont relativement plus nombreuses en 1977 : elles concernent 17,1 % des articles en 1977 contre seulement 12,5 % en 1978.

Tableau 35 - FREQUENCE DES VARIATIONS DE PRIX  $\Delta P$ 

	Janvier 77/Janvi	er 78	Janvier 78/Janvi	er 79
	Nombre d'articles	%	Nombre d'articles	%
Δ <b>P</b> > 50 %	44	3,8	31	1,2
50 > ΔP > 30 %	59	5,1	63	2,5
30 > ΔP > 20 %	95	8,2	221	8,8
20 > ΔP > 10 %	284	24 <b>,</b> 5	934	37,4
10%> ΔP > 0 %	530	45,7	713	28,5
ΔP = O %	56	4,8	152	6,1
O%< ΔP >-10 %	53	4,6	253	10,1
ΔP< - 10 %	39	3,4	132	5 <b>,</b> 3
Total	1 160	100	2 499	100

## Au cours de l'année 1977

Le chocolat à croquer et le chocolat en poudre ont accusé les plus fortes hausses ; celles-ci concernent autant les marques de producteurs que les marques de distributeur. Si on exclut les produits pour lesquels la hausse de prix est due essentiellement à l'augmentation des cours mondiaux (café, cacao, huiles végétales), il demeure encore de nombreux produits pour lesquels les variations positives sont très importantes. Nous pouvons citer :

- <u>La crème de marrons</u>: Les hausses les plus fortes sont constatées dans les grandes surfaces:
  - + 53,3 % pour la crème de marrons "Casino" au Géant Casino
  - + 45,8 % pour la crème de marrons "C. Faugier" à Mammouth
  - + 43,2 % pour la crème de marrons "Beaumont" à Monoprix
- <u>Le cabillaud surgelé</u> : De 25 à 50 % de hausse selon les magasins : La hausse semble légèrement plus modérée pour la marque "Findus" que pour la marque "Servifrais".
- <u>La paëlla en boîte carton</u>: L'augmentation est supérieure à 30 % dans 4 magasins: + 39,1 % à Unico (marque Buitoni), + 35 % à Roure et Quercy 4 (Buitoni), + 32 % à Suma 9 (Garbit).

# Au cours de l'année 1978

L'analyse de l'échantillon restreint a mis en lumière la forte croissance des prix des produits à base de farine et des produits laitiers (3.1.1.). Le Tableau 4 qui retrace l'évolution des prix entre janvier 78 et janvier 79 pour l'ensemble des produits retenus dans l'enquête confirme cette analyse. Il fait apparaître en outre de très fortes variations de prix pour des produits qui n'apparaissent pas dans l'échantillon restreint.

Il convient cependant de nuancer notre jugement. Le tableau 4 montre que, pour un produit donné, il existe parfois des différences de variations très importantes selon la marque, voire selon le format.

# - Les biscuits, le chocolat (BIS)

Trois types de biscuits figurent dans notre enquête: les biscuits secs genre petit beurre, les gouters bi-choco fourrés au chocolat, le gâteau marbré au chocolat. Pour ces deux derniers produits, les hausses de prix semblent plus importantes. Le gâteau "Savane de Brossard" a suivi une variation de prix supérieure à 20 % dans plus de la moitié des magasins. Pour les bichocos, les augmentations de prix se situent le plus fréquemment entre 15 et 40 %, la marque leader "BN" subissant les plus fortes variations de prix. Plus modérées sont les augmentations de prix des biscuits secs; la marque "LU" se caractérise par une croissance de prix plus faible que celle de ses concurrents directs "Alsacienne" et "Petit Brun".

En ce qui concerne le chocolat, les baisses de prix des fabricants se sont dans l'ensemble bien répercutées au stade du détail. On relève des diminutions de prix particulièrement importantes pour les marques "Poulain" et "Dolca Kolher" (entre -10 et -20 %), et aussi pour la plupart des marques de distribution (Cercle rouge, Casino, Dina, Beaumont, Coop). Le chocolat de marque "Codec", fabriqué et distribué par CODEC-UNA, fait cependant exception puisque son prix s'est accrû de 16,2 % au Quercy 4 et 12,1 % au Quercy 1.

# - Les farines, les flans, le sucre, le sel (FAR)

Tous les produits appartenant à ce groupe ont connu des variations positives de prix très substancielles au cours de l'année 1978. La farine ordinaire (type 55) a augmenté de 20 à 50 %, et cela pour la plupart des marques. La hausse du prix du sucre varie entre 10 et 17 % selon les magasins, une seule marque (Saint-Louis) étant proposée au consommateur dans presque tous les magasins.

Pour le sel fin, il convient de distinguer l'emballage. En effet, à poids égal, le sel présenté en boîte verseuse cylindrique coûte 2 à 3 fois plus cher que le sel vendu en paquet carton : dans le premier cas, l'emballage coûte beaucoup plus cher que le produit lui-même. Or en 1978, ce sont les paquets carton qui ont le plus augmenté (plus de 20 % dans de nombreux magasins). La hausse de prix des boîtes verseuses est plus modérée (3 à 10 %). Il est à noter une diminution de prix des cylindres 500 g "La Baleine" dans 4 Suma (-5,1 %).

Pour les flancs en poudre, les variations de prix diffèrent beaucoup selon les marques. Le flan "Alsa" a augmenté de 8 à 30 % selon les magasins, les prix des flans "Francorusse" et "Ancel" ont par contre diminué dans la majorité des cas observés.

# - Les conserves (CON)

Dans ce groupe figurent des plats cuisinés (Cassoulet, Raviolis), des conserves de

légumes (petits pois, macédoine), des conserves de poisson (thon) et des conserves de fruits (pêches au sirop, cocktail de fruits, crème de marrons). Il apparaît que, pour les plats cuisinés et les conserves de fruits, les variations de prix sont très peu homogènes.

Par contre, les variations de prix des conserves de légumes s'avèrent très modérées, et même très souvent négatives.

Pour les plats cuisinés, et bien qu'il existe une assez forte concentration de la production, les variations de prix sont très hétérogènes. On relève des variations extrêmes de prix, tant positivement que négativement. Par exemple, le prix du cassoulet Cassegrain a augmenté de 52 % à Monoprix, celui du cassoulet Codec s'est accrû d'environ 60 % dans deux Quercy-Codec. A l'opposé, le prix du cassoulet William Saurin a diminué de 41 % à Super M et 12 % à Quercy-Codec. Il reste cependant que de nombreuses augmentations dépassent largement les 10 %, surtout pour le cassoulet. Pour ce dernier, on peut dire que les marques de producteurs (Cassegrain, Recapet, W. Saurin, Raynal & Roquelaure) ont subi des accroisssements de prix plus importants que la plupart des marques de distributeurs (Guipé, Casino, Kerbronec, Coop), ceci est beaucoup moins évident pour les raviolis.

En ce qui concerne les conserves de poissons, seul le thon en boîte à l'huile d'olive figure dans notre échantillon. Au cours de l'année 1978, des hausses de prix ont dépassé le plus souvent les 15 %, les marques "Saupiquet", "Philibert", "Capitaine Cook" et "Pompon rouge" enregistrant les plus fortes hausses.

Les conserves de fruits sont caractérisées par des variations de prix très hétérogènes, tant pour les fruits au sirop (pêches, cocktail de fruits) que pour la crème de marrons. Pour les pêches St-Mammet, les variations extrêmes de prix sont de -1,5 % et + 33,7 %, l'écart est encore plus important pour les cocktails de fruits.

Pour ce qui est de la crème de marrons, son prix avait fortement augmenté en 1977 dans les grandes surfaces (hypermarchés, supermarchés). En 1978, c'est surtout dans les petits magasins (Coop, Suma, Codec) que les augmentations sont les plus fortes (+59 % pour la crème de marrons Léonce Blanc à Coop 2 et Coop 3). Les deux principales marques, Clément Faugier et Léonce Blanc ont subi des variations à peu près similaires. Pour ce produit, les magasins ayant un plus fort taux de rotation des stocks (grandes surfaces) ont répercuté plus vite la hausse des prix à la production, contrairement aux petites surfaces pour lesquelles la hausse des prix n'a été sensible qu'en 1978. La crème de marrons n'étant pas un produit de très grande consommation, les grandes surfaces n'ont visiblement pas pratiqué de stockages importants.

Contrairement aux autres conserves, les macédoines de légumes et les petits pois en boîte ont connu le plus souvent des baisses de prix. Ces diminutions touchent surtout les marques de distributeurs (Kerbronec, Mammouth, Cercle Rouge, Dina) mais aussi des marques de fabricants (Semeuse, Le Breton et aussi Cassegrain dans une moindre proportion).

# - Les condiments (EPI)

La moutarde, la mayonnaise et le tomato-ketchup se trouvent dans ce groupe de produits. Au cours de l'année 1978, les prix des mayonnaises et tomato-Ketchup ont augmenté modérément. Les variations de prix de la mayonnaise excèdent rarement les 10 % et nombreux cas de baisses de prix sont observés sur les deux principales marques "Lesieur" et "Benedicta". Quant au tomato ketchup, les variations de prix enregistrées diffèrent assez sensiblement selon les marques ; les hausses apparaissent plus importantes pour "Amora" que pour "Heinz" ou "Crosse & Blackwell".

Le cas de la moutarde est plus complexe. Comme le sel, c'est un produit pour lequel l'emballage constitue la plus grande partie du coût. Pour une même marque, le prix unitaire peut varier de 1 à 4 selon la nature du conditionnement, les verres fantaisies (verres décorés, verres à pied, à whisky, etc...) étant proportionnellement beaucoup plus chers que les pots. Une gamme très large d'emballages différents est offerte au consommateur. Il n'est pas rare de trouver dans les grandes surfaces deux à trois marques offrant chacune une dizaine de conditionnements différents, la marque "Amora" domine cependant le marché de façon très nette. Au cours de l'année 1978, les prix de la moutarde ont varié de façon très hétérogène, et cela quelque soit le type de conditionnement. L'écart entre les variations extrêmes de prix de la moutarde "Amora" est considérable : le prix du verre 150 g a augmenté de 69,2 % à Unico alors que celui du pot 440 g a baissé de 41,6 % au Quercy 5. Il semble que ce soit surtout les tubes qui ont connu les plus fortes augmentations de prix. Pour les autres marques et principalement les marques de distributeurs, les variations de prix sont beaucoup plus modérées.

#### - Les produits laitiers (LAI)

13 produits lactés figurent dans notre échantillon:

- . des laits en conserves (lait condensé, lait concentré sucré, lait en poudre) ;
- . des laits frais et stérilisés (UHT);
- . des fromages (Roquefort, pâtes molle, ail et fines herbes, crème de gruyère);
- . du beurre ;
- . des desserts lactés (Yaourts, crème dessert, fromage blanc).

Au cours de l'année 1978, le prix des produits à base de lait s'est accrû dans de larges proportions. Les hausses de prix les plus importantes concernent les produits en conserves (laits en poudre ou concentré, crème dessert) et les fromages (pâtes molles, crème de gruyère). Il est intéressant de constater que les hausses de prix les plus modérées concernent des produits pour lesquels la concentration de la production est beaucoup plus faible (beurre, yaourt, lait frais) ou des produits à prix de détail réglementés (lait frais, beurre).

Les laits concentrés et en poudre sont produits par un petit nombre de fabricants : France-Lait (France-Lait, Régilait), la Sopad (Mont-Blanc, Heudeberg, Nestlé) et Gloria.

Pour ces produits, les variations de prix les plus fréquentes enregistrées entre Janvier 1978 et Janvier 1979 se situent entre + 10 et + 20 %, et ceci quelques soient les marques. Les crèmes dessert en conserve ont quant à elles augmenté de 15 à 25 % dans presque tous les magasins : signalons que nous n'avons trouvé que très rarement de marques autres que "Mont-Blanc" au cours de nos enquêtes.

Pour les fromages, les hausses de prix concernant les crèmes de gruyère (essentiellement la marque "Vache Qui Rit") et pâtes molles (Caprice des Dieux, Géramont, Suprême) apparaissent relativement plus importantes que celles concernant les fromages persillés ou les roqueforts.

Le prix du beurre pasteurisé s'est accrû de 8 à 12 % selon les magasins, et cela quelque soit la marque. Les comparaisons entre deux enquêtes demeurent cependant limitées du fait qu'il existe un très grand nombre de marques qu'on ne retrouvent pas toujours dans le même magasin d'une enquête à l'autre.

## - Les matières grasses (GRA)

L'échantillon comprend 4 produits classés dans ce groupe : la margarine, l'huile concrète, l'huile d'arachide et l'huile de tournesol. Les hausses de prix les plus fréquemment constatées en 1978 se situent entre 0 et 10 % pour l'huile de tournesol, 10 et 20 % pour la margarine, 15 à 20 % pour la végétaline et 20 à 30 % pour l'huile d'arachide. Il apparaît que les augmentations de prix de la margarine et de l'huile de tournesol ont été généralement plus fortes pour les marques exclusives de distributeurs (Educ, Casino Beaumont, Guipé, Cercle Rouge) que les marques de fabricants. Par exemple les variations de prix des huiles de tournesol "Fruidor" et "Auréa" sont, à une exception près, inférieures à 10 % dans tous les magasins, des diminutions assez fréquentes étant même constatées pour la marque "Auréa". Par contre, les augmentations de prix excèdent le 10 % pour nombreuses marques de distributeurs (+ 14 % pour Casino et Educ, + 15,1 % pour Beaumont, + 10 % pour Cercle Rouge).

#### - <u>Les boissons non alcoolisées (BOI)</u>

Les variations de prix des produits figurant dans ce groupe apparaissent très contradictoires. Le prix des eaux minérales et surtout des sodas Indian Tonic ont augmenté assez fortement; à l'inverse, les prix des cafés en grains, des cafés solubles et aussi du chocolat instantané ont diminué dans des proportions souvent importantes (jusqu'à -22 % pour le café soluble Nescafé).

Le prix des eaux minérales s'est accrû de 10 à 20 % dans presque tous les magasins et ceci quelque soit la marque (Evian, Contrex, Vittel, Volvic). Comme Indian Tonic, on ne trouve quasiment que la marque "Schweppes". Son prix a augmenté de 17 à 36 % selon les magasins. Les grandes surfaces arrivent en tête pour leurs fortes augmentations (+ 36 % à Géant Casino et Casino, + 34 % à Mammouth et Montlaur, + 32 % à Parunis et Quercy 2, + 28 % à Leclerc). La hausse de prix est relativement plus faible dans les Suma et les

Coop, là où les prix étaient déjà les plus élevés.

Comme les produits chocolatés, les cafés ont enregistré des baisses de prix; les arrêtés publiés aux Bulletins Officiels du 25 Février 1978 et du 1er Avril 1978, ont fait obligation aux fabricants de répercuter la baisse des cours du café et du cacao sur leurs prix de vente (2.2.1.). Au niveau du commerce de détail, il semble que les diminutions des prix de production du chocolat instantané se soient bien répercutées pour les marques leaders : "Nesquick", "Benco" et "Poulain". Par contre, les marques de distribution (Guipé, Casino, Coop, Cercle Rouge) ont vu croître leurs prix, parfois dans des proportions importantes (+ 17,9 % pour la marque "Guipé" à Casino).

## - Les alcools (ALC)

Le prix des boissons alcoolisées figurant dans notre échantillon ont peu augmenté au cours de l'année 1978, des baisses de prix étant même enregistrées sur le whisky. Il est bien évident que pour ce produit, les variations de prix sont essentiellement liées aux modifications des divers droits et taxes, ces derniers constituant la plus grande partie du prix.

Pour l'apéritif comme pour le pastis, les variations de prix constatées en 1978 excèdent rarement 10 %, elles sont même inférieures à 5 % pour le pastis dans une forte majorité des cas.

Mais c'est surtout sur le whisky que les variations de prix sont les plus intéressantes : les diminutions de prix sont plus fréquentes que les hausses, notamment pour la marque leader "Johnny Walker". Le marché des whisky est un marché en pleine expansion, les magasins proposent une gamme de marques de plus en plus large. Il semble que le whisky tend à devenir, notamment pour les grandes surfaces, un produit d'appel.

## b/ Des similitudes de variations étonnantes entre les magasins

Le tableau 4 qui classe les variations de prix par ordre décroissant fait ressortir, pour un produit donné, les variations de prix identiques dans plusieurs magasins (]). Nous avons synthétisé dans deux tableaux (annexe 8) toutes ces similitudes de variations, l'un pour l'année 1977, l'autre pour l'année 1978. Le second est beaucoup plus complet, du fait qu'un grand nombre de marques étaient retenues en Janvier 1978 et Janvier 1979, contrairement à Janvier 1977. Il apparaît clairement qu'en 1978, les similitudes de variations sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses pour les fortes augmentations. Elles concernent surtout certains produits :

- l'huile d'arachide Lesieur ou Huilor
- les eaux minérales toutes marques
- ]'huile concrète végétaline
- les laits concentrés et en poudre : Nestlé, Gloria, France Lait, Régilait
- les produits surgelés Findus-Gervais
- le pastis
- Jes saucisses de Strasbourg Fleury Michon
- le sucre

En 1977, les similitudes de variation concernaient essentiellement les eaux minérales, la crème dessert, l'huile d'arachide, l'huile de tournesol, les produits surgelés Findus-Gervais, le sucre, le lait concentré.

Ces constatations appellent quelques remarques :

- ces variations concernent des marques leaders dans des secteurs fortement concentrés: pour l'huile d'arachide, les marques Lesieur et Huilor (Lesieur Cotelle Associés) dominent le marché de l'huile d'arachide. Ce sont les seules marques présentées dans la presque totalité des magasins.

Il en va de même des laits concentrés ou en poudre pour lesquels Nestlé, France-Lait et Gloria se partagent le marché.

La fabrication de l'huile concrète est le monopole de NHR-Unipol : on peut signaler toutefois l'apparition récente sur le marché de l'huile concrète de la marque RESI importée de Belgique.

Quant au sucre, on ne peut parler de concurrence puisque nous trouvons extrêmement rarement des marques autres que "Saint Louis" de la Générale Sucrière.

<sup>(1)</sup> Pour simplifier ce tableau, nous avons éxclu les variations de prix qui concernaient les points de vente appartenant à une même chaîne.

La politique en matière de règlementation de prix suivie par la France jusqu'au milieu de l'année 1978 n'a certes pas favorisé le développement de la concurrence. Les prix industriels étaient fixés par secteur dans le cadre d'accords de modération signés entre les Fédérations de Producteurs et la Direction Générale des Prix.

La pratique des tarifs ou prix conseillés fausse quelque peu le libre jeu de la concurrence entre les magasins, elle est cependant couramment utilisée, notamment pour les produits frais ou surgelés.

Il n'est pas étonnant de constater que ces similitudes dans les variations de prix concernent des produits qui ont toujours constitué pour le commerce des produits d'appel. C'est le cas de l'huile Lesieur, des laits concentrés, du pastis et du sucre. Pour ces produits les marges commerciales généralement pratiquées sont faibles. De plus, la législation limite les marges commerciales sur certains produits comme les huiles végétales, les laits, le beurre ou le sucre.

Enfin, on peut signaler l'existence de prix et variations de prix exactement identiques en 1978 dans les deux hypermarchés (hasard ou non) très proches géographiquement l'un de l'autre : Mammouth et Montlaur Hyper pour les produits suivants : Indian Tonic Schweppes, huile d'arachide Lesieur et Huilor, eaux minérales Evian, Contrex, Vittel, Volvic, lait concentré sucré Nestlé (397 g), lait en poudre écrémé Gloria (300 g), sucre, biscuits secs l'Alsacienne, la purée déshydratée Mousline, le pastis Ricard, le café instantané Nescafé et la macédoine de légumes Cassegrain qui a diminué de 5,7 % dans les deux grandes surfaces.

Il est certain que la règlementation actuelle, la politique de bas prix des grandes surfaces qui les contraint souvent à répercuter intégralement les hausses de prix à la production peuvent, dans une certaine mesure, expliquer des variations de prix identiques. Mais il demeure des questions : pourquoi par exemple l'Indian Tonic Schweppes a-t-il augmenté de 34 % dans ces deux points de vente alors que pour tous les autres, l'augmentation est plus modérée ?

# c/ Des différences dans les variations de prix assez fortes

Le tableau 3 classe les produits d'après les différences dans les variations de prix. Dans le début de classement figurent tous les produits pour lesquels la variation de prix est identique et donc &AS = 0 (1). Il apparaît évidemment dans ce début de tableaux, tous les produits vendus par une même chaîne à des prix identiques. On constatera que ce sont en grande majorité des produits vendus sous marque de distributeur. Entre Janvier 1978 et Janvier 1979, sur les 50 produits pour lesquels &AS est nul, 43 concernent des marques de distributeur vendus par une même chaîne et pour les 7 produits vendus sous marque

<sup>(1)</sup> EAS = Variation maximale des prix - Variation minimale.

de producteur, 3 concernent aussi les magasins d'une même chaîne. Pour les quatre autres cas, il s'agit de chocolat à croquer Suchard (400g) dont le prix est passé de 8,35 à 7,40 F à Parunis et Roure, des épinards hâchés surgelés Findus à Parunis et Coop 2, de la purée déshydratée Flodor à Cofradel et Suma 8 (Prix inchangé) et surtout des saucisses Fleury Michon (210 g) pour lesquels le prix est passé de 3,20 F à 3,45 F dans 6 magasins différents : dans ce dernier cas, l'existence de prix conseillés évoquée dans le paragrahe précédent apparaît assez clairement.

Ce tableau 3 appelle cependant quelques remarques pratiques :

- La probabilité que  $\mathcal{E}$ AS soit important est beaucoup plus grande quand le nombre d'observations est élevé : une différence dans les variations de prix ( $\mathcal{E}$ AS) très élevé peut masquer en fait des variations identiques de prix dans n-1 magasins si dans le n<sup>ème</sup>, la variation est complètement différente. On peut citer le cas de l'huile d'arachide ou des eaux minérales pour lesquels  $\mathcal{E}$ AS est supérieur à 14 % alors que, dans de nombreux magasins, les variations sont strictement identiques (voir paragraphe précédent).
- En période d'inflation, €AS peut être très élevé en raison des différences de rotation des stocks. L'exemple de la crème de marrons est assez explicite : en 1977, l'augmentation de prix a été très importante dans les grandes surfaces, contrairement aux petites supérettes (Coop, Dock M). En 1978, c'est l'inverse qui s'est produit. Au niveau du tableau 3 ce décalage dans le temps s'est traduit par une différence dans les variations de prix très élevée. En 1978, ≦AS s'élève à 32,4 % pour la crème de marrons Léonce Blanc (500g) et 56,5 % pour la crème de marrons Clément Faugier (1 kg).

Ceci étant précisé, il reste que l'on peut tirer du tableau 3 (Janvier 78/Janvier 79) des observations intéressantes en classant les produits de façon très schématique :

```
∑AS est assez faible (<10) pour :
```

- les marques de distribution quel que soit le produit ;
- les produits frais (saucisses de Strasbourg, fromage blanc, lait pasteurisé, beurre, fromages à pâte molle, fromage ail et fines herbes);
- la confiture d'abricots (Lenzbourg, Materne);
- les rillettes.

**E** AS est moyen (compris entre 10 et 25) pour :

- le lait en conserve ;
- les huiles végétales (huile d'arachide, tournesol);
- certaines conserves (concentré de tomates, thon);
- des boissons alcoolisées (Pastis, Martini);
- des biscuits secs ;
- les eaux minérales ;
- le chocolat.

# EAS est élevé (>20 %)

- les épices (moutarde, ketchup, mayonnaise)
- certaines conserves (crème de marron, macédoine de légumes, petits pois, cassoulet, pêches au sirop, cocktail de fruits, raviolis)
- le flan en poudre
- certaines matières grasses (Végétaline, Margarine)
- la purée déshydratée
- le sel fin
- le whisky
- les pâtes
- le sucre
- les boissons non alcoolisées (Indian Tonic)

Enfin, certains produits sont inclassables : ]'exemple type vient des produits surgelés :

```
Pour le cabillaud Findus 200 g (n = 8) &AS = 7,8
" 400 g (n =19) &AS = 40,1
```

#### d/ Des prix unitaires peu homogènes

Le tableau 8 reprend, pour chaque produit, les différentes marques et leur prix unitaire (en kg pour les formats exprimés en poids, en litre pour les formats exprimés en volume), en les comparant à deux périodes différentes. C'est à notre avis un des tableaux les plus riches. Il fournit en outre l'évolution des prix unitaires moyens, les variations maximales et minimales de ces prix unitaires, les différences de variations, etc...

# Des différences très importantes entre les prix unitaires moyens

A partir de ce tableau 8 (1), nous avons élaboré un autre tableau plus simplifié qui fournit, pour chaque produit, les deux marques les moins chères, les deux marques les plus chères, celles qui ont le plus augmenté et celles qui ont le moins augmenté (ou le plus diminué) (annexe 9). Il apparaît clairement que les marques exclusives de distributeur arrivent largement en tête pour leur bas prix, la palme revenant à la marque "Cercle Rouge" de ]'hypermarché Mammouth et aux marques de la chaîne Monoprix (Beaumont, Le Mont Joly).

La supériorité de la marque "Cercle Rouge" paraît particulièrement importante pour le chocolat, les raviolis, la macédoine de légumes, le cassoulet, la confiture, la moutarde, le lait en poudre, l'huile et la purée. Pour le chocolat, l'écart relatif avec la

<sup>(1)</sup> Janvier 1978-Janvier 1979.

seconde marque (Beaumont) est de 8,5 % et de 40,8 % avec la marque la plus chère (Suchard). Pour les raviolis, ces écarts sont respectivement de 12,2 % (Montana) et 136 % (Rivoire et Carré) et surtout, pour la moutarde, de 92,6 % (Beaumont) et 306,8 % (Amora).

Cependant, si la prééminence de nombreuses marques exclusives de distributeur est évidente, ce n'est pas le cas pour toutes. Les produits de marque "Casino" ou "Codec" et surtout "Coop" figurent assez souvent parmi les plus chers, leurs distributeurs ayant toujours misé sur l'image de qualité de ces produits (une image qui est d'ailleurs assez souvent justifiée).

Ce tableau laisse apparaître des différences très importantes entre les prix unitaires: Pour certains produits, cette différence peut être justifiée par la différence de qualité. C'est l'exemple du Cassoulet. Mais dans d'autres cas, la qualité se paie bien chère (bière). Pour d'autres produits, la nature de l'emballage explique des écarts de prix unitaires très importants, le meilleur exemple étant la moutarde. Pour les alcools et plus particulièrement le pastis, les différences de degré alcoolique motivent des différences de prix (une grande partie du prix du produit est constitué de taxes calculées au degré d'alcool).

Il demeure que pour beaucoup de produits, les écarts importants de prix unitaires au niveau du commerce de détail ne s'expliquent par aucun facteur objectif. Des produits aussi semblables que les pâtes ordinaires, les pêches en conserve, les laits concentré ou en poudre, la farine, et le fromage blanc maigre accusent des écarts de prix unitaires supérieurs à 30 % (62 % pour les pêchesau sirop). Dans bien des cas, la notoriété de la marque coûte très cher au consommateur.

### Des variations de prix unitaires très dissemblables selon les marques

L'analyse du tableau 8 pour janvier 78 à Janvier 79 fait apparaître des variations de prix unitaires (moyens, maxima ou minima) très hétérogènes, et cela pour de très nombreux produits. Même lorsqu'il s'agit de marques d'un même fabricant, les écarts de variation paraissent souvent importants. Par exemple, le prix unitaire moyen des raviolis Panzani ont augmenté de 4,9 %, de Paesa de 10,3 %, Educ 7,8 %. Pour ces trois marques, le fabricant est le même. Un autre exemple est celui du lait concentré non sucré : le prix unitaire moyen du lait Guipé (marque de Casino) a augmenté de 18 %, celui du lait Casino de 10,5 % et celui du lait France Lait de 22,6 % (la Société France Lait étant le fabricant de ces 3 marques).

### 3.2. ANALYSE DES DISTORSIONS DE PRIX

Le relevé systématique des prix de détail des produits alimentaires réalisé dans différents magasins et pour différentes marques, met en évidence des écarts plus ou moins importants, variant sensiblement avec les produits, les magasins et les marques enquêtées. L'analyse de ces écarts peut être intéressante à divers titres : deux observations principales ressortent de l'observation des prix recueillis lors des différentes enquêtes :

- On observe tout d'abord que les variations de prix diffèrent beaucoup selon les produits
- On constate ensuite que les distorsions de prix diffèrent sensiblement selon les marques.

# 3.2.1. Des distorsions de prix variant sensiblement avec les produits

Le relevé d'un nombre important de prix correspondant à un produit de marque donnée, lors d'une enquête, permet de mesurer le degré de dispersion de ces observations et l'écart observé entre le prix maximum et le prix minimum. Cet ensemble de données et de mesures peut conduire à une classification et à des regroupements intéressants. Le tableau 7 du Tome II fournit pour chaque enquête une classification des produits enquêtés sur la base du ERP (Prix maximum - Prix minimum x 100). On trouvera dans ce tableau un certain nombre d'indicateurs supplémentaires :

- les indications relatives au produit : groupe auquel il appartient, format et marque
- le nombre d'observations
- le prix de vente moyen
- le prix de vente maximum et le point de vente où il a été observé
- le prix de vente minimum et le point de vente
- la dispersion
- le coefficient de variation
- et € RP

Bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'uniformité dans le niveau des prix et l'importance des écarts observés lorsqu'on compare plusieurs marques différentes pour un produit donné, il est toutefois possible de pratiquer en première analyse certains regroupements, sur la base du tableau 7 (Tome II). La difficulté qu'il convient toutefois de signaler est la suivante : lorsqu'on compare les écarts de prix sur la base du RP pour un produit de

<sup>(1)</sup> A ce propos, il est important de noter que pour que & RP soit significatif, il faut un nombre relativement important d'observations, cette donnée est donc fondamentale.

marque donné, la mesure de cet écart ne sera significative que lorsque le nombre d'observations est élevé. Ainsi, pour certaines marques de distributeurs dont on aura relevé le prix dans des magasins pratiquant la même politique de prix, l' & RP que l'on aura mesuré et qui sera très proche de zéro n'aura pas grande signification, et ne permettra pas de mettre en évidence le degré de la concurrence par les prix que se livrent les magasins de détail et les différences de stratégies enregistrées à ce propos. Dans l'attente d'une proposition réaliste d'un indicateur permettant de mettre en valeur les distorsions enregistrées entre marques différentes pour un même produit, ou entre produits différents, on peut retenir la classification proposée dans l'analyse de l'échantillon réduit qui proposait trois groupes de produits:

- ceux pour lesquels les distorsions de prix sont faibles. Empiriquement, on a classé dans ce groupe tous les produits pour lesquels  $\boldsymbol{\mathcal{E}}$  RP était inférieur à 10
- ceux pour lesquels les distorsions pouvaient être considérées comme normales, c'est-à-dire ceux dont le **£** RP était situé entre 10 et 40
- et enfin les produits pour lesquels les écarts de prix étaient importants, c'està-dire ceux pour lesquels le **E**RP était supérieur à 50.

Sur cette base, et en éliminant les produits pour lesquels le nombre d'observations était trop faible, on peut opérer la classification suivante pour Janvier 1979 (on trouvera dans la liste ci-après le produit présentant le plus grand nombre d'observations :

- le nombre des relevés de prix et le ERP correspondant
- les produits ne présentant pas de distorsion de prix (ERP < 10)

# Les produits présentant une faible distorsion sont les suivants :

```
- lait frais (Lactel: N = 15; ERP = 8,4)
- Huiles végétales (Auréa: N = 25; ERP = 12,4)
- Beurre (Claudel 250 g: N = 12; ERP = 7,6)
- Oeufs (Mas d'Auge: N = 8; ERP = 8,7)
- Pâtes (sauf Panzani: N = 16; ERP = 47,5)
- Farine (Educ: N = 7; ERP = 9)
```

# Les produits dont les écarts de prix peuvent être considérés comme normaux (10 40)

Le produits que l'on trouve dans cette catégorie sont ceux pour lesquels il existe une règlementation stricte ou correspondant aux produits d'appels pour lesquels la concurrence par les prix est à la fois importante et quasi générale. On retrouve en particulier les produits suivants :

```
- pastis (Pastis 5],1 1: N = 3], &RP = 19,4)

- whisky (Johnny W. 75 c]: N = 30, &RP = 38)

- biscuits (Petit Beurre, Bichoco) (Lu: N = 24, &RP = 20,5)

- chocolat à croquer (mis à part quelques marques comme Poulain et Suchard, Kohler, N = 16, &RP = 38,2)

- chocolat en poudre (sauf Benco, Nesquick: N = 30, &RP = 32,7)

- café en grains (J. Vabre nectar: N = 27, &RP = 41,7)

- bières (Kronenbourg: N = 21, &RP = 37,4)

- boissons aux fruits (Oasis: N = 26, &RP = 37,8)

- eaux minérales (Evian: N = 31, &RP = 31)

- Cola (Coca: N = 16, &RP = 44)

- café instantané (Nescafé: N = 31, &RP = 32)

- saucisses en sachet (Fleury M.: N = 10, &RP = 12,7)
```

- pour le <u>concentré de tomate</u> on observe certaines disparités selon les marques.

  Celles pour lesquelles on a le plus grand nombre d'observations tendrai**ent à faire**classer ce produit dans le groupe de ceux pour lesquels les écarts de prix sont

  normaux. A noter toutefois de nombreux concentrés de tomate (pour lesquels le

  nombre d'observations est plus faible) et dont les écarts sont faibles voire même
- les Tomato Ketchup (Amora : N = 15, ERP = 42,5)
- les margarines (Astra : N = 16,  $\xi RP = 26,7$ )
- en général les fromages, sauf quelques exceptions
- les <u>laits concentrés sucrés ou non</u> et les <u>laits en poudre</u>
- les fromages blancs
- les crèmes à dessert

# Les produits dont la distorsion est supérieure à 40 %

Le dernier groupe enfin est constitué de produits pour lesquels la distorsion entre les magasins est généralement importante. On retrouve dans ce groupe :

- la quasi totalité des conserves :
  - . petits pois et macédoine de légumes et plus particulièrement les marques pour lesquelles on dispose de plus d'informations qui sont à classer dans ce groupe (petits pois Cassegrain, PNE = 56 g : N = 19, ERP = 68,5 et macédoine de légumes Cassegrain, PNE = 560 g : N = 14, ERP = 67), d'autres marques pour lesquelles le nombre de prix relevé est plus faible sont caractérisées par un ERP moins important.
  - . <u>pêches au sirop et **cocktail** de fruits</u> avec cependant de fortes disparités selon les marques.
  - . cassoulet (William S.: N = 21,  $\mathcal{E}RP = 57$ )
  - . confiture d'abricot avec pour ce produit une grande hétérogénéité de cas, mais des distorsions marquées pour les produits pour lesquels on dispose d'un nombre d'informations plus élevé (Bonne Maman : N = ]], \( \mathcal{E}RP = 6])
  - . raviolis (Buitoni : N = 22, **E**RP = 52)
  - . <u>la mayonnaise en tube</u> (Benedicta : N = 25,  $\mathcal{E}$ RP = 89) et en pot (Benedicta : N = 22,  $\mathcal{E}$ RP = 92)
  - . <u>la moutarde</u> (Amora : N = 25, **E**RP = 57)
  - . gâteaux salés (Crackers : N = 23, ERP = 108)
  - . les produits surgelés
    - cabillaud (Findus :  $N = 22, \xi RP = 56$ )
    - et dans une moindre mesure, des épinards).

Certains produits cependant ne présentent pas des caractéristiques de dispersion uniforme et de ce fait ne peuvent qu'être difficilement classés. Dans ce sens, un certain nombre de remarques devraient être faites en vue de calculer un (ou plusieurs) indicateur (s) plus réaliste (s) de dispersion :

- il conviendrait tout d'abord de calculer cet (ces) indice (s) de dispersion sur un échantillon de produits duquel auraient été retirés tous les prix des produits relevés dans des magasins appartenant à la même chaîne, pour le calcul de €RP. En effet, dans le cas où on a affaire à une marque de distributeur spécifique, à un ensemble de magasins pratiquant la même politique de prix, comme cela a déjà été souligné, le €RP sera très proche de zéro.

- il faudrait également tenir compte du coefficient de variation calculé sur l'ensemble des relevés qui attenue la partialité de **E**RP calculé sur deux prix extrêmes.
- il apparaît aussi très important de retirer de l'échantillon toutes les marques pour lesquelles le nombre d'observations est trop faible, ce qui conduit au calcul d'un ERP peu significatif.
- il serait enfin judicieux de pouvoir calculer dans la mesure où l'on a affaire à un échantillon de produits de marques diverses mais de caractéristiques homogènes, un ERP et un coefficient de variation portant sur l'ensemble de l'échantillon et permettant de mesurer toutes les marques confondues, les écarts de prix enregistrés pour un groupe de produit donné.

# 3.2.2. Des distorsions de prix très variables selon les marques

Au sein dun groupe de produits donnés on observe des dispersions de prix variables avec les marques. Ces écarts "modulés" soulignés plus haut, sont cependant visibles pour certains produits.

S'il est parfaitement logique que ce -soit les marques de distributeurs pour lesquelles les écarts de prix sont les plus faibles, puisque ces derniers sont en général fixés par une politique de prix plus rigide et plus uniforme, on observe certaines différences entre les marques de producteurs. C'est donc quelques exemples illustrant ces différences que nous retiendrons ici, en sélectionnant, dans la mesure du possible, ceux qui semblent se reproduire d'une enquête à l'autre.

Pour opérer cette sélection, il était important de mettre côte à côte les informations relevées au cours des enquêtes les plus récentes (Janvier et Juillet 1978 et Janvier 1979), en ne conservant que les produits présents à la fois dans ces trois enquêtes. Ce tableau tiré des tableaux 7 du tome II se trouve reproduit à l'annexe 10 du présent volume. Sa lecture est particulièrement intéressante, car elle permet de saisir, sur un échantillon plus limité, une foule d'informations plus synthétiques. Du point de vue des différences de distorsion observées selon les marques. On peut y relever entre autres observations les points suivants :

- pour les apéritifs par exemple, on note des dispersions très variables entre le Martini et le Cinzano. Ces produits très proches du point de vue du contenu et du prix ne connaissent pas la même dispersion entre les observations:

	01/78	RP 06/78	01/79
Martini ] l	21 <b>,</b> 6	21,3	20,2
Cinzano ] l	35 <b>,</b> 0	36,5	47,2

La même observation peut être faite entre deux marques "concurrentes" bien qu'appartenant au même groupe des apéritifs anisés :

	01/78	06/78	01/79
Ricard 11	JJ <b>,</b> 9	13,6	19,4
Pastis 51, 11	33 <b>,</b> 5	32,4	19,4

On peut noter une normalisation entre ces deux marques qui n'est peut-être pas l'effet du hasard :

- pour les conserves, on observe peu de disparités dans les écarts mesurés et une certaine stabilité
- pour les mayonnaises et les moutardes, les écarts de prix, généralement élevés, semblent assez homogènes et relativement stables
- pour le sucre, la politique de contrôle des prix semble avoir porté ses fruits puisque les distorsions se sont fortement applanies dans le temps
- pour le chocolat on note, en même temps qu'une grande fluctuation des prix moyens, un renforcement de la distrosion pour l'ensemble des marques et ce à des niveaux divers:

				0] /78	06/78	01/79	
Chocolat à	croquer	Pow ain	J00 g	33,3	30,6	58 <b>,</b> 3	
11	11	Kolher	100 g	14,6	10,8	38 <b>,</b> 2	
11	11	Suchard	100 g	2,4	8,1	63,3	
						_	

Cette intensification de la distorsion des prix peut s'expliquer à la fois par les fluctuations des prix et le jeu des stocks, mais aussi par le fait que certains magasins n'ont pas répercuté sur leurs prix de vente les baisses de prix du chocolat en tablette.

- pour les eaux minérales par contre, le niveau et les fluctuations des écarts semblent assez homogènes :

1	01/78	06/78	01/79
1,5 1 Evian	28,0	34,6	3],0
Contrex	23 <b>,</b> 9	29,6	26,7
Vittel	23,1	29,6	26,7
Volvic	32	29,6	31
		•	ı

### 3.3. LES MARGES COMMERCIALES

L'évaluation des marges commerciales effectives se heurte à un nombre important de difficultés. En première partie du chapitre II les problèmes que pose l'évaluation des mark-ups ainsi que les solutions adoptées ont été exposées dans le détail. Seuls quelques points essentiels seront rappelés ici :

- Chaque année une lettre est envoyée à toutes les entreprises de transformation agro-alimentaire dont les produits sont relevés lors des enquêtes, demandant les tarifs de vente de janvier et de juillet.
- Une partie relativement importante des entreprises répond favorablement à cette lettre.
- C'est sur la base des prix tarifs disponibles que sont calculées les marges commerciales. Mais ce calcul n'est pas sans poser de problèmes car :
- 1. Il ne prend pas en compte les prix spéciaux accordés, ni les conditions spéciales de paiement, ni les ristournes, etc... De ce fait, tous les magasins sont considérées comme achetant leurs produits aux mêmes prix. Or, l'on sait bien que, dans la pratique, les choses ne se passent pas ainsi et que les clients des IAA disposent de nombreux moyens de négociation pour faire baisser le prix d'achat de leurs produits. On sait enfin que ce pouvoir de négociation varie beaucoup, dans les rapports de force qui s'établissent entre vendeurs et acheteurs, avec la taille respective des entreprises (degré de concentration) et les conditions spécifiques du marché du produit faisant l'objet de la négociation (degré de concurrence, différenciation du produit, etc...).
- 2. Il ne prend pas en compte la date à laquelle a été effectué l'achat. Ainsi, sauf dans les cas où les marges sont anormalement négatives, c'est le prix tarif du jour de l'enquête qui est appliqué. Donc, dans la mesure où les prix tarifs augmentent dans le temps, les marges commerciales ainsi calculées sont minimisées. Une entreprise de distribution qui aura acheté le produit à une période où les prix étaient plus bas sera donc affectée du prix tarif actuel (plus élevé). Elle sera donc considérée comme ayant des marges inférieures à la réalité.

Ces deux points préalables rappelés, l'étude des marges commerciales, à partir des informations disponibles présente un grand intérêt :

- en opérant une classification des produits sur la base des marges (telles que calculées ici), il est possible de constituer des groupes de produits selon l'importance de leurs marges commerciales (Cf. chapitre I pour la signification de cette classification)
- il est également possible d'apprécier l'évolution de ces marges dans le temps, en pratiquant des comparaisons entre enquêtes.

## 3.3.1. Une classification intéressante des produits selon leur marge

La mesure de la marge commerciale en valeur absolue ne présente pas un grand intérêt. Cependant, en ramenant cette dernière à son prix d'achat, selon la formule :

Mark-up en pourcentage (M.U.P.) = 
$$\frac{\text{Prix de vente - Prix d'achat}}{\text{Prix d'achat}} \times 100$$

on obtient une mesure beaucoup plus significative de la marge. Enfin, en opérant une classification sur la base des M.U.P. décroissants, il apparaît des ensembles de produits, généralement assez regroupés, ce qui permet de reconstituer des familles se situant dans des zones de M.U. différentes.

A la lumière des tableaux 6 du tome II, qui donnent une classification de tous les produits pour lesquels il a été possible de calculer les mark-up sur la base des tarifs fournis, et ce pour l'enquête de janvier 1978 et celle de juillet 1978, on peut faire un certain nombre de commentaires :

- Tout d'abord, même si l'on observe une certaine dispersion pour les produits, il est remarquable qu'il se détache de façon très nette des groupes de produits semblables (même produit, même marque, même emballage) pour lesquels la marge est la même. Ce qui laisse supposer que le prix de vente au détail observé dans les différents magasins est assez proche.
- Ensuite, l'éventail des mark-up en pourcentage varie (pour janvier 1978 par exemple) de 22 % à + 200 %. Dans le cas des mark-up négatifs, il s'agit sans doute de produits qui ont été achetés au cours de périodes précédentes à des prix inférieurs à ceux pratiqués dans le tarif en vigueur au moment de l'enquête. Dans le cas de mark-up fortement positifs (l'erreur d'étiquetage ou de relevé lors de l'enquête étant écartés), d'autres raisons doivent être recherchées pour expliquer de telles variations.
- Il apparaît enfin que dans certaines familles de produits ayant des mark-up similaires, on trouve des produits semblables mais de marques différentes (ce qui est le cas par exemple des eaux minérales).

Une classification rapide des familles de produits par niveau de mark-up peut être réalisée sur la base des tableaux 6 du tome II.

Pour l'enquête de janvier 1979, cette classification est la suivante :

# a) Les produits dont la marge est très élevée ( > 50 %)

On retrouve dans ce groupe les produits déjà signalés lors des enquêtes précédentes, des produits qui en sont assez proches et quelques produits nouveaux (du fait des augmentations des marges ou parce que ces derniers ne figuraient pas dans la liste des

## mark-up précédents) :

- épinards (M.U.P. souvent > 100 % et pouvant atteindre 245 %-
- eaux minérales de marques diverses (M.U.P. maximum : 90 % pour la bouteille de 1,5 1)
- Cola (Bien que l'on trouve des M.U.P. variables pour les mêmes produits, on peut observer une certaine concentration d'observations dans les M.U.P. élevés.

  A noter que ce phénomène est plus net pour certaines marques que pour d'autres).
- Bouillons déshydratés en cubes
- Sel fin (bien que l'on trouve du sel fin dont les M.U.P. sont aux alentours de 30 %, la plupart des observations font classer ce produit dans cette zone).
- Macédoine de légumes (on trouve la majorité des macédoines de légumes dans cette zone de mark-up et dans la suivante), on en trouve également dans les grandes surfaces avec des M.U.P. de l'ordre de 14 %.

# b) Les produits dont la marge est élevée (25 % < M.U.P. < 50 %)

Figurent dans ce groupe les produits suivants :

- Conserves de cassoulet (bien qu'il y ait une certaine concentration dans cette zone, on trouve ce produit affecté d'un mark-up inférieur lors de certaines observations).
- Petits pois (ce produit pour lequel on avait observé des marges très élevées par le passé, demeure dans une zone à marges fortes, mais dans des proportions plus raisonnables).
- Thon à l'huile d'olive
- Epinards congelés (M.U.P. inférieur à 28 %)
- Cabillaud congelé (ce produit, de même marque que le précédent, possède les mêmes caractéristiques : même M.U.P. d'environ 28 %, même prix de vente au détail dans l'ensemble des magasins enquêtés).

- Saucisses de Strasbourg sous emballage plastique (même observation que dans le cas précédent. Bien que de marques différentes, les prix pratiqués pour ce produit, et par ce, les M.U.P., demeurent assez homogènes, quels que soient les magasins visités, M.U.P. \( \simeq 27 \% \).

# c) Les produits dont les marges sont normales (10 % < M.U.P. < 25 %)

On retrouve dans ce groupe la plupart des produits déjà repérés lors des enquêtes précédentes. Bien que disposant de moyens de calculs beaucoup plus "rustiques", cette observation confirme le fait qu'il n'y a pas eu de grands changements dans ce domaine entre 1978 et 1977.

Parmi les produits les plus fréquemment rencontrés, on trouve :

- Les huiles concrètes
- Les différentes margarines
- et les crèmes à dessert

## d) Les produits à faibles marges

0 < M.U.P. < 10 %

On trouve dans ce groupe :

- Les huiles d'arachide ou de tournesol
- Le sucre
- Le lait concentré

# e) Les produits à marge négative

M.U.P. < 0

- Le café instantané
- La purée déshydratée
- et le chocolat en poudre

Ces produits dont les prix ont fortement fluctué au cours des derniers mois ont connu les mois précédant l'enquête des chutes importantes de cours. C'est pour cette raison que l'on trouve des M.U.P. négatifs. Dans la réalité, le produit ayant été acheté, selon toute vraisemblance, à un prix inférieur à celui du tarif utilisé pour le calcul, les marges commerciales ne sont pas négatives (1), mais il est impossible dans ce cas de les évaluer avec précision.

Le classement des mark-up relatif à l'enquête de juillet 1978 conduit aux mêmes observations que celles faites à propos de l'enquête de janvier 1978. Quelques observations

<sup>(1)</sup> La vente à perte est interdite

doivent cependant être faites :

- dans le groupe des M.U.P. > 50 %, il convient de rajouter la bière qui n'était pas prise en compte dans la liste de l'enquête précédente,
- les marges sur les produits congelés semblent avoir augmenté et placent ces produits dans la catégorie supérieure pour la plupart des observations, alors que pour d'autres les marges semblent chuter,
  - les marges sur les petits pois en boîte connaissent une diminution notable,
- les produits à faible marge restent sensiblement les mêmes avec un tassement de cette dernière.

### 3.3.2. L'EVOLUTION DES MARGES COMMERCIALES

Il est intéressant de pouvoir suivre dans le temps l'évolution des marges commerciales pour un même produit. La série des tableaux 5 du Tome 2, permet d'évaluer le sens et l'importance de cette évolution, entre les enquêtes de Janvier 1977 et Janvier 1978 d'une part et entre celles de Janvier et Juillet 1978.

En se reportant à ces tableaux, on trouvera :

- pour chacune des enquêtes et pour chaque produit :
- . les deux premiers mark-up les plus élevés et les deux mark-up les plus bas ainsi que les magasins correspondants (pour chaque magasin apparaissent les caractéristiques)
  - . les mark-up moyens pour chaque enquête
  - . les EQj pour chaque enquête (1).

<sup>(1)</sup> Cf. plus loin :  $\mathcal{E}_{Qj} = \frac{\text{M.U. maximum - M.U. minimum}}{\text{M.U. minimum}}$ 

# Comparaison des marges commerciales moyennes entre l'enquête de janvier 1977 et celle de janvier 1978

Bien qu'il s'agisse du tableau le moins riche, dans la mesure où les réponses des fabricants regroupent les tarifs pratiqués en janvier et juillet de la même année, le tableau 5 qui compare les mark-up de janvier 1978 et ceux de janvier 1977 apparaît comme le plus intéressant puisqu'il permet de suivre l'évolution des marges commerciales au cours de l'année 1977.

Entre janvier 1977 et janvier 1978 :

- Un certain nombre de marges commerciales moyennes ont diminué. Les produits les plus caractéristiques de cette évolution sont les suivants :

	M.U.moyen au 01.78	M.U. moyen au 01.77
	(en	1 %)
Chocolat en poudre Nesquick 400 gr	6,62	9,51
Purée Mousline 125 gr	11,78	16 <b>,</b> 82
Macédoine de légumes Cassegrain 560gr	35,40	43,07
Thon à l'huile d'olive Saupiquet 166gr	18,28	20,62

<sup>-</sup> Pour d'autres produits, les marges commerciales ont augmenté de façon sensible :

M.U. moyen au 01.78 M.U. moyen au 0.1.77

Petits pois Cassegrain PNE 560 gr	29,26	21,28
Lait CCT Nestlé 397 gr	3,7 <sup>1</sup> 4	1,15
Huile concrète Végétaline 800 gr	17,74	12,69
Crackers Ritz 90 gr	30,96	20,17
Confiture d'abricots LENZBOURG, pot		
de 450 gr	31,90	26,08
Bouillon Kubor 120 gr	26,52	24,14
Eaux minérales :		
. Evian, 1,5 1	59,81	40,55
. Contrex 1,5 1	62,90	50 <b>,</b> 53

On peut noter le fait que certains produits à forte marge (comme les eaux minérales) ont vu augmenter de façon importante leur mark-up.

Les marges commerciales comme :

- la crème dessert Mont Blanc 340 gr
- le sucre en morceau St Louis 1 kg

n'ont pratiquement pas évolué.

# L'évolution de la dispersion des marges commerciales, en réduction pour de nombreux produits

Il est possible de mesurer l'évolution de la dispersion des marges commerciales en comparant pour un même produit, entre deux enquêtes le ¿Qj. Ce dernier permet de comparer, en pourcentage, la différence qui existe entre le mark-up maximum et le mark-up minimum d'un produit donné, à partir de la formule suivante :

Si l'on se reporte au tableau 5 du tome 2, on observe que pour la plupart des produits la dispersion généralement importante observée en janvier 1978 a tendance à se réduire en Juillet 1978. Les produits pour lesquels on note une diminution sont les suivants:

- Nesquick (poudre chocolaté 400 gr)
- Lait CCT Nestlé (395 gr)
- Purée Mousline (125 gr)
- Végétaline (800 gr)
- Crackers Ritz (90 gr)
- Petits pois Cassegrain (560 gr P.N.E.)
- Lenzbourg confiture d'abricot (450 gr)
- Thon à l'huile Saupiquet (166 gr)

Par contre, pour quelques produits, la dispersion s'accentue :

- Bouillon Kubor (120 gr)
- Crème dessert Mont Blanc (340 gr)
- Eaux minérales (1,5 Contrex et Evian)

En ce qui concerne les bouillons Kubor et surtout les eaux minérales, tout laisse à penser que les augmentations moyennes de marges observées ont été inégales.

ANNEXES

#### **INDEPENDANTS** Grossistes et Chaînes Volontaires 0/004 UGA-LUGA - 14/16, rue A. Bonin - 69004 LYON ..... 0/007 SOPEGROS AVAM - 3, rue François 1" - 75008 PARIS DISCO - 2, rue de Puits Dixme - 94310 ORLY ..... 0/010 - ALDIS - BP 173 - 73104 AIX LES BAINS CEDEX Affiliés DISCO - BACH - BP 97 - 12200 FAROU ST REMY ...... - CENTREDIS - ZI Sud - Rte de Lathus - 86500 MONTMORILLON ..... - DISCARMOR - ZI de Keryado - 56100 LORIENT - DISLOR - BP 21 - 88190 GOLBEY - GASTINELLI-ZI - Ilot P - 06510 CARROS INDUSTRIE - MEDIS - 18, 2\*\* avenue - ZI - 13170 VITROLLES..... - OCEDISCO - 18 av. Gustave Ferrié - ZI - BP 80 - 49309 CHOLET ..... - UTA - parc industriel Bois Vert - 31120 PORTER SUR GARONNE LES FILETS BLEUS (affilié Disco et Francap) - 40, rue de la Gare - 29120 PONT L'ABBE (début janvier 1979, siège transféré à la même adresse que DISCARMOR affilié DISCO à Lorient) 0/011 PROMODES - Rte de Paris - 14120 MONDEVILLÉ ..... 0/020 Affiliés PROMODES - Eª DOUX - 118 bis, rte de Toulouse - 65600 SEMEAC - CALZIA DISTRIBUTION - ZI Secteur C - 06700 SAINT-LAURENT DU VAR ...... SODIGRAL - 1 av. de la Houille Blanche - BP 73 - 73000 CHAMBERY..... - FOL - 74520 VALLEIRY .... - SODICE-LABRUYERE EBERLE - ZI du Stand - rue Einstein - BP 9 - 71009 MACON - BRMC - zil 54 - BP 29 - 54302 MONCEL LES LUNEVILLE - SOCORDIS - Res. du 1" Consul - Immeuble C - Quart. Candia-BP 524 - 20000 AJACCIO . . . . . . . . . 0/021 ECONOMIE BRETONNE (Groupe Promodès) - 9, rue Kerfautras - 29200 BREST 0/022 L'AQUITAINE (Groupe Promodès) - 52 Quai du Président Wilson - 33100 REGLES 0/023 L'UNION (Groupe Promodès) 4, rue Trémentines - 49300 CHOLET 0/024 ETOILE DE L'OUEST (Groupe Promodès) - 37 rte de Puyravault - 79100 THOUARS ...... UDISMO SCHIEVER (groupe Promodès) - ZI - 89200 AVALLON 0/026 PARIDIS - ZI de Courtabœuf - av. de l'Océanie - 91400 ORSAY ..... 0/030 0/090 SPAR - 22, rue Marius Aufan - 92300 LEVALLOIS PERRET ..... 0/092 KERGAO SERVICE - 22, rue Marius Aufan - 92300 LEVALLOIS PERRET..... Sociétés coopératives de détaillants : UNICO - 374, rue de Vaugirard - 75015 PARIS ..... 1/003 CODEC UNA - Chemin Blanc - 91160 LONGJUMEAU 1/016 CARSO - 28, rue Blanqui - 33300 BORDEAUX..... 1/020 1/025 GROUPE 20 - 10/12, bd Arago - 91320 WISSOUS .....

LSA N° 693-694, p. 237, Déc. 1978

• Ind	épendants non associés, non groupés :
2/000	Indépendants exploitant un seul magasin
2/001	STE GUILLOT - 5/7, rue Samaritaine - 01000 BOURG EN BRESSE
2/003	Sari ELYSEE MIRAIL - av. de Lombez - 31300 TOULOUSE
2/005	COSMOS - 7 pl. de la République - 33320 EYSINES
2/013	CARBASSE - 5 bd du D' Ferroul - 11100 NARBONNE
2/015	ARMENTAL - 61, bd Faidherbe - 59280 ARMENTIERES
2/040	BAUDISCOUNT - 66 bd de Woippy - 57000 METZ
2/041	OLIVER ET PITARCH - 17 bd de la Liberté - 34500 BEZIERS
2/043	S <sup>a</sup> LODECO - 8 bd de la Liberté - 34700 LODEVE
2/050	S* SURO - 7, rue de Villeneuve - 31000 TOULOUSE
2/051	E* CATTEAU Fils - 32, rue d'Isbergues - 62120 AIRE SUR LA LYS
2/053	THEILLIER PAILLIEZ - 40, rue du Jolimetz - 59300 VALENCIENNES
2/055	S* BODART - S'-Clair de la Tour - 38110 LA TOUR DU PIN
2/056 2/057	MAISON ROBERT - 44, av. de la République - 06600 ANTIBES
2/05/	FRONTECO - rue Anatole France - 34110 FRONTIGNAN
2/059	SOBOVIDE - Aliée ch. de Gaulle - 03100 VICHY
2/061	SUPERMAGNE - 2-4, pl. du Marché au Blé - 78200 MANTES LA JOLIE
• Gro	oupements divers d'Indépendants :
1	
	s à Difra - 41, av. Georges V - 75008 Paris - 723.61.03
2/100	S* Européenne de Supermarchés HAERINGER - Bd de Lattre de Tassigny -67500 HAGUENAU
2/102	ETS JUUBERT (affilié également Francap) - 21, rue de l'Avenir - 14650 CARPIQUET
2/103	ETS SUIGNARD - Tiez Nevez - 29230 LANDIVISIAU
2/106 2/108	UNIDIS - BP 6 - 18390 ST GERMAIN DU PUY  ETS CANTELAUBE (affilié également Francap) - 24200 SARLAT LA CANEDA
2/108	ETS_GARBET - RN 1 - 9, av. de Montaigne - 60000 BEAUVAIS
2/114	GENTY CATHIARD (affilié également au Gagmi) - 17, av. de la Falaise - 38360 SASSENAGE
	,
a Aud	res groupements divers d'Indépendants :
i	• • •
2/111	LECLERC - 149, rue Saint-Honoré - 75009 PARIS
	- SCAPNOR - 5 Gde Rue-95820 BRUYERES SUR OISE
1	- SCAPSUD - rue Gustave Eiffel - ZI La Marinière - 91220 BONDOUFLE - SCAPEST - Rte de Soudan - Fontenelles en Brie - 02330 CONDE EN BRIE
į	- SCARMOR - Bel Air - 29220 LANDERNAU
1	- SCAQUEST - Rte de Cordemais - 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC
	- SOCAMAINE - Rte de Paris - 72470 CHAMPAGNE
	- SCACHAP-ZI de la Gare - 16700 RUFFEC
Į.	- SCASO - ZI - 33230 COUTRAS
	- CDA SUD OUEST - Rte de Pau - 65420 IBOS TARBES
Ì	- SOCAMIL - ZI Thibaud - av. de THibaud - 31000 TOULOUSE
	- LOCASUD - ZI du Capitou - 83600 FREJUS
	- SOCARA - Entrepôt Locindus - ZI de Chesnes - Tharabie, rue du Ruisseau - 38290 ST-QUENTIN FALLAIRER
2/140	ITM ENTREPRISE - 24, rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS
i	- INTER FRANCE NORD - ZI - 91730 MAUCHAMPS
	- INTER FRANCE OUEST - La Maladue - 44120 VERTOU - INTER FRANCE EST - La Négociale - 26270 LORIOL
2/600	MONTLAUR - Autoroute de Carnon - 34000 MONTPELLIER
27000	MONTENON - Autoroute de Ognion - 04000 MONTELLIEN
_ A44	iliée au Gaami
- Am	liés au Gagmi
2/500	GAGMI - 89, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS
2/504	S.A. GENTY-BIANCO (affilié également à DIFRA) - RN 554 - La Farlède - 83210 SOLLIES PONT
ļ	
MAIS	SONS A SUCCURSALES
1	n affiliées à une centrale d'achat succursaliste
- NO	n anniees a une centrale d'achat succursaliste
3/031	BADIN DEFFOREY - 01150 LAGNIEU
3/080	ALLOBROGE - 14, av. des Chevaliers Tireurs - 73000 CHAMBERY
	reprises affilites à Baridas
	reprises affiliées à Paridoc
256, a 3/101	v. Napoléon Bonaparte - 92500 RUEIL MALMAISON - 749.02.25
3/101	DOCKS ARMORICAINS - Rond Point Kennedy - 22000 GUINGAMP
	ETS GOULET TURPIN - 42, bd L. Roederer - 51100 REIMS
3/107	CEDIS - 8, rue des Docks - 25600 BESANÇON
3/114	STE ALSACIENNE DE SUPERMARCHES - 117 A, Rte des Romains - 67035 KOENIGSHOFFEN

LSA N° 693-694,p.238

```
3/118
      GROUPE DOCKS DE FRANCE ......
       - Docks de France - 32/36, av. Ch. Bedaux - 37000 Tours .....
       - SOCORENA - 165 rte de Vannes - 44800 SAINT-HERBLAIN ....
       - E* FRANÇOIS - 55, rue Bourbaki - 33400 TALENCE ......
3/120
      ECONOMATS DU CENTRE - 55, bd Côte Blatin - 63000 CLERMONT FERRAND
3/121
      COMPTECO (Comptoirs Modernes) - 61, rue Denis Papin - 72000 LE MANS ......
      3/125
3/130
      ECONOMIQUES TROYENS DOCKS REUNIS - 63, av. Pasteur - 10000 TROYES
3/142
      LA RUCHE PICARDE - 75, rue Sully - 80000 AMIENS CEDEX
3/145
      DOCKS ARDENNAIS - 5, pl. Jacques Bozzi - 08100 CHARLEVILLE MEZIERES
3/147
3/149
      COFRADEL - 71, cours Albert Thomas - 69003 LYON
3/156
      L'UNION COMMERCIALE (affilié également à DIFRA et FRANCAP) - 67, rue A. Briand - 77101 VILLENOY
      MEAUX
3/158
      STE ARMORICAINE DE GRANDES SURFACES - 9, rue Monseigneur Duchesne - 35000 RENNES

    Affiliés à Locéda

Domaine de Beaubourg - 77320 Croissy-Beaubourg - tél. 055.91.31
      DOCKS NORD MARCHE GROS - 250, rue du Gai de Gaulle - 59110 LA MADELEINE LES LILLE ....

    Casino Epargne

      GROUPE CASINO EPARGNE - 24, rue de la Montat - 42008 ST-ETIENNE .....
3/334
• Entreprise affiliées à Françap
- 7, pl. léna - 75016 PARIS - 723.78.70
      SODIM - 71, Bd Victor Hugo - 93400 SAINT-OUEN
3/452
      SODIM - 365 av. de Mazargues - 13008 MARSEILLE
3/452
3/454
      SAGA - 70, rue G. Bernard - 62260 AUCHEL
3/455
      GAMBETTA - 20, bd. Gambetta - 06000 NICE
3/457
      ETS NOUGEIN - Z.I. de Beauregard - 19100 BRIVE LA GAILLARDE ...
3/459
      DUFRENOY & FILS - 1/3, rue du G' de Gaulle - 51100 CHALONS SUR MARNE
(Pour les entreprises affiliées dans le même temps à Françap et à une autre centrale, voir clés de l'atlas page 235)

    Groupe Radar

(affiliation Camas, Parunis et Difra) - siège social CGA 40, av. Georges 5 - 75008 Paris - 723.61.80
3/640
      NORD EST ALIMENTATION (Radar SA) - rue Léon Faucher - 51100 REIMS
3/645
3/650
      ECONOMIQUES DE NORMANDIE (Radar SA) - 43, rue Samuel Lecœur - 76820 BAPEAUME LES ROUEN . . . .
      M.B.D. (Radar SA) - 1, av. de Boulogne - 62140 MARCONNE
3/660
3/661
      JANIPRIX (Radar SA) - rue de St-Quentin - 59400 CAMBRAI....
3/662
      ETS LEMAIRE (Radar SA) - 109, rue de Merville - 59190 HAZEBROUCK
3/665
      DOCKS DE BLOIS (Radar SA) - 5, rue Fleury - 03201 VICHY . ......
      STE DES HYPERMARCHES DU LIMOUSIN (Radar SA) - RN 20 - 87100 LIMOGES ........
3/666
      STE COMMERCIALE CENTRE BLOIS 2 (Radar SA) Rte de Vendôme - 41000 BLOIS
3/667
      DOCKS DE L'OUEST - 20 bd G. Doumergue - 44024 NANTES
3/670
      STE DES SUPERMARCHES CIP - 11 av. de la Division Leclerc - 94230 CACHAN .....
3/675
      SOCOREPA - 33 av. Galliéni - 93170 BAGNOLET ....
3/680
• Entreprises affiliées à Socadip
24, rue des Oliviers - Senia Thiais - 94537 Rungis - 687.14.54
3/704
      3/705
      3/706
      PRIMISTERES FELIX POTIN - 53/75, av. de Verdun - 93120 LA COURNEUVE
3/707
      GENVRAIN LA PARISIENNE (Groupe Primistères Félix Potin) (affilié également Francap) - Z.I. La Vigne aux
      Loups - 91160 LONGJUMEAU
                                     3/710
      RAVI - rue du Crépon - 25600 VIEUX CHARMONT . . .
3/711
      VINIPRIX (Berthier Saveco La Beaujolaise) - 4, Quai de Bercy - 94220 CHARENTON .....
3/715
      3/720
      SGAF (Fensch) - Rue Kuntzig - 57110 YUTZ .....
3/721
      STE NIORTAISE D'EXPLOITATION DE GRANDES SURFACES - Bd. de la Zup - 79000 NIORT .....
3/722
      STE DES SUPERMARCHÉS DU CENTRE - Fg. des Casseaux - 87000 LIMOGES .....
3/725
      ASSOCIATION FRANÇAISE A & O (Ets Logeais Jamin) - 10, rue Buféron - 35000 RENNES
3/730
      STE DE DISTRIBUTION D'ÉLANCOURT (AS ECO) CC les 7 Mares - 78310 ELANCOURT MAUREPAS ......
      DOCKS LYONNAIS-GROS RHONE - 14, rue Gorge Loup - 69009 LYON .....
3/750
3/762
      DISQUE BLEU - Les Courrières - 87170 ISLE
```

COO	PÉRATIVES DE CONSOMMATEURS
A Affil	iées SGCC
	, quai Le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt - 604.91.78
4/002	COOPÉRATIVE RÉGIONALE FLANDRE & ARTOIS - 3, Rte de Bergues à 59210 COUDEKERQUE BRANCHE
4/004	UNION DES COOPÉRATEURS - BP 54 - 42000 ST-ETIENNE
4/005	UNION DES COOPÉRATEURS DU HAVRE ET DE SA RÉGION - BP 5017 à 76800 LE HAVRE
4/008	UNION DES COOPÉRATEURS DE L'AIN - 114, rue Anatole France - BP 23 - 01100 OYONNAX
4/016	UNION DES COOPÉRATEURS DE BRETAGNE - 39, rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT
4/017	Les COOPÉRATEURS d'ESCAUT et SAMBRE - 71, r. Charles Gide - 8P 71 - 59560 CAUDRY
4/019 4/021	LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE - BP 3042 - 76041 ROUEN CEDEX UNION DES COOPÉRATIVES DU TARN ± 155, av. d'Embourg - 81000 ALBI
4/021	LES COOPÉRATEURS DU JURA - 12, rue de la Poyat - 39200 ST-CLAUDE
4/023	UNION DES COOPÉRATEURS DE CHAMPAGNE - Av. Couvreceile - 8P 15 - 02400 CHATEAU THIERRY
4/025	UNION DES COOPÉRATEURS DE LORRAINE - Rue Joseph Gugnot - 54017 NANCY Cedex
4/027	UNION DES COOPÉRATEURS ILE DE FRANCE-ORLÉANNAIS - 71 à 85, rue Etienne Doiet - 94140 ALFORT-
4/028	VILLE
4/029	LES COOPÉRATEURS DE PICARDIE - Rue A. Catel - 80010 AMIENS
4/030	UNION DES COOPÉRATEURS D'ALSACE - 3, rue de la Coopérative - 67017 STRASBOURG CEDEX
4/039	COOP PYRÉNÉES AQUITAINE - Cidex 61 - Z.I. de Lons - 64160 BILLERE
4/048	RUCHE DE POMPEY - 10, rue de Metz - 54310 POMPEY.
4/049 4/050 <sub>.</sub>	COOP RÉGIONALE DE SAINTES - BP 118 - 3, rue du Docteur Jean - 17014 SAINTES
4/051	UCSM (Union des Coop Supermarchés) - 27-33, quai Le Gallo - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
4/052	STE PARISIENNE D'EXPLOITATION DE GRANDES SURFACES - 37, rue de Guingamp - 92300 LEVALLOIS PER-RET
4/053	STE BRESSANNE D'EXPLOITATION DE GRANDES SURFACES - Zac de la Croix Blanche - Bd Ch. de Gauile - 01100 BOURG EN BRESSE
4/054	STE COOPÉRATIVE D'AGEN - Cidex 61 - Z.I. de Lons - 64160 BILLERE
4/056	UNION DES COOP DES BASSINS DE LA SELLE ET DE SAMBRE - 37, rue de Selle - 59730 SOLESMES
4/057	UNION DES COOPÉRATEURS DE PROVENCE - Rue des Taillades - 84300 CAVAILLON
4/058	COOP DE BOURBONNAIS, DU GARD ET DE L'HENAULT - 79, av. de Palavas - 34000 MONTPELLIER
• Non	affiliées à SGCC
4/100	SOCAP (MICHELIN) - Rue du Clos du Four - 63037 CLERMONT-FERRAND
4/107	S.A.M.E.R BP 64 - 57800 MERLEBACH.
4/110	MORVAN CHAROLLAIS - Pl. des Forges - 71130 GUEUGNON
GRAN	IDS MAGASINS - MAGASINS POPULAIRES
5/002	IEI MOLL, Bus du Doctour Bouchut, CC La Bort Diou, 69421 LVON CEDEV
5/002 5/003	JELMOLI - Rue du Docteur Bouchut - CC La Part Dieu - 69431 LYON CEDEX FRANCE PRINTEMPS (Sapac Prisunic) - 102, rue de Provence - 75009 PARIS
5/004	PARUNIS - 137, Bd Voltaire - 75011 PARIS
5/005	AU BON MARCHE - 38, rue de Sèvres - 75007 PARIS
5/006	S.C.A. MONOPRIX (affiliation CGS) - 4, rue Paul Cézanne - 75008 PARIS
5/009	SAMARITAINE - Rue de la Monnaie - 75001 PARIS
5/011	STÉ FRANÇAISE DES NOUVELLES GALERIES REUNIES - 66, rue des Archives - 75004 PARIS
5/013	SOCAM MINIFIX - Route de Fontaines - 59550 LANDRECIES
5/020	INNO CGS - 4, rue Paul Cézanne - 75008 PARIS
5/021 5/108	STÉ MICHEL BREMARD - 24, rue de la Sous-Préfecture - 60200 COMPIEGNE
5/108	S.A. GRANDES GALERIES - 1/5, rue de la Haute Montée - 67000 STRASBOURG
5/111	DECRE - 2, rue de la Marne - 44000 NANTES
5/112	MAGMOD - 34, rue du 22 Novembre - 67000 STRASBOURG
GEG	Grandes entreprises de distribution spécialisées en grandes surfaces)
• Gro	upe Promodès Continent
i (affiliat	ion Interdis-Cim)
6/001 6/002	CONTINENT SA - 48, rue de Miromesnil - 75008 PARIS  PARHYMAG - RN 13 - 78240 CHAMBOURCY
<u> </u>	

	upe Carrefour ion Samod) - ZAE St-Guénault - CE 1202 Courcouronnes - 91021 EVRY - 077.92.40
6/100 6/101 6/102 6/103 6/104 6/105	CARREFOUR S.A ZAE St-Guénault - CE 1202 Courcouronnes - 91021 EVRY SOGARA - 59 Quai Mousserolles - 64100 BAYONNE SOGRAMO - 309, av. G. Durand - 72100 LE MANS G.S.D 4, av. des Chevaliers Tireurs - 73000 CHAMBERY VENETTE SUPER STORE - ZAE S-Guénault - CE 1202 Courcouronnes - 91021 EVRY SEMGS - 21/23, rue Calmel - 92230 GENNEVILLIERS
• Gro	upe Auchan
6/200	AUCHAN - 18, Résidence des Flandres - 59170 CROIX
(affiliati	upe Euromarché ion Socadip, 24, rue des Oliviers - Senia Thiais - 94537 Rungis - 687.14.54 o Achats Rue C. Flammarion - 91200 Athis Mons - 938.79.86).
6/400 6/402 6/403 6/404	EUROMARCHE S.A Rue C. Flammarion - 91200 ATHIS MONS  NORD SUPERMARCHES - Rue H. Durre - 59230 ST AMAND LES EAUX  SND EUROMARCHE - Chemin Planc - 91160 LONGJUMEAU  STE DES GRANDS EXPRESS MARCHE - 52 bd Louis Roederer - 51100 REIMS (Goulet Turpin)
(affiliati	pe Arlaud ion Gagmi) (GIE Rallye Montlaur et Montlaur-Arlaud) - Immeuble 4 M rte de Dardilly - 69130 Ecully - 78.33.17.07
6/500 6/501 6/502	STE ROANNAISE DE GRANDS MAGASINS - Rue Jean de la Fontaine -42300 MABLY ROANNE
	upe Railye ion Socadip 24, rue des Oliviers - Senia Thiais - 94537 Rungis - 687.14.54) CAM JOANNIC LE DOUARIN (Railye) BP 12 - 29239 GOUESNOU
	upe Cora ile Hypersélection - Locéda) Siège Social
6/700	CORA - 130, rue du Faubourg St-Honoré - 75008 PARIS  Affiliation Loceda - Domaine de Beaubourg-77320 CROISSY BEAUBOURG

LSA N° 693-694, p.241

ANNEXE 2 - LISTE ET CARACTERISTIQUES DES HYPER ET SUPERMARCHES A MONTPELLIER

	Surface vente	Nombre caisses	Nombre employés	Date création
HYPERMARCHES				
GEANT CASINO MONTLAUR SUPER M MAMMOUTH	7 525 6 700 4 570 10 159	36 30 24 39	257 207 240 288	73 68 72 70
SUPERMARCHES				
PARUNIS MONTLAUR La Paillade S.M. ROURE CENTRE LECLERC SUPER SUMA CASINO Route de Toulouse MONTLAUR Rue Durand COOP Av. Paul Rimbaud CODEC Rue du Fg Boutonnet SUMA Bd Pedro de Luna SUMA Cévennes SUMA Av. de la Justice Castelnau SUMA Cité Terrain Gely	1 888 1 500 1 000 1 000 874 859 550 512 500 450 426 420	14 - 10 - 7 9 4 - 4 4 4 2	- - 44 37 27 - 10 10 12	75 78 76 73 67 69 64 74 68 66 68 65

Source : LSA

## ANNEXE 3 - QUELQUES DONNEES SUR TROIS HYPERMARCHES ETUDIES A MONTPELLIER

## MAMMOUTH

- Chiffre d'affaires 1978 (1) : 241 016 000 F

% d'augmentation sur 1977 : + 16 %

- Surface de vente : 10 159 m2

: 23 724 F/m2 - Rendement

## GEANT CASINO

- Chiffre d'affaires 1978 (1) : 225 300 000 F % d'augmentation sur 1977 : + 20 %

- Surface de vente : 7 525 m2

: 29 940 F/m2 - Rendement

## SUPER M

- Chiffre d'affaires 1978 : 168 700 000 F % d'augmentation sur 1977 : + 16 %

- Surface de vente : 4 570 m2

: 36 915 F/m2 - Rendement

#### Chiffres moyens pour la FRANCE sur 173 Hypermarchés:

- Chiffre d'affaires : 203 872 000 F

: 36 575 F/m2 - Rendement moyen

Source: LSA - HYPERAMA 78

(1) Y compris l'essence et la cafétéria

# **PRODUITS**

(4) (2) (2) (4)(5)	
(1) (2) (3) (4) (5)	
080001 815 11 5	BISCUITS SECS
080002 BIS 1 5	BICHOCO CHOCOLAT
080003 BIS 1 5	GAT MARBRE V/C VANILLE CHOCOLAT
080004 BIS 1 5	CHOCOL . CROQUER
080005 BIS 2 5	CHWG-GUM CHEWING-GUM CHLOROPHY.
080006 SPA 1 6	PATES PAPILLON
080007 SPA 1 6	RAVIOLIS SAUCE ITAL
080008 FAR 2.5	GTEAU SALE FROMAGE
080009 FAR 1 6	FARINE TSS FARINE ORDINAIRE TYPE 55
080010 FAR 1 6	SUCRE MORCEAUX
080011 FAR 1 5	FLAN POUD. VANILLE
080012 FAR 1 6	SEL FIN
080013 CON 1 6	PETITS POIS TEC TRES FINS CUISINES
080014 CON 1 6	MACED · LEGUMES
080015 CON 1 6	PECHES SIROP
080015 CON 1 6	COCKT.FRUITS COCKTAIL DE FRUITS
080017 CON 1 6	CREM. MARRONS CREME DE MARRONS
080018 CON 1 6	THON H.OLIVE THON BLANC HUIL OLIV
080019 CON 1 6	PAELLA B. CARTON
080020 CON 1 6	CASSOULET BOITE
080021 CON 1 6	CONCEN. TOMATE
080022 CON: 1.6	CONFIT.ABRICOT PUR FRUIT PUR SUCRE
080023 CHA 1 6	RILLETTES PORC PUR: PORC. EN BOITE
080024 CHA 1.4	SAUCISSE STRA SAUCISSES DE STRASBOURG SACHET PLASTIQUE
080025 EPI 2.5.	TOMATO-KETCHUP
080025 PI 1 5	MAYONNAISE ORDINAIRE
090027 FDT 1 6	MOUTARDE DIJON ORDINAIRE
080028 LAI 1 5	ROQUEFORT IER CHOIX
080029 LAI 1 5	PATE MOLLE SPECIALITE
080030 LAI 1 5.	CREME GRUY (50PC MG)
	AIL&F.HERB SPECIALITE AIL ET FINES HERBES
080032 LAI 1 5	LAIT UHT DEMI ECREME
080033 LAI 1 1	LAIT FRAIS ENTIER PASTEURISE
080034 EAI 1 6	LAIT CONC.NS CONCENTRE NON SUCRE
080035 LAT 1 6	LATE COT SUCCE CONCENTER SUCCE
080035 LAI 1 6 080036 LAI 1 6	LAIT CCT SUCRE CONCENTRE SUCRE LAIT PD ECREME EN POUDRE
000027 147 1 2	YAOURTS NATURE
080037 LAI 1 3	FROM BLANC MG FROMAGE BLANC MAIGRE
080039 LAI 1 6	CR.DESSERT CHT CREME DESSERT CHOCOLAT EN BOITE
.080040 LAT 1 4	BEUR. PAST. BG BEURRE PASTEURISE BAS DE GAMME
080041 LAI 1 4	BEUR. PAST. HG BEURRE PASTEURISE HAUT DE GAMME
080042 LAI 1 3	OEUFS EXTR. FRAIS
	OFOLO FULLI LIBIO
080043 GRA 1 4 080044 GRA 1 6	
U A MAD 4 TUVGU	MARGARINE
	MARGARINE Hulle Arachide
080045 GRA 1 6	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5 080048 FRO 1 5	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5 080048 FRO 1 5 080049 FRO 1 5	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT EPINARD H.SURG. HACHES, SURGELES
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5 080048 FRO 1 5 080049 FRO 1 5 080050 SOU 1 6	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT EPINARD H.SURG. HACHES, SURGELES POTAG.DES, POUL-VERM
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5 080048 FRO 1 5 080049 FRO 1 5 080050 SOU 1 6 080051 SOU 1 6	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT EPINARD H.SURG. HACHES, SURGELES POTAG.DES, POUL-VERM BOUILLON CUL.DESHYD
080045 GRA 1 6 080045 GRA 1 6 080047 FRO 1 5 080048 FRO 1 5 080049 FRO 1 5 080050 SOU 1 6	MARGARINE HUILE ARACHIDE HUILE TOURNESOL HUILE CONCRETE CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT EPINARD H.SURG. HACHES, SURGELES POTAG.DES, POUL-VERM

# PRODUITS

(1) (2) (3) (4)(5)	
080054 801 1 6	CHOC.PDR.INSTANTANE
080055 801 1 4	CAFE GRAIN 100ARABIC
080055 BOI I 6	BIERE BLONDE
080057 ALC 1 6	APERITIF DOUX 160G
080058 ALC 1 6	PASTIS
080059 ALC 1 6	WHISKY BAS GAM. 40DG
080060 PAI 1 1	PAIN ORDIN
080061 PAI 1 3	PAIN CAMPAGNE
080062 PAI 1 3	PAIN SEIGLE
080063 PAI 1 3	PAIN MIE TRANCHES
080064 FRU 1 3	BANANES
080065 FRU 1 3	CITRONS
080065 FRU 1 3	POMELOS JAUNES
080067 FRU 1 3	POMMES GOLDEN
080068 BOI 2 6	BOISSONS ORANGE
080069 BOI 1 6	EAUX MINERALES
080070 BOI 2 6	COLA
080071 BOI 2 6	INDIAN TONIC
080072 BOI 1 6	CAFE INST.LYOPHILISE
080073 FRU 1 4	ORANGES NAVEL ESP.
080074 FRU 1 4	BANANE CTI
080075 FRU 1 4	BANANE CT2
080075 FRU 1 4	CITRON CT1
080077 FRU 1 4	CITRON CT2
080078 FRU 1 4	POMELO CT1
080079 FRU 1 4	POMELO CT2
080080 FRU 1 4	POMMES CT1
080081 FRU 1 4	POMMES CT2
080082 FRU 1 4	ORANGE CT1
080083 FRU 1 4	ORANGE CT2

- (1) Numéro du fichier
- (2) CODE PRODUIT
- (3) GROUPE DE PRODUIT
- (4) IMPORTANCE
- (5) DÉLAI DE CONSERVATION

Source: CEE/IAMM - Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution de produits alimentaires - Package de traitement informatique - Juillet 1979, pp. 75-76

#### ANNEXE 5 - LISTE DES MAGASINS

```
(1) (2) (3)(4) (5) (6)
                                                            3 - MAGASINS
                                                                      AYENUE RIMBAUD MONTPELLIER
AVENUE DE TOULOUSE MONTPELLIER
RUE DU TRUEL MONTPELLIER
ROUTE DE CARNON PEROLS
ROUTE DE LODEVE MONTPELLIER
PLACE DE LA COMEDIE MONTPELLIER
LES CEVENNES MONTPELLIER
BD PEDRO DE LUNA MONTPELLIER
FONT DEL REY LA PAILLADE
AV DE LA JUSTICE MONTPELLIER
ECONOMIA RUE DES CAPRIERS MONTPELLIER
ECONOMIA RUE DES CAPRIERS MONTPELLIER
ECONOMIA RUE DU FOURREAU MONTPELLIER
ECONOMIA RUE DU FAUBOURG ST JAUME MONTPE
ECONOMIA RUE DU FAUBOURG ST JAUME MONTPE
ECONOMIA SQUARE G.APPOLINAIRE CELLENEUYE
SUMA AV VILLENEUVE D'ANGOULEME MONTPELL
BON LAIT PLACE DE LA LIBERTE CASTELNAU
BON LAIT RUE DE LA VIEILLE MONTPELLIER
RUE MENRI RENE MONTPELLIER
ROUTE DE PALAVAS MONTPELLIER
ROUTE DE PALAVAS MONTPELLIER
ROUTE DE TOULOUSE MONTPELLIER
ROUTE DE TOULOUSE MONTPELLIER
  030001 2 04 2 13
                                     C0021
                                                                        AVENUE RIMBAUD MONTPELLIER
   030002. 4 04 2 13
030003 4 04 2 13
                                     COOPS
                                     COOP3
   030004 1 01 3 11
   030005 1 03 3 08
                                     SUPER M
   030005-2 03 1 08
                                     MONOPRIX
   030007 2 01 2 05
                                     SUMA 1
   030008 2 01 2 05
                                     SUMA
   030009 2 01 2 05
                                     SUMA
   030010 2 01 2 05
030011 3 01 2 05
                                     SHMA 5
                                     SUMA 6
   030012 4 01 2 05
030013 4 01 1 05
030014 4 01 1 05
                                     SUMA
                                     SUMA 8
                                     SIMA
   030015 4 01 2 05
030015 2 01 2 05
030017 2 01 2 03
                                     SUMA 10
                                     SUMA 11
                                     COFRACEL
   030018 4 01 1 04
030019 4 01 1 04
                                     DOCK MI
                                     DOCK HS
   030020 3 01 1 04
                                     DOCK M3
   030021 1 01 3 01
030022 2 01 2 01
                                     GT CASINO CASINO
   030023. 3. 05 2 12
                                                                       LE MAS DREVON MONTPELLIER
                                     UNICO
                                                                       CODEC AV DE LA JUSTICE MONTPELLIER
CENTRE VILLE CASTELNAU
CODEC ST GEORGES D'ORQUES
CODEC PLAN DES 4 SEIGNEURS MONTPELLIER
ST CLEMENT MONTPELLIER
   030024 2 05 2 02
030025 2 05 1 02
                                     QUERCY1
QUERCY2
   030025 3 05
                      1 05
                                     QUERCY3
   030027 3 05 2 02
030028 3 05 2 02
                                     QUERCY4
                                     QUERCY5
   030029: 2 06. 2. 06
                                                                       CELLENEUVE:
                                     LECLERC
                                     MONTLAUR H
   030030 1 02 3 09
                                                                       ROUTE DE CARNON PEROLS
   030031 3 02 1 09
030032 2 06 3 06
                                                                       RUE DURAND MONTPELLIER
ROUTE DE VIMES LE CRES
LE POLYGONE MONTPELLIER
                                     ROURE
   030033 2.03 1 10
                                     PARUNIS
                                              (2) CODE MAGASIN
                                                                                (3) TYPOE DE MAGASIN
    (1) Numéro ou FICHIER
   (4) FORME DE COMMERCE (1)(2)
                                              (5) LOCALISATION DU MAGASIN (6) GROUPE DIAPPARTENANCE
                                                     4 - TYPES DE MAGASINS
    0411
                                       HYPERMARCHE
     942
                                       SUPERMARCHE
    043
                                       SUPERETTE
                                       MINI LIBRE-SERVICE
    (1) Numéro ou fichier
                                           (2) Code du type de Magasin
    (1)(2)
                                                    5 - FORME DE COMMERCE
    0501
                                       MAISON A SUCCURSALES
                                      GRANDE SURFACE-
GRAND MAGASIN POPULAIRE
COOPERATIVE DE CONSOMMATEUR
COOPERATIVE DE DETAILLANTS
    0502
    0503
    0504
    0505
                                       INDEPENDANT
                                                (2) CODE DE LA FORME DU COMMERCE
      (1) Numéro ou fichier
                                                  6 - LOCALISATION DU MAGASIN
   (1)(2)
    061
                                       CENTRE
     062
                                       ZONE RESIDENTIELLE
PERIPHERIE
                                                           (2) CODE LOCALISATION
     (1) Numéro ou FICHEIR
                                                  7. GROUPE D'APPARTENANCE
       (1)(2)
                                         CASINO
       0701
       0702
                                         COOEC
                                          COFRACEL PARIS
                                          DOCKS MERIDIONAUX BEZIERS
ECONOMATS DU CENTRE CLERMONT FERRAND
       0704
       0705
0706
                                          INDEPENDANT
                                          UNION COMMERCIALE
        0707
                                          MONOPRIX S.A
        0708
                                          SOCIETE MONTLAUR
        0709
                                          PARUNIS
                                          SOCIETE COMMERC.DE L'HERAULT-MIPELL DOCKS DE FRANCE, PARIS
        0710
        0711
        0712
                                          UNION DES COOP DE L'HERAULT-HTPELL, COOP-PARIS
                                                                (2) CODE LOCALISATION
                (1) NUMÉRO DU FICHIER
Source : CEE/IAMM - Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la
                 distribution de produits alimentaires - Package de traitement informatique,
                 Juillet 1979, pp. 73-74
```

TARIST CARLLON	Paulist Cuarst Pyl	
TRANSHEE CABILLAUD		20
\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	5 \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Findus  Servificais  Ciéfroid Alament  Peche et froid
CREHE GLACEE VANI	LLE/CHOCOLAT OUS	<del>-</del>
\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	5 4 4 A 8 A A 2 d 7 5 3 9 A 1 2 L D 8 5 4 4 A 8 A 2 L D 8 6 5 4 A 8 A 2 L D 8 6 6 6 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 2 L D 8 6 7 4 A 8 A 8 A 8 A 8 A 8 A 8 A 8 A 8 A 8 A	Gervais. Danone  Ortiz Miko  Ortiz Miko  Frigecremie
EPINARDS HACHES	SURGELES	
φφ49 \$ 228        φ         φφ49 \$ 229       V.vage       φ         Φα49 \$ 229        φ         ΦΦ49 \$ 67        φ         ΦΦ49 \$ 67        Φ         ΦΦ49 \$ 237        Φ	225 600G 1 1043 304 1kg 1 1043 225 600G 1 0419 306 1kg 1 0419	Ciedu Froid ARm.  Conduelle  Cond

					ł		-				1			-						-	-		-				[
NISCHITS 1.0	2.25	2 25	<u> </u>	2 00.2	2.10	2.10	2 10 2	2.10 2.	2.15 2.15	15 2.20		5 2,15	8.	2.20	2.20	2,00	2.05	2.10	(2,40)	(5,40)	8	2.06		2.00	2.12	0.30	6,3
PATES PANTANI	90.2	2.00 1.	1,90	8.	20.2	8.3	2,05	2.02	2.20 2.	2,20 (2,30)	<del>-</del> -	<u> </u>		2,20	2.20	8	2.00	3	2.15	2.15	<b>5</b> .	<u>.</u>	•	. 30	2.06	0,40	<u> </u>
CRACKERS RITZ	9	1.40	16.0	1.20	1.15	1.15	1,20		1.60	(2,30)				ê. -	<u>z.</u>	20.	<u>e</u>	02.	1,20	1.20		<u>:</u>	<u>.</u>	1.15	<u>-</u>		134,7
PETITS POIS CASSEGRAIN	3,20	3.20	2.85	2.75	3,60	3.60	3,60	3.60	3,70 3.	3.80 -3.20-	9.17	7 (3.20	2.90	£7°E	3,20	2.93	2.90	2.65	(3.90)		3.00	57.5	2.50	3,30	3.16	59.	73,3
MACEDOINE CASSEGRAIN	2.70"	2,70"	2,60	2,25	3.35	3.35	3,39		3,13 (3,	3,45) 3.05"	5" 2.82	2 [ 2,90°	2.20	0 .	2,55	2,60	2,60	2,50	2.80	2,70	2,85,	2.25	2,60	2.80	ē.	.25	•:•
AMORA	(5.00)	(3.00)	0.7	1,22	<u>.</u>	<u>.</u>	 		. 85	1.86 1.AS	59.	50,1	리	1,20	1.20	듸	6.	1,25	.05	£.	04.	1,22	06.1	06.1	9.	0.85	73.9
SUCRE Sr. LOMS	2.80	2.80	2.71	2.66.	2.70	2.70	2.70		2.86 2.	2.85 2.85	5 2.85	5 2,85	2.80	(2,90)	(2,90)	2.75	2.77	2.75	2.68	2.68	2.75 2	2.76	2,78	87.3	2.77	0.22	
CHOCOLAT A CHOQUER POULAIN	1,20	1.20	1,20	1.15	1.30	1,30	2.	1,25	1.40	1,40 1,45	<del>د</del> .	1,40	1.15	1.25	1,30	=	(1.60)	1.15	1,20	6.7	1 20	1.14	02.1	1.20	1.27	0.46	40.4
POTAGE DESINDRATE KUBOR	2,15	2.15	2.29	1.90	2.75	2.75	2.73	2.75 (2	(2.85)	(2,85) (2,85	5) 2.2	9 2.85	1.95	2.05	2.15		2.29	2,20	2,05	20.	2.05		 	2,05	2,30	.is	9'.0
FUREE DESILYDRATEE MOUSSELINE (2.00)		(3.00)	1.55	55.	1,53	1.55	55	1.35	08.1	1,80 1.80	1.80	08.1	.65	1.65		읙	1.36	1,70	1,75	1.75	1,50	1.56	05.1	09.1	1.67	09.0	42.9
CAFE SOLUBLE NESCAFE	_	(3.00)	3.90	4.10	g	8.	80.	4.05		4,65 4,75	4.50	4.80	4.3	4.50	4.3	1.80	8.	4.34	4.20	4.20	3.90	8.	3.90	4.33	4,30	- 01.1	28.2
FROMAGE SUPREME	6.7	4.70	1	4.20	8.	4.73	4.80	4.75	(5.20) 5	5.20 4.73	(5.20)	0) (5.20)	4.50	4.80	4.8	4,73	£. 43	4.60	2.7	4,73	4.83	4.60	51	4.70	4.72	.0s	29,3
FROMAGE BOURSIN	4.15	2.13	3.40	3.40	3.90	3.85	4.00	3.65	4.15	4.15 4.13	3 4.15	(4.25)	4.20	3.89	3.8	3,8	3,75	3.89	8.	3,75	8.	3,55	3.40	3.67	3.66	1.15	17.1
LAIT CONCENTRE GLORIA	Ē	1.85	1,56	1,53	1.65	1.65	1.65	1,65	1,65 1.	1,65 (1,95)	(1.95	5) 1.70		7.	1,72	<b>8</b>	1.56	1,65	Ę.	5.7	55,	1.53	09.	1.65	99.	0,42	27.5
LAIT CONCENTRE SUCRE NESTILE	(2.60)	(2.60)	2.40	2.30	2.25	2,25	2.25	2,25	2.25 2.	2.30 2,40				2.30	2,30	2,20	2.20	2,35	2,30	2.40	2.30	2,15	2.30	2,30	21,32	0.45	20.9
LAIT EN POUNRE REGILAIT	(4.55)	(4.55)	3,60	3.7.	3,60	3.60	3,60	3.60	3,45	3,70 3.85	3.85	3.85		¥.05	8.	3,60	3.55	3,65	3.60	3.80	3.65	3.55	3.70	3.70	3.78	 	31.9
YAQURT NATURE CIMMBOURCY	2.45	2.45	2.20	8:7	2.47	2.47	2.50 2	2.50 2	2.50 2.	2,48 (2,55)	5) 2.50			2.55	2.50		2.10	2,55	2.25	2.20	2,30	8	2.30	2,20	2.35	0.55	27.5
CRENE DESSERT MONT - BLANC		2.10	58.		06.1	96.1	06.1	1.90	2.20 2.	2.00 2.30	0 2.10	2,15	1.83	8.	2.20	1.7	(2,70)	2.05	2.80	2.00	2,10	08.	£.	06.1	2,02	0.95	54.3
BEURRE INUT DE GAMME	4.33	£.	4.35	9.7	4.40	4,38	4.60		4.40	4.38 4.40	4.35		\$.	4.35	(4,50)	4.35	4,33	4,35	\$.	4.35	(4.50)	4.15	9.	97.4	4.36	0.50	12.5
BEINGE BAS DE GAMME	3,80	3.80	3,35	3.90	3.90	3.07	3,90	3.07	3.95 3.	3.97 4.25			3.65	7.03	4,03	3,70	3.83	3.08	3,80	4.25	(4.40)	3,30	3.40	3.55	3.84	- u.	33.3
MARGARINE ASTRA	1.55	9.	1.64	2.	0.70	1.66	1.73		1.73	1.40"	<del></del> ;	1.64		1,73	1,73	1.64	1.64	0.7	9,	0.7	05.1	18.	2.	1.70	¥9:	0.61	56,0 -
VEGETALINE	6.40	6.40	5.85	5.75	6.25	<del>-</del>	9.30		6.45 9.	6.19 6.40	0.40			6.28	6.40			3.65	8.	8.	2,63	5.70		5.90	6.15	2,10	37.2
HUILE DE TOURNESOL, FRUIDOR.	3.30	5.50	5.75	5.75	5.73	5.75	5,75	5.75	6.10	6,10 6.90	0 (7.65)	15) 7.52	5.80	6.20	7.45	<u></u>	5.75	5,75	5.73	5,90	6.10	5.75	5.79		8	2,35	4.3
DIERE KRONEHBOURG (PAGE DE 6)	9.	(06.9)	5.45	5.6	5.30	5.30	5,30	6,55 6.	6,35 5.	5,84 5,84		0 6.40	<u>-</u> -	3,85	5.65	5.13	5.20	9.70	3.93	5.93	5,15	67.7		9.60	5.76	2.20	46.8
BOISSON FRUITEE OASIS	8.	2.00	£.	2.10	2,15	2.15	2,15	2.15 2.	2.15 2.	2.15 2,15	_			(2,35)	(2,35)		8.3	26.1	8.3	5.	107	2.10	3	06.1	2,0,2	0.60	34.3
EAU MINERALE EVIAN	1,23	1.23	. I.		<u>=</u>	의	의	1.10	1,25	1,25 (1,45)				1,35	1,33	<u>.</u>	=	<u>:</u>	~;				51.	 5.	02.1	0,35	31.8
SAN WRESALE CONTREX	1.23	1.23	1,20	02.1	1.20	08.1	1.20		1.30	(1,35 \(1,45)		(1.45)		1.40	÷.	1,20	1.20	1,20	1.27		1.25	_ 티	02.1	1.20	0 (2')	0.20	8.12
SODA SCIMEPPES (PACH or 6/	6.36	6.24	4.60	 8.	5.	ê.13	6,13	6.13	€.30 €.	6,30 6,30		ر. <b>و. ب</b> و	4.90	5.30	5,30	5	6.4	5,57	5.25		5.38	1.90	98.	4.80	5,57	1,95	45,9
APERITIF MANTIN	18.50	18,50	16.70	17,30	(23,35)	17,90	17.90	17.90	18.60 78.	18.60 18.95	17,95	18,65	18.25	18.85	8. 83	16.70	16.90	10,10	15.80	17.80	18.50	17,30	16.90	17.80	01.8	7.65	47.
PASTIS RICARD	(42.00) (42.00)	(42.00)	35,95	37.20	38.95	38,95	38.95	36,95 38,	8	38,95 39,7	70 39.6	.60 39,70	36,95	39.50	38.25	35.95	36.55	38,36	37.60	38.70	40.00	37,10	35.95	36,90	39,56		16.9
COUT TOTAL 30 PRODUITS	146.86	148,09	130.04	132,26	147.14	141.68	142,15	142,65 14	146.90 146	26 149	148	48 149	.50 137.58	24.05	143,89	128,82	134,36	138.21	137,761	139,73	140.27	130,41	11.14	136.00	2 37/047	25,73	16,1
PRIX MINIMUM	•	0	•	-	-	-	-	_	_	-		-	2	٥	۰	5	0	-	~	-	6	-	-	-	!		
PRIX MAXIMUM	•	,	٥	0	-	•		0	_	-			•	~		•	~	۰	~	-	~	•	•	•	36,36		
	1 4000	z 4000	HTUOMAM	M REGUS	I AMUS	[ AMU2	▶ AMUZ	s ymns	9 YWNS	7 AMUR	8 AMUS	01 AMUS	COFFADEL	DOCK W 1	ооск и з	CASINO CASINO	сузіно	пиісэ	OUERCY 1	S YDRBUO	C ADEBCA 3	LECLERC	RIPER RESTAN	RUA_TTHON	MOLENNE	DIFFEREN. A BSCLUE	e <sup>#</sup> 3
**************************************	-																										

26.3	1.6	82.0	53.1	62.8	c, <u>.</u>	26.4	35.0		1	9		22.7	7.15	9.00	18,2	0.0	~.	93.6	15.0	29.4	28.6	20.5	45.7	35.2		42.7	36.8	52.7	26.3	28.0	21.7				**3
	0.65	6.53	 6.	35.	8.	0.70	0.35	_	3	5 2 2 2	 6.	ē.	3		0.40	<u>.</u>	0.55	<u>s</u> .	09'0	3.	0.40	<u>.</u>	2.40	1.85	0.60	6.43	0.39	0.4 0.4	13.	50		_			VBSCCUE DIFFERENCE
2,14	8.	1.24	5.0	29.2	59.1	2,61	81.1	:	6,5	1.	.2	4.39	5.	69.	2.32	2.	2.40	\$0.2	•	3.92	1.6.1	90.0	6.07	90.9	5.09	1.20	1.28	5,64	18.63	16.04	-7			M.0, St.	MOLENNE
2.15	56.		2,95	2.80	2.10	2.71	22		6.3		- -	8.	ę.	٤.	2,30	3.25	2.40	1.85	ŧ.	8	29.	5,95	9.0	5.90	2,09	2.	1.20	6.7	17,80	37.50	11.5	-		3	8UA_TNOM
٤.	95	2.	2.85	09'2	26.	2.78	20		<u>.</u>	53.	0.	£.	91	69.	2.20	9.75	2.20	Ē.	4.48	3, 35	9.	6,75	5.63	ສ	58.	5.75	1.20	4.90	16.90	17 (5	2		,   -	· ;	REWTH RUALTNOM
2.06	66.1	=	2.60	2,25	-	2.76	=		e 2	<b>8</b>	4.93	8.	3.30	95.	2,20	3.50	2,25	6.1	4,24	3.40	1,5	2.69	5.73	\$.25	2°	1.	6.	06.4	17.40	9	2	-	, ! =	1	רבכרבאכ
1.90	2.00	1.30	8	2.70	5.	2.75		: ;	2.10	3	4.10	8	4.33	1.55	2.35	3.80	2,40	1.90	4.40	3.85	1.55	5,65	9.	3.60	2,09	2.	1,25	5.65	19 45	3	73.57	-	.   c	,	QUERCY 3
(2.40)	2,15	1.20	8.	2.70	56,1	2 68		2	0		4.20	26.7	5.	5.	2.40	3.80	2.25	8.0	4,35	3,75	0.	5.80	3.90	3,95	(2,40)	1.15	1.20	5,25	17.80		116.72		1 .	•	S KJESICA S
(2,40)	2.15	٥٢.	3,35	2.70	28.	2,78		3	2. 0	5.	4.20	4.95	4.45	0.7	2.40	3.75	2,25	2.00	4.40	3.80	2.	5,80	5,85	5,95	8.	=	1,20	5.25	17 80		2 1 3		٠   -	-	PUERCY !
2,10	1.65	2.	2,75	2.50	1.25	7,	:	2	2.20	(2.35)	4.45	08.4	£.7	29.1	2.35	3,00	2,45	2.05	4.33	3,65	1,70	5,05	59,	8.	1,95	1.15	1,20	5.64		27			-  -	-	ОИІСО
2,09	2.08	9.	2,43	2.60	77		7,7	9.	1.75	3.55	4.20	9.7	8.	99.	2.25	3,65	2°.	2.05	1.3	8	79	5,86	5.75	5.40	2.05	=	1.20	7	2		2	25.4	~   •	•	CYZINO
2,05	1.90	707	2,45		=		26.2	<u>:</u>	1.78	720	4.10	77	3,65	1.50	2,20	3.65	2.15	2.03	4.40	8	3		5.25	35.	9	=	1 20			2 1	5	129.11	2	•	GEANT CASINO
2.20	2,20	1.35	(3.75)	2 55			06.3	80.	2.13	 59.	4.50	4,95	4.10	1,75	2,30	8.3	(2.65)	2.20	4,50	\$0		27.9	7.65	6.20	,	-	(145)	5	3	6.9	9.6	6.6	•	-	DOCK M 5 3
2,20	2.20	5	3.15		: :	: :	2.30	.23	2.10	59.	4.50	4.95	4.5	1.73	2.30	3,76	2,55	2.05	4.50	9			2	=		3	3	, ,	2.5		<u> </u>	Ξ	•	~	DOCK H 1
2,10	.9.	1.24	2 65	,	, .	}	2.80	 St.	26.1	£9.	4.35	4.70	3,55	99.	2.25	3.65	·2.30	(2,80)	4.50	*	9		3 2		: :	3 2	3 -	1 5		2		142.94	7	-	COFFACE
2.15	(2,30)	(1.55)	3.20			3 3	2.65	.30	2.65	ē.	4.37	5.40	7.0	(1.95)	2.40	3.85	2,55	2.20	8	1 2	; 5		( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )	2						0,		152.3	~	•	OI YMAS
2,15	(2,30)	~			(3.30)	1	(3.35)	8.	(2.90)	<u>8</u> .	4.75	5.40	\$.	(36,1)		3,85	2.55	5	4.45		? ;		3	, ,		; ;			06.30	50.55		157.27	-	•	6 AMUR
2.20	(2,30)	12.5	(C. )	; ;	3.6	6.	2.95	1.30	2.29	1.95	4.75	3.40	9	(1,95)	2.40	3,95	2.55	. 40	3		2	2 5				G .		(6.1.	9.30	19.50		= 1	٦	•	8 AMU2
2.15		: :		; ;		3	5.	<u>.</u>	(2.90)	1.80	69			.65	2,30	3.70	2.55				3. 5	를 :	27.		Ç. :	2 :	4 1	9 1	۶. ون			152.22	-	-	/ YWNS
5.2	2	3 5	<u> </u>	}	£ 5	<u>.</u>	2.83	 	2.85		4,65	(3,46)	(4.46)	1.65	2.25	3.60		, ,	(0)	] :	2 3	(1.80)	6,25		2 !	5.13	£ :	S	<del>.</del>	19.50		152,42	c	m	9 WMCS
2.10		3 5	2 2	2 1	<u> </u>			<u>.</u>	2.85	1,55	4.25	46,		5	_						•	9	6,50	5	6,53	2.13	2 :	1.20	5.	18.80		148.27	•	٥	\$ YMOS
2, 10	• •-		0.7	-			2.70	1.20	2.05		4,75										£ .	2.	6.30							6.8	42,55		=	-	> AMUR
2 20		5 :	£ ;	, ,	2.90	-73	2.70	2	2,85	1.55	4,25	4.95	•		, ,	9.				_	7.05	§. -	6.23		9	~ 	<u>-</u>			8. 8.		146.75	<u> -</u>	0	£ AMUR
1.5							2.70	- 0	2.83												_									18.80		148.	0	-	I YMNS
2		8. 5	2.		2.65	1.25	2.76	<u>-</u>	1.90	.20	7		9	; -			-		· ;	•	5. S.	<u>z</u> .	5.83	5.75	Š	S.	<u>.</u>	<u>.</u>	4.55	17.30		133.11	~	0	M REPUS
8							2.78	1.20	1,69																			1,20	9,	16.53	37.45	132.50	<u> </u>	-	HTVOMAM
7,2							2.90	(1,35)	0 2.20		_				_										_				B.36	(21.00) (21.00)		5.	0		\$ 40cc
2.2	_	8 !	ę ;	3.20	2,7	(2.20)	2.80	(1.35)	2.20	2.3	(2,00)	8	-		6	(2.2)			2.3	- -		 69:	6,23	0. j	(7,16)	2.00	1,23	2.	9.3	20.00	46,00	156.26	•		1 4000
STATES IN		PAIES PANZANI	CRACKERS RITZ	PETITS POIS CASSECRAIN	MACEDOINE CASSEGRAIN	MOUTARDE AMORA	SUCRE ST. LOHIS	CHOCOLAT A CROQUER POULAIN	POTAGE DESIYORATE KUBOR	PUREE DESITYORATEE MOUSSELINE	CAFE SOLUME NESCAFE	FROMAGE SUPREME	Niver of The North	THE CONCERN OF GLOSIA	AT CONCENTRE ALICE NEAT F	AIT THE BOUNDS! BEEN AIT	CACHEL MATING CHAMBOURS		CREME DEGLER MOST-WINE	BLUME INOT DE SANME	BEURRE BAS DE GAMME	MARGARINE ASTRA	VEGETALINE	HAILE DE TOURNESCY, FRIADOR	DIERE KRONEMBOURG (Pack na 6)	ROISSON FRUITEE OASIS	EAU MINERALE EVIAN	EAU MINERALE CONTREX	SUDA SCIMEPIES (PALM ON 6)	APERITIF MARTIN	PASTIS RICARD	TOTAL	PRIX MINIMIN	PRIX MAXIMUM	

ANNEXE 7.c. - MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1977

<b>39</b> .	_	8.2.8	30.2	90,08	 	6.9	0.5.0	=	66.7	2	25.0	 6	0.0	17.6	7	28.4	1.2	2.01	87.8	6.9	22,3	9	<u></u>	9,	25,0	24.0	~~ ?	23.8	0 :	ئ ئ		1	<sup>d</sup> ⊌3
09.0	2 07.0	52 5	. 88.	1,23	98.0	67.0	0.75	<u>.</u>	04.	57.	1.15	52.	9.	0.45	2.	23.0	9.	\$	_		1.25			_						20,91		<del>-</del>	au-cse4
17.	6.	=======================================	2	=======================================	\$	2.78	÷.	*	2.42	5.3	5.30	 8.	3.0	7.64	3.87	2.52		4.67		2	6,42									451,00,2		<del>- !</del> !	DIEFERENCE HOYENNE
2.30 2	12	- 25	5.	3	(2.10)	.78	3.	 S.	5	6	<u>.</u>	<u></u>	58.	09.2	2	2,45	7 56	57.3	90.0	1.75	6.35	5.95	9 8	 			 28.			147,75	~ !		RUAJTNON
2	20 2	 	2.75	.65	. <u>2</u>	₹.	8.		2.20	8. 8.	5.25	• • • • •	0.90	2 09.7	.75	2.40	<u>-'</u> ਬ	2	8		6.31		5.73	1.05						43.03			RDSYN RUALTNOW
.95 2.	.93.		3.10 2	2.90	<u>.</u> ج	2.76	8.	<u>-</u>	2.22	21.5	5.10	3.90	0.93	2.55.2		2.18	_	4.50	3.60.	59.	6.13		5.40							141,69	-	0	רבטרבאכ
(3.45)	2.00	1.30		3.50 2	55.	2.75		2.03	2,25	5.50	5.25	(4,45)	0,92	2.60 2	3.80	2.45	7 657	6.80	06.6	- 일	5.80						2. 2.	-	, .	150.67	_	~	ONERCY 3
(2.45)	15	- 52	3,35	<u>.</u>	06.1		₹.	8	2.45	5.40	5.35	(4.45)	(30.0)	2.60 2		2,35 2	2.05	4.50	3 95	 	5.80 5	5.95			<u> </u>		5.40		42,10	148,43	~		ONEBCA 3
(2,45) (2	13	9.	3.45	2.90	- 08.1	*	 E.	2.03	2.50	9.60	5.20	(4.45)	0.95	2,65	- 2:	2.35	2.05	4.75	3.90	•	5.60	5.95					5.40 S.			48,46	-	~	ONERCY 1
2,15 (2,	.90		3.8	2.50 2	1.25	2.75	1,25	1,90	2.20 2	5.40	5.30	8.8	0. 56.0	2.60 2	9.00	2.55 2	2.03	4.60	3.95	07.1	6.35	5.80	5.90	2.20	_		5.20	19.60	42.90	147,75 14	-	•	озип
2 01.3	2.03	2	2.05	2.65	0.30	2.75	 SE.	1.50	2.30	5.74	5,06	3.80	0.98	2.60 2	3.80	2,50 2	2 (07.5)	4.58	3.78	1.65	6.17	5.30 5	5.35	2.13		<u></u> -	4.95	18.20 19		144.05 14	_	_	CYEINU
2,05	1.90	8				2,66.	ĕ.	8.	2.20	5.5	16.7	3.20	0.92	2.55	3.75	2.25	2,50 (2	4.58	(,37	1.62	6.17	5,70 5	5.35	.90			4.75	18,20	40.20	141.41	-	0	GEVAT CASINO
2.25	2.20	9.1	(3.60)	3.20	.35	2 90	₹.	2.20	2,30	=======================================	5.30	3.75	5.	2,65	£.	2.65 - 2	2.20	(4.85)	.35	58.1	6.70	8.	6.20	2.50	2		5.80		43,50	155,33 14	0	2	DOCK M & 3
2.25	2.20	1,35		2,85	1.30	2.95)	9.	2.80	2.35	5.89	5.30	8.	8,	2.65	3.80	2.65	2.15	4,65	.35	1.03	6.30	9.9	51.5		_	8.	5.45	19.80	43,40	153.60 15	0	~	DOCK W 1
2.15	1.95	06.	8		1,25	2,80	.30	8.	3.10	5.87	8,9	8.	. 36,0	2,65	 S.	<del>-</del>	56.	.75	<u>.</u>	1.75	6.63	59.9	52.	5.20	1.20		8.8	19.20	42,55	149.12	_	0	- TEGYELCO
2.25	(2.30)	09.	3,60	3.60	26.	2.85	(3,75)	2,85	2.50	5.90	(5.75)		8	2.70	8	2.65	2.40	4.70	25.	8.	6.72	5.73	6.50	2.33	¥.	.45	(2.50)	(22.40)		162,32	0	5	01 YWOS
2.25	(00.2)		3.60	3.50	0 <b>6</b> .	2.05	.35	(2.90)	2.50	6.15	(5.75)	2.7	(30.1	2.70	8	2,65	2,30	4.68	4.32	8.	6.72	5.73	6.50	7.25	\$.	1.45	5.50	20.80		187.57	0	-	6 YMOS
2,25	(2,30)		3,60	3.60	1.95	2.85	1.45	2.80	2.50	(6.85)	(5.75)		_=		(4.95)	(2,80)	2.50	4.70	(09'4	.95	57.9	(6.25)	6.50	2.33	25.	(35.1)	06.9	19.50		101.65	٥	2	8 YMNS
2.25	2.20			3.60	96.1	2.65	1,35	2.05	2.50	8.	(5.75)	1.15	_		3.85	2.65	2.30	4.69	77	28.	(6,85)	5.73	6.25	2.25	1.20	£	9.5	19.50	42.55	55,16	-	-	/ YWAS
2.25	2.20	09	39.7	(3.75)	6.	2.85	5.	(2.90)	2.50	8.	(5.75)	4.15	(8)	2,65	£.	2.65	2.30	4.65	4,32	2	(6.83)	5.75	52.	2.29	1.20	35	5,50	19.50		155,02	-	2	9 YMOS
2.15	202		3 60	3.60	1.85	2.70	.35	2,85	2.20	5,55	5,30	3,65	95	2.55	3.75	2,60	1.95	4.70	4.22	1.76	(6.83)	5.75	6.25	2.25	77	 0£.	5.50	18.80	42.55	151,10	7	<u> </u> -	S YMNS
2.15	8	2	3.60	9 60	58.	2.70	\$.	2.85	2.20	5.55	5.30	3,85	0.0	2.55	3,75	2.60	1,95	4.70	55.	8	5.75	5.65	6.25	2.25	1.29	1,30	5.55	13,80	42,55	15.	~		7 YMOS
2,15	2 00	51	3 60	3.15		-2.7	5.7	2.85	2.20	55.55	5,30	3,65	68	2.55	3,75	2,65	1.95	4.69	4,22	-	6.72	\$,65	6.25	2.25	627	1,30	5.55	18,80		150,51			£ YMNS
2.15	8	=	09.5	3,60	5	2,00	.35	2,75	2.20	5,55	5.30	3.85	0 80	2.55	3,75	2,58	26.1	4.69	4.22	8.	6.72	15 16 15	6,25	(2.75)	120	, 8.	5.55	18.80	42.55	151.35	-	-	"I YWNS
02.7	8	2	2 80	2 85	Š.	2.76	5.	26	2.10	5.13	8	3,75	5	2.55	3.69	2,32	730	4.60	8	02.	51.5	2,50	5.40	2.15	5.	12.1	4.90	18,20	2.5	142,02		0	M REGUS
°.2	06	1 2	2.90	2 00	Ē	2.78	, S.	2,29			7.60	6				2.38	1.30	4.61	3,67	1.60		5.60	171	1.90	1.20	1.12	4.75	18,25	41,60	142,46	=	•	нтломам
2,30	2 08	9	7	2 90	2,3	2.80	59.	. 2.20	(3.50)	6,35	5.25	3.65	8	9	7.	2,69	2.20	6.4	12	(2,35)	6.25	3	(2.10)	2.15	1,30	1.30	6.50	2,00	(80.38)	161.29	~	9	COOP 2
ر د و	5	2	9	2	8	2,80	1,65	7.20			(5,75)	3.65	8	8	4,75	2.5	2,20		4.23	(2,35)	(6.85)	5.80	(2.10)	2.13	2.	1.30	6.50	ž.	(46.00)	162,15	0	-	1 4000
DISCUILS LU	PATES PANZANI	CNACKEDS RITZ	PETITS POS CASSEGRAIN	MACEDIANE CASSEGUAIN	MOUTARDE AMORA	SIKKE SI. LOUIS	CHOCOLAT A CROQUER POULAIN	POTAGE DESHYDRATE KUBOR	PUREE DESILYDRATEE MOUSSELINE	CAFE SOLUBLE NESCAFE	FROMAGE SUPREME	FROMAGE BOURSIN		LAIT CONCENTRE SUCRE NESTLE	LAIT EN POUDHE REGILAIT	YAOURT HATURE CIMMBOURCY	CHEME DESSERT MONT-BLANC	BEURRE INUT DE GAMME	DEURRE BAS DE GAMME	MARGARINE ASTRA	VEGETALINE	HINLE DE TOURNESOL FRUIDOR	BIERE KRONEMBOURG (PAUR DE 6)	BOISSON FRINTEE OASIS	EAU MINERALE EVIAN	EAU MINERALE CONTREX	SOUN SCIMEPPES (PAGE OR 6)	APERITIF MARTIN	PASTIS RICARD	TOTAL	PRIX MIRIMUM	PRIX MAXIMUM	

	_	_				_		_			-		₹.	-	•	•	•	6 2	S. I.	<del>-</del>	•	٦.	<b>5</b>	-	,	•	~	25.5		•		;					4,	3
2	0.	<u>;</u>	74.5	=	26.8		35.3	1,20 114,3		<u>.</u>	0 22.0		0,83 49.4		8.87 OI.1	0.65 28.9	0.6U 31.6	05.0	F 613	0,55 32.4		1,55 24,4		0,80					:	15.		<del>-</del>			-			-
05.0	<u>.</u>	9.	5.	<u>:</u>	6,7	3	3	<u>-</u>	0.65	2.3	2.			÷.	<u>-</u>		<u>.</u>							9	_				2	36 22,25		7		CSB	A 3.	ENC	FFER	10
×.	2.20	.5.	3.	3,24	3	2,73	8.	21.	2.	2.8	5.5	? —	- -	~ ~	-	2.67	2.2	•	3.	<b>8</b> .	 	3	<u>.</u>	Ž.	5				3	16396		7	}			4E	) 	m
2.15	8	5.	2	9.8	- 35	2,78	<b>2</b> .00	1,20	2,15	7.95	8,55	4.15	9. 0	<b>2</b> .7	8	2,78	2.	2.	2	2.1	7.65		39.9	<u>s</u> .	DE. 1	₹.	2. 5.	28.82	3.5	158,35	• !	• -	3			40>	7.140	m
2.15	3.	710	2.72	547	50.	0/.2	36.	8	2,10	£.95	5.13	ŗ	(B4, F)	2.83	3.5	2,70	3	4.98	37.5	2.03	7,65	7.50	5,70	1.80	7.	1,37	4.55	19.50	44.50	153.89	~ :	_ {	9	Xo E≥	Н	₩V	٠٠-١٠	n
2.20	2.00	1.20	5.	2.50	25.	۲.۲	1.95	1.25	2.40	0 <b>8</b> 8	5.20	5.6	8.	2.70	4.05	2.50	38.	4.70	4,25	2.00	7.80	6.65	37.0	2.10	1,30	1,34	9.20	19.00	43.80	153,55	•	0				ЭŁ	:3703	-
2,10	2.10	9.	3.50	3.50	2	2.73	2.15	07.1	2.23		3.58	4.15	g	2.70	8	2.70	8.	9	4.60	8.	9.60	3.	6.25	2.10	B	- \$-	<u>.</u>	21.95	48.20	167.30	- !	•				٤ ,	Casi	30
(2.55)	2,13	=	(e, 80)	1,35	04.	2,75	2.25	<u>e</u> .	2 50	1,20	5,65	4,20	3	2.80	8.	27.7	2,20	4.50	3.95	2.3	7.30	<b>6.</b>	7.85	2,25	oc.	¥.	4.75	19.45 \$-	44.20	160 95	•	2				2 /	SEE	ne
(2,55)	(5.80)	(0.70)	3.45	3,25	06.1	2.76	1.70	S	2,50	7.40	5.90	4,20	0.95	2,70	8	2.50	2.20	2.	3	2.15	7.75	.45	6,65	2,10	06,1	9.	4.75	19.80	44.80	189.91	-	-				1 1	C#3/	10
. i	2.20	1.20	3,05	2.90	09'1 .	2.80	1.95	1.10	2,20	8,20	5.50	4.15	3	2.70	2,	2.7	8.3	4,65	\$		2		6.15	2.20	0.3	1.20	9,80	19.50	44,50	157.45	_						æ⊪	40
2,20	2,20	1.20	2,85	2.83	2	2,75	S	1,20	2.20	7.70	9,20	4.25	1.01	2,70	2.4	2,63	2.00	7	7	3.	7.95	6.53	3	2,36	1.35	£.	5.10	18.20	41.50	152,00	~	9					SINC	0
77.77	20.2	1,15	2.75	24.2	99.	. ed	.9 .93	9	2.10	7,35	900	2.2	0.90	7.53	\$. \$.	2,40	2.10	79.	4.25	ξ.	7.65	6,65	5.66	2.1	77	£	5.10	18.29	44.50	152.20	-	٥		:	INIS		77.72	20
2.35	2.20	1,50	3,80	3.40	(1,95)	(3.00)	2.28	1.45	2,45	8.25	5,65	4.25	9	2,80	4.45	2.15	2,40	(5.10)	3.65	2.20	9.20	6,65	6.75	(5,60)	05,1	1.60	5,45	(22.85)	47.50	171.05	<u> </u> -	8				z n	SCK P	<b>.</b> G
2.35	2.30	5.	3.45	3,25	57.	(3,00)	2,20	(2,25)	2.40	8	5.55	4.33	2	2.85	3.80	2, 85	2.35	(8, 10)	04.4	2.20	9.10	(7,90)	b,70	(2,60)	(1,60)	1.60	5,85	22,50	47.40	173,13	-	9				ır	CK P	oc
2,25	2,10	÷.	3,35	2.7	1,30	2.90	2.06	1,25	2.35	9.00	5.20	4.15	8	2,75	÷.10	2,65	2.15		3.63	2,15	8	6,75	50.9	2,30	1.25	1,35	5,45	20,50	36,40	162.40	2	-				730	] <b>\</b> F∃(	က
2,35	2,35	(1,70)	3,85	3,70	(1.95)	2.90	(2,40)	58.	2,60	8	5.90	4,25	0.	2.90	4.20	(2.90)	2.45	95	09	2.13	8.6	7,20	(0.8.9)	2,35	(09'1)	(1,65)	90.9	22,40	47.70	174.25	٥	1				0	l AM	ıs
2,35	2,35	(1,70)	3,65	(3,80)	(56,1)	2.90	(2,30)	1.55	2.50	1 20	06 9	£1.5	2.	2.90	4.20	(2,84	7.45	56.7	9	2,13	8	7,20	(9.BU)	2.35	(1.80)	(1,63)	9.9	22,40	47.70	173.65	0					6	YMI	าร
2,35	2,35	(1,70)	. E	3.70	(1,95)	2.90	2,10	25	2 50	8	(6. 10)	52	20.	2.70	3	2.85	7.45	35	9	2.15	8.80	7.00	(08.9)	2.5	8	€.	5.90	21, 30	47.05	171 70	0	-					AMI	าร
2.25	2,35	(0, 1)	3.65	3.75	(1,95)	2.50	(4,30)	09	2 50	9	(6, 10)	52	2	2.65	3	2.65	5		9	(2,25)	30,6	200	(08.9)	2 35	2	1.50	9,90	21.30	41 05	5	-	,				<u>′</u>	<b>∀</b> Wſ	าร
2.35	2.35	(0, 1)	3 40	27	(6, 1)	2.80	2.10	30	2.50	3	2 2	(\$4.3)	2	2.65	06	2.65			3	2 23	90	7 00	6.70		35	.45	5.90	21.30	97	16 P.	-	-				9	AMI	าร
2.25	2		2		(35)	2 70	96	9	2 20	27.		(2, 2)	6	2.65	98	-		2 4		2 20	(0 40)	2.40	92.9	,	9	2	96.50	20 40	44	,	-		 			s	AM	75
2.25	8		2	2	(5% 1)	, 2G	8	2		3 .	; ;	3	2	2 70	3.00	2 80		, y	3	(52.6)	( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )		202		3 4	1.35	26 4	20.40	4		~	-				,	AMI	าร
2,3			3	. 2	, -	- 2		: =		7 .	3, 3	; ;		2 65	3			2 4					, S		3 -	2	200	04.00	34.34			' ; <b>-</b>				2	Ang	าร
2.25	2.15	1 20	3.63	3 65	1.90	2.70	2.26	\$7	=	7 2	380	51.5	6.0	2,63	6	2.80			25	2.40	9	89	02.30	,	.35	9	36.50	20.40	46 45	166 54	,	0		1 mc		ı	Yrır	15
2,20	8.	52	2.95	2 65	35	2.76	56,	01,		2 2	5	3.95	8	2,70	9	2.32		. 2		8	7.05	9 70	85		, f	96,1	5.10	19.60	00 77		<del></del>	0				М	)>ER	is
2.15	2.05	-	8	2 65	1 3	2.56	3	1.07	0.0	2 2		3	1.15	2,70	3 85	2.28		3		2	1 8	5	6.43	200	3		200	19.50	97.70			0	İ			чш	ncwy	'N
2,30	2,30	08.1	3.40	06.7	9	2.80	(2,30)	1.25	î ?	3	3	(4,45)	9	01.0	(2 00)	2 25				8	22	7 15	2		3	3	6.20					-	<u>-</u>		•		=00	;;;
2,30	2,30	20	3.40	2.90	₹.	2.80	(2,30)	3	(0 40)	15.0	2	(\$1.5)	5	(3, 10)	(5 00)	7 7	3	) (	. :	8			51.9			2	(pg. 9)	22.15					<del>-</del>			i	<b>e</b> 00	: :
(iiscurs Lu	PATES PANZANI	CHACKERS RITZ	PETITIS POIS CASSEGRAIN	MACEDOINE CASSEGRAIN	MOUTARDE AMORA	SUCHE St. LOWS	CHOCOLAT A CROQUER POULAIN	PULAGE DESHYDIATE KUDOR	NI 1986 DE STANKATEE MOUSSELIN	THE SOUTH IN WASHINGTON	ENGINEER STREET AND	FROM SE HOURSIN	LAIT CANCENTIE GLORIA	1.AIT CONCENTRE SUCHE NESTLE	ATO EN POURSKÉ REGILANT	VACABLE DESCRIPTIONS CHAMBOHROY			SWIND SAH BENDER	MANGARINE ASTRA	VLGET AL INE	CONTRA CONTRACTOR DO SE MAIO	MERE MONEJAROUNG (PAGE DE 6)	AND ASTRUCTOR OF THE	EAU MINERALE EVIAN	EAU MINERALE CONTREX	· ·					PRIX MAXIMIM						

ANNEXE 7.e. - MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JANVIER 1978

	Coop 1	Comp 2	Memmouth	Coop 1 Conp 2 Hermouth Super H Suma 1	М	Suma 3	Screen 4 Su	Suma 5 S		J. Suma	S 8 east	OJ 6 PM	Cofrade! Doc	A MI DO	ct H3   6.(a)	sino Casi	no Unic	Overcy	Deenc	y 2 Quercy	3 Lecterc	Montlaur	Montlaur	Hoyenne	OIFF, Abs	S. P.
Biscuits LB	2,25	2,25	2,10	2,2	2,75	2.25	2,25	2,75	2,40		2,25	2,40		_		L.	_	_				<u></u>	2,35	2,25	0,35	16,7
Påtes Fanzant	2.30	2,30	2,00	2.05	5.75	2,75	2.25	2,75	(2,35)		(2.32)	(2,35)	2,10						_				2,05	2,19	0.35	17.5
Crackers Rftz	1,55	55.	1,10	0,1	£.7	. z	69.1	1.70	£.		(1,75)	(1.75)											7.1	1,45	0,65	59,1
Petis Pois Cassegrain	3,45	3,45	2,90	2,90	(4.10)	(3.00)	(w. *)	ω. •	(4,10)		(4.00)	(a.e.)										_	3.10	3.57	01.10	37.9
Macédoine Cassegrain	2,90	2,90	2,90	2,65	3.95	1.95	3.95	3,95	Ę		Æ.	4,05											3,30	3,44	. <del>.</del> 5	54.7
Moutarde Amora	(2.15)	(5.15)	1,32	£.	2,10	96.	£.	2.00	<u>ج.</u>	۶.۶	2,05	2,05	1,35	1,95	1,35	1,25 1,	1,3			2.00	1,45	0,1	1,70	1.7	06.0	72,0
Sucre St Louis	3,0	2.38	2.3	2.95	2,30	2,30	۶.۶	2,9	2.95		3,10	3.10		_								_	2,95	2,98	0,37	13,1
Chocolat A croquer	2,25	2,25	2.15	۶.۶	(2,40)	(2,40)	(2.40)	(2.40)	(2,40)								20.7	2,7					2	2,76	5	
Potage Déshydraté Kubor	2.40	2.40	8,1	2,10	2,95	2,95	2,95	2,95	(3.05)										-				2,15	1.4	χ.	4.09
Purfie déshyd. Moustine	2.50	9.2	8.	1,60	06.1	9.1	8.	8.	2,55					-								_	2.22	2.13	1.35	2
Café soluble Nescafé	 6	2,6	6.51	6.75	6.95	6.95	£.95	£,3	0H.,				_	-									£	8.	5	40.3
Fromage Suprême	5,65	5,65	5,15	χ.	_	(0.9)	5,75	5,50	(6.20)		(6.20)						-						5.65	5,59	9:	21.6
Fromage Boursin	4.32	4.32	8,	χ.	4,32	4,32	4,32	4,32	26.														99	4,32	9.65	16,3
Last Concentre Gloria	(DZ.E)	£.		<u>.</u>	0.1	9:	٠ <u>.</u>	0,1	٤.														8.	80.	0.25	26.3
Laft Concentre Sucre	(3.20)	(3,20)	2.70	2,70	2,75	2.75	2.75	2,75	2,75		5.73		2.80						-	- 2			2,	2,7	5	8 02
=	(2.00)	(8,00)	3,98	3,45	3.95	3,95	3,85		8.															2	2 -	2 2
Yaourt Mature Chambource	2,58	(2,95)	2°,¥	12.2	2,55	2.R5	2.85		2,90					-									2 5		; ¢	
Crème Dessert Monthlanc	2,50	S.5	2.10	2,05	2.75	2.25	2,25	57.2	2.45		_	_											2	7		. ×
Beurre bas de Gamme	4.3	£,45	3,95	3,95	(4.95)	<b>4.</b>	£.	9.19	<del>.</del>			_											- 2	8		20.7
Beurre haut de Gamme	(5.16)	5,7	F.	£.	26.	6.	£.		ž														86	2	0.51	9
Margarine Astra	(2,52)	(25.52)	20'2	1,85	2, 10	2,07	۶.۲		2,10								2,11						2.10	2.11	19.0	36.2
Vegetaline	8.	2.30	6.55	6.55	7.95	<u>۶</u> .	7,95	£.	16,7									_	_		_		1.3	7.66	2.50	38.5
Huile de Tournesol, Fruidor	6.70	6.70	6,15	6,25	5,45	6,45	6.45	6,45	6.65	6.65	6,45	6,45	6.25	(6.90)	(e,m)	6,26			5.35				7.1		8	9.01
Bibre Kronembourg (pack de 6)	7.45	7.45	9.30	6.73	£.3	6.70	6,70	6.70	9.80			7.10						9				2	5	5	:	9
Botsson fruités Basis	2.7	2,25	8	2,15	2.35	2,35	¥.,	2.35	2,35	2,35		2,35		_			2.30			5 2.27	2.10		2	2,27	2	
Eau minérale Evian	£. :	96,1	2,1	\$27	£. :	χ.	32	_	\$2.	1,35	€.	1,55	1,25	(G)	_	_								*		; ;
Code Columnate Contrex	£ . 5	£ ;	R	R.	Se. 1	56.1	£. ;	_	£ ;	1,55		_													5 6	
5	22 15	22 15	3 5		8. 8	8 5	8, 8	R. S	R :	B :			R 5		5,95 5,30	30 2,30	5,65	5,75		5 6.10		8.8	58.5	2,78	2	, e
	8		3 8		_		2 4	-		2 :	_	_		_							_	6.5	8	2	8	7 7
produite	123.60	(m) (c)	12 . T	26, 27		2 2	C		60,7	6 8	:	_		_			٠					6,00	8.	£5.98	8	
Т				200	4		iciani.			8,	2	1 100	+	╗	7	7	7	7	-	-	155,96	152,23	159,53	163,46	22,75	15,0
				•		-	-	-	-	-	-	-	~	-	-	-	-	Н	•	1	Н	11	-			
THE MENT SIMPLE	`		 -	-	-	<del>-</del> ,	~	~	<u>-</u>	<u> </u>	_		-			_	_	_	-	_	•	•	•			

ANNEXE 7.f. - MATRICE DES PRIX DE L'ENQUETE DE JUILLET 1978

	1 4003	2 0007	"termouth"	Super H	Coop 2   Hermouth   Super H   Sume 1   Suma 3   Suma 4	2 5	S 0 0 0 0 0	Sums S	State 6	L	Suma B Sum	9	birade   Doc	DOCK TILL DOCK TIS	_	Ę	32 United	Overcy	11 Overcy 2	Overcy 3		mtlaurill	5	Te	8	٩
Biscutts Lil		2,33	2,25	2,25	2,30	2,30	2.35	2,30	04.5	2,30	2 06.5		2,40 (2,	-	210	212	-	2,45	2,45	2,45	2,33	2,25	2,25	2,33	Г	21.4
Pâtes Panzani	2,50	2,50	2,13	2,20	2,45	2,45	2,45	2,45				_			_			_	2,30	2,42		2,42				1,12
Crackers Aftz	5.70	٤.	115	5.3	1.80	1.65	9,	8.							_				1.45	1,45		1,15	_	_		55,2
Petits pols Cassegrain	3,25	3.25	2,90	8.	3,30	3,30	(4,90)	3,30	3,30	_		-			_		_		3,70	3,75		2,30				9.76
Macédoine Cassegrain	3.49	3.49	3.49	8,2	3.15	3.95	3,95	3,95							_				3,50	3,50		2,90				<u>:</u>
Houtarde Amora	(02.2)	(2.20)	1,59	8	£.	£.	06,1	26.1			_	_		-	_		_		2.03	1,50		98,				0,0
Sucre St-Louis	3.10	3,20	3.3	3,3	3.20	3,20	3.20	3,20	3,45								_		3,00	3,00		3,05	-			0,05
Chocolat & croquer Poulain	2.10	2,10	2.07	2,08	2,20	2,10	2,10	2,10	2,20								_		2,00	59.1		2.00				9.0
Potage déshydraté Kubor	2.45	2,85	1.90	2,15	2.85	2,85	2,65	2,85		_									2,2	2,10		8,				.0.3
Purée déshydr. Houstine	(09*2)	(2,60)	1.83	2.03	2,05	2,05	2,05	2.08							-		_		2,35	20.2		2,00				.,3
Café soluble Nescafé	(7,55)	(7,55)	6,51	6.50	6.65	6,65	6.95	6.65	۳.۲			_			_		-	_	9,45	6,45		6,50				1.1
Fromage Suprême	5.75	6,15	5.55	2.60	6,70	6.20	5,23	(6,65)	(6.65)						_				5,65	5.95		5,55				6,7
Fromage Boursin	35.	-S.	₹.50	4.45	6,83	4,83		£9.							_	-	-		(2,90)	56,4		4,50				9,5
Laft concentré Gloria	(1,25)	£.73	<u></u>	6.1	1,20	٤.	1,15	<b>R</b> .	8.						_		_		8.	00,1		1,08		_		5.0
Last conc.sucre Mestle	(3.45)	(3,45)	2,90	2,60	3,10	3,10	3,05	2,95	3,15		_	-		-	_		_		2.90	3.05		2,80				7.2
Lait en pondre Régilait	(5,25)	(5.25)	€.	۶.	Ð.,	DC.	4.10	4.55	1,75			-							9.	4.26		6.3				9.6
Yaburt nature Chambourcy	3.12	3.12	2.80	2,53	2,90	2.90	2,90	2,90	3,10			-							2,65	2,60		2.63				2,65
Crime dessert Hont-Blanc	2,80	2.80	2.49	2,00	59'2	2,65	2,65	2,60	2,45	_		-	_	_			_		2,25	2,60		2,25				00,00
Reurre has de gamme	4.92	6,4	P, 10	£.	2,00	2,00	£.	9.00	2.07		_	_			_				5,25	4,68		8,6		_		5.0
Beurre hant de gamme	(5,65)	2.2	5.40	5.35	5,40	5.40	5.40	5,40	2,40			5.25		(8,65) (8,65)			5,35		5,3	5.29		5,45				7.6
Hargarine Astra	2,3	2,29	2,05	2,05	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35			_	_	_	-	_	-		2,40	2,24		2,05	_			9,5
Vegetaline	(00.6)	8,30	7.22	7,35	. s	7,94	7.95	2.3	7.94			_							8,	7,30		1.5				9,8
Huile tournesolFruidor	6,70	6.70	6.75	2,7	6,05	6.65	6.65										-		8,9	06,9		6.75	_			8.0
Bière Kronembourg (Pack de 6)	(06.7)	(2,00)	18.9	6.81	5,80	S,80	5.80	2,80	_						-	_	_		9.90	5,35		, 95 50				9.48
Botsson Fruitée Dasis	2,45	2,45	2,25	2,15	2,55	2,40	2,40	2.40	2,55		_				_		_		2,20	55.5		2.25				2,0
Eau minérale Evian	<del>.</del>	5.	1,37	1,35	1. <del>0</del>	1,40	œ. -	ę.	_					_			_		5.3	1,35		1,37	-			9. M
Eau minérale Contrex	5.3	1,45	1,42	<b>₽</b> .	₽.	₽.	٠.4	₽. 1	_			_					_		9.	₽.		1,42				9,6
Soda Schweppes (Pack de 6)	(00.7)	6,80	5,30	4,90	96,9	6.00	00'9	9.00	5.35					_	_				6.10	2,00		5,30				6,5
Aperitif Hartini	72,75	22,75	8,78	19,50	20,85	50,05	20.85	20,40	21.90 2				_	-			_		9,60	90,02		19,50	_			1.3
Pactis Ricard	(20.00)	(20,00)	45,00	\$2,4	5,05	45,05	48.45	5,05	47,65	•	_	_						_	45.00	44,55		15,00			. 80.9	3,6
Coût total 30 produits	(56,081)	180,53	160.93	65,831	166,77 16	1 77, 78	170,78 16	168,07 17	176,84 174	176,97 180	60,00 179	179,42 166	166,55 180,67	67 179,36	158,34	159.39	167.76	00.02	09.99	161,57	160,43	1 21,651	167,03	52,69	19.22	E,5
Prix minimum	-	0	9	6	G	٥	-	0	0	0	0	0	0 1	0	٥	•	-	2	3		5	8	-			
Prix maximum	2	•	٥	6	•	6	-	-	~	s.		•	02	•	0	٥	-	-	-			0	0			Γ

	1 doo1	141 Z 4007	nenouth Su	per H S	time   St	Coop 1 Coop 2 Permouth Super M Suma 1 Sumo 3 Suma 4	S SUMME 5	2 Sums 6	Suma 11	B Press 1	Sums 9	Colrade	DOCK HILL	DOCK NO JGE	GE CAS TING C	Castro Um	Umico Ou	Quercy 1 Quercy	rcy 2 (Vercy 3	y3 Leclerc	erc Montlaur	aur H Montlaur	laur Moyenne	we Diff.abs	S. ERP	П
Biscutts LU	2,44	2,44	2,30	2,44	2,40	2,40 2,4	2,40 2,40	9 2,5	_	_	<u></u>	19.5	ļ.,	(59.5)	-	2,35 2	9	H						_	32,	_
Pâtes Panzani	29'2	29,5	877 877	2.45	2,65	2,70	2,70	9,5				2.55	2,90										-	29 0 29	23,	_
Crackers Ritz	<u>.</u>	8,	917	£.	98'	1,80	1,90	_				1,65	98.											_	96	_
Petits pois Cassegrain	 8.	3,8	3,30	2,3	3,33	3,25 3,25	3,55					3,50	£,									-			8	
Macédoine Cassegrain	2,85	2.38	2,90	2.80	8.	3,95 3,95	3,95	_	_			3,10	3,47	3,47				-					_	1,75	67.	_
Moutande Amora	(2,35)	(2.3)	65'1	9	2,00	2,00 2,00	2,00					8	5.1		_	_									26.	_
Sucre St-Louis	3,38		3,30	3,30	3,25	3,25 3,25	3,73					3.40		_	-					_			-		12,	
Oncolet & croquer Poulafin	8,	8.	8.	E. 1	(59,5)	2,10 2,60	(2,65)					8.													₩,	_
Potage déshydraté Kubnr	2,80			2,50	3,30	3,30 3,30			-			2,75		_									_		98	_
Purce deshydr. Hous Hine	2,80		1,89	8.	2,05	2,05 2,05	2,05					2,00											-		-53,	_
Café soluble Nescafé	7,50			6,30	6,65	6,65 6,65	65 6,65	2,7	7.20	7,80	(8,20)	2.03	95,	95.	95.9	6,50	6,70	6,50	6,50 6,20		30 6.50		6,45 6,78	2,00	32,3	_
Fromage Suprême	£,3		2,3	5,55	5.35	6.35 6,35	35 6,35				_	2,80											_		₩.	_
Fromage Boursin	2.8		\$. \$.	8.	5,40	5,40 5,40	40 5.40					£.7						_							32,	_
Lait concentré Gloria	(0,1)			1,15	9:1	1.10 1.20	02'1					1,20										_	_		36.	_
-	(3,65)			9.0	3,10	3,10 3,10	3,10					3,15						_		_	_	_			37.	_
-	(2,55)	(5.55)	- 54.	÷.÷.	4,55	4,55 4,55	55 4,55					8.				_			_	-	_	-	_		26,	_
Yaourt nature Chambourcy	3,00				3,10	3,00 3,10	9,10					3,00	_			_									33,	_
Creme dessert Mont-Blanc	(3,40)						65 2,65					2,55			_		_								÷	_
Beurre Bas de gamme	<b>8</b> .						90.5		_			4,65								_					72,	_
Reurre Hant de gamme	5,30					5,50 5,40	40 5,40					5,55													27,	_
Margarine Astra	2,34		2,8		_		2,50	-	_			2,40				-	_	_							\$	_
Vegetaline	(3,65)			2,	6,33	9,32 9,35	35 9,32		_			7,85				_									25.	_
Hufle tournesol fruidor	7,25					6.65 6.65	65 6.65		_			6,80													16.	_
Biere Kronembourg (Pack de 6) (8,45)	(8,45)	_				6.15	15 6.15					8.7	-							_			_		37.	_
Botsson fruitée Dasts	2,68					2.50 2.50			_			2,70	_	_									_		37.	_
Fau minérale Evian	9.			<u>s</u>	55.	1,55 1,55	55 1,55					윜				_							_		3,	_
_				1,55		1,55 1,55	1,55					8			_	1,54		_					-		56.	_
(9 ab yo	_	_	٠ <u>.</u> و.ع	6.70	6,30	6,9 6,9	6,50	_				6,65				7,20									34.	_
Ē			20,50		21,80	21,80 21,80	22,70					22,50	(54,65)		20,50	20,70 23				_		_			8	_
Pastis Ricard	47,50	51,50		4.03	46,60	46,60 46,60	50 50,15	47,85		_		46,80	-	_			_	_			0,59	_	<u> </u>	8,70	<u>ē</u>	_
Coft total 30 Produits	186,08	190,15 164	991 52 166	166,20 176	176,08 17	175,62 176,35	35 180,72	183,59	186,97	(197,87)	190,30	172,89	187,87	187,12 164	64,93	66,83 177	111,27 17	173,78 175,55	55 172,01	165,66	66 164,67	173,24	24 178,96	33,62	20,5	T.,
Prix minimum	0	-			_	-	-	٥	2	0	-	-	٥	0	3	2	-	-	3	2	=			_	L	T-
Prix maximus	80	_	0	_	-  -	0	-	-	-	12	E	٥	٠	-	6	0	<del> </del>	ľ	0	-	0	°		-	-	1

ANNEXE 8.a. - LES VARIATIONS IDENTIQUES DE PRIX ENTRE JANVIER 1977 ET JANVIER 1978

Produits	Marques	Formats	Magasins	% de variat°
Chocolat poudre instantané	Nesquick	400 g	QUERCY 4, PARUNIS	54,8
Chocolat poudre instantané	Nesquick	400 g	CASINO, MAMMOUTH	38,2
Cabillaud congelé	Findus	400 g	UNICO, QUERCY SUMA 2, COFRADEL, SUMA 6, SUMA 4, SUMA 1	31,7
Crème marron	Faugier	500 g	COFRADEL, SUMA 3, SUMA 5	20,6
Huile arachide	Huilor Lesieur	]11	MAMMOUTH, MAMMOUTH, SUPER M, PARUNIS, MONTLAUR H	15,3
Cola	Coca Cola	1 1	GEANT CASINO, CASINO, SUPER M, LECLERC	
Crème dessert	Mont-Blanc	340 g	COOP 1, COOP 2, DOCK M 3	13,6
Huile tournesol	Auréa	11	LECLERC, SUPER M	11,6
Mayonnaise	Benedicta	175 g	DOCK M 1, QUERCY 2	11,1
Lait concentré non sucré	Gloria	170 g	QUERCY 5, MONOPRIX	11,1
Huile tournesol	Auréa Fruidor	) 1 L	MAMMOUTH MONTLAUR H	9,8
Cola	Coca Cola	11	MAMMOUTH, MONTLAUR H	9,2
Fromage blanc	Gervais	500 g	GT CASINO, MAMMOUTH	9,2
Pastis	Ricard Pastis 51	311	SUPER M, DOCK M 3 DOCK M 1	9,0
Apéritif	Martini	11	QUERCY 4, LECLERC	8,0
Gâteaux salés 🗪 fromage	Crackers Ritz	90 g	QUERCY 2, MONTLAUR	8,0
Apéritif	Martini	11	SUPER M, PARUNIS, CASINO, GT CASINO	7,1
Bière	33 Export	6x33 cl	MAMMOUTH, ROURE, QUERCY 4	7,1
Sucre	St-Louis	1 kg	QUERCY 1, SUPER M	6,9
Apéritif	Martini	11	MONTLAUR H, MAMMOUTH	6,85
Huile tournesol	Fruidor	11	QUERCY 2, QUERCY 1, PARUNIS	6,7
Crème glacée	Gervais	50 cl	QUERCY 4, UNICO, COFRADEL, DOCK M3, SUMA3	6,6
Biscuits secs	Alsacienne	175 g	MAMMOUTH, GT CASINO	6,6
Lait concentré	Nestlé	397 g	COFRADEL, QUERCY 4, PARUNIS	5,7
Sucre	St-Louis	1 kg	CASINO, QUERCY 4	5,5
Petits Pois	Cassegrain	560 g	GT CASINO, MONTLAUR H	5,45
Bouillon culinaire	Kubor	120 g	QUERCY 1, QUERCY 2, MONTLAUR	4,9
Potage déshyd.	Knorr	72 g	MAMMOUTH, MONTLAUR H	4,8
Biscuits secs	LU	200 g	PARUNIS, UNICO	4,6
Boisson fruitée	Oasis	11	COOP 1, COOP 2, CASINO	4,6
Indian Tonic	Schweppes	6 <b>x</b> 19 cl	QUERCY 2, COOP 1	4,6

ANNEXE 8.a (Suite)

Produits	Marques	Formats	Magasins	% de variat°
Sucre	St-Louis	1 kg	MONTLAUR H, QUERCY 5, PARUNIS, ROURE, MAMMOUTH	4,3
Eau minérale	Evian	1,5 1	MAMMOUTH, MONTLAUR H, QUERCY 1, QUERCY 2, COFRADEL	4,2
Indian Tonic	Schweppes	6x19 cl	LECLERC, SUPER M	4,1
Eau minérale	Contrex	1,5 1	MONTLAUR H, MAMMOUTH	4,0
Eaux minérales	Evian Vittel Volvic Contrex	1,5 1	COOP 1, MONTLAUR QUERCY 4 QUERCY 4 COOP 1	3,8
Lait concentré sucré	Nestlé France Lait	397 g	UNICO, MONTLAUR, SUMA 6,	3,8
Lait en poudre	Gloria	300 g	MAMMOUTH, MONTLAUR H	3,4
Eaux minérales	Evian Contrex	1,5 1	GT CASINO, SUPER M GT CASINO, CASINO	31,6
	1			

ANNEXE 8.b. - LES VARIATIONS IDENTIQUES DE PRIX ENTRE JANVIER 1978 ET JANVIER 1979

Produits	Marques	Formats	Magasins	% de variat°
Indian tonic	Schweppes	6x19cl	MAMMOUTH, MONTLAUR H	34,0
Bichoco	BN	300 g	GT CASINO, MONTLAUR H	27,1
Bière	33 Export	6x50cl	ROURE, CASINO	26,7
Huile arachide	Lesieur	11	SUMA 8, SUMA 11, DOCK M 3	26,1
Huile arachide	Lesieur	11	(MONTLAUR H, PARUNIS, ROURE, QUERCY 1, QUERCY 2, SUPER M, MONOPRIX, MAMMOUTH SUPER M, MONTLAUR H	25,2
	Huilor	1 1 3 1	MONTLAUR H, ROURE, MONOPRIX MAMMOUTH	7
Sel fin	La Baleine	500 g	PARUNIS, ROURE	25,0
Crème marron	Faugier	1 kg	COFRADEL, COOP 1, COOP 3	22,5
Pâtes	Panzani	500 g	SUMA 6, SUMA 8, DOCK M 2	21,3
Crème dessert	Mont Blanc	510 g	MAMMOUTH, MONOPRIX	20,3
Eaux minérales	Evian	1,5 1	QUERCY 2, SUPER M	20,0
	Evian Vittel Contrex Volvic	1,5 1	MAMMOUTH, MONTLAUR H, CASINO QUERCY 3, SUPER M QUERCY 2, SUPER M MAMMOUTH, MONTLAUR H	19,2
Crème dessert	Montlaur	340 g	COFRADEL, MAMMOUTH	18,6
Eaux minérales	Vittel Contrex	1,5 1	MAMMOUTH, CASINO MAMMOUTH, MONTLAUR H	18,5
Gâteaux salés	Ch. Ritz	90 g	QUERCY 4, COFRADEL	17,9
Crème dessert	Mont Blanc	340 g	SUMA 4, SUMA 3, SUMA 5, SUMA 1, QUERCY 4	17,8
Huile concrète	Végétaline	800 g	SUMA 9, SUPER M	17,6
Gâteau marbré	Savane	240 g	MONTLAUR, QUERCY 2	17,5
Huile concrète	Végétaline	800 g	DOCK M 3, QUERCY 3, SUMA 6, SUMA 3, SUMA	17,4
Cabillaud surgelé	Servifrais	200 g	COFRADEL, COOP 1	17,0
Biscuits salés	Ch. Ritz	90 g	DOCK M 1, DOCK M 3, COOP 1	16,1
Eau minérale	Evian	1,5 1	COFRADEL, QUERCY 1, QUERCY 5	16,0
Lait conc. sucré	Nestlé	330 g	MAMMOUTH, MONTLAUR H	16,1
Lait conc. sucré	Nestlé	1 kg	UNICO, QUERCY 5	15,6
Lait poudre écrémé	Gloria Régilait	750 g 300 g	MONTLAUR H, GT CASINO, CASINO SUMA 9	15,5
Eaux minérales	Evian Contrex Vittel Volvic	1,5 1	UNICO, QUERCY 3 UNICO, QUERCY 5, QUERCY 1 UNICO, QUERCY 2, QUERCY 1 UNICO, QUERCY 2, QUERCY 1	15,4
Sel fin	La Baleine	500 g	COFRADEL, COOP 2, COOP 3	15,4
Lait conc. sucré	France Lait Mont Blanc Nestlé France Lait	330 g(T) 397 g 397 g 397 g	ROURE QUERCY 1 QUERCY 1, QUERCY 5 COFRADEL	15,1

ANNEXE 8.b. - (Suite 1)

Produits	Marques	Formats	Magasins	% de variat
Lait conc. non sucré	Gloria	4x170 g 410 g 170 g	MONTLAUR, SUPER M COFRADEL UNICO	15,0
Eaux minérales	Evian	)	MONTLAUR, SUMA 6, SUMA 11, SUMA 5, SUMA 1, SUMA 4, SUMA 3	14,8
	Contrex Vittel	1,5 1	ROURE ROURE	
Lait poudre écr.	Gloria	300 g	COFRADEL, QUERCY 4	14,5
Crème gruyère	Vache Q.Rit	225 g 480 g	SUMA 11, SUMA 9, DOCK M 3 SUPER M	314,4
Lait poudre écr.	Gloria	300 g 750 g	MAMMOUTH, MONTLAUR H, DOCK M 1 QUERCY 2	}14,3
Lait conc. sucré	Nestlé	397 g 330 g(T)	COOP 2, COOP 3, COOP 1 CASINO, PARUNIS	314,0
, i	Mont Blanc	397 g	COOP 2, SUMA 6	,
Lait conc. non Suew Sucre	Gloria St Louis	410 g	QUERCY 2, UNICO	13,9
		1 kg	PARUNIS, MONTLAUR H, ROURE, QUERCY 5, GT CASINO, CASINO, MAMMOUTH	13,8
Lait poudre écr.	Gloria	750 g 300 g	QUERCY 3, MONOPRIX, PARUNIS PARUNIS, SUPER M	13,6
Lait conc. non swe	Gloria	170 g	SUMA 6, DOCK M 1, SUMA 8, DOCK M 3	13,7
Lait poudre écr.	Régilait	300 g	QUERCY 1, QUERCY 2, ROURE	13,4
Lait conc. non suare	Gloria	410 g 4x170 g	SUMA 9, QUERCY 4, QUERCY 3, QUERCY ? MONTLAUR H	13,2
Lait poudre écr.	Régilait	900 g	CASINO, MONTLAUR H	13,2
Lait conc. sucré	Casino Mont Blanc Nestlé	397 g 330 g(T) 397 g 397 g 330 g(T)	GT CASINO GT CASINO COFRADEL GT CASINO SUMA 8, SUMA 11	12,9
	France Lait	397 g	ROURE	3
Lait poudre écr.	Gloria Régilait	300 g 600 g 900 g	SUMA 11, SUMA 6 MONTLAUR H DOCK M 1, COFRADEL	12,8
	Régilait	300 g 3 kg	SUPER M, MONTLAUR H, GT CASINO SUPER M	12,7
Lait conc. sucré	Nestlé	330 g(T) 397 g	LECLERC, SUPER M SUMA 3, SUMA 4, SUMA 5	12,7
	Montblanc	397 g	CASINO	,
	Nestlé	330 g(T)	ROURE, COFRADEL	12,3
	<b>Nestlé</b>	330 g(T) 397 g 1 kg	COOP 1, COOP 2, COOP 3 SUMA 9, DOCK M 2, DOCK M 3 SUMA 6, SUMA 8	12,1
Gâteau marbré	Savane de B.	240 g	PARUNIS, MONOPRIX	11,6
Biscuits secs	Alsacienne Petit Brun	175 g 2x175 g 175 g	MAMMOUTH, MONTLAUR H, QUERCY MAMMOUTH QUERCY 4	11,5

ANNEXE 8.b. (Suite 2)

Produits	Marques	Formats	Magasins	% de variat
Cabillaud surgelé	Findus	200 g	COOP 1, SUMA 6, LECLERC, QUERCY 4, COFRADEL, DOCK M 3	11,5
Lait conc. sucré	Nestlé	397 g	QUERCY 3, SUPER M	11,1
Eau minérale	Contrex Evian	1,5 1	MONOPRIX, QUERCY 3, MONTLAUR SUMA 8	10,7
Pâte molle	Suprême	200 g	MAMMOUTH, PARUNIS, DOCK M 3, QUERCY 3	10,6
Lait poudre écrémé	Gloria	750 g	SUPER M, LECLERC	10,4
Lait concentré sucré	Gloria	410 g 4x17 0 g	SUPER M, QUERCY 1 PARUNIS	10,3
Apéritif	Martini	11	COFRADEL, SUPER M, COOP 3	9,7
Apéritif	Martini	11	SUMA 9, DOCK M 1, DOCK M 2, DOCK M 3, MONTLAUR	9,6
Pigovita soco	Cinzano	11	PARUNIS	)
Biscuits secs Lait concentré	LU	200 g	QUERCY 3, MAMMOUTH	9,5
	Nestlé	397 g	PARUNIS, QUERCY 4	8,9
SaucissesStrasbourg		140 g	MONTLAUR, QUERCY 3, QUERCY 4	6,9
Epinards H.surgelés	Findus	600 g	UNICO, SUMA 2, SUMA 8, COFRADEL, DOCK M 1, DOCK M 2, LECLERC, QUERCY 3, COOP 3	6,2
Cabillaud surgelé	Findus	400 g	PARUNIS, QUERCY 4, LECLERC, SUMA 8, DOCK M 2, SUMA 11, UNICO, COOP 1, SUMA 1, SUMA 6	6,0
Glace	Gervais	11	UNICO, COOP 3, SUMA 3, QUERCY 3, QUERCY 4, ROURE	5,9
Saucisses Strasb.	Fleury M.	210 g	QUERCY 1, COFRADEL, QUERCY 4, QUERCY 5, QUERCY 3, QUERCY 2	5,9
Glace	Gervais	50 cl	QUERCY 4, COOP 3, SUMA 3	5,4
Epinards H. surg.	Findus	450 g	COOP 2, PARUNIS	5,3
Pastis	Pernod	11	PARUNIS, MONTLAUR	5,2
Apéritif	Martini	11	LECLERC, GT CASINO, MAMMOUTH	5,1
Pastis	Ricard Pastis 51 Pernod	1 1	DOCK M3, SUMA 9, SUPER M, MONOPRIX, SUMA 1 DOCK M1, DOCK M2, COFRADEL, SUMA 9 QUERCY 3	5,0
Café instantané	Nescafé	200 g	ROURE, QUERCY 2, QUERCY 1	4,1
Purée déshyd.	Mousline	125 g 500 g	MONTLAUR H, QUERCY 3 SUPER M, MAMMOUTH	3,6
Petits pois	Cassegrain	560 g	MONTLAUR H, GT CASINO	3,45
Purée déshydratée	Mousline	500 g	PARUNIS, MONOPRIX	2,8
Pastis	Ricard Pernod J <b>ü</b> not	31 1	MAMMOUTH, MONTLAUR H, GT CASINO MONTLAUR H, GT CASINO QUERCY 4	32,3
Café instantané	Nescafé	200 g	MONTLAUR, MAMMOUTH	1,17
Saucisses Strasbour	Fleury M.	350 g	COFRADEL, QUERCY 5, PARUNIS, MONTLAUR	0,72
Pastis	Ricard Casanis	11	LECLERC, SUMA 3 ROURE	0,2
Macédoine légumes	Cassegrain	280 g	MAMMOUTH, MONTLAUR M	-5,7
Chocolat poudre instantané	Nesquick	400 g	SUMA 8, SUMA 11, PARUNIS	- 9,2
		1 -60	OF CACTIO MONTH AND IT	
Macédoine légumes	Cassegrain	560 g	GT CASINO, MONTLAUR H	-10,3

ANNEXE 9 - LES MARQUES LES PLUS CHERES, LES MARQUES LES MOINS CHERES EN JANVIER 1979 CLASSEMENT EFFECTUE <u>SUR LE PRIX UNITAIRE MOYEN</u>

Produits	Les 2 marques moins chères Janvier 1979 (Francs)		Les 2 marque plus chères Janvier 1979 (Francs)	en	Les 2 marque ont le moins augmenté Janv.78/Janv	3 (%)	Les 2 marquont le plus augmenté Janv.78/Jan	s (%)
Bichoco		1,29	BELIN	13,62	COOP	-1,68	BELIN	+37,7
chocolat		2,04	BN	12,37	CASINO	+18,0	BN	+20,1
Chocolat	CERCLE ROUGE 1	5,90	SUCHARD	22,39	DOLCA KOHLER	-15,7	SUCHARD	+6,11
à croquer	BEAUMONT 1	7,25	POULAIN	20,90	LANVIN	-15,0	CODEC	+3,2
Pâtes	CODEC	4,24	RIVOCA	5,29	COOP	+1,45	RIVOCA	+46,9
	BEAUMONT	4,25	PANZANI	5,03	CODEC	+3,4	CRAND VATEL	+20,9
Raviolis	CERCLE ROUGE	3,62	RIVOIRE & CARE	Æ 8,56	MONTANA	-5,8	ITALIA	+26,5
	MONTANA	4,06	BUITONI	8,29	PANZANI	+5,0	CODEC	+14,5
Farine	CERCLE ROUGE LA CIGOGNE	1,90 1,92	EDUC DINA	2,82 2,54	CENTRA CODEC	+2,33 +3,23	PETITE PRINCESSE COOP	+54,8 +34,4
Flan en	1	6,78	FRANCORUSSE	25,49	FRANCORUSSE	-13,8	COOP	+50,6
poudre		8,10	PERFECTA	22,0	PERFECTA	-5,1	ANCEL	+19,9
Petits pois	MAMMOUTH	4,37	COOP	7,44	KERBRONEC	-7,0	COOP	+14,6
	KERBRONEC	5,31	CASSEGRAIN	6,90	MAMMOUTH	-5,8	DINA	+8,6
Macédoine	CERCLE ROUGE	3,96	CODEC	6,96	DINA	-13,8	CODEC	+5,6
de légumes	GUIPE	4,55	CASINO	6,79	GUIPE	-10,5	CASSEGRAIN	+3,8
Pêches au		8,50	LENZBOURG	13,76	TABALI	-8,6	CONEX	+8,5
sirop		9,95	COOP	12,52	CODEC	-3,4	BEAUMONT	+8,3
Cocktail de	MARTINS	9,12	St MAMMET	16,33	MARTINS	-9,7	St MAMMET	+25,9
fruits	BEAUMONT 1	0,00	LIBBYS	15,15	CASINO	-2,8	TABALI	+12,8
Crème de	DELVERT	6,42	C. FAUGIER	9,77	VALADE	-11,5	L. BLANC	+49,9
marrons	BEAUMONT	6,60	L. BLANC	8,54	BEAUMONT	+5,6	C. FAUGIER	+24,8
Thon huile	•	3,13	CAP.COOK	51,91	POMPON ROUGE	-1,8	CAP.COOK	+16,4
d'olive		9,76	CASINO	51,43	BASSET	+4,7	PHILIBERT	+15,8
Paella		2,37 5,78	RIV.&CARRE BUITONI	20,95 17,63	GARBIT CASINO	+0,21 +5,2	RIV. SCARRE BUITONI	+19,9 +8,92
Cassoulet		6,25 6,96	GEO CODEC	12,82 11,15	RAYN. \$ROQ. CASINO	-11,1 -8,1	CODEC RECAPET	+34,5 +33,8
Concentré de tomates	LAROCHE Fr. CERCLE ROUGE	6,49 8,48	DINA CODEC	10,36 9,69		-7,43 -7,1		+19,6 +8,4
Confitures	CERCLE ROUGE	4,95	CODEC	9,81	COOP	-14,2	CASINO	+12,3
abricots	MAMMOUTH	5,40	EDUC	9,26	MATERNE	-10,6	MURVILLE	+11,6
Saucisses	CERCLE ROUGE 1	• 1	OLIDA	24,02	FLEURY MICHON	+2,68	OLIDA	+18,2
de Strasbourg	FLEURY MICHON 2		HERTA	21,73	HERTA	+9,41	CABY	+17,4
Tomato	STAR	8,24	HEINZ	13,87	HEINZ	+4,5	AMORA	+10,1
ketchup	CASINO	8,24	AMORA	13,05	CROSSE \$BLACK	:+8,9	CASINO	+16,7

ANNEXE 9 (Suite)

Produits	Les 2 marqu moins chère Janvier 197 (France	s en	Les 2 marqu plus chères Janvier 197 (Francs)	en '9	Les 2 marques ont le moins augmenté (%) Janv.78/Janv	_	Les 2 marque ont le plus augmenté (% Janv.78/Jan	()
Mayonnaise	CERCLE ROUGE CASINO	10,78 13,44	LESIEUR COOP	18,99 17,33		-3,8 +2,82	LESIEUR BENEDICTA	+12,1 +4,9
Moutarde	CERCLE ROUGE BEAUMONT	3,22 6,20	AMORA COOP	13,10 10,51		-5,2 -2,1	AMORA DINA	+20,3 +8,3
Roquefort	M.GRIMAL	42,16	RIGAL	49,35	COULET	+7,8	PAPILLON	+20,8
	COULET	43,98	LA FERMIERE	46,00	RIGAL	+8,0	COOP	+14,5
Crème de	JUNIORS	17,41	VACHEG.JEAN	• •	JUNIORS	-2,9	VACHEQ.RIT	+14,6
gruyère	CASINO	18,38	VACHEQ.RIT		CASINO	+3,0	VACHEG.JEAN	+15,1
Lait UHT	Mt d'AUVERGNI	1,99	CONCORDE	2,26	Mt d'AUVERGNE	+2,1	LACTEL	+9,0
	LACTEL	2,19	SUPERLAIT	2,38	SUPERLAIT	+5,4	CONCORDE	+13,9
Lait concentré	GUIPE	4,88	COOP	6,60	CODEC	+8,8	FRANCE LAIT	+22,6
non sucré	CODEC	5,68	GLORIA	6,18	CASINO	+10,5		+20,3
Lait concentré	GUIPE	7,30	NESTLE	9,13	COOP		GUIPE	+18,4
sucré	FRANCE LAIT	8,07	COOP	9,08	MONT BLANC		CASINO	+18,1
Lait en poudre	CERCLE ROUGE	11,50	HEUDEBERG	17,03	CERCLE ROUGE	-1,4	HEUDEBERG	+14,6
écrémé	BEAUMONT	13,76	GLORIA	15,56	BEAUMONT	+6,9	MONT BLANC	+14,4
Fromage blanc maigre	MONT JOLY BON BLANC	6,45 6,94	NOVA GERVAIS	8,50 8,26		+11,7 +11,9	BON BLANC NOVA	+28,6 +19,7
Crème dessert	BEAUMONT FRANCE LAIT	7,21 7,34	MONT BLANC CASINO	8,03 7,87	FRANCE LAIT Y A BON		MONT BLANC BEAUMONT	+20,3 +19,5
Beurre	RICHEMONT	16,80	LESCURE	21,59	CASINO	+7,6	EDUC	+18,8
pasteurisé	LE MONT JOLY	16,90	BAIGNES	21,56	LE MONT JOLY	+7,6	VIRLUX	+18,2
Margarine	DIANA	6,10	ASTRA	9,18	UNICO	+1,52	DIANA	+22,0
	VISO	6,10	CASINO	7,96	CODEC	+6,1	CERCLE ROUGE	+22,0
Huile	CERCLE ROUGE	7,30	LESIEUR	9,30	CASINO	+19,5	BELHUIL	+35,0
arachide	OLIOR	7,52	HUILOR	9,27	BEAUMONT	+22,4	COOP	+32,1
Huile	CERCLE ROUGE	4,95	COOP	6,90	CODEC	+1,7	EDUC	+16,0
tournesol	BELHUIL	5,85	FRUIDOR	6,90	AUREA	+2,7	BELHUIL	+15,8
Crème glacée	PILPA	9,75	GERVAIS	12,84	PILPA	-7,1	MOTTA	+19,9
	FRIGECREME	11,05	MOTTA	12,26	MIKO	+4,6	FRIGECREME	+13,9
Purée	CERCLE ROUGE	9,10	FLODOR	16,50	CODEC	-5,1	BEAUMONT	+7,3
déshydratée	BEAUMONT	12,80	MOUSLINE	16,40	KNORR	-3,6	CASINO	+5,2
Chocolat	GUIPE	12,37	SUCHARD	22,62	BENCO	-6,0	GUIPE	+17,9
en poudre	CERCLEROUGE	13,62	VAN HOUTEN	15,98	NESQUICK	-4,0	COOP	+8,9
Bière	33 EXPORT	3,18	CARLSBERG	9,31	CARLSBERG	-15,4	KANTERBRAU	+25,7
	KANTERBRAU	3,56	HEINEKEN	7,69	33 EXPORT	+2,0	OBERNAI	+23,5
Pastis	CERCLE ROUGE THOMAS	35,95 37,80	PASTIS 51 RICARD	53,23 51,58	CERCLE ROUGE THOMAS	0	CASINO ALIZE	+17,5 +11,8
Whisky	OXFORD CLUB	40,36 43,14	J.WALKER BLACK &W.	58,72 56,20		-7,2 -3,4	J.WALKER DIYOS	+0,1
Pain de mie	KING CORN HARRY'S	10,13 10,52	AUGA PARE	13,11 12,92		+5,5 +12,0	AUGA PARE	+21,7 +20,8
Café instantané	DINA VABRE	122,06 124,44		141,55 135,60		-12,2 -3,4	CASINO ROYAL	+0,5

ANNEXE 10 - LA DISTORSION DE PRIX ENTRE LES MAGASINS EN JANVIER 1978, JUNI 1978, JANVIER 1979

	Nbre o	d'obser	vations	Pri	x moyen	1	ı	€RP		Le	plus cher		т — т	e moins c	her
APERITIF		06/78				01/79	01/78	06/78	01/79	01/78	06/78	01/79	01/78	06/78	01/79
APERITIF															
Martini 1 1 Cinzano 1 1	29 31	29 29	27 31	20,46 20,80	21,13	22,72	21,6 35,0	21,3	20,2 47,2	Dock M3 Suma 1	Dock M3 Suma 5	Dock M2 Suma 7	Quercyl Unico	Montlaur Roure	Quercy4 MontlaurH
PASTIS	,	٠	٠,	20,00	20,04	22,01	33,0	30,3	٠,٠		Jume J	34			
Ricard 50 cl	12	18	21	26,62	27,28	28,10	10,1	32,3	13,9	Suma 11	Suma 9	Suma 7	Cofrade1		SuperM
Pastis 51 j	16 28	18 28	22 28	27,57 45,99	28,4 46,26	29,12 47,85	24,4	21,7	34,2 19.4	Suma 1 Coop 3	Suma 3 Coop 1	Suma 5 Suma 8	Roure Cofradel	Cofradel Unico	Leclerc Leclerc
Pastis 51	29 12	29 18	31 19	45,03	45,16	47,10	33,5	32,4 14,6	19,4	Coop 2 Suma 5	Coop 1 Suma 11	Suma 7 Suma 5	GtCasino		Leclerc
Duval Pernod 1 1	13	12	13	43,47 44,84	44,0 45,68	46,45 46,45	14,9 7,9	12,1	21,2	Dock M3	Unico	Unico	Quercy2 Quercy2	GtCasino	Casino
Casanis Berger	5 4	12 7	13 12	43,81 46,95	44,37 47,21	46,80 47,84	5,4 14,8	9,4 16,9	16,0 66,9	Roure Coop 3	Dock M3 Coop 1	Monoprix Suma 5	Cofradel Mammouth	MontlaurH Mammouth	
WHISKY	1														ŀ
J. Walker 75 cl Black &Well 75 cl	27 7	25 23	30 21	43,99 43,10	44,27 42,36	44,10 43,02	24,5 15,0	30,1 17,9	38,3 42,0	Quercy 2 Coop 1	Dock M2 Coop 1	Cofradel Suma 5	Monoprix Unico	Super M Leclerc	Suma7 SuperM
Long John 75 cl Winchester 70 cl	- 5	12 6	13 10	34,82	37,21 33,37	37,97 32,31	6,0	25,2 29,5	17,0 34,2	Suma 9	Dock M2 Suma 11	Dock M1 Suma 7	- Suma 3	Roure Suma 5	SuperM
Ballantine	<u>-</u>	-	ii	-	-	41,23	-	-	21,7	Julia 3	Julia 11	Montlaur		-	Suma 1 SuperM
BISCUITS SECS	35	20								İ	l				
Alsacienne 175 g PetitBrun 175 g	25 20	20 18	24 23	1,47	1,78	1,62	50,0 44,0	41,6 48,0	34,4 39,3	Coop 1 Coop 1	Mammouth Coop 1	Suma 7 Coop 2	Parunis Quercy 5		Mammouth Quercy5
Lu 200 g BICHOCO]	22	16	24	2,26	2,21	2,45	16,7	96,2	20,5	Dock M1	Dock M2	Suma 7	Montlauri	Quercy 4	Parunis
BN 300 q	20	21	23	2,73	2,98	3,39	31,3	34,0	55,9	Suma 5	Suma 4	Suma 9	Mammouth	Roura	Memmouth
BN 108g Bde	13	13	10	1,38	1,50	1,59	37,5	38,5	16,7	Suma 9	Coop 3	Montlaur	Quercy 4		Quercy3
GATEAU MARBRE Savane de											1				
Brossard 240 g	19	22	23	4,48	4,98	5,59	41,1	37,8	49,4	Quercy 2	Suma 4	Suma 9	Mammouth	Mammouth	MortlaurH
CHOCOLAT														ĺ	
Poulain 100 g " 200 g	14 11	14 8	21	2,27 4,52	2,05 4,05	2,20 4,08	33,3 16,0	30,6 35,2	58,3 38,9	Suma 3 Suma 1	Dock M1 Suma 11	Suma 8 Suma 7	Montlaur Super M	Unico Quercy4	Unico Unico
Dolca Kholer 100 g Suchard 100 g	9	8	16 12	2,24	2,03 1,89	1,90 2,32	14,6	10,8 8,1	38,2 61,1	Dock M1 Cofradel	Coop 3 Montlaur	Dock M1	Unico Quercy4	Quercy3 Quercy1	Unico Leclerc
CHEWING GUM	_			_,	1,05	2,02	-,.	,,,	01,1	oo i i dae i	reneradi	4001033	quer cy4	Quercy	Lecierc
Hollywood 11 T	13	12	7	1,24	1,32	1,50	40,0	52,2	17,9	Dock M2	Dock M3	Suma 7	Roure	Coop 2	Coop2
CHOCOLAT INSTANTANE	20												l		1
Nesquick 400 g Benco 400 g	30 18	30 28	30 28	6,54 6,84	6,34	6,32 6,39	57,4 60,0	36,9 40,4	32,7 66,7	Coop 3 Suma 9	Suma 8 Suma 9	Coop 3 Suma 7	Quercy2 Quercy2	Roure GtCasino	Super M Leclerc
Van Houten 400 g Benco 800 g	11 10	15	2 16	6,62 11,78	11,98	6,75 11,62	58,0 46,1	28,4	0,0 40,7	Suma 8 Quercy3	- Suma 3	Quercy2 Suma 5	Quercy5 Quercy2	- GtCasino	Quercy1
Nesquick 900 g	20	22	25	13,39	12,90	12,92	25,2	29,1	30,9	Unico	Suma 6	Suma 6	Suma 6	GtCasino	GtCasino
J. Vabre Régal 250 q			27			9,10			41.7			Suma 7	ļ		
J. Vabre Nectar 250 g	16	24	12	10,11	10,17	8,66	13,8	18,1	8,66	Cofradel	Dock M1	Dock M3	Mammouth	Leclerc	Montlaurii
BIERE	,,														
Heineken 3x28cl Heineken 3x33cl	15	14	17	5,85	7,16	7,56	79,3	45,6	39,8	Suma 1	Suma 11	Suma 9	Mammouth	Mammouth	
Kronembourg 6x33c1 Kronembourg 10x25c1	22 6	20	21	6,56 8,93	6,87 9,08	7,33 9,89	39,4 16,4	47,7 8,1	31,4	Unico Quercy5	Coop 1 Quercy5	Coop 1 Coop 1	Casino Mammouth		Suma4 Mammouth
33 Export 6 x33cl Kanterbrau 6 x33cl	14 6	10 13	13 15	6,00	6,81 6,73	7,07 7,32	26,4 29,1	25,4 35,8	31,9 18,0	Coop 2 Suma 3	Coop 2 Suma 8	Quercy4 Suma 7	Mammouth Parunis	MontlaurH	
Kanterbrau 10 x25c1 Mutzig 6x33 cl	6	3 4	11 12	8,56	9,18 7,59	10,00	32,2	13,2	29,6	Suma 4	Mammouth	Suma 9	GtCasino	MontlaurH	Suma 5
Valstar 1 1 (c)	6	17	14	1,65	1,64	1,79	53,8	42,3	40,8	Monoprix	Suma 3 Quercy4	Suma 8 Dock Ml	Casino	Suma 9 Montlaurh	Super M MontlaurH
BOISSON FRUITEE		1												1	1
Oasis 1 1 Banga 1,25cl	28 18	15 11	26 11	2,31 3,57	2,49 4,08	2,61 4,31	38,9 47,4	30,2 39,1	37,8 32,8	Super M Dock M1	Dock M3 Quercy 2	Dock M1 Dock M2	Montlauri Parunis		Suma 11 Casino
EAUX MINERALES				1											
Evian 1,5 1 Contrex 1,5 1	30 30	30 30	31 31	1,34 1,41	1,43	1,56 1,59	28,0	34,6 29,6	31,0 26,7	Dock M1 Suma 9	Dock M1 Dock M1	Dock M1 Dock M1	Cofrade 1		Quercy1
Vittel 1,5 1 Volvic 1,5 1	27 26	27 28	26 24	1,41	1,48	1,62	23,1	29,6	26,7	Dock M1	Dock M2	Dock M3	Montlaurh Cofradel	Roure	Cofradel Unico
COLA	٢,	140	24	1,39	1,46	1,57	32,0	29,6	31,0	Suma 9	Dock M3	Dock M1	MontlaurH	Super M	Monoprix
Coca 6x19c1	14	17	1	5,56	6,24		37,5	30,2		Dock M3	Dock M3		MontlaurH	Mammouth	
8x19c1 1 1 (c)	17	12	13 16	1,73	1,76	9,61 2,14	76,1	10,0	24,7 44,4	Monoprix	Dock M3	Dock M2 Dock M2	Mammouth	Quercy3	MontlaurH Mammouth
Pepsi 6x20 c1 1 1 (c)	17 15	19 17	18 15	5,16 1,90	5,66 1,70	6,84		42,6 62,5	33,6 36,4	Suma 9 Suma 3	Dock M3 Parunis	Suma 11 Suma 3	Suma 1 Coop 1	Roure Coop 2	GtCasino Coop 2
[INDIAN TONIC]	1	<u> </u>		''~	-,,,,	-,55	,5	52,5	55,7	Jema J	. ur urris	Juna J	1200h 1	2004 2	COOP 2
Schweppes 6x19c1	28	27	31	5,83	5,98	7,11	36,0	42,9	34,1	Coop 1	Coop 1	Coop 1	Mammouth	Super M	Quercy 1
										-	-				
	I	1	1	1	1								l	1	1

		Nhre	d'obser	vations	D	ru <b>2</b> =		Va. All Jahanna								
		L		01/79		x moye 06/78	L	01/78	<b>Е</b> кр 06/78	01/76	01/78	plus cher	01/79		moins c	
CAFE SOLUBLE	5)	<del>                                     </del>	<u> </u>	1	-	-,,,,	-,,,,	<del>                                     </del>			01//8	00//8	01//9	01/78	06/78	01/79
	150 g	14	8	10	21,87	21,19	20,83		23,2	15,9	Roure	Suma 3	Cofradel		GtCasino	
Nes café 2	50 g 200 g	31 25	28 29	31 29	7,06 27,44	7,01 26,68	6,89 26,27	40,3 36,4	45,7 21,9	32,3 32,9	Suma 9 Dock M2	Suma 9 Coop 1	Suma 9 Coop 1	Quercy 5 Quercy 2	Quercy 5 Monoprix	Quercy 3 Dock M3
SAUCISSE ST	RASBOURG	ļ						l					,			1
Fleury Micho	n 140 g 210 g	12 11	10 9	10 12	2,89 4,15	2,89 4,25	3,06 4,44	43,5 25,0	22,9 24,3	12,7 15,2	Quercy 1 Montlaur	Quercy 1 Montlau		Leclerc Leclerc	Leclerc Leclerc	Leclerc Leclerc
PETITS POIS			_		,,,,,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.,	1.77	,-	10,0				2001010		
Cassegrain	560 g	20	24	19	3,49	3,42	3,58	37,9	50,9	68,5	Suma 3	Suma 11	Suma 11	Mont?aur		Super M
	280 g 270 g	17	18	6 10	2,18	2,06	2,06 2,04	44,4	69,4	27,0 24,3	Suma 5	Dock M3	Suma 11 Suma 6	montraurn	MontlaurH	Suma 3
MACEDOINE LE		1						l								
Cassegrain	560 g 280 g	18 12	15 8	14 10	3,45 2,07	3,38	3,37	54,7 31,4	41,4	67,3 48,5	Suma 11 Suma 8	Suma 11 Suma 4	Suma 6 Suma 6	Super M Montlaurh	MontlaurH MontlaurH	GtCasino MontlaurH
PECHES STROP	2]															1
St Mammet	500 g	10	9	12	5,95	6,19	5,67	80,7	45,7	46,2	Dock M3	Dock M3	Dock M1	Roure	GtCasino	Suma 4
CREME DE MAR Cl.Faugier		19	11	15	6,55	7 45	0 16	41 1	20 1	,,,	C 1	C 2	Ca fina da 1	0	01. 140	Caccada
-	500 g	25 8	12	18	3,88	7,45	8,16 4,65	41,1 45,2	28,1	33,1 42,1	Coop 1 Suma 6	Coop 3 Suma 9	Cofradel Suma 9	Quercyl Quercyl	Dock M2 Leclerc	GtCasino Casino
L. Blanc	1 kg	8	7	11	6,16	6,47	8,20	53,1	19,5	18,8	Suma 9	Suma 8	Suma 4	Coop 1	Suma 4	Suma 3
Buitoni	550 g	12	6	6	8,62	9,82	9,95	44,1	8,5	27,2	Quercy3	Quercy4	Roure	Mammouth	Quercy1	Mammouth
Garbit	600 g	13	16	15	8,84	8,91	9,47	66,9	66,9	58,9	Suma 9	Suma 9	Suma 9	Mammouth	MontlaurH	Mammouth
CASSOULET Cassegrain	940 a	15	14	1.0	c 1c	6 70	7.05									
•	420 g	10	12	12 11	6,46 3,66	6,79	7,25 4,19	53,3 63,0	54,7 46,8	56,3 31,5	Suma 4 Suma 3	Suma 5 Suma 5	Suma 3 Suma 1	Casino Monoprix	MontlaurH MontlaurH	GtCasino Mammouth
W. Saurin	840 g 420 g	23 20	17 16	21 19	6,89 3,95	6,85	7,38 4,08	49,1 47,6	50,4 63,1	57,0 60,0	Suma 6 Suma 6	Suma 8 Dock M1	Suma 11 Suma 11	Leclerc Leclerc	MontlaurH Leclerc	
THON BLANCH	OLIVE					'	·		,-	,-		500K 112	Junia 11		Lecieic	
Saupiquet	83 g	7	10	9	3,86	4,04	4,37	33,8	44,6	88,7	Suma 8	Suma 6	Suma 8	Roure	Roure	Quercy1
Libbys	500 g	7	7	10	6 77	7.05									ĺ	1
CONFITURE AS			,	10	6,77	7,06	7,19	39,5	42,0	37,9	Quercy 3	Quercy 3	Quercy 2	Mammouth	Casino	Mammouth
Materne	450g Pot		6	10	4,31	4,22	4,35	22,7	41,8	85,1	Suma 9	Suma 9	Suma 7	Montlaur	MontlaurH	Parunic
Lenzbourg Bonne Maman	370g Pot	7 -	10 9	9	4,47	4,17	4,41 3,83	31,7	33,3 50,8	31,6 60,6	Dock M3	Dock M3 Dock M3	Dock M3 Dock M3	Casino	Parunis	Leclerc
TOMATO KETCH	-					',"	3,00		30,0	00,0		DUCK PIS	DOCK MS	-	Super M	Super M
Amora Crosse&Blac	315 g	20 7	13 10	15 9	4,20	4,05	4,21	47,1	52,3	42,5	Suma 8	Suma 5	Suma 5	Cofradel	Montlaur	Monoprix
MAYONNAISE	k. 325 g	′	10	9	3,71	3,92	3,96	21,9	45,3	20,3	Quercy 1	Roure	Dock M3	MontlaurH	Montlaur	MontlaurH
Benedicta	175g(T)	17	17	25	2,99	3,28	3,46	90,5	67,3	88,7	Suma 8	Suma 9	Suma 7	Coop 1	MontlaurH	
	255g(P) 340g(P)	20	15 3	22 12	4,00 4,32	4,26	4,32 4,27	81,0 19,5	60,6 33,2	91,7 57,1	Suma 8 Quercy 3	Suma 9 Quercy 3	Suma 7 Quercy 5	Suma 4 Casino	Cofrade1	Suma 5 MontlaurH
Lesieur	175g(T) 250g(P)	23 19	20 14	21 19	3,51 4,28	3,54	3,63 4,46	69,2	73,1	70,4	Suma 8	Suma 8	Suma 8	Mammouth	Mammouth	Mammouth
	400g(P)	9	9	13	5,86	5,71	6,44	64,2 54,5	58,0 25,3	66,7 52,9	Suma 6 Suma 4	Suma 11 Cofradel	Suma 11 Suma 1	MontlaurH Mammouth	MontlaurH Parunis	Parunis
MOUTARDE	00 - 17	.	1.6												1	
	95g(T) 440g(P)	21	16 12	12 15	1,56 2,94	1,63	2,11	69,5 34,9	48,1 57,8	29,6 55,3	Suma 9 Quercy 5	Suma 9 Suma 5	Suma 7 Suma 5	Mammouth GtCasino	Unico	Unico Super M
	025g(P) 150g(V)	12 27	9 25	9 25	5,47 1,69	5,62 1,73	5,62	69.5	105,0	67,1 56,7	Suma 3 Coop 2	Montlaur	Suma 5	GtCasino	MontlaurH	GtCasino
	195g (ÝF 300 g (V)	7 2	18 12	19 13	2,59 2,67	2,61		72,0 73,0	71,8	70,7	Suma 11	Coop 3 Suma 6	Coop 3 Suma 7	MonlaurH	MontlaurH	Cofradel MontaurH
GATEAUXAPERI			12	13	2,07	3,44	3,44	5,8	76,9	67,2	Super M	Suma 8	Suma 11	Mammouth	Mammouth	Cofradel
Crack. Ritz		25	21	23	1,42	1,46	1,71	59,1	65,2	108,3	Suma 9	Suma 6	Suma 8	MontlaurH	MontlaurH	MontlaurH
Bisc.Alsaci	enne 90g	9	5	12	1,44	1,47	1,66	66,7	15,1	51,7	Suma 3	Monoprix		MontlaurH	MontlaurH	Leclerc
St-Louis	1 kg	29	29	30	2,92	3,21	3,36	45,5	20,0	12,5	Dock M1	Dock Ma	Dock 42	Caan?		
FLANS	,			-	-,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	3,55	-5,5	20,0	12,5	DOCK III	Dock M3	Dock M2	Coop3	Quercy 3	quercy 4
Alsa	100g	11	11	8	1,86	1,88	1,96	37,5	40,6		Quercy 2	Quercy 4		MontlaurH	    MontlaurH	MontlaurH
Perfecta	200g 100g	8 13	10 14	9 15	3,31 2,20	3,50 2,24	3,62 2,29	12,9 75,0	25,0 60,6		Super M Coop 3	Quercy 1 Suma 11	Roure Coop 2	MontlaurH Mammouth	MontlaurH	Montlaur# Roure
Francorusse	92g	10	9	12	2,34	2,28	2,50	79,4	85,3		Suma 9	Suma 6	Dock M2	Casino	Mammouth	
SEL FIN	500a(P	23	24	24	0,70	0,69	0,81	33 3	33,3	E2 0	Manageria	Cume 0	S., 11	<b>.</b> .		
	500g(P) 500g( <b>c</b> 250g(B)	17	14	17	1,73	1,72	1,81	100,0	55,0	78,6	Monoprix Dock M1	Suma 8 Suma 8	Suma 6	Quercy2	Duercy 4 Mammouth	Mammouth [
	2203(0)	7	13	16	2,86	2,27	2,42	19,0	43,6	38,1	Dock M2	Suma 9	Suma 9	Cofradel	Mammouth	Super M
	l	i 1	1	1 1		1	1 1	Į.		l	ļ		1	l	;	: 1

	Nore	d'obser	vations	Pr	ix moye	n		€Rp		<del></del>	afua eta		r		
		06/78			06/78	01/79	01/78	06/78	01/79	01/78	plus cher 06/78	01/79	01/78	e moins c	her 01/79
CABILLAUD	<b> </b>												01/70	00,78	<b></b>
Findus 200g 400g GLACES	16 24	15 20	18 22	6,03 11,44	6,61	6,76 11,48	32,3 39,4	11,3 19,6	27,4 56,5	Suma 9 Suma 9	Dock M3 Suma 4	Dock M2 Cofrade	Suma 5 Suma 5	MontlaurH MontlaurH	Coop 2 Monoprix
Gervais 1/2 1	11	7	15	6,30	6,50	6,80	50,0	23,2	7,0	Suma 8	Roure	Suma 4	Monoprix	MontlaurH	Casino
1 1 Motta 1 1	15 4	11	20 11	11,19	11,54 11,22	12,37 12,17	70,7 23,8	15,6 19,6	9,6 34,0	Suma 8 Coop 1	Cofradel Suma 4	Suma 5 Suma 4	Parunis	Mammouth MontlaurH	Casino MontlaurH
EPINARDS SURGELES		ľ		20,21	,	*- ,*/	,	-3,0	34,0	coop :	June 4	Julia 4	Quercy 2	Pioriuaurn	raradam
Findus 450g 600g	11 14	2 16	3 22	3,81 4,69	3,90 5,21	3,90 5,30	41,2 33,3	0,0	3,9 32,5	Suma 3 Unico	Mammouth MontlaurH	Coop 2 Suma 9	Quercy 2 MontlaurH		Mammouth Monoprix
MARGARINE								<i>'</i>						·	
Astra 250g 500g	18 21	16 19	16 14	2,09 3,95	2,30 4,36	2,37 4,46	32,6 27,6	43,9 17,3	26,7 26,3	Coop 1 Quercy 1	Unico Quercy 2	MonlaurH Suma 11	Leclerc Suma 3	Monoprix Monoprix	Leclerc Quercy l
HUILE ARACHIDE	25	28	29	7,43	9,02	9,41	12,7	21,1	17,3	Darah Mi	5	C 0			
3 1 Huilor 1 1	11 21	11	16	21,92	25,53	27,33	27,5	14,2	6,9	Dock M1 Suma 6	Suma 9 Cofradel	Suma 9 Unico	Quercy 3 Parunis	Unico Suma 4	Leclerc Roure
	21	18	23	7,57	9,01	9,34	13,0	15,3	-	Suma 3	Suma 11	Coop 3	GtCasino	Coop 2	Mammouth
HUILE TOURNESOL Auréa I 1	24	22	25	6,56	6,51	6,83	18,3	21,0	12,4	Dock M2	Dock M1	Coop 2	Managad	0	S., 1
3 1 Fruidor 1 1	12	11 17	16 22	18,94	19,39	19,76	13,9	14,9	6,5	Suma 5	Quercy 3	Coop 2 Quercy 3	Mammouth		Suma 1 Suma 1
RUILE CONCRETE	20	1		6,65	6,69	6,93	29,5	20,8	17,1	Dock M2	Dock M3	Dock M1	Mammouth	Quercy 1	Cofradel
Végétaline 800g	27	28	26	7,61	7,90	8,72	38,5	30,4	25,3	Quercy 1	Coop 1	Coop 1	GtCasino	Monoprix	Super M
Société lkg détail	17	10	14	38,66	42,06	42,54	45,1	28,4	22,2	Dock M3	Quercy 4	Quercy 4	Соор 3	GtCasino	Mammouth
lkg sachet PATE MOLLE SPECIALITE	12	12	12	42,20	44,43	47,57	45,0	25,6	23,9	Quercy 4	Quercy 4	Quercy 4	Quercy 5	Roure	Leclerc
Caprice des D. 175g 200g	14 14	14 9	13 12	5,20 5,37	5,97 6,04	6,08 6,22	45,1 47,6	20,4	69,4 26,4	Suma 5 Coop 1	Unico	Suma 7	Quercy 1	Quercy 2	Cofrade1
Suprême 200g	25 21	31	29	5,50	5,87	6,17	36,3	19,5 47,8	28,7	Suma 8	Coop 3 Suma 5	Coop 1 Suma 7	Quercy 2 Quercy 2	Super M Parunis	Super M Casino
Géramont 210g ( Crème des prés 200g	3	21 16	25 15	5,41 5,23	5,89 5,45	6,12 5,76	14,0 13,4	24,5 38,4	34,6 20,4	Suma 8 Cofrade1	Suma 5 Dock M3	Suma 7 Unico	Casino GtCasino	Mammouth Coop 2	Quercy4 Quercy5
CREME DE GRUYERE													l	·	
Vache qui rit 170g 225g	20 18	21 19	26 24	3,12 4,22	3,32 4,45	3,62 4,89	29,6 32,9	33,9 42,3	39,7 30,5	Dock M3 Dock M2	Coop M3 Dock M3	Suma 7 Dock M1	Monoprix Mammouth	Unico Montlaur	Super M Super M
Tartare 96g	16	20	20	2.47	2.00	4.06	,, ,	05.3	76.0						_
80g (	6	11	14	3,47 2,77	3,94	4,06 3,14	10,6	25,7 25,9	76,8 27,8	Casino Suma 3	Suma 5 Suma 11	Montlaur Suma 8	Leclerc Montlaur	Leclerc Unico	Quercy5 Leclerc
150g Boursin 150g	7 10	9 15	10 22	4,30 4,35	4,49	4,70 5,07	12,2	77,6 38,8	17,4 32,9	Montlaur Quercy 3	Suma 8 Quercy 2	Montlaur Suma 7	Suma 8 GtCasino	Montlaur GtCasino	Dock M2
Cantadou 140g Gervais 150g	8	13	11 10	4,44 3,99	4,65	4,75 4,04	23,1	31,6	22,1	Suma 6 Coop 2	Suma 5	Coop 2 Suma 7	Super M Cofradel	Super M	Super M Cofradel
LAIT UHT 1/2 ECREME						.,			2.,0	3000		June /	corrader	-	Corrade
Concorde 1 1 Superlait 1 1	10 6	10 10	11 8	1,99	2,12	2,26 2,38	36,8 18,6	59,4 27,7	20,0	Quercy 5	Quercy 5	Dock M1	Leclerc	Montlaur	Quercy 3
[LAIT FRAIS]	Ů	10	١١١	2,27	2,22	2,30	10,0	۷,,/	19,0	Suma 6	Suma 8	Suma 9	Suma 4	Casino	MontlaurH
Candia 11	10	14	14	1,89	2,05	2,12	8,6	10,8	5,8	Suma 8	Suma 9	Suma 8	Parunis	Montlaur	
Lactel 11  LAIT CONCENTRE NON S	6 ICRE	14	15	2,00	2,11	2,16	4,3	11,4	8,1	Coop 2	Suma 9	Quercy 4	Leclerc	Quercy 2	Suma 4
Gloria 170g	19	19	18	1,07	1,16	1,27	26,3	19,0	13,6	Соор 3	Coop 3	Suma 7	Quercy 1	Quercy 1	Monoprix
410g France Lait 410g	24 12	22 10	22 8	2,03	2,19	2,27	30,6 16,7	19,5 34,2	24,4 14,6	Coop 1 Dock M2	Coop 1 Dock M2	Suma 9 Suma 6	Quercy 2 Unico	Quercy 2 Unico	Quercy 2 Quercy 2
CAIT CONCENTRE SUCRE						-/-		, -	,-		20011 112	ound o	0	0	Quel cy 2
Nestlé 397g	30	30	32	2,80	3,03	3,14	20,8	32,7	37,7	Coop 2	Coop 1	Coop 1	Quercy 1	Super M	Suma 11
1 kg 330g(T)	22 23	21 26	18 28	7,12	7,30	7,96 3,27	45,5 14,8	47,4	19,5 14,8	Suma 9 Suma 8	Cofradel Suma 6	Suma 9 Suma 6	Cofradel Unico	Quercy 1 Cofradel	Leclerc GtCasino
Mont-Blanc 397g France-Lait 397g	10 15	8 14	9 15	2,89 2,71	3,23	3,23	20,8	16,9 33,3	19,7 25,9	Coop 3 Suma 6	Coop 3 Montlaur	Coop 2	Quercy 1	Casino	Cofradel Casino
CALT POUDRE ECREME		•		-,,,	1	0,07	,	55,5	23,5	Julia 0	Honerau	- HOLLET AGE	0,11,00	0451110	Casino
Gloria 300g 750g	24 14	24 17	26	4,05	4,62	4,87	33,3	31,0	29,2	Coop 1	Coop 3	Coop 3	Casino	Leclerc	Leclerc
Régilait 300g	27	34	17 30	9,61 4,17	10,26	10,96 4,68	9,1	11,1 34,6	11,3 26,1	Quercy 3 Coop 1	Quercy 3 Coop 1	Unico Coop 1	MontlaurH Suma 4	Unico	Super M Quercy5
900g  YAOURTS NATURE	21	27	24	11,78	12,75	13,37	6,7	25,9	24,6	Quercy 5	Suma 8	Dock M1	Quercy 2	Unico	GtCasino
Chambourcy 4x12c1	27	24	34	2,62	2,87	3,08	34,1	23,1	33,3	Coop 2	Suma 9	Suma 7	GtCasino	GtCasino	Ouercv4
6x12c1 Danone 4x12c1	11 16	15 12	20 25	3,55 2,75	4,06 3,25	4,45	27,3	46,9 19,2	22,2 41,7	Suma 5 Coop 2	Suma 11 Parunis	Suma 5 Coop 1		Quercy 3	Mammoutr Quercy4
Yoplait 4x12cl	9	11	18	2,52	2,90	2,92	34,9	26,0	46,9	Suma 8	Suma 6	Suma 7	Roure	Monoprix	Quercy3
FROMAGE BLANC Gervais 500g	12	8	15	2 72	3 04	4 12	اء	14 4	,, ,	C **	Cc :	Current		Mar	
Bon Blanc 500g	3 5	11	6	3,73 2,62	2,83	4,13 3,15	8,5	14,4	11,7 38,5	Suma 11 Suma 11	Coop 1 Montlaur		Leclerc		Roure
Yoplait 500g	"	9	16	2,49	3,89	3,98	15,7	15,3	21,7	Suma 8	Suma 8	Dock M1	Mammouth	Quercy5	Suma 7
			. '		•		,		•	•	,	•	•	'	•

ANNEXE 10 (Suite 3)

		Nore o	'obser	vations	Pr	1x moye	n		€Rp		- 6	plus cher	_	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e moins c	har 1
		01/78	06/78	01/79	01/78	06/78	01/79	01/78		01/79	01/78	06/78	01/79	01/78	06/78	01/79
CREME DESSER			<del> </del>										01/73	01/70	00,70	01//3
Mont-B1 and	340g 510g	27 16	29 20	28 18	2,33 3,27	2,57 3,76	2,79 3,99	51,2 36,2	60,0 46,8	33,3 43,5	Casino Suma 11	Suma 11 Suma 8	Suma 7 Suma 6	Quercy5 Leclerc	Super M Quercy5	Leclerc Leclerc
BEURRE DOUX	]	1														1
Isigny Claudel Lescure	250g	13 2 3	4 12 10	12 11	4,95 4,90 4,93	5,38 5,44 5,35	5,48 5,40	7,4 8,5 7,4	1,12 10,7 4,9	7,6 10,7	Dock M2 Dock M3 Suma 8	Parunis Coop 3 Suma 1	Dock M1: Suma 7	Coop 2 Leclerc Leclerc	Quercyl Leclerc Leclerc	Unico Leclerc
PUREE DESHYD	RATEE	1														
Mousline	125g 500g 625g	29 27 -	29 17 9	29 16 11	2,16 7,73	2,24 7,90 7,86	2,26 8,08 8,15	55,3 36,7	30,0 30,0 25,5	66,7 36,1 40,6	Dock M3 Suma 8	Coop 3 Suma 6 Suma 6	Suma 11 Suma 7 Suma 7	Suma 4 Leclerc	GtCasing Quercy 3 GtCasing	
PAIN DE MIE	l															
King Corn	250g 450g	10 10	8 7	8 -	2,81 4,00	3,06 4,04	3,27	9,3 5,1	14,3 16,9	15,3	Quercy 2 Montlaur	Quercyl GtCasino		MontlaurH Casino	GtCasino Parunis	GtCasino -
POTAGE DESHY	DRATE															
Royco	56g	11	8	7≇	1,38	1,55	1,81	45,5	25,9	34,5	Dock M3	Dock M2	Suma 8 *	Quercy 2	Suma 5	Suma 3*
Knorr Maggi	72g 61g	13 7	12 11	12 16	1,32 1,32	1,25	1,53 1,52	95,2 63,6	40,9 52,2	96,2 40,7	Quercy 4 GtCasino	Quercy5 Dock M3	Cofradel Dock M3	Parunis	Montlaur H Leclerc	
<u>* = 6</u>																
BOUILLON CUL																
Kubor	120g	27	31	28	2,31	2,41	2,73	69,4	70,3	100,0	Suma 11	Suma 11	Suma 7	GtCasino	GtCasino	Roure
PATES																
Panzani	500g	16	16	16	2,21	2,39	2,63	17,5	28,6	47,5	Dock M3	Suma 9	Suma 7	Leclerc	Dock M2	Suma 4
RAVIOLIS																
Panzani	800g 400g	16 17	11 7	8	5,56 3,14	5,44 2,86	5,07 3,43	77,1 53,2	94,2 25,0	16.7	Mammouth Suma 8	Suma 4 Parunis	Cofrade		Mammouth	
Buitoni	800g 400g	23 20	25 20	22 20	5,62 3,19	5,69 3,32	5,37 3,58	65,1 40,7	72,4 42,9	51,9 61,4	Suma 8 Suma 1	Suma 11 Suma 11	Mammouth Suma 11 Montlaur H	MontlaurH	Casino Parunis Super M	Super M Mammouth Casino

ANNEXE 11 - EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE DES FIRMES LEADERS DANS LES SECTEURS, SOUS-SECTEURS ET MARCHES DE L'ALIMENTATION

	54	,	•	1		c	ν . Σ .	ດ້	٠. د	,			ı				,	,	,	,		,					,		0,7		<b>4.</b>
	IVème	Beahin	Sodima-Yoplait	Générale Sucrière			****	e A		Preval		Sofralait (Genvrain)	Gloria		Gloria	5	Entremont	Besnier	Besnier	Besnier		Mont Blanc	Blanc			Sté Crémière	Nantaise	Sté Crémière	Nantaise   7	ière	Nantaise
	50		ı	ı		,	700	> 0	3,4	1	,	,	1		,		1	•	•	ı		•	ı	1	ı	•		10,6		8,1	
RISES	IIIème	Sodima-Yoplait	Beghin Say	Sodima-Yoplait				0 LN	Gervais-Danone	Gervais-Danone	Unicopa	CANA	Claudel-Roustang	Claudel-Roustang-	Galac	55	Bongrain-Gerard	Bridel	Bridel	Bridel		Chambourcy	Chambourcy	Mont Blanc	Mont Blanc	Motta		Motta		Motta	
TREP	38	-	ı	1	ı	,	0,1	· · ·	у, Т	1		ı	,	,			ı	ı	ı	,		,	,	ı	1	•		29,3		32,3	
Z W	Ilème	Gervais-Danone	Nestle	ULN	Lesfeur		Sodima-Yopiait	Soutima-Topiait	Sodima-Yoplait	Sodima-Yoplait	z	N S	Sodima-Yoplait	Sodima-Youlait	3		Bridel	Bongrain-Gérard	Bel	Bel	Fermiers réunis-		Claudel	Chambourcy	Chambourcy	Ortiz		Ortiz-Miko		Ortiz-Miko	
	96	,	1	1	1	6	کر تاریخ	ς ς (	2,6	ı		,	1	,			ı		,	ı	•		,	,	1	-		46,8		41,5	
	Ière	Lesieur	BSN Gervais-Damone		Beghin Say		Gervals-Danone	Gervars-Danone	OLN OLN	OLN	Sodima-Youlatt	Sodima-Youlait	ULN	×	;		Bel	Bel	Préval	Préval	Gervals-Danone		Gervais-Danone	Gervais-Danone	Gervais-Danone	France-Glaces	, 400 and 1	Findus	Enance_Clacoc_	Findus	
Annēe		1970	1972	1974	1976		0/61	7/61	1974	1976	1970	1972	1974	1976			1970	1972	1974	1976	1970		1972	1974	1976	1970	1072	7/61	1074	161	1976
		AL IMENTATION				I/ INDUSTRIE DO						noudre de	lait, lait	concentre	)		I.2. Fromages	)			I.3. Produits	frais et	desserts	lactés		I.4. Crèmes	glacées				

ANNEXE 11 (Suite 1)

	Annath			E N	TREP	RISES			
	Amee	Ière	52	Ilème	%	IIIème	9-6	IVème	30
11/PRODUITS DERIVES DES	1970	Grds Moulins de Paris	9,5	LU-BRUN Associés	3,1	Panzani-Scaramelli	3,0	Rivoire & Carret Lustucru	2.8
CEREMIES	1972	Grds Moulins de Paris	8,2	PMF	4,7	Grds Moulins Strasbourg	2.8	LU-BRUN Associés	2,5
	1974	Grds Moulins de Paris	9,2	DW.	4,5	Rivolre & Carret	<b>~</b>	Grds Moulins de Strasboura	3.0
	1976	Grds Moulins de Paris	1	Céraliment LU-BRUN	ī	- LANG	ı	US.	1
II.1. Meunerie	1970	Grds Moulins de Paris Grds Moulins de	24,2	Grds Moulins de Strasbourg Grds Moulins de	6,2	Grds Moulins de Corbeil Grds Moulins de	5,2	Grds Moulins de Pantin Grds Moulins de	4,6
	1974	Paris Grds Moulins de Paris Grds Moulins de Paris	19,6 23,2 -	Strasbourg Grds Moulins de Strasbourg Grds Moulins de Strasbourg	6,8	Corbeil Grds Moulins de Corbeil Grds Moulins de Corbeil	6,6	Pantin Grds Moulins de Pantin Grds Moulins de Pantin	5,4 5
II.2. Biscuiterie	1970 1972 1974 1976	LU-BRUN Associés LU-BRUN Associés Belin Céraliment LU-BRUN	12,6 10,0 12,2	Belin Belin Céraliment LU-BRUN Belin	9,8 9,1 10,4	Alsacienne Biscuits Alsacienne Biscuits Alsacienne Biscuits Alsacienne Biscuits	8,9 7,4 8,2	BN BN BN BN	6,9 7,0 6,4
II.3. Pates alimentaires	1970 1972 1974 1976	Panzani-Scaramelli PMF PMF	29,9 38,3 42,7	Rivoire & Carret Lustucru Rivoire & Carret Rivoire & Carret	27,9 17,3 24,1	Milliat Frères Lustucru Lustucru	17,4 12,8 16,8		
II.4. Panification	1970 1972 1974	Céraliment Générale Panificatio Jacquet	37,5 cation33,3 20,9	Generale de Pani- fication Céraliment Picard	32,3 31,9 9,8	Jacquet Picard Clément	19,7	Turner Clêment Gomez-Basquaise- Paré	7,2 8,5 8,1

The state of the s

Tition   T		Anněa			E H	TREP	RISES			
1970   Coop. Flandres   13.1   Coop. de Picardi   6.4   Saupiquet   5.7     1972   SGC			Ière	2	Ilème	*	IIIème	<b>&gt;</b> 2	IVème	96
1972   1972   10.5	ISERVES	1970	Coop. Flandres	13.1	Coon do Dicandi	7 9	Carretain	7 7	رور	
1976   SGC		1972	5000	10.5	Bonduelle	2,5	Saupiduet	, 0 0	Buitoni	4 4
1976   SGCC   - Bonduelle   - Saupiquet		1976	2000	15,7	Bonduelle	6,5	Saupiquet	0,9	Buitoni	4,4
1970   Bonduelle   B,3 Saupiquet   B,0   CGC		1976	Secc	•	Bonduelle	1	Saupiquet	ı	Buitoni	•
1972   Bonduelle   8,3   Saupiquet   8,0   CGC   CGC     1974   Bonduelle   12,0   Blanchard   4,5   Propriétaires   2,1     1976   Bonduelle   -   Blanchard   -   Propriétaires   2,1     1976   Andros   -   Materne   -   Lerebourg   -     1976   Andros   -   Materne   -   Roussillon Alim.   6,8     1972   Pêche et Froid   9,2   Graciet   5,4   Raphalen   5,7     1976   Graciet   5,6   Pêche et Froid   15,3   Pêche urs de France   8,6   Raphalen   5,7     1976   Graciet   5,6   Pêche et Froid   -   La Doélanaise   -     1977   Buitoni   -   William Saurin   -   Barbier Dauphin   -     1978   Buitoni   -   William Saurin   -   Barbier Dauphin   -     1977   Buitoni   26,0   Générale Sucrière   19,1   Union Sucrière   16,6     1978   Beghin   26,0   Générale Sucrière   19,1   Union Sucrière   16,6     1978   Beghin   28,0   Générale Sucrière   19,1   SSCS   -     1976   Beghin   Say   4,2   Générale Sucrière   21,4   SSCS   -     1976   Beghin   Say   -   Générale Sucrière   21,4   SSCS   -	onserves	1970								
tures 1976 Bonduelle - Blanchard - Feunis 2.1  tures 1970 Andros - Materne - Lerebourg - Feunis - Lerebourg - Lerebourg - Feunis - Lerebourg - Feunis - La Déche et Froid 15,3 Pêcheurs de France 8,6 Raphalen 5,7 Pêche et Froid 15,3 Pêche et Froid - La Doélanaise 3,2 1976 Graciet 5,6 Pêche et Froid 5,6 Pêche et Froid - La Doélanaise 3,2 1976 Graciet - William Saurin - Barbier Dauphin - Barbier Dauphin - Barbier Dauphin - Milliam Saurin - Barbier Dauphin - Barb		1972	Bonduelle	8 c	Saupiquet	0,1	292	6,7	Alibel	1,6
tures 1970 Andros - Materne - Lerebourg -	ed mes	1974	al landing	16,0	פומווכוומרע	•	ropriecantes	2,1		
tures 1970 Andros - Materne - Lerebourg - Lerebourg - Roussillon Alim. 6,8   3,2   1976 Andros   1976 Andros   1976 Andros   1976 Andros   1976 Andros   1976 Graciet   5,6   Pêche et Froid   15,3   Pêcheurs de France   8,6   Raphalen   5,7   Pêche et Froid   15,9   Pêche et Froid   1976 Graciet   1976 Graciet   1976 Buitoni   26,0   Générale Sucrière   1979 Burtoni   24,1   Générale Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,9   Sucrière   19,6   Bedhin Say   1976 Bedh		19/0	Bonduerie	1	o lanchard	t	Propriétaires réunis	. 1	Alibel	
1972   Andros   - Materne   - Lerebourg   - Lerebourg   - Lerebourg   1974   Andros   - Materne   7,2   Roussillon Alim.   6,8	onfitures	1970								
uits         1974         Andros         8,4         Materne         7,2         Roussillon Alim.         6,8           rves         1976         Andros         -         Andros         -         Roussillon Alim.         -           rves         1970         Pêche et Froid         15,3         Pêcheurs de France         8,6         Raphalen         5,7           ons         1972         Pêche et Froid         -         La Doélanaise         -         -           1976         Graciet         -         Pêche et Froid         -         La Doélanaise         -           1970         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1972         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1976         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1976         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1976         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1976         Buitoni         -         William Saurin <td>t conserve</td> <td></td> <td>Andros</td> <td>1 .</td> <td>Materne</td> <td>ı</td> <td>Lerebourg</td> <td>1</td> <td>Roussillon Alim.</td> <td>ı</td>	t conserve		Andros	1 .	Materne	ı	Lerebourg	1	Roussillon Alim.	ı
rves 1970 Pêche et Froid 9,2 Graciet 5,4 Raphalen 5,7 Pêche et Froid 15,3 Pêcheurs de France 8,6 Raphalen 3,2 La Doëlanaise 3,2 Pêche et Froid - La Doëlanaise 3,2 La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise - La Doëlanaise 3,2 Pêche et Froid 4 - Rabiform Saurin - Barbier Dauphin 7,6 Milliam Saurin - Barbier Dauphin 7,6 Buitoni 26,0 Générale Sucrière 19,1 Union Sucrière 16,6 Beghin Say 41,2 Générale Sucrière 19,9 Sucre Union 18,4 1976 Beghin Say - Générale Sucrière - SSCS SSCS	de fruits		Andros	8 .	Materne	7,2	Roussillon Alim.	8,9	Lerebourg	8,9
rves 1970 Pêche et Froid 9,2 Graciet 5,4 Raphalen 5,7 Pêche et Froid 15,3 Pêcheurs de France 8,6 Raphalen 3,2 La Doclanaise 3,2 Pêche et Froid - La Doclanaise 3,2 La Doclanaise - La Doclanai		OVET	olidi Os		יומיכו וופ		Wassillon Allin.		rei enoui g	
1972   Peche et Froid   15,3   Pecheurs de France   6,0   Kaphaien   3,7     1974   Graciet   - Pêche et Froid   - La Doélanaise   3,2     1970   Buitoni   - William Saurin   - Barbier Dauphin   - Milliam Saurin   - Barbier Dauphin	onserves	1970		9,2	Graciet	5,4		ŀ	i.	(
1976 Graciet - Pêche et Froid , - La Doélanaise - 1970 Buitoni - William Saurin - Barbier Dauphin 7,6 William Saurin - Barbier Dauphin 7,6 Hilliam Saurin - Barbier Dauphin -	le ofsens	1972	د	15,00 10,00	Pecheurs de France Pâche et Froid	٥,	Kapnalen Ia Doğlanatca	3,7	unacun Freres	φ <b>,</b>
1970         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1972         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1976         Buitoni         -         William Saurin         -         Barbier Dauphin         -           1970         Beghin         26,0         Générale Sucrière         19,1         Union Sucrière         16,6           1972         Beghin         24,1         Générale Sucrière         21,4         SSCS         3,0           1976         Beghin         -         Générale Sucrière         21,4         SSCS         -           1976         Beghin         -         Générale Sucrière         -         55CS         -		1976	Graciet	) 1	et Froid	ı	La Doélanaise	;		
nés       1972       Buitoni       35.6       William Saurin       -       Barbier Dauphin       7,6         1974       Buitoni       -       William Saurin       -       Barbier Dauphin       7,6         1976       Beghin       26.0       Générale Sucrière       19,1       Union Sucrière       16,6         1972       Beghin       24,1       Générale Sucrière       21,4       SSCS       3,0         1976       Beghin       -       Générale Sucrière       21,4       SSCS       -         1976       Beghin       -       Générale Sucrière       21,4       SSCS       -	Jats	1970	Buftoni		William Saurin		Barbier Dauphin	ı		
1974       Buitoni       35.0       William Saurin       34,1       Barbier Dauphin       7,6         1976       Buttoni       -       William Saurin       -       Barbier Dauphin       -         1970       Beghin       26,0       Générale Sucrière       19,1       Union Sucrière       16,6         1972       Beghin       24,1       Générale Sucrière       21,4       SSCS       3,0         1976       Beghin       Say       -       Générale Sucrière       21,4       SSCS       -         1976       Beghin       Say       -       Générale Sucrière       -       SSCS       -	uisinés	1972	Buitoni		William Saurin	,	Barbier Dauphin	j		
1970 Beghin 26,0 Générale Sucrière 19,1 Union Sucrière 16,6 1972 Beghin 24,1 Générale Sucrière 19,9 Sucre Union 18,4 1976 Beghin Say 41,2 Générale Sucrière 21,4 SSCS 3,0 - Générale Sucrière - SSCS -		1974	Buitoni		William Saurin	34;1	Barbier Dauphin	7,6		
1970         Beghin         26.0         Générale Sucrière         19,1         Union Sucrière         16,6           1972         Beghin         24,1         Générale Sucrière         19,9         Sucre Union         18,4           1976         Beghin Say         41,2         Générale Sucrière         21,4         SSCS         3,0           1976         Beghin Say         -         Générale Sucrière         -         SSCS         -		1976	Buitoni	'		•		ı		
Beghin Say 41,2 Générale Sucrière 21,4 SSCS 3,0 Beghin Say - Générale Sucrière - SSCS - SSCS -	KERIE	1970	Beghin	26,0		19,1	Sucrière	16,6	Say	16,1
Beghin Say - Générale Sucrière - SSCS		1974 1974	Beghin Say	41,2		21,4	- uotun	3,0	Say	0.01
		1976	Beghin Say	, 1						

ANNEXE 11 (Suite 3)

	Anněe		_	EN	TREP	RISES			
		lère	<b>9</b> 0	Ilème	82	IIIème	અ	I Vème	8
V/CHOCOLATERIE	1970	General Foods	17,3	Poulain Poulain	6,6	Suchard	6,6	Nestlé-Kohler Consortium francais	2,8
ממונו ז ז בועזר	7 / 64				•		5	de confiserie	3,3
	1974		14,1	COPAR	6,9	Poulain	6,4	Ferrero	4,6
	19/6	General Foods	l	Poulain		CUPAK	ı	rerrero	1
V.1. Chocolaterie	1970	Poulain	•	Suchard	-	Nestlé-Kohler	ı	UFICO	-
	1972	Poulain	ı	Suchard	ı				
	1974	COPAR		Poulain COPAR	1 1	rerrero Ferrero	1 1	Banamia Banamia	1 1
V.2. Confiserie	1970		ı	CIPAL	1	Ricqles-Zan			
	1974 1974 1976	General Foods General Foods General Foods	1 1 1	CIPAL	1 1	Duchesse de Bourg. Duchesse de Bourg.	1 1		
VI/INDUSTRIE	1970	Olida & Caby	5,8	Fleury Michon	2,5	Morey Stra Chowillo Land	1,8	Sica Cheville Lang.	1,5
	1974	<b>් පේ</b> ජේ		Morey Morey	2,1 -	Fleury Michon	11,8	Reybier Reybier	1,3
VII /AI IMERIC DONO	1070	on open	F 7	HEAD		711010	,	D. C. D. L.	•
ANIMAUX	1970 1972 1974 1976	Sanders Sanders	5,0	UFAC UFAC		Dusquesne-Purina Provimi	3,6	busquesne-rur ma Provimi Dusquesne-Purina	2,6
VIII/INDUSTRIES DIVERSES									
VIII.1. Condiments		Générale Alimentaire Générale Alimentaire	49,3	Salins du Midi Salins du Midi	_ 16,6	SEGMA Mayolande	5,9 6,9	Mayolande SEGMA	2,6 4,8
sances	1974 1976	Mayolande Générale Alimentaire		Salins du Midi		Mayolande		SEGMA	1
VIII.2. Fabric. de café,	1970	UFIMA J.VABRE	4,1	J. VABRE UFIMA	3,1 3,8	Excella Excella	2,2	Legal	2,0
chicorée etc	1976	J. VABRE	-	UFIMA	ŧ				

	7,	0*6	1		88 S
	IVème	Royco	Banania		Salador Salador Hufleries réunies Hufleries réunies
	8	16,0	ı	ı	1111
ENTREPRISES	IIIème	Liebig	Wds	Guigoz	Unipol Unipol Soprodel Soprodel
TREP	<b>.</b>	19,0	t	1	1111
E	Ilème	Maggi Knorr (SPM)	Francorusse	Gallía	Astra-Calvé Astra-Calvé Astra-Calvé Astra-Calvé
	<b>8</b> 2	40,0	1	1 1	1 1 1 1
	Ière	Liebig Maggi	Ancel	Jacquemaire Jacquemaire-Gallia	Lesteur Lesteur Lesteur Lesteur
Anněte		1970 1972 1974 1976	1972 1972 1974 1976	1970 1972 1974 1976	1970 1972 1974 1976
		VIII.3.Fabrique de bouillohs et potages	VIII.4. Entremets, desserts, petits déjeuners	VIII.5. Aliments pour bébés	IX/CORPS GRAS

ANNEXE 12 - LES FIRMES LEADERS ET LEURS PARTS DE MARCHE POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES EN FRANCE EN 1976

Produits	Premières firmes	Parts de marché
<u>Sucrerie</u>	1/ Sucre Union 2/ Beghin Say 3/ Général Sucrerie	33 % 26 %
<u>Chocolaterie</u>	1/ Poulain 2/ Cantalou 3/ Capar 4/ Sapad	25 % du choc.en tabl.
Instantanés chocol.	1/ Sopad 2/ Banania	95 %
<u>Meunerie</u>	1/ Grand nombre de pois 2/ " " de Pantin 3/ " " Strasbourg	75 %
Biscuiterie	1/ Céraliment Lu Brun 2/ Belin 3/ Biscuiterie Nantaise 4/ Alsacienne Biscuits	45 %
<u>Pâtes alimentaires</u>	1/ Panzani Milliat Fres 2/ Rivoire et Carret Lustucru	60 %
Panification fine fraiche	1/ Jacquet 2/ Tunner 3/ Picard 4/ Céraliment Lu Brun	90 %
Panification fine sèche	1/ Céraliment Lu Brun 2/ Gomez Paré	
<u>Pâtisserie indust</u> .	1/ Générale Alimentaire 2/ Gringoire-Brossard 3/ Belin 4/ Alsacienne Biscuits	40 %
<u>Laits</u>	1/ Sodima Yoplait 2/ G.I.E. Lactel 3/ Claudel Ronstanj Galac 4/ Gloria	
Beurre	1/ ULN 2/ Préval	
Fromage pâte molle	1/ Besnia 2/ Préval	
Pâtes persillées	1/ Bongrain Gérard 2/ Paul Renard 3/ Marcillat	70-75 %

69 % 7 % 4 % 55 à 60 % 50 % 25-28 % 20-22 % 10-11 % 8-10 % 13-18 %
50 %  25-28 % 20-22 % 10-11 % 8-10 %
25-28 % 20-22 % 10-11 % 8-10 %
20-22 % 10-11 % 8-10 %
13-18 %
7-10 % 5-7 %
20-25 % 15-20 %
30 %
18-20 % 12-13 % 12 %
60-65 %
25-26 % 14 % 12 % 10 %
30 %

## APPENDICE PLACE ET ROLE DE L'INFORMATIQUE DANS LE DEVELOPPEMENT DES ENQUETES

## Table des matières

	Pages
- Place et rôle de l'Informatique dans le Développement des enquêtes	1 <b>8</b> 5
- La saisie de l'Information	186
- Structure du paquet de cartes de dépouillement	187
- Structuration des données dans la Banque	188
- Les programmes de traitement	188
ANNEXE 1 : Dessin des cartes et données de l'enregistrement	193
ANNEXE 2: Modèles des Tableaux édités	203
ANNEXE 3 : Les programmes des traitements	213
ANNEXE 4 : Liste des codes utilisés (fichier libéllé)	255

Conformément aux objectifs de cette recherche, la première étape vise à rassembler une masse considérable d'informations détaillées sur les prix et les marges bénéficiaires effectivement pratiqués à divers niveaux pour certains produits spécifiques (prix finals de vente au détail, prix d'achat des détaillants et si possible le long des filières) et de leur évolution selon les pays, les régions ou villes, les points de vente, les marques, les formats, etc... Une estimation rapide des informations à traiter par enquête au niveau d'un pays conduit au chiffre de 3 millions d'informations élémentaires environ (si on prend pour base 2 villes, 50 points de vente, 10 marques et 10 formats par produit, 3 prix, soit un prix de vente et deux prix d'achat par exemple) ; ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur car l'échantillon peut être étendu à tous les niveaux (points de vente, produits, marques, formats, etc...), d'autre part, il est fondamental de pouvoir comparer l'évolution de ces données dans le temps, il est donc nécessaire de stocker les informations recueillies sur une période de 4 à 5 ans, si l'on retient le nombre minimum de deux enquêtes par an, ce chiffre de base devrait être multiplié par 8 à 10 fois pour chaque pays, seul le traitement informatique permet la constitution d'une telle banque de données et son utilisation rationnelle dans le cadre de la recherche.

## Les différentes sorties retenues

Dans une première étape, les traitements ont été volontairement limités à l'édition de huit tableaux :

- Tableau 1 : résultats détaillés par point de vente et par produit
- Tableau 2 : classement des produits d'après les différences de prix (ERp) en %
- Tableau 3 : classement des produits d'après les variations de prix entre deux enquêtes données (EAs)
- Tableau 4 : classement des variations des prix par ordre décroissant tous articles et tous points de ventes considérés

<sup>\*</sup> Pour le contenu et le commentaire de ces tableaux, voir "Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution des produits alimentaires", Tome 1 : Concurrence multiple et structure des prix (R. LINDA), Juin 1978, C.E.E.

- Tableau 5 : Classement des produits d'après la différence relative entre les mark-ups (Eqi)
- Tableau 6 : Classement des mark-ups par ordre décroissant, tous articles et tous points de vente considérés
- Tableau 7 : Mesures des différences de prix par groupe de produits
- Tableau 8 : Regroupement des produits/marques d'après le prix unitaire et son évolution.

Ultérieurement, d'autres tableaux pourraient faire l'objet d'édition en fonction des besoins et des moyens mis en oeuvre.

Plusieurs options sont offertes au niveau des traitements :

- 1) Traitement d'une seule enquête avec édition de l'ensemble des tableaux ou de quelques tableaux au choix;
- 2) Comparaison de deux enquêtes, le choix de l'enquête de référence étant libre.

L'ensemble des programmes est conçu pour permettre d'autres possibilités multiples de traitement en privilégiant un ou plusieurs critères de sélection (points de vente, groupes de produits, marques, fabricants, etc...).

## La saisie de l'information

La saisie de l'information est opérée à partir des relevés d'enquêtes conformément à une codification préalable des éléments ci-dessous :

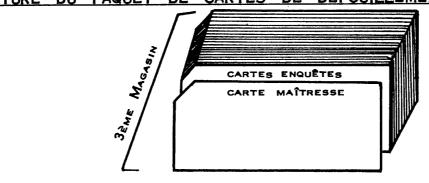
- les magasins,
- les produits,
- les marques,
- les formats,
- les origines des produits,
- les modes de fixation des prix,
- les fabricants.

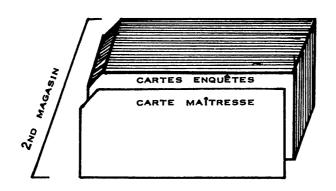
On trouvera ci-après les codes utilisés pour les premiers traitements. Chaque enquête est décodée magasin par magasin ; on retrouve pour chaque magasin en tête une carte maîtresse indiquant (voir dessin de la carte maîtresse) :

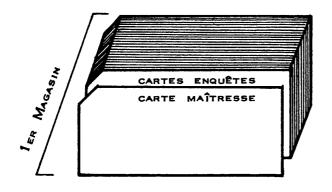
- l'année de l'enquête,
- le mois de l'enquête,
- le pays,
- la ville,
- le magasin,
- le type de magasin,
- la forme de commerce du magasin,
- la localisation du magasin,
- le propriétaire.

Dans les cartes suivantes, on procède au décodage des produits suivant les marques, les formats, et des prix de vente ainsi que des prix d'achat (voir carte enquête). Après le décodage et la perforation, les données sont traitées par un ensemble de programmes de contrôle afin de vérifier la compatibilité et détecter les principales erreurs.









## Structuration des données dans la Banque

Après vérification des données, on procède à la construction des enregistrements. L'enregistrement type a une longueur de 71 caractères (voir carte enregistrement); cet enregistrement est construit pour plus de la moitié de manière automatique à l'aide de tables informatisées, ce qui réduit considérablement les erreurs; ces tables concernent les produits, les magasins, les marques, les fabricants, et les unités (voir ci-dessous les schémas de ces différentes tables). Ces tables sont utilisées pour compléter les informations relevées à partir des enquêtes; c'est ainsi que, pour les produits par exemple, le relevé d'enquête fournit le code du produit, la table produite permet de compléter cette information en donnant le groupe de produits auquel il appartient, son importance dans le budget de consommation, son délai de conservation, etc...

La table des magasins permet de compléter l'information du relevé d'enquête concernant le code du magasin, en précisant le type de magasin, la forme de commerce, la localisation, le propriétaire, etc...

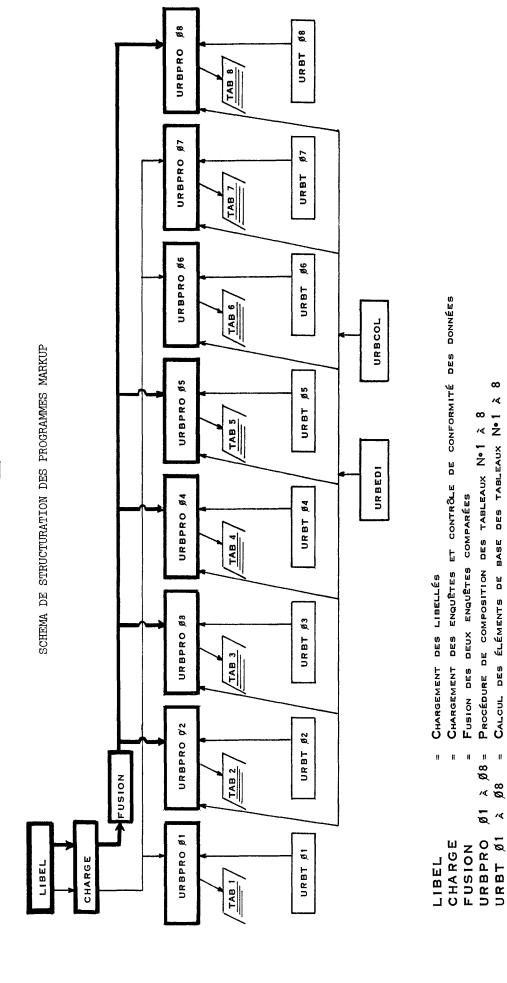
## Les programmes de traitements

Un ensemble de 21 programmes ont été conçus pour effectuer les premiers traitements retenus. Le schéma N° 1 présente l'ensemble des programmes et leur insertion dans les différentes procédures de traitement. Au début des traitements, on procède à un chargement de l'ensemble des libellés (magasin, produits, marques, formats, unités, etc...) par le programme LIBEL; on charge par la suite la ou les enquêtes à traiter au moyen du programme CHARGE.

Le programme CHARGE permet de vérifier les données en contrôlant la conformité des codes utilisés avec ceux donnés par les différentes tables, il construit les enregistrements standards de la banque (voir dessin d'enregistrement ci-dessous). Dans le cas où l'élaboration d'un tableau fait appel à une comparaison entre deux enquêtes, on procède à la fusion des données correspondants à ces deux enquêtes dans une même fichier au moyen du programme FUSION.

Une série de programmes intitulés URBPRO Ø1 à URBPRO Ø8 permet la composition et l'édition des tableaux l à 8.

SCHEMA Nº I



PROCÉDURE D'ÉDITION STANDARD DES DIFFÉRENTS TABLEAUX

DÉFINITION DES COLONNES DES DIFFÉRENTS TABLEAUX

URBCOL

URBEDI

Les programmes URBPRO Ø1 à URBPRO Ø8 contiennent les procédures d'élaboration des tableaux 01 à 08. Ils sont constitués de plusieurs étapes :

- un TRI des fichiers permettant de placer les enregistrements dans l'ordre où il faut les traiter,
- un appel aux programmes URBT qui effectuent le calcul des éléments contenus dans les tableaux et procèdent à la mise en forme de ces éléments,
- un appel aux programmes standard d'édition (URBEDI)
- un appel aux définitions des colonnes (URBCOL)
- un TRI sur les sorties permettant de classer les résultats des calculs dans un ordre déterminé.

Ces procédures URBPRO  $\emptyset$ 1 à URBPRO  $\emptyset$ 8 sont spécifiques à chacun des tableaux, le cheminement des différentes procédures est indiqué dans le schéma N° I . Pour l'établissement du Tableau N°2, par exemple, le cheminement sera le suivant :

- chargement des libellés
- chargement de l'enquête

Ces deux chargements sont naturellement effectués au début des traitements pour l'ensemble des tableaux.

- fusion des deux enquêtes à comparer
- composition du tableau 2
- calcul des éléments de base du tableau N°2 (voir exemple page 205) (voir le détail ci-dessous)

## Tableau 2 : Produits classés d'après la différence de prix

Ne figurent dans ce tableau <u>que</u> les produits pour lesquels le nombre d'observations est supérieur à 5 en Juillet 1978 <u>et</u> à 3 en Janvier 1979. Nous avons éliminé les autres cas essentiellement pour des raisons pratiques.

- Colonne 2 : €RP = (Prix vente max.-Prix vente min.) /Prix vente min. x 100

- Colonne 3 : Produit

- Colonne 4 : Format
- Colonne 5 : Marque
- Colonne 6 : Prix de vente global
  - Ligne 1 = Prix maximum en Juillet 1978
    Ligne 2 = Prix maximum en Janvier 1978
    Ligne 3 = Prix minimum en Juillet 1978
    Ligne 4 = Prix minimum en Janvier 1978
    Ligne 5 = Prix moyen en Juillet 1978
    Ligne 6 = Prix moyen en Janvier 1978
- Colonne 7 : Nombre d'observations
- Colonne 8 : Point de vente
- Colonne 9 : Type de point de vente : 1 Hypermarché
  - 2 Supermarché3 Supérette
  - 4 Mini-Libre Service
- Colonne 10: Forme d'organisation 01 Maison à succursales
  - 02 Grande surface
  - O3 Grand magasin populaire O4 Coopérative de consommation
  - 05 Coopérative de détaillants
  - 06 Indépendant
- Colonne 11: Localisation du magasin 1 Centre
  - 2 Zone résidentielle
  - 3 Périphérie
- Colonne 12 : Propriétaire du point de vente
- Colonne 13 : Groupe de produit
- Colonne 14: Type de marque 1 Marque de fabrique
  - 2 Marque de commerce
  - 3 "Own Label"
- Colonne 15: Origine du produit 1 Produit national
  - 2 Produit importé
  - 3 Produit mixte
  - 4 Origine non précisée
- Colonne 16 : Modalité de fixation du prix 1 Prix normal
  - 2 Prix promotionnel
  - 3 Non précisé

- Colonne 17 : Fabricant
- Colonne 18 : Centre de décision du fabricant 01 RFA

  - 02 France
  - 03 Italie
  - 04 Pays Bas
  - 05 Belgique
  - 06 Royaume-Uni

  - 07 Islande 08 Danemark
  - 09 Grèce
  - 10 Espagne
  - 11 Portugal 12 Suisse

  - 15 USA
  - 16 Israël
- Colonne 19: Deuxième prix (maximum ou minimum)
  - <u>Ligne 1 = 2e Maximum en Juillet 1978</u>
  - <u>Ligne 2</u> = 2e Maximum en Janvier 1978

  - <u>Ligne 3</u> = 2e Minimum en Juillet 1978 <u>Ligne 4</u> = 2e Minimum en Janvier 1978
- Colonne 20 : Point de vente
- édition du tableau N°2
- définition des colonnes du tableau N°2.

## ANNEXE 1 - DESSIN DES CARTES ET DONNEES DE L'ENREGISTREMENT

## DESSINS DES CARTES

- 1 CARTE MAITRESSE
- 2 CARTE ENQUÊTE
- 3 Dessin de Lienregistrement
- 4 TABLE PRODUITS
- 5 TABLE MAGASINS
- 6 TABLE MARQUES
- 7 TABLE FABRICANTS
- 8 TABLE COEFFICIENTS MULTIPLICATEURS

DESSINS DE CARTES

1 - CARTE MAITRESSE

PAGE:

DESSINS DE CARTES

2 - CARTE ENQUETE

	l	MARQUE 3U9AAM	8
		EORIGINE E	12   3
		MODE DE FIXATION DU PRIX   MOM DU FABRICANT	6 8 2 9
		PRIX DE VENTE GLOBAL	S 6   7   8   9   10   1   2   3   4   5   6   7   8   9   20   1   2   3   4   5   6
		T TAHDA'Q XIAQ	8 6 3 8 2 4
		E II TAHDA'G XIRQ	2 2 3 4 8 8
		BLANC 5	9 40
DOSSIER	3	STIUGORY  TO STIUGORY  TO STIUGORY  TO STIUGORY  TO STIUGORY  TO STIUGORY  TO STIUGORY	0 2 2
ER TECH	CODE CARTE	MARQUE 27	990
TECHNIQUE N	   	FORMAT 50 CALIGINE	3 2
0 22		NOM DU FABRICANT  MOM DU FABRICANT	6 8 2
	N° D'ORDRE	B SHIX DE AEMTE GLOBAL 20	3 4
•	ш	© □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	6 7 8 9 70 1 2 3 4
PAGE:		2. E II TAHDA'G XIA9 2. 0. 0.	23 4 5 6 7
		<u>ත</u> ග	-

			/
1/2	ANNEE	1 2	
ω	MOIS	ω	DES
5		4	DESIGNATION
6	PAYS	ச	ATI
7 8	VILLE	7 8	2
9		9	
_		<u>ō</u>	
2 3	MAGASIN	2 3	
4	TYPE DE MAGASIN	£	
5	FORME DE COMMERCE	5	
7	LOCALISATION DU MAGASIN	7	
8	PROPRIETAIRE	8	
8		03	
12	PRODUIT	- 2	
3		_ ω	
5	GROUPE DE PRODUITS	<del>f</del> 5	
<u> </u>	ORIGINE	6	
7 00	IMPORTANCE	7	
9	MODE DE FIXATION DU PRIX	9	
8	DELAIS DE CONSERVATION	<u>ფ</u> −	
2	FORMAT / UNITE	2	
3	·	3 4	
5		5	
6 7	FABRICANT (NOM)	67	ņ
<u>∞</u>		- 00	
9	CENTRE DE DECISION DU FABRICANT	_ <del>9</del>	
1/2		1 2	
ω	MARQUE	ω	
21 ,	TYPE DE MARQUE	- <del>1</del>	
a		6	60
7 8		7 8	CODE CARTE
9	PRIX DE VENTE	9	ART
<del>5</del>			m
2 3		2 3	
<u>a</u>		-	
5 6	PRIX D'ACHAT I	5 6	
7			
8 9 60		- 8	
8		1 39,68 2	
12	COEFFICIENT DIVISEUR	1 2	₹,
3		ω	0,
# 5	NATURE DE L'EMBALLAGE	3 4 5 6	D'ORDRE
0			æ
78	PRIX D'ACHAT II	-3	,
8 9 70 1	PRIK D ACHAT II	7 8 9 70 1 2 3 4 5 6 7 8 9	
<u></u>			
2		2	!
234		- <del>4</del>	
5		5	
6 7		6 7	
08		- 8	
9		[ي	

# DESSINS DE CARTES 3 DESSIN DE L'ENREGISTREMENT

DESSINS DE CARTES

4 - TABLE (PRODUITS)

	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 4 2 3 4 5 6 7 8 9 20 1 2 3 4 5 6 7 8 9 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 40 12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 7 8 9 7
	1,2  3  4  5  6  7  8   9  50   1   2  3  4   5  6  7  8  9  50   1   2  3  4  5  6  7  8
	122 3 4 5 6 7 8 9 50 112 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8 9 7 9 1 5 6
	1,12   3   4   5   6   7   8   9   50   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   2   3   4   1
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8 9 7 9 1 2 3
	122 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2
	122 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 50
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 50
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8 9
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 12 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5
	1,12   3   4   5   6   7   8   9   50   1   2   3   4   5   6   7   8   9   60   1   2   3   4
	1,2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3
	12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6
	12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3
	12 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2
	12 3 4 5 6 7 8 9 50
	12 3 4 5 6 7
	42 3 4 5 6
	L 2 3 4 E
	L 2 3
	- H2
	<u>9</u>
	6
	7
	9
	25
	7
	8
	<u>. 8</u>
	9
	[2]
	_=_
	<u></u>
	-2
	- 0
	- 6
	- 60
	7
DELAI DE CONSERVATION	9
BIANC	
DLAMCE TMPORMAUCE	4
OKIĞINE	2
	0
CODE CHONDE DE PRODUITS	_6
OTHER C	
PNA.18	
	2
CODE PRODUIT	=
	2
መጠን <i>ያ</i> ፒፒዎንርላ፣	-
	INDICATIF CODE  CODE GROUPE DE PRODUITS  BLANC  CODE GROUPE DE PRODUITS  BLANC

CARTES

DESSINS DE 5 - TABLE (MAGASINS)

PAGE:

	8 2 9		8 2 8
	930  1   2   3   4   5   6   7   8   9   40   1   2   3   4   5   6   7   8   9   60   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   2   3   4   5   6   7   8   9   70   1   1   1   1   1   1   1   1   1		3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 5
	02 6		102 6
	8		- <del></del>
ט טאטאד	1 2		======================================
<u> </u>	- 2 3		2 3
	6 8		8
	9 2		6 7 8
	3 th		3 4 5
ע	2   2		12
COUE CAKIE	8		90 60 90
000	5 6 7		3 4 5 6 7 8 9 50 1 2
	# E		
	9		930 1 2 3 4 5 6 7 8 9 40 1 2
	8		7 8 9
	9		5
	2 3		2 3
			<u></u>
	8 2		7 8
	<u> </u>		12345678
	2	•	1 2 3
	78192011234156718		& 6 8
	2 8 2	PROPRIETAIRE	4 5 6 7 1
	n	LOCALISATION BLANC	. 4 . 2
	0	BTVNC ŁOBWE DE COWWEBCE	9 10 1 2
_	<u>င်</u> တ စေ	TYPE DE MACASIN	9 6 8
NO	2 9	BLANC	7
DESIGNATION	<u>S</u>	MISADAM	2 3 4 5 6
_	1 2 3	INDICATIF CODE	1 2 3

DESSINS DE CARTES

2012	
13 05	(MARCITES)
DESSIN	- TARLE
	٧

PAGE:

	6		6
	30   2   3   4   5   6   7   8   9   40   1   2   3   4   5   6   7   8   9   50   1   2   3   4   5   6   7   8   9   50   1   2   3   4   5   6   7   8		
	2 6		5 6
	3		3
	1 2		1 2
	970		972
	7 8		78
æ	2 6		5 6
N° D'ORDRE	<del></del>		콬
°z	2		2
	8		- 8
	7 8		
	9 9		9
	<u>=</u>		=
	2   3		2 3
RTE	8_		- og
CODE CARTE	8		8
000	6 7		19
	5		· <del>c</del>
	2 3		2 3
	<u>ş</u>		9
	8		8
	2 9		16/7
	± 2		930 1 2 3 4 5 6 7 8 9 40 17 2 3 4 5 6 7 8 9 50 1 2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 5 6 7
	2 3		2 3
	200		- 08
	8		9 8 5
	299	•	
	±		± 2
	2 3 H		2
	2345678920		12345678920123456
	2 9		6 7
	# 5		4 5
	2 3		2 3
	1-		0 6
_	01 6 8	BLANC TYPE DE MARQUE	6
110		BLANC	8
DESIGNATION	4 9 9 h	<b>З</b> ОФЯАМ	#  S
DE	1 2 3		123456
	<u> </u>	INDICATIF CODE	
_			

DESSINS DE CARTES

7 - TABLE (FABRICANTS)

PAGE:

	DESIGNATION	NATI	ĕ																					J	300E	CODE CARTE	<b>JE</b>						N° D'ORDRE	OROR	Æ								1
- 2	π ε	9 9	8	<b></b>	<u>-</u> 0	2	=	2 9 5	8 2	8 9 20		2 3 tt	in #	9	<u>6</u>	<u>8</u>	5	<del>2</del>	9	<u></u>	<del>5</del>	- -	<u>e</u>	5	2 9	30 1 2 3 4 5 6 7 4 8 9 40 1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	<u>-</u> 8	1 2 3	<del></del>	9 9	8	<b>8</b>	026 8 2 8 8 20	<u>s</u>	9	2 8	6	<u>-</u>	2 3	1 2 3 4 5 6 7	9 9	<u>6</u> _	க் -
INDICATIF CODE	FABRICANT		BIANC	CENTRE DE DECISION																																							
		<u>.</u>	~	_6		-	4	40	7 1 g 1	6	-	<u>=</u>	- v	7	7	<u></u>	123		14 5 6 7 8 9 July 12						17	3 4 5 5 7 8 9 50 1 2			ا ا ا		18	8	 2 3 10		7 9	7 8 1	19 7	<del></del> ĕ	2 3	=	5 67	6	-6

DESSINS DE CARTES 8 - TABLE (COEFFICIENTS MULTIPLICATEUR)

PAGE:

DESIGNATION	12345	INDICATIF CODE  FORMAT \ UNITE (DEPART)	12 3 4 5 6 7 8 9 10 1 2 3 4 5 6 7 8 9 20 1 2 3 4 5 6 7 8
NO.	01 6 8 2 9 0	BIFING	<u> </u>
	01 6	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	0 6
	[2   3   4		1 2 3
		BIVIC	4 2
	5 6 7 8	UNITE (ARRIVEE)	8 4 9
	8 920		3 8
	I		- 2
	h [2]		3
	5 6 7		1617
	8 8		
	0 - 2		
	3		3 4
	2 9 5		3 6 7
	1618		
	- <del> </del>		70
	<del>1</del>		3 4 5
00 E	5 6 7		9
CODE CARTE	0 6 8 8 E		09 6 8
	1 2 3		1 2 3
	30    2 3 4 5 6 7 8 9 40 1 2 3 4 5 6 7 8 9 50     2 3 4 5 6 7 8 9 60 1 2 3 4 5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 5 6 7 8 9		
	9 2 8		5 7 8
	8 6 6		7 8 9 600 1 2 13
- -	1 2 3		
N° D'ORDRE	9 5 1		# 5
	8 2		7
	02/6		122
	2 3 4		5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 5
	9 9		5 6 7

## ANNEXE 2 - MODELES DES TABLEAUX EDITES

- TABLEAU 1 RÉSULTAT DÉTAILLÉ PAR POINT DE VENTE
- TABLEAU 2 PRODUITS CLASSÉS D'APRÈS LA DIFFÉRENCE DE PRIX
- TABLEAU 3 PRODUITS CLASSÉS D'APRÈS LA DIFFÉRENCE DE PRIX ENTRE DEUX ENQUÊTES
- TABLEAU 4 CLASSEMENT DES VARIABLES DE PRIX PAR ORDRE DÉCROISSANT, TOUS ARTICLES CONSIDÉRÉS
- TABLEAU 5 Produits classés diaprès la différence entre les mark-ups
- TABLEAU 6 CLASSEMENT DES MARK-UPS PAR ORDRE DÉCROISSANT, TOUS ARTICLES CONSIDÉRÉS
- TABLEAU 7 Mesures des différences de prix par groupe de produits
- TABLEAU 8 REGROUPEMENT DES PRODUITS/MARQUES DIAPRÈS LE PRIX UNITAIRE ET SON ÉVOLUTION

92/19		TAE	BLEAU 1		
DATEO 18/05/79	MARGE (13)		1.21	0.34	1.47
DAT.	PAU (12)		17-13	0.56	3.70 3.32 137.50
	611) 21.50 49.00 54.40	40.00 54.67 61.00 61.00 10.29 9.50 8.00	1105-14 1105-14 12000 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 1105-16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 1		0.93 1.85 1.85 4.82 5.96 104.00
	CDEFF (10) 1.00 1.00 2.00 2.00	25.00 mm 4.00	104.00 104.00 100.00 10	000000000000000000000000000000000000000	20 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0
<b>.</b>	(9)		0.29	0.0 8.4.0 8.4.0	1.71
*** FRANCE MONTPELLIE GOP			<b>6.20</b>	0.84	4.22 1.10 3.79
	0000	00-00 00-20	1444446 14446 1446 1446 1446 1446 1446	H WWWWWGGC	1. 90 1. 25 5. 50 5. 20 5. 20
*MARK-UPS* PAYSO VILLEO MUNNAIEO	AT P	0000WW0W0W	182882888	000000000000000000000000000000000000000	7
IRES (* ODUIT	FABRICANTI PERNOD-RICA O PERNOD-RICA O PERNOD-RICA O PERNOD-RICA O	NCN PRECISE NCN PRECISE NON PRECISE ALSACIENNE CERALIMENT NCN PRECISE BELLA	BECS ARD-CS RESIDENCE RESI	SCAVE CIDO VOLVIC JOKEF EVIAN-BADGI	VCLVIC SRBG SRBG PERIER PERIER CABBURY SCH NCN PRECISE NGN PRECISE
T LES MARGES BENEFICIAIRES R POINT DE VENTE ET PRODUI ALTSANIONO GNE RESID GROUP	( <b>T</b> .10)	NON NON NO NO NO NO NO NO NO NO NO NO NO	MEN PRE SOCCE SAREN SOCCE SOCC	THE STATE OF THE S	VCLVIC SRBG SRBG FERIER CADENIEN NCN PRE NGN PRE
RGES BEN DE VENTE NO GNE R		ALK NE UN	E B		
ES MARCOINT DINT DI	MARQUE GINZAND RICARU RICARO	SUPRANI JOHNNY A JOHNNY A BLACK A D BLACK A D PETIT B U BELIN BGCUUD	1885 PRIORE E SAVANE E COUP COUP BENCO BENCO BENCO BENCO COUP COUP BENCO COUP COUP COUP BENCO COUP COUP BENCO COUP COUP COUP COUP COUP COUP COUP CO	HEINEKE COUP DASIS POKER CONTREX	VOLVIC COCK CO PEPSI CO SCHWEPP COOP
PAR P	IAI	0.001.3	19 12 12	15	00
CTAILLES	FURMAT 11 50CL	750 750 750 1750 1750 1750 84N0	2400 2400 2400 4000 4000 2500 2500 6433		1.5L 6*19GE 11. 11. 11. 6*19GE 50G 2.00G
ATS DE	081 131 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			4 M M M M H H H 4	
ENQUET RESULT. JPERMAR	ALC ALC ALC	HEIRS OF THE PARTY	8011 8011 8011 8011 8011 8011		801 801 801 801 801 801
*** ENG 01/78 TYPEOSUPER	) XO	AAAA S S S S S S S S S S S S S S S S S S	AAAA AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA	222mmmr	
*** ENQUETE SUR LES PRIX E TABLEAU 1 RESULTATS DETAILLES PA ND ENQUETED 01/18 RESULTATS DETAILLES PA MAGASINO 0001 TYPEOSUPERMARCHE LUG	OUIT	HAS G HAS G HAS G 11S SEC 11S SEC 11S SEC 11S SEC 11S SEC 11S SEC 11S SEC	BICHOCO CHOCOL BIS 1 1 340 E 1885 PRIOCES CHOCON BICHOCOL CHOCOL CHOCOL BIS 1 1 240 G 540 AN E CHOCOL CROQUER BIS 3 1 240 G COUP CHOCOL CROQUER BIS 3 1 200 G COUP CHOCOP CHOCOL CROQUER BUI 3 1 400 G NESQUE CHOCOP CHOCOP INSTA BUI 3 1 400 G BENCO CAFE CRAIN 100 BUI 3 1 250 G 5 J VARE BIERE BLONDE BUI 1 1 6*30 C COUP BIERE BLONDE BUI 1 1 6*30 C COUP BUILD BUIL	BUISSONS ORAN BUISSONS ORAN BUISSONS ORAN BUISSONS ORAN BUISSONS ORAN BUISSONS ORAN BEAUX MINERALE EAUX MINERALE	MINEKALE NIN TONIC INST-LYOP INST-LYOP INST-LYOP INST-LYOP
TABLER NO ENC	PRUDUI APERITIF PASTIS PASTIS	MHISKY WHISKY WHISKY WHISKY BISCUI BISCUI BISCUI BISCUI	SICHOC CHOCOL CHOCOL CHOCOL CHOCOL CHOCOL CHOCO CHOCO BIEKE	BOISSO BOISSO BOISSO BOISSO BAUX EAUX	COCLA COCLA COCLA COLA COAFE I

<sup>(1)</sup> GROUPE DE PRODUITS (7) PRIX DE VENTE GLOBAL (12) PRIX D'ACHAT UNITAIRE

(6) NATIONALITÉ DU FABRICANT (11) PRIX DE VENTE UNITAIRE

(10) Coefficient MULTIPLICATEUR

(5) TYPE DE MARQUE

(3) ORIGINE
(8) PRIX DIACHAT GLOBAL

I

I

20

DOCK M3
MONTLAUR H
MAMMUTH
COFRABEL POINT DE V GT CASINO SUMA 9 SUMA 1 MONTLAUR 1 SUMA 11 SUMA 5 MONTLAUR 1 PARUNIS MAMMOUTH MAMMOUTH COUP3 QUERCY1 QUERCY5 COUP1 3.35 SUMA 8 3.20 SUMA 8 1.95 GT CASIT 1.85 GT CASIT 3.05 2.65 1.70 2.60 4.50 4.25 2.60 3.00 5.80 4.50 3.80 2.95 4.95 4.50 4.20 6.85 5.80 4.75 PAYSOFRANCE VILLEOMONTPELLIER N\* PUINT DE V TP CA L PRUPRIETE GP T O MFP FABRICANT NA PVG 02 93 15 GLE ALIMEN 15 NON PRECIS 00 8 18 FROM BONGR 14/06/19 LESIEUR BULTONI LIGNE-3 MINIMUM LIGNE-4 MIN PRECEDENT NUMBRE D\* 08SERVATIONS TYPE DE PCINT DE VENTE LUCALISATION DU MAGASIN GROUPE DE PRODUITS URIGINE DU PRODUIT CENTRE DE DECISION DU FABRICANT 13 1415 16 FR 1 2 LA 1 1 EP 1 1 SP 1 1 ENGUETES SUR LES PRIX ET LES MARGES BENEFICIAIRES BRUTES (MARK-UPS) \*\*\* FA Ē ECONOMATS ECONOMATS SOCIETE CO MONUPRIX S ECONOMATS ECONOMATS SOCIETE CO SUCIETE MO ECONOMATS DOCKS MERI PARUNIS SUCIETE MO 01 2 ECONOMATS 01 2 ECONOMATS 02 3 SUCIETE MU 02 3 SUCIETE MU SOCIETE NO CODEC ECONUMATS SOCIETE NO SOCIETE MO ECONOMATS CODEC UNION DES 12 m m 10 11 ~~ 01000 01000 000 SUMA 11 2 SUMA 8 4 MAMMQUTH 1 SUMA 6 3 SUMA 11 2 MONTLAUR H 1 SUMA 11 2 DUCK M3 3 PARUNIS 2 MUNITAUR H 1 PRUDUITS CLASSES U APRES LA DIFFERENCE DE PRIX SUMA 6 SUMA 9 MAMMOUTH SUPER M MONTLAUR CUERCYZ QUERCY I COOP3 SUMA B MUNTLAUR MONTLAUR SUMA B 8 Ξ = 20 8 25 81 5 6.70 4.60 3.75 2.93 5.00 1 7.50 5.80 5.45 5.69 3.15 3.05 1.70 2.00 2.28 5.15 2.90 2.90 4.10 4.29 4.50 2.60 2.60 3.54 3.54 3.35 3.20 1.95 1.85 2.61 9 FRANCGRUSS LES TITRES DES COLONNES ENTRE PARENTHESES
SE REFERENT A L'ENDUETE PRECEDENTE
2 IPV MA - PV MIJ/PV M\*\*103
6 LIGNE-I MAXIMUM LIGNE-2 MAX PRECEDENT
6 LIGNE-I MAXIMUM LIGNE-6 MOY PRECEDENT
8 POINT DE VENTE
10 FURME D'ARGANISATION
12 PRUPRIETATRE DU POINT DE VENTE
14 TYPE DE MARAUE
16 MODE DE FIXATION DU PRIX
19 L-1 ZEME MAX L-2 ZEME MAX PRECEDENT SANS MARLU 73.08 69.23 MAYDNNAISE TUBE 175G LESIEUR TARTARE B PNT=800G BUITCNI MARQUE FORMAT 12.20 AIL&F.HERB 150G 1KG 85.29 52.50 FLAN PUUD. 926 72.41 34.88 RAVIULIS 07/78 (01/78) PRODUIT 78.67 54.62 POMELUS c TABLEAU ENGUETE ZX.

2EME PIN L-4 ZEME MIN PRECEDENT

PAYSOFRANCE VILLEOMUNIPELLIER V PROPRIETE	SOCIETE MU ECONOMATS CONTRADEL P DOGKS MERI SOCIETE MO ECONOMATS SOCIETE MO ECONOMATS MONOPRIX S CODEC SOCIETE MO UNION DES SOCIETE MO UNION DES SOCIETE MO UNION DES SOCIETE MO H SOCIETE MO H SOCIETE MO H SOCIETE MO DOCKS MERI ECONOMATS CODEC COD
POINT DE	10  MUNTLAUR SUMA 6  COFRADEL  DOCK M2  MAMMUTHAUR  COOP 3  SUPER M  SUPER M  SUPER M  SUPER M  MONTLAUR  COOP 1  COOP 3  SUPER M  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  MONTLAUR  COOP 1  COOP 2  COOP 1  COOP 2  COOP 3  COOP 4  COOP 4  COOP 4  COOP 4  COOP 5  COOP 6  COOP 6  COOP 7  C
UNITE	0.33 1.00
OR DRE Marque	CCCA CCLA 0.87 MUNICAUR S NES, WICK 1.11 SUMA 6 LESIEUR 1.00 COCFRACEL C COOP A 1.00 COCFRACEL C COOP A 1.00 COCP 3 LOO COCP 3 LOO COCP 3 LESIEUR 1.00 COCP 3 LESIEUR 0.33 SUPER M MAILOR 1.00 MONICAUR S CESIEUR 1.00 MONICAUR M HUILOR 1.00 MONICAUR M SOCIETE 1.00 MONICAUR M HUILOR 1.00 COOP 3 HUILOR 1.00 COOP 3 HUILOR 1.00 MONICAUR M SOCIETE 1.00 MONICAUR M HUILOR 1.00 MONICAUR M SOCIETE 1.00 MONICAUR M HUILOR 1.00 COOP 3 LESIEUR 1.00 MONICAUR M SOCIETE 1.00 MONICAUR M HUILOR 1.00 COOP 3 LESIEUR 1.00 MONICAUR M CESIEUR 1.00 GOCK M HUILOR 1.00 COOP 1 LESIEUR 1.00 GOCK M COCOP 1 LESIEUR 1.00 GOCOP 1 LESIEUR 1.00 GOCK M COCOP 1 LESIEUR 1.00 GOCK M COCOP 1 COC
CLASSEMENT DES VARIATICNS DES PRIX PAR DECROISSANT, TOUS ARTICLES CUNSIDERES (PVU) PVU PRODLIT FURMAT	7 9006 1KG 1KG 1KG 1KG 1LL 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
RIATIONS DE 15 ARTICLES PRODLIT	5.83 COLA 7.00 CHOC. POR. I 9.10 HUILE ARAC 6.30 LAIT CCT S 6.35 FROM BLA 8.55 FROM BLA 6.30 LAIT CCT S 6.30 LAIT CCT S 6.31 LAIT CCT S 6.35 HUILE ARAC 8.95 HUILE ARAC 7.95 PAELL PO EC 7.95 PAELL PO EC
DES VA	11, 50 S S S S S S S S S S S S S S S S S S
SSEMENT CROISSA (PVU)	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
<b>6</b> 9	5.65 4.61 15.30 13.44 9.10 7.20 6.53 5.20 8.50 6.75 8.50 6.75 8.50 6.75 8.95 7.15 8.95 7.15
76	
TABLEAU 4 ENQUETE 0 VAR PX (PVG)	26.67 5.25 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 7.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.49 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.20 26.40 2.40 2.20 26.40 2.40 2.20 26.40 2.40 2.20 26.40 2.40 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20

PAYSOFAANCE VILLEOMONTPELLIER N\* POINT DE V TP CA L PRUPRIETE GP T O MFP FABRICANT NA MARK-UP PJINT DE UNICO MONTLAUR QUERCY4 LECLERC QUERCY5 MUNTLAUR DOCK M3 SUMA 5 QUERCY1 SUPER M DOCK MI QUERCYS SUMA 4 SUMA 4 SUMA 11 SUMA 3 COOP1 SUMA 11 SUMA 11 LECLERC SUMA 6 SUMA 6 11.85 16.30 -14.07 1.96 5.04 5.11 -4.01 13.55 17.22 -2.93 -0.75 13.81 17.70 0.17 4.34 16.21 20.00 -1.47 -5.64 22.97 20.81 -2.70 -2.93 19 ŏ 12 12 12 12 12 8 ASTRA CALV 14/06/79 SOPAU SOPAD SOPAD SOPAD SOPAD 17 6 (PRIX VENTE-PRIX ACHATI/PRIX ACHAT\*100
6 LIGNE-3 MINIMUM LIGNE-4 MIN PRECEDENT
7 NUHBRE 0' CUSERVATIONS
7 TYPE DE PCINT DE VENTE
1 LOCALISATICN DU MAGASIN
3 GROUPE DE FRODUITS
5 ORIGINE DU PRODUITS
6 ORIGINE DE GECISION DU FABRICANT
9 CENTRE DE GECISION DU FABRICANT
9 L-3 ZEPE MIN L-4 ZEME MIN PRECEDENT 13 1415 16 --1 3 1 3 GR 1 4 1 1 3 4 8 ۲ 80 ENQUETES SUR LES PRIX ET LES MARGES BENEFICIAIRES BRUTES (MARK-UPS) \*\*\* SOCIETE MO MONOPRIX S COUEC CODEC CODEC UNION DES MONOPRIX S CODEC DOCKS MERI DOCKS MERI UNICO SOCIETE CO UNION DES DUCKS MERI MONOPRIX S SOCIETE CO CUDEC MONOPRIX S ECONOMATS ECONOMATS COUEC COUEC ECONOMATS ECONOMATS 12 05 2 04 2 03 3 05 2 01 1 01 1 05 2 01 3 ~~~~ -- 77 ~ 10 11 00 00 00 00 00 00 022 0000 03 03 6 DOCK M2 DOCK M1 UNICU MAMMOUTH MONT LAUR MONOPRIX QUERCY1 DOCK M2 MONOPRIX MAMMOUTH SUMA 1 SUMA 9 QUERCY1 QUERCY4 COUP3 SUPER M QUERCY1 SUMA B SUMA B QUERCY3 8 PREDUITS CLASSES U APRES LA UIFFERENCE ENTRE LES MARK-UPS 21 17 29 4 7 28 MARK-UP 11.85 18.52 -15.50 1.96 4.45 13.55 17.22 -4.76 -0.75 16.21 20.55 -4.65 -6.36 6.00 3.07 22.91 32.68 -5.41 -2.93 8.20 9.59 6.22 14.47 -4.01 -3.53 1.06 3.40 13.81 31.89 -4.24 2.67 6.17 MUUSLINE 5 525.00
6 214.29 PUREE DESH 500G
LES TITRES DES COLCUNES ENTRE PARENTHESES
SE REFERENT A L ENQUETE PRECEDENTE
C MU MAX -MU MIN / MU MIN \* 100
0 LIGNE-1 MAXIMUM LIGNE-2 MAX PRECEDENT
6 LIGNE-5 MUYENNE LIGNE-6 MUY PRECEDENT NE SCAFE NE SCAFE FRUIDOR NE STLE MARJUE NE ST LE TYPE DE MAKQUE Mûde de Fixation du Prix L-1 Zeme Max L-2 Zeme Max PRECEDENT PUINT DE VENTE FURME D'ORGANISATION PROPRIETAIRE DU POINT DE VENTE FURMAT >10.20 CAFE INST. 100G 398.41 LAIT CCT S 3976 444.72 422.86 CAFE INST. 2006 176.19 843.02 LAIT CCT S 1KG 425.93 093.75 HUILE TOUR 1L PRUUUIT 07/78 TABLEAU 5 254.90 384.61 ENGUETE 7 00007407

•			

CONTREX   CONTRE   CONTRETE	10.00 SEL FIN   SOUGH   SOUG	ENQUETE		KUI SSANI	DECKUISSANI, 1003 AKIICLES CUNSIDENES	S CONSTOCK	2			PAYSOFRANCE
LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COLTREX CONTREX CON	LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S CO	_	78) P VU	PRODUIT	FORMAT	MARQUE	UNITE	PCINT DE 1	/ PRUPRIETE	VILLEOMONTPELLIER
LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CON	LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COLA BALEINE LA BALEINE		m	4	ι.	•0	~	30	0	
OG WILLIAM SA OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S CONTREX	OG WILLIAM SA OG LA BALEINE OG LA BALEINE OG LA BALEINE S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CO	_	1.60	SEL FIN	5006	LA BALEINE	2.00		ECONOMATS	
OG LA BALEINE OG LA BALEINE S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CONTRE	OG LA BALEINE OG LA BALEINE S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CONTR	_	12.62	CASSOULET	B PNT=420G		2.38	DCCK	DUCKS MER 1	
OG LA BALEINE  S COCA COLLA S COCA COLLA S COCA COLLA CONTREX	OG LA BALEINE  PEPSI COLA  S COCA COLA  S COCA COLA  CONTREX  CONT	_	10.40	SEL FIN	BVERS 250G		4.00	SUFA	<b>ECONOMATS</b>	
PEPSI COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX	S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX	0	10.40		<b>BVERS 2506</b>		4.00		<b>ECONOMATS</b>	
S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CO	S COCA COLA S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CO	0	5.58	_		PEPSI COLA	0.83		DOCKS MERI	
S COCA COLA S COCA COLA CONTREX CONTRE	S COCA COLA CONTREX CO	5				COCA COLA	1.00		UNION DES	
S COCA CULA CONTREX CO	S COCA CULA CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CONTR	2				COCA COLA	1.00		UNION DES	
CONTREX CONTRE	CONTREX CONTRE	35	1.95	COLA		COCA CULA	1.00		UNION DES	
CONTREX CONTREX CONTREX S KRONENBOUR S SEMEUSE EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX	CONTREX CONTREX CONTREX S KRONENBOUR S SEMEUSE EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX	20	1.00	EAUX	1.51	CONTREX	0.66	SUMA	<b>ECONOMATS</b>	
CONTREX S KTO MAMET S KTO MAMET S STON MAMET S SEND MAMET S SEND MAMET S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S SERIOR S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	CONTREX S KTO MAMET S KTO MAMET S SET OF SECURING EVIAN	20	1.00	EAUX		CONTREX	99.0		ECONOMATS	
OG ST MAMET S KRONENBOUR G EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRIN CONTREX C	S KROUSE S KREUSE EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CONTR	20	1.00	EAUX		CONTREX	0.66		ECONOMATS	
S KRONENBOUR CSEMEUSE EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN CONTREX CONTR	S KRONENBOUR CSEMEUSE EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN CCONTREX CC	65	15.30		_	ST MAMET	2.00		DOCKS MERI	
CG SEMEUSE EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN CONTREX CON	CG SEMEUSE EVIAN EVIAN EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CG CASSEGRAIN CGONTREX CGONTR	2	2.20	BIERE			1.00		CODEC	
EVIAN EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CON	EVIAN EVIAN LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CONTREX CON	20	6.25	MAC ED .			1.78	MCATLAUR		
EVIAN  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  CONTREX  CONTR	EVIAN  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  LA BALEINE  CONTREX  CONTR	45	0.97				0.66	_	UNION DES	
LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN FCKER CONTREX CONTR	LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN CONTREX CON	5	15.0	EAUX		EVIAN	0.66	CCCP3	UNION DES	
LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN CONTREX	LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN CONTREX	00	4.00	SFL	-	LA BALEINE	2.00		ECONOMATS	
LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRIN CONTREX	LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE LA BALEINE CASSEGRAIN DU POKER CONTREX CONTRE	8	4.00	SEL	CYL 5006	LA BALEINE	2.00		ECONOMATS	
LA BALEINE CG CASSEGRAIN CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CCONTREX CONTREX CCONTREX CCONTR	LA BALEINE CG CASSEGRAIN CGASSEGRAIN DU POKER CCONTREX CC	00	4.00	SEL	C YL 5006	LA BALEINE	2.00	SUMA	ECONOMATS	
C CASSEGRAIN  C CASSEGRAIN  DU PORKER  CONTREX	LA BALEINE OG CASSEGRAIN DU DOKER CONTREX CONT	18	1.56		5006	LA BALEINE	2.00	SUMA	ECONOMATS	
OG CASSEGRAIN CONTREX	OG CASSEGRAIN CONTREX	82	1.56		5006	LA BALEINE	2.00		ECONOMATS	
CONTREX CONTRE	CONTREX CONTRE	07	7.32			CASSEGRAIN	1.78		<b>ECONOMATS</b>	
DU POKER CONTREX CONTR	DU POKER CONTREX CONTR	46	0.57			CONTREX	0.66		MONOPRIX S	
FCKER CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	FCKER CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	.15	3.75		16 v PERDU	POKER	00.1		UNION DES	
CONTREX CONTRE	CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	.75	3.75	3		FCKER	1.00		UNION DES	
CCNTREX CCONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CUBOR KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	CCNTREX CCONTREX CONTREX CONTR	45	0.97			CONTREX	99.0	_	UNION DES	
CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CUBOR CUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONTREX CONDOR CUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	45	16.0			CONTREX	99.0	-	CODEC	
CONTREX CONTREX COSSECRAIN COSSECRAIN CUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	CONTREX CONTREX COSSEGRAIN COSSEG	45	0.97			CONTREX	99.0	_	프	
OG CASSEGRAIN KUBOR KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	OG CASSEGRAIN KUBOR KUBOR KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	45	16.0	MINE	1.51	CONTREX	0.66	_	CODEC	
KUBOR KUBOR KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	KUBOR KUBOR KUBOR KUBOR EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN II	0.5	7.23	MACED.LEGU	B PNE=560G	CASSEGRAIN	1.78		<b>ECONOMATS</b>	
KUBOR KUBOR EVIB	KUBOR KUBOR EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN	15	26.25	BOULTON C	1206	KUBOR	8.33		ECONOMATS	
EVIBOR EVIBOR EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN EVIBAN	KUBGR EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN	15	20.25	BOUILLON C	1206	KUBOR	8.33		ECONOMATS	
E E E E E E E E E E E E E E E E E E E	EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	15	26.25	_		KUBOR	8.33		ECONOMATS	
EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	EVIANN EV	9	0.93			EVIAN	0.66		ECONOMATS	
EVIDAN EVIDAN EVIDAN EVIDAN AN EVIDAN AN O	EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN VIAN	Ç,	0.93	EAUX		EVIAN	99.0	SUMA	ECONOMATS	
EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	9	0.93	EAUX		EVIAN	99.0	SUMA	ECONOMATS	
EVIAN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN EVIANN	EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	04	0.93	EAUX		EVIAN	99.0		ECONOMATS	
EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN EVIAN	9	0.93	EAUX		EVIAN	0.66		ECUNDMATS	
EVIAN EVIAN EVIAN 9	EVIAN EVIAN EVIAN 2 2	40	0.93	EAUX		EVIAN	0.66	_		
EVIAN EVIAN 99	EVIAN EVIAN 2 9	40	0.93	EAUX		EVIAN	0.66	_	프	
EVIAN 2	EVIAN 2 9 9 11	40	66.0	EAUX	_	EVIAN	99.0	QUERCYS	CODEC	
76	, 6 11	40	0.93	EAUX MINE	1.51	EVIAN	99.0		PARUNIS	
76	7 6 11	ES	COLUNNE	S ENTRE PAP	RENTHESES					
76	9 6 11	٠ ۲	L ENOUE	TE PRECEDE	NTE	•		1		
יא זאני	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	<u>.</u> س	PRIX AC	HATI/PRIX I	ACHAT*100	· v C		VENTE GLOE	JAL Out photostra	
-	1	5	1414-15						CO PRODUCT	4

	*	*** ENQUETES S	SUR	LES PRIX	ΕI	LES MARGES		FICLAIRE	S BRUTI	BENEFICLAIRES BRUTES (MARK-UPS)	-UPS) **	*	14	14/06/19
:	30	REGROUPEMENT DES	ENT NIT	DES ATRE	GOLITS/ SCN EV	PRODLITS/MARQUES ET SCN EVOLUTION	O APRES	S				2	, ,	
_	ENGUETE 07/78 (01/7 PRODUIT	8) MARUUE	*	PU MO	910	PU MA	DIF	PU MI	9116	د ۰	GRP	VILLEO VILLEO V MAX	PATSOFKANCE VILLEOMONTPELLIER MAX V MIN EAS	LIER KAS
-	~	•	4	ĸ	•	1	æ	6	10	11	77	13	14	15
- 7	CHUCUL • CR	CHUCUL.CRU POULAIN	17	22.41 20.25	-9.65	24.00	0.00	20.12	-11.80	6.9926 0.0603	19.25	2.13	-15.14	17.27
7 7	CHUCUL.CRU	DOLCA KUHL	3	23.00	-12.39	23.50	-8.51	22.50	-16.00	2.8289	4.44	00.00	-15.22	15.22
7 7	CHUCUL.CRU	U LANVIN	7 9	22.37	-11.45	22.50	-8.89	22.25	-16.85	1.7321	1.12	00.00	-11.11	11-11
7 7	CHUCOL.CR	CHUCOL.CRO CANTALOU	9	16.87 17.07	1.22	17.40	12.64	15.80	-5.06	2.8316 8.9668	10.13	4.43	-13.79	18.22
7 7	CHUCUL . CRO	SUCHARD	4	21.02 19.05	-9.40	21.33	-3,32	20.87	-11.38	3.8731 1.9653	2.19	0.00	-10.71	10.71
~ ~	CHUCUL.CRU	O CONSUL		19,50 19,50	00.00	19.50	00.00	19.50	00.00	0.0000	0.00	00.00	0.00	00.0
7 7	CHUCUL.CRU	U SUPER M		17.60 15.60	-11.36	17.60	-11.36	17.60	-11.36	0.0000	0.00	-11.36	-11.36	00.00
7	CHWG-6UM	HOLLYWOOD	9	37.33	6.45	45.16 56.45	25.00	25.68	6.18	9.0674	75.87 105.87	25.00	00.00	25.00
7	PATES	COUP		4.60 5.00	8.70	5.00	8.70	5.00	8.70	0.0000	0.00	8.70	8.70	0°0
7	PATES	CASINO	3.5	3.95 4.35	16.13	4.00	10.00	3.90	6.97	1.7322	2.56	10.00	8.97	1.03
<b>-</b> N	PATES	DINA	~ ~	3.90	21.79	3.90	33.33	3.90 4.30	10.26	1.7320	0.00	33,33	10.26	23.08
~ ~	PATES	BEAUMONT	27	3, 70	4.05	3.70	8.11	3.70	-1.35	1.7320	0.00	8.11	5.41	2.70
7 7	PATES	CODEC	2 5	4.10	1.46	4.20	16.67	4.00	-12.50	1.7327	5.00	00.00	0.00	00.00
1 2 LES	PATES TITKES UF	1 3.40 UNICO 1 3.80 11.76 COLOUNES ENTRE PARENTHESES	448	3.40 3.80 PARENTH	11.76 ESES	3.40	11.76	3.40	11.76	0.0000	0.00	11.76	11.76	00*0
40274-	NOTE OF THE PROPERTY OF THE PRIX UNITAINS HINDOW TO A PRIX UNITAINS HINDOW TO A PROPERTY OF THE PRECEDITION	NOMBRE D'OBSERVATIONS DIFFERENCE EN 1 PRIX UNITAIRE MINIMUM 1PV MA - PV MILTON MI*100 VARIATION MINIMUM DES PRIX LIGNE I ENQUETE PRECEDENTE	E E				111111111111111111111111111111111111111	PRIX UNITAIRE MOYEN PRIX UNITAIRE MAXIMUM CUEFFICIANT DE VARIATION MAXIMUM DES LYMIATION MAX — V MIN) LIGNE 2 ENCUETE EN CU	TAIRE TAIRE NANT NENT NENT NENT NENT NENT NENT NEN	UM ES ES	UN (SIG PRIX IRS	MA/MOYE	NNE )	

			·	

## ANNEXE 3 - LES PROGRAMMES DES TRAITEMENTS

LIBEL CHARGEMENT DES LIBELLÉS

CHARGE CHARGEMENT DES ENQUÊTES ET CONTRÔLE

DE CONFORMITÉ DES DONNÉS

FUSION FUSION DES DEUX ENQUÊTES COMPARÉES

URBPRO Ø1 à Ø8 Procédure de composition des tableaux 1 à 8

URBT Ø1 à Ø8 CALCUL DES ÉLÉMENTS DE BASE DES TABLEAUX 1 à 8

URBEDI PROCÉDURE D'ÉDITION STANDARD DES DIFFÉRENTS

TABLEAUX

URBCOL Définition des colonnes des différents tableaux

### LIBEL - CHARGEMENT DES LIBELLÉS

```
// EXEC_PLILECLG
        //PLIL.SYSIN DD #
       TABLIB! PROC OPTIONS (MAIN) :
                                                    DCL ZOND (80) CHAR(1) DEF ZONE POS(1)1.
DCL VONE CHAR(80)4
                                                    DCL VOND (BD) CHAR(1) DEF VONE POS(1))
                                                  GET FILE (ENT) EDIT (ZONE) (COL (1) +A (80)) 1 THEN SUBSTRIVONE+1,2) = 3UBSTRIZUNE,2,2) 1
                                           ___ELSE 001
                                                                                                                   A STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STA
                                                      JZ=11=
     00 12=J2 TO BO WHILE (ZOND (12)=1-1) | END
                                                      DO JZ=IZ TO 40 WHILE (ZOND(IZ) A= 1 1)1 END1
                                                      JZ=MIN(4, JZ-12) 1
                                                    SUBSTR(VONE, 3,4) = SUBSTR(ZONE, IZ, JZ); JZ=IZ+JZ; SUBSTR(VONE, 7,60) = SUBSTR(ZONE, JZ,40);
  PUT FILE (SQR) EDIT (VONE) (COL(1) • A (80))1
                                                 GO TO LECT
FIN:
                                                    END1
         //GO.SOR DD DSN=&SOR1.DISP=(NEW.PASS)
        // UNITEMANUR, SPACE=(CYL, 2).
        // DCB=(RECEM=FB.LRECL=00.BLKSIZE=7280)
        //GO.ENT DD *
      The second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon
        :// EXEC TRI.TRK=50
        //SORTIN DD DSN=&SOR, DISP=(OLD, DELETE), UNIT=MANYR
        //SORTOUT. DD. DSN=SENT. LISP= (NEW. PASS) . UNITEMANYR.
       // DCB=(RECFM=FB,LRECL=BO,BLKSIZE=7280),SPACE=(GYL,15)
       //SYSIN DD *
SORT FIELDS=(1,6,8f,A)
   -// EXEC PLILFCLG.REGION.GO=160K
        //PLIL.SYSIN DD #
                                                    PROC OPTIONS (MAIN)
                   PCTL
   DCL TAB CHAR(14) INIT(* 1)1
                                                     RIEN= ( ) ( CLEUR= ( ) ( CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) ( CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CLEUR= ( ) CL
                                                      CLETA=! !:
                                                      DCL (NECL.DLIR(20).FLIB(0:20)) BINARY-FIXED(15);
                                                                        ECL (1500) CHAR (4) 1
                                                      DCL
                                                      DCL 1 E RPCTL.
                                                                                       A RIEN CHAR(1).
                                                                                       2 CLELA CHAR(6)
                                                                                      DCL (CLETA CLETB) CHAR(6) 1
                                                      DCL LIBEL FILE RECORD KEYED ENV(F(7209,81) INDEXED):
                                                      OPEN. FILE (LIMEL) OUTPUT SEQUENTIALS.
                                                      DLIB=01
                                                      FLIB=01
                                                      TETREOL
                                                      KLIB=01
```

```
DCL IDEN GHAR (2) INIT ( ! . !) ;
          ON ENDFILE (FL) GO TO FINE
 ON ENDFILE (FT) BEGINS
 CLETA= 199999911
  TAB=1 :1:1 :
  END's
          OCL IDL CHAR(2) DEF CLELA POS(1); DCL-CLID CHAR(4) DEF CLELA POS(3);
  LEC: GET FILE (FL) EDIT (CLELA:LIB) (COL(1);A(6);A(60));
DO 1=1 TO 60 WHILE (SUBSTR(LIB;T:1)= **); END;
    -LIB=SUBSTR(LIB.I) 4
  TABL=TAB1
LECIT IF CLELA=CLEL4 THEN GO TO LEC!
          WHITE FILE(LIBEL) FROM(ENRECTL) KEYFROM(CLELA) !
         CLELB=CLELAL
         - GET_FILE(FT)_EDIT(GLETA+TAB)(COL(1)+A(6)+A(14));
          GO-TO DECT
         -IF GLEEN CLETA THEN DOT
          GET-FILE(ET)-EDIF(CLETA-TAB)(COL+11-A46)-A4141)1-
          GO TO LECT
 TABL + 14
BECT IF TOLASTOEN THEN DOL
  IDEN-IDLA
          -IL18=IL18+I1-
         DLIB(ILIB)=KLIB+1;
FLIB(ILIB=1)=KLIB;
          END! ==
         KEIB=KLIB+1+
          ECT (KT19) #CTfn1
         GU TO LECT
 FIN: FLIB(ILIS) = KLIB:
         PUT FILE(FOURTOU) EDITING IB, DETB, (FEIB(I) DO I=1 TO 201)
        -- (COL(1).8-F(10));
-PUT-FIL-(FOURTOU) EDIT((ECL(I)-DO-I=1-TO-KL]B);
 PUT FILE (FOURTOU) EDIF(*0*)(COL(1),A(10));
         CLOSE FILE (FUURTOU) 1
OPEN FILE (LIBEL) INPUL SEQUENTIALS ON ENDFILE (LIBEL) GO TO GRENDS
LES+
 READ FILE (LIKEL) INTO (ENRPCIL)
  PUT EDITIENRPCTL11CUL(1) 4 A) 1
 00 TO LEST
GREND:
END I
/0-
//GO.LIBEL UD DSN=STOR. C237.LIBEL.MARK. // DISP=(OLD-KEEP) .UNTI STORE,
//GO.FOURTOU DD DCH= (RECFM=FR.LRECL=80.BLKSIZE=7280) .
7/ DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK,DISP=(OLD,KEEP)
   ... UNIT=STORE, SPACE=(IRK.3)
//GO.FL DO DSN=KENT, DISP=(OLO, DELETE) , UNIT=MANVR
//GO.FT DD DSN=&E +T1.DISP=(QLD.DELETE).UNIT=MANYR
```

# CHARGE - CHARGEMENT DES ENQUÊTES ET CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

```
/#SETUP
              BDE=1452
// EXEC PLILECLG. REGION. GO=200K.TIME. GO=20
//PL1L.SYSIN DD #
 CHAR. . PROCEDURE OPTIONS (MAIN) ..
 /*********
 /# DEFINITIONS DES TABLEAUX #/
 /# TABLEAU DES CODES
                                          #/
 DCL GTABL(*) CHAR(20) CTL...
         DCL HORNE (>0) HI MARY FIXED (15) ..
 /# CARTE MAITRESSE
         DCL CMAIT(1) CHAR(4)..
 /# CARTE ENQUETE
         DCL CENQ(7) CHAR(4) ..
         DCL PAI CHAR(6).

DCL PAZ CHAR(6).

DCL PAZ CHAR(6).

DCL MTN CHAR(6).
         DCL LIBEL CHAR (30) .. DCL AIGSP CHAP (1) ..
         DCL AIGH CHAR(1) ..
         DCL AIGO CHAR(1)..
DCL BIDK CHAR(1)..
 /* ENREG. SORTIE *,
DCL SORRUG(25) CHAR(6)..
 /*****************************/
 /#
                                         #/
         DCL TLAH (10) LAGEL ..
         DCL I PRODD.

2 FILL CHAR (7).

2 CHD CHAP(6).

2 IMP CHAR(1).
            2 FIL2 CHAR(1).
2 DDC CHAR(1).
            2 FIL3 CHAR (4) ..
         DCL PRODUITT CHAR(20) DEF PRODD POS(1) ..
         DCL GDP CHAR(3) DEF PRODD POS(08)...
DCL CDD CHAR(2) DEF PRODD POS(08)...
DCL TDM CHAR(1) DEF PRODD POS(08)...
         DCL ORIG CHAR(1) DEF PRODD POS(12) ..
         DCL CODC CHAR(1) ..
         DCL MBRCOD RINARY FIXED (15) .. DCL 1 CAPTEC.
             2 RIE 1 CHAR(1),
2 COD01 PIC 1991,
2 COD02 PIC 19991,
2 COD03 CHAR(14),
             2 RIEN2 CHAR (50) ..
         DCL CARTECOD CHAR(20) DEF CARTEC PUS(2) ..
         DCL 1 CODORC CHAR(4) DEF CARTEC POS(4) ..
         DCL POINT (20) RIVARY FIXED (15) ..
         DCL HORNMINI BINGRY FIVED (15)..
DCL FORMMAX BIGGRY FIXED (15)..
DCL CPTCART DEC FIXED (4) INIT (0)..
         DCL POT DEC FIXED (2) ..
        ***
 /* FICHIERS ENTRIES SURTIES #/
                                         #/
         OCL ETAT FILE STREAM PRINT..
DCL FENG FILE STREAM ENV(F(80))..
```

```
ON ENDFILE (FENG) GOTO FLOON,,
       DCL FBORN FILE STREAM ENV(F(7280,80))..
       DCL FCODE FILE RECORD KEYED ENV(F(7209,81) INDEXED),. ON ENDFILE(FCODE) GOTO FLCOD,.
         OPEN FILE (FCODE) INPUT SEQUENTIAL,
       DCL FPENG FILE STREAM ENV(F(7280,80)),.
/# CHARGEMENT DU NBRE DE CODE#/
         GET FILE (FBORN) EDIT (NBRCOD) (COL(1) .F(10)) ..
         ALLOCATE QTABL (NBRCOD+5) .. ALLOCATE QTABL (NBRCOD) ..
/* CHARGEMENT DES BORNES'MAXI -LA 1ERE EST 30+/
         BORNE (1) =0 ,
         GET FILE (FBORN) EDIT ((BORNE(I) DO I=2 TO 21))
                                   (20 X(10),20 F(10)),.
/# CHARGEMENT DES CODES
         I=1 . .
       LICODE ..
         PEAD FILE (FCODE) INTO (CARTEC) ..
         QTABL(I) = CARTECOD..
         IF I>NBRCOD THEN DO.
            PUT FILE(ETAT) EDIT ( !I. ! ! !NBRCOD = ! . NBRCOD : CARTECOD)
              (COL(1),A(2),F(15),A(7),F(10),A(30)),.
         I=I+1.
                    GOTO LICODE..
/*****************************
/* TRAITEMENT FICHIER ENQUETE*/
/#
       FLCOD ..
         PUT FILE (ETAT) LIST ((GTABL(I) DO I=1 TO NBRCOD))..
PUT FILE (ETAT) EDIT ((BORNE(I) DO I=1 TO 30))
                                   (COL(1),F(10))..
/* 1ERE CARTE MAITRESSE
         GET FILE (FENQ) EDIT (CODC) (COL(1),A(1)),.
IF CODC A= *** THEN DO,.
              PUT FILE (ETAT) EDIT ( MANQUE CARTE MAITRESSE !)
                         (SKIP(10),A).
              GOTO FLDON..
           END ..
       LIMAITRE ..
         AIGM= + 0 + ,
         GET FILE (FENG) EDIT ((CMAIT(I) DO I = 1 TO 9))
         (COL(2),A(2),A(2),A(2),A(3),A(4),A(1),A(2),A(1),A(2)),.
PUT FILE(ETAT) EDIT (+ +) (SKIP(9),A)..
         LIBEL= + ** CARTE MAITRESSE ******
         CALL REJETMA.
         LIBELEINN CODE
                                  SANS CORRES. ***!..
/* VERIFICATION DES VARIABLES MAITRESSE */
         K=2,.
       DO J=1 TO 7..
         BORNMINI #BORNE (J) +1 ..
         BORNMAX#BORNE (J+1) ..
         K=K+1•
         DO I=BORNMINI TO BORNMAX..

IF SUBSTR(QTABL(I),3,4) = CMAIT(K) THEN GOTO OK1..
         END ..
                              SUBSTR(LIBEL, 10,4) = CMAIT(K) ..
                              AIGM# 11
                              CALL REJETMA,
OK1.. END..
/* MEP CARTE MAITHESSE EN SORTIE */
```

DO I=1 TO 9..

```
SORRUB(I) = CMAIT(I) ..
       END . .
       LIENQUET ..
         CPTCART=CPTCART+1..
          GET FILE (FENO) EDIT (CODC) (COL(1).A(1)).
         IF CODC = +** THEN GOTO LIMAITRE..
GET FILE (FENG) EDIT ((CENG(I) DO I=1 TO 6))
               (COL(2),A(4),A(4),A(4),A(1),A(1),A(1),A(4)),
         GET FILE (FENQ) EDIT (PVG.PA1.PA2)
                                   (CO (20)+3 A(6))++
         LIREL= + + + PVG=
         MTN=PVG..
         J=5..
CALL VERIFNUM..
                                     NON NUM. ****.
         LIREL= + + + PAl=
          MTN=PA1.
         CALL VERTENUM.
         LIBEL= + + + PAZ=
                                     NON NUM. #####
         MTN=PA2+.
         J=6..
         CALL VERIFNUM. LIBEL= *** CODE
                                   SANS CORRES. ****.
/* MISE EN PLACE DES PUINTEURS ENQUETE */
       POINT(1)=08. PUINT(2)=17. POINT(3)=14. POINT(4)=10.
POINT(5)=12.. POINT(6)=15..

/* VERIF. DES RUBRIQUES ENQUETE */
DO J=1 TO 6..
         BORNMINI=BORNE (POINT (J))+1.
          BORNMAX=BORNE (POINT (J)+1) ..
         DO I=BORNMINI TO BORNMAX.

IF SUBSTR (QTABL(I).3.4) = CENQ(J) THEN GOTO OK2.
          END ..
                               SUBSTR(LIBEL+10+4) = CENQ(J)++
                              CALL REJETEQ..
AIGQ=:1'..
       0K2..
         L=POINT(J)..
          PRODUITT=OTABL(I)..
          IF L=08 THEN DO,.
SORRUB(11)=GUP,.
            SORRUB (13) = IMP..
            SORRUB(15)=DDC..
         END.
          IF L=14 THEN
SORRUB(25)=CMD.
          IF L=15 THEN
            SORRUB(18)=CUD,.
          IF L=17 THEN
            SORRUB (20) = TOM.
/# MEP CARTE ENQUETE E + SORTIE#/
          SORRUB (1n) = CEN4(1) ..
          SORRUB (19) = CEN(1(2) ...
          SORRUB (14) = CENG (3) ..
          SORRUB (12) = CENG (4) ..
          SORRUB (14) = CENA (5) ..
          SOPRUB (17) = CENW (6) ..
          SORRUH (22) =PVG ..
          SORRUB (23) =PA1 ..
          $0RRUB (24) =PA2+.
          IF AIGH= + 0 + THEN
```

```
PUT FILE (FPENQ) EDIT ((SORRUB(I) DO I=1 TO 25))
        (COL(1)+3 1(2)+A(3)+A(4)+A(1)+A(2)+A(1)+A(2)+A(4)+A(3)+4 A(1)+
                2 A(4), A(2), A(4), A(1), A(2), 4 A(6)), .
          GOTO LIENQUET ..
        REJETMA.. PROCEDURE..
          PUT FILE (ETAT) EDIT (LIBEL) (SKIP(2).COL(1).A).
          IF AIGM=+0+ THEN DO..
PUT FILE(ETAT) EDIT ((CMAIT(I) DO I=1 TO 9))
             (COL (32) , A(2) , COL (35) , A(2) , COL (38) , A(2) , COL (41) , A(3) ,
             COL (45) , A (4) , COL (50) , A (1) , COL (52) , A (2) , COL (55) , A (1) ,
            COL (57) +A(2)) +.
END+.
        END REJETMA..
        REJETEQ.. PROCEDURE..
PUT FILE (ETAT) EDIT (LIBEL) (SKIP(2),COL(1),A)..
          IF AIGR - O THEN DO ..
          PUT FILE(ETAT) EDIT ((CENG(I) DO I=1 TO 6))
             (COL (32), A (4), COL (37), A (4), COL (42), A (4), COL (47), A (1),
            COL (49) +A(1) +COL (51) +A(4)) ++
          PUT FILE (ETAT) EDIT (PVG.PA1,PA2)
          (COL (57), A (6), COL (65), A (6), COL (73), A (6)), PUT FILE (ETAT) EDIT (*CARTE NO*, CPTCART)
               (COL (82), A(8), F(6)),.
                              END.
    PUT FILE (ETAT) EDIT (POINT (J)) (X(2) +F(5)) 1
        END REJETER ..
        VERIFNUM .. PROCEDURE ..
          POT=1..
DO I=1 TO J..
            IF (SURSTR(MTN.I.1)) A= + + THEN GOTO VERN..
          END..
            IF J=6 THEN POT=0 ..
        VERN..
          DO K=I TO 6,.
BIDK=(SUBSTR(MTN,K,1)),.
             IF BIDK < +0+ THEN DO.
               IF K=4 AND BIDK=+. + THEN DO ..
                 POT=POT=1,.
                 GOTO NOER ..
               END.
            POTEPOT+1..
            K=7,.
       NOER..
            END.
   END..

IF MTNA= • THEN DO
          IF POT>0 THEN DO..
SUBSTR(LIBEL,9,6)=MTN..
            CALL REJETER.
             A160=11...
          END.
   END!
        END VERIFNUM.
        FLDON..
          CLOSE FILE (FPENQ) ..
          END CHAR. .
//GO.ETAT DD SYSOUT=A
//GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
//GO.FPENG OD DSN=ENG7806.LABEL=(2.SL).DISP=(OLD.KEEP).
// VOL=SER=1452,UNIT=TAPE+
// DCB=(LRECL=80.BLKSIZE=7280.RECFM=FB)
//FBORN DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK.
            DISP=SHR,UNIT=STORE
//FCODE DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK.
            DCH=(DSORG=IS,RKP=1,LRECL=81,BLKSIZE=7209,KEYLEN=6),
            DISP=SHR, UNIT=STORE
//GO.FENQ DD +,DCB=(LRECL=80,RECFM=F,BLKSIZE=80)
```

11

#### FUSION - Fusion des deux enquêtes comparées

```
00010 //MARFD237 JDB (237,237,40,3),TYPRUN=NUIT
00020 /+SETUP
                    BDE=1452
00021 /+ENQ
                     AL.
00030 // EXEC TRI,TRK=100
00040 //SORTIN DD DSN=ENQ7801,LABEL=(1,SL),DISP=(OLD,KEEP),
          VOL=SER=1452, UNIT=TAPE,
00050 ノノー
00060 //
          DCB=(LRECL=80,BLKSIZE=7280,RECFM=FB)
00070 //SORTOUT DD DSN=&ENQPREC,DISP=(NEW,PASS),UNIT=MANVR,
00080 // SPACE=(TRK,(90,2),RLSE),
00090 // DCB=(RECFM=FB,LRECL=80,BLKSIZE=7280)
00100 //SYSIN DD ◆
00110 SDRT FIELDS=(10,4,CH,A,20,4,CH,A,41,4,CH,A,31,4,CH,A)
00120 /+
00130 // EXEC TRI,TRK=100
00140 //SORTIN DD DSN=ENQ7806,LABEL=(2,SL),DISP=(DLD,KEEP),
          VOL=SER=1452, UNIT=TAPE,
00150 //
          DCB=(LRECL=80,BLKS1ZE=7280,RECFM=FB)
00160 //
00170 //SORTOUT DD DSN=&ENGCOUR,DISP=(NEW,PASS),UNIT=MANVR,
          SPACE=(TRK, (90,2), RLSE),
00180 //
00190 //
          DCB=(RECFM=FB, LRECL=80, BLKSIZE=7280)
00200 //SYSIN DD *
00210 SDRT FIELDS=(10,4,CH,A,20,4,CH,A,41,4,CH,A,31,4,CH,A)
00220 /
00230 // EXEC PL1LFCLG, REGION.GO=100K, TIME.GO=5
00240 //PL1L.SYSIN DD +
00250 /PLF
00260
      INTERRO: PROC OPTIONS (MAIN);
00270
      DCL(DCDM(21),FCDM(20)) BIN FIXED;
                DCL(DLIB(20),FLIB(20)) BINARY FIXED(15);
00280
00290
                JLIB=19;
00300
                IDET=6;
               DLIB, FLIB POINTEUR SUR LES CLES DES LIBELLES */
00310
           /+
               ILIB NOMBRE DE TYPE DE LIBELLES */
00320
           /♦
00330
           /♦
                     DETERMINANT D'UN
                                        ENREG DE GRENADE •/
               IDET
           /◆
                     POINTE LES DETERMINANT D'UN ENREG */
00340
               JDET
                DCL JDET(6) BINARY FIXED(15) INIT(1,2,3,8,14,17
00350
                 CHARGEMENT DES CODES DANS ECL */
           /+
00360
                DCL ECL(*) CHAR(4) CTL;
00370
                GET FILE (FOURTOU) EDIT (NECL, DLIB, FLIB) (COL (1), 8 F(10));
00380
00390
                ALLOCATE ECL(NECL);
00400
                GET FILE(FOURTOU) EDIT(ECL)(COL(1),20 A(4));
00410
                DCL
                     ZONE CHAR(80);
00420
                DOL
                     ZOND(80) CHAR(1) DEF ZONE POS(1);
00430
        CLOSE FILE (FOURTOU);
00440
                ON ENDFILE (ENTREE) GO TO FIN;
00450
      DEBGEN:
00460
      DGEN1:;
00470
00480
           RECHERCHE DES CODES POUR CREATION DE PEPIN
00490
00500
                ILIB=1;
00510
                DCL KCL(+) CHAR(1) CTL;
00520
                ALLOCATE KCL(NECL);
00530
                KCL=1 13
00540
                IERR=0;
```

```
00550
     LEC:
                GET FILE(ENTREE) EDIT(ZONE)(COL(1);A(80));
00560
                J=1;
00570
                PUT EDIT(ZDNE)(COL(1),A);
00580
                IF ZOND(1) ^=/$/ THEN GO TO POINTA;
                IF INDEX(ZONE, '$FIN') ^=0 THEN GO TO FIN;
00590
00600
        ✓◆COMPARAISON DES TYPES DE CLE DEMANDES
0.0610
          */
00620
                DCL
                      E(30) CHAR(4) INIT(
00630
                'PAYS','VILL','MAGA','TYPE','FORM','COMM','LOCA',
00640
                /PROP/,/PROD/,/GROU/,/ORIG/,/IMPO/,/MODE/,/FIXA/,
00650
                /PRIX/,/DELA/,/CONS/,/UNIT/,/FABR/,/CENT/,/DECI/,
00660
                /MARQ/,/ENBA/,/COND/);
00670
      IF INDEX(ZONE,E(1))^=0 THEN DO; ILIB=1; GO TO LEC; END;
      IF INDEX(ZONE,E(23))^=0 THEN DO; ILIB=19; GO TO LEC; END;
00680
      IF INDEX(ZDNE,E(2)) ^=0 THEN DO; ILIB=2; GO TO LEC; END;
00690
      IF INDEX(ZONE,E(8)) ^=0 THEN DO; ILIB=7; GO TO LEC; END;
00700
00710
      IF INDEX(ZONE,E(5)) ^=0 THEN DO; ILIB=5; GO TO LEC; END;
00720
      IF INDEX(ZONE,E(6)) ^=0 THEN DO; ILIB=5; GO TO LEC; END;
      IF INDEX(ZONE,E(11))^=0 THEN DO; ILIB=11; GO TO LEC; END;
00730
      IF INDEX(ZONE,E(12))^=0 THEN DO; ILIB=11; GO TO LEC; END;
00740
00750
      IF INDEX(ZDNE,E(13))^=0 THEN DO; ILIB=12; GO TO LEC; END;
      IF INDEX(ZONE,E(14))^=0 THEN DD; ILIB=12; GD TO LEC; END;
00760
      IF INDEX(ZDNE,E(15))^=0 THEN DD; ILIB=12; GD TD LEC; END;
00770
      IF INDEX(ZONE,E(16))^=0 THEN DO; ILIB=13; GO TO LEC; END;
00780
      IF INDEX(ZONE,E(17))^=0 THEN DO;
00790
                                         ILIB=13;
                                                  GO TO LEC; END;
00800
      IF INDEX(ZONE,E(24))^=0 THEN DO;
                                        ILIB=14;
                                                  GO TO LEC; END;
00810
      IF INDEX(ZONE,E(18))^=0 THEN DO;
                                         ILIB=14;
                                                  GO TO LEC; END;
      IF INDEX(2DNE,E(07))^=0 THEN DO;
                                        ILIB=06;
                                                  GO TO LEC; END;
00820
      IF INDEX(ZDNE,E(20))^=0 THEN DD; ILIB=16;
                                                  GO TO LEC; END;
00830
      IF INDEX(ZDNE,E(21))^=0 THEN DO; ILIB=16; GO TO LEC; END;
00840
      IF INDEX(ZONE,E(19))^=0 THEN DD; ILIB=15; GD TD LEC; END;
00850
      IF INDEX(ZONE,E(4))^=0 THEN DO;
00860
      IF INDEX(ZONE,E(3)) ↑=0 THEN DO; ILIB= 4; GO TO LEC; END;
00870
      IF INDEX(ZONE,E(22))^=0 THEN DO; ILIB=18; GO TO LEC; END;
00880
00890
      END;
      IF INDEX(ZONE,E(10))^=0 THEN DO; ILIB=09; GO TO LEC; END;
00900
      IF INDEX(ZONE,E(09))^=0 THEN DO; ILIB=08; GD TD LEC; END;
00910
00920
      IF INDEX(ZONE,E(03))^=0 THEN DO; ILIB=03; GO TO LEC; END;
      IF INDEX(ZDNE,E(22))^=0 THEN DD; ILIB=17; GD TO LEC; END;
00930
00940
      POINTA:
                DO I=J TO 80 WHILE(ZOND (I)=/ /); END;
00950
00960
                IF I>80 THEN GO TO LEC;
00970
                DCL ZDZD CHAR(4);
                DCL LONG(20) BIN FIXED(15) INIT(
00980
00990
                2,3,4,1,2,1,2,4,3,1,1,1,1,4,4,2,4,1,2,2);
01000
                J=J+LONG(ILIB);
01010
                ZOZO=SUBSTR(ZONE,I,LONG(ILIB));
01020
                DO K=DLIB(ILIB) TO FLIB(ILIB);
01030
                IF ZOZO=ECL(K) THEN DO;
                KCL(K) = (11)^{3}
01040
01050
                GO TO POINTA;
                END;
01060
01070
                END;
                PUT EDIT ('LE CODE', ZOZO, 'N''EXISTE PAS')
01080
                (COL(1),A,X(2),A,X(2),A);
01090
```

```
01100
                 IERR=1;
01110
      FIN:;
01120
           CHARGEMENT DES LIBELLES A EXAMINER
01130
01140
           */
01150
                 DCOM=0;
                 FCDM=0;
01160
01170
                 DCDM(1)=1;
                 KLIB=0;
01180
            DCL ELIB(20) BIN FIXED(15);
01190
01200
         MELIB=0;
01210
         DCL KELIB BIT(1);
01220
                 DO I=1 TO JLIB;
01230
        KELIB=111B;
01240
                 DO K=DLIB(I) TO FLIB(I);
01250
                 IF KCL(K)='1' THEN DO;
01260
        IF KELIB THEN DO:
         KELIB=101B;
01270
01280
         NELIB=NELIB+1;
01290
           ELIB (NELIB) = I;
01300
         END;
01310
                 KLIB=KLIB+1;
                 ECL(KLIB) = ECL(K);
01320
01330
                 END;
01340
                 END;
01350
                 FCOM(I)=KLIB;
01360
                 DCDM(I+1)=KLIB+1;
01370
                 END;
01380
           /+
01390
           EXTRACTION DU FICHIER PEPIN */
01400
01410
           ENREG 1
                      ANZMOIS(PRECEDANT), ANZMOIS(DERNIER)
01420
        47
                 DCL (AD, MD, AP, MP) CHAR (2);
01430
                 DCL(LIBD(19),LIBP(19))CHAR(4);
01440
                 DCL (PRID(3), PRIP(3)) CHAR(6);
01450
                 DCL (CDEFD, CDEFP) CHAR(6);
01460
01470
                 IBAL=1;
       AD, AP, MD, MP=/ /;
01480
                 DCL PRIDU(3)
01490
                                CHAR (6);
                 PRIDU= ' ';
01500
01510
                 ON ENDFILE (FD) GO TO FINGEN;
01520
                 ON ENDFILE (FP) BEGIN;
01530
                 IBAL=0;
01540
                 PRIP=1 1;
            LIBP=199991;
01550
01560
           END;
01570
                 GET_FILE(FP)EDIT(AP,MP,LIBP,PRIP,COEFP)(R(TYPFOR));
01580
                 GET FILE(FD)EDIT(AD,MD,LIBD,PRID,COEFD)(R(TYPFOR));
01590
       TYPFOR:
                 FDRMAT(CDL(1),3 A(2),A(3),A(4),A(1),A(2),A(1),A(2),A(4),
01600
                 A(3),4 A(1),A(4),A(4),A(2),A(4),A(1),A(2),4 A(6));
01610
                 PUT FILE (PEPIN) EDIT (AD, MD, AP, MP) (COL (1), 4 A(2));
01620
       LECFD:;
01630
        DO J=1 TO NELIB;
01640
          I=ELIB(J);
```

```
01650
                DO K=DCOM(I) TO FCOM(I);
01660
                IF ECL(K)=LIBD(I) THEN GO TO FINFD;
01670
                END;
01680
                60 TO FD1;
01690
       FINFD:;
                END;
01700
       LECFP:;
                DO I=1 TO IDET;
01710
01720
                J=JDET(I);
01730
                ΙF
                    LIBP(J) (LIBD(J) THEN GO TO FP1;
                    LIBP(J)>LIBD(J) THEN DO;
01740
                IF
       PUT FILE (PEPIN) EDIT (LIBD, 4 4, PRID, COEFD)
01750
01760
       (COL(1),20 A(4),4 A(6));
01770
                60 TO FD1;
01780
                END;
01790
                END;
       PUT FILE (PEPIN) EDIT (LIBD, LIBP (12), PRID, COEFD, PRIP)
01800
01810
       (CDL(1),20 A(4),7 A(6));
01820
                GET FILE(FP) EDIT(AP,MP,LIBP,PRIP,COEFP)(R(TYPFOR));
01830
       FD1:
                GET FILE(FD) EDIT(AD,MD,LIBD,PRID,COEFD)(R(TYPFOR));
01840
01850
                GO TO LECFD;
       FP1:
                GET FILE(FP) EDIT(AP,MP,LIBP,PRIP,COEFP)(R(TYPFOR));
01860
01870
                GO TO LECFP;
        FINGEN:;
01880
01890
        CLOSE FILE (PEPIN);
01900
        END;
01910 /+
01920 //GO.FOURTOU DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK,DISP=OLD,UNIT=STORE
01930 //GD.FP DD DSN=&ENOPREC,DISP=(DLD,PASS),UNIT=MANVR,
01940 //
          DCB=(RECFM=FB, LRECL=80, BLKSIZE=7280)
01950 //GD.FD DD DSN=&ENQCOUR,DISP=(OLD,PASS),UNIT=MANVR,
01960 //
          DCB=(RECFM=FB, LRECL=80, BLKSIZE=7280)
01970 //GD.PEPIN DD DSN=F010678,DISP=(OLD,KEEP),
01980 //
           LABEL=(3,SL),UNIT=TAPE,VOL=SER=1452,
01990 //
           DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
02000 //GD.ENTREE DD ◆,DCB=(BLKSIZE=80)
02010 $FIN
02020 /
02030 //
```

## URBPRO Ø1 - PROCÉDURE DE COMPOSITION DU TABLEAU 1

```
00005 //URBAC237 JOB (237,237,30,20),TYPRUN=NUIT
00006 /*SETUP BDE=1452
00010 // EXEC TH1.TRK=200
00020 //SORTIN DD DSN=ENU7801,LABEL=(1.5L).DISP=(0LD.KEEP).
00030 // VOL=SER=1452.UNIT=TAPE.
00040 // DCB=(LRECL=80.BLKSIZE=7280.RECFM=FB)
00050 //SORTOUT DD DSN=&ENQ78.DISP=(NEW.PASS).SPACE=(CYL.(10.2)).
00060 // UNIT=MANVR.DCB=(RECFM=FB.LRECL=80.BLKSIZE=7280)
00070 //SYSIN DD *
00080 SORT FIELDS=(3.2.CH,A.10.4.CH,A.24.3.CH,A.20.4.CH.A.41.4.CH.A)
00090 /*
```

```
00010 //URBAC237 JDB (237,237,20,5,,,4,,00)
00020 /*SETUP BDE=1451
00030 // EXEC TRI,TRK=35
00040 //SURTIN DD DSN=FC10677, UNIT=TAPE, LABEL=(3, SL),
00050 // DISP=ULD, VOL=SER=1451,
00060 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00070 //SORTOUT DD DSN=&TRUC,DISP=(NEW,PASS),UNIT=MANVR,
00080 // SPACE=(TRK,(120,5),RLSE),
00090 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00100 //SYSIN DD *
00110
       SURT FIELDS=(29,4,CH,A,53,4,CH,A,65,4,CH,A)
00120 /*
00130 // EXEC PLILFCLG, PARM. PLIL= CHARGO , REGION. GO=160K, TIME. GO=5
00140 //PLIL.SYSPRINT DD DUMMY
00150 //PL1L.SYSIN DD *
UU160 /PLF
00170
         (SUBRG) 0
00180 /INC URBT02
00190 VINC URBEDI
00200 /INC URBCOL
00210 //GD.FJUKTOU DD DSN=STDR.C237.FDURTOU.MARK.DISP=SHR.UNIT=2314
00220 //GO.PEPIN DD'DSN=&TRUC,DISP=(OLD,PASS),UNIT=MANVR
00230 //GU.LIBEL DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK,DISP=OLD,UNIT=2314
GO240 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR.DISP=(NEW.PASS).
00250 // SPACE=(TRK,(60,1)),
00260 // CCB=(RECFM=FB,LRECL=141,BLKSIZE=1410)
00270 //GG.SORTOUT DD UNIT=MANVR.DISP=(NEW, PASS).
00280 // DSN=&PROV,
00290 // SPACE=(TRK,(50,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=141,BLKS1ZE=1410)
00300 //GD.SURTWK01 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00310 //GD.SURTWK02 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CUNTIG)
00320 //GO.SORTWKO3 DD LNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00330 //GO.SORTWK04 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25, CONTIG)
00340 //GO.SORTWK05 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25, CONTIG)
00350 //GD.SORTWKO6 DD UNIT=MANYR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00360 //GU.SYSUUT DD SYSUUT=A
00370 //GO.SURILIB DD DSN=SYS1.SORTLIB.DISP=SHR
00380 //
```

5)

#### URBPRO \$3 - Procédure de Composition du Tableau 3

```
00010 //URBAC237 JDB (237,237,20,5,,,3,,00)
00020 /*SETUP BDE=1452
00030 // EXEC TRI,TRK=35
 00040 //SURTIN DD DSN=F010678, UNIT=TAPE, LABEL=(3, SL),
00050 // DISP=OLD, VOL=SER=1452,
 00060 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
DOOTO //SURTUUT DD DSN=&TRUC.DISP=(NEW.PASS).UNIT=MANVR;
00000 // SPACE=(TRK,(120,5),RLSE),
 UOU90 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00100 //SYSIN DD *
UU110 SURT FIELDS=(29,4,CH,A,53,4,CH,A,65,4,CH,A)
00120 /*
00130- // EXEC PL1LFCLG, PARM.PL1L= CHAR6C , REGION.GO=160K, TIME.GO=4
00135 //PLIL.SYSPRINT DD DUMMY
00140 //PLIL.SYSIN DD *
00150 /PLF
00160
         - (SUBRG) 0
00170 /INC URBTOJ
00180 /INC URBEDI
00190 /INC URBCOL
00200 //GO.FOURTOU DD DSN=STUR.C237.FOURTOU.MARK,DISP=SHR.UNIT=231
00210 //GO.PEPIN DD DSN=&TRUC,DISP=(OLD,PASS),UNIT=MANVR
00220 //GO.LIBEL DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK,DISP=DLD,UNIT=2314 00230 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR.DISP=(NEW,PASS).
00240 // SPACE=(TRK, (60,1)),
00250 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=136, BLKSIZE=1360)
00260 //GO.SORTOUT DD UNIT=MANYR, DISP=(NEH, PASS),
00270 // DSN=&PROV,
00280 // SPACE=(TRK,(60,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=136,BLKSIZE=1360)
00290 //GO.SORTWK01 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00300 //GO.SORTHKO2 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TKK, 25, CONTIG)
00310 //GG.SORTWKO3 DD LNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00320 //GO.SORTWK04 DD LNIT=MANVR, SPAGE=(TRK, 25,, CONTIG)
00330 //GO.SORTWK05 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00340 //GD. SURTWKO6 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CUNTIG)
00350 //GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
.00360 //GO.SORTLIB DD DSN=SYS1.SORTLIB.DISP=SHR
```

#### URBPRO 04 - PROCÉDURE DE COMPOSITION DU TABLEAU 4

```
00005 //URBAC237 JOB (237,237,30,10,,,4)
00006 /*SETUP BDE=1451
00007 /INC URBTO4
00008 /INC URBEDI
00010 //GO.FOURTOU DU DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK.
00020 // DISP=SHR+UNIT=STORE
00030 //GO.PEPIN DD DSN=F010677,UNIT=TAPE.LABEL=(3,SL).
00040 // DISP=OLD: VOL=SER=1451.
00050 // DCH=(RECFM=FB+LRECL=122+BLKSIZE=1220)
00060 //GO.LIBEL DD DSV#STOR.C237.LIBEL.MARK.
00070 // DISP=SHR+UNIT=STORE
00080 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR.DISP=(NEW.PASS).
00090 // SPACE=(TRK+(60+1))+DCB=(RECFM=FB+LRECL=132+BLKSIZE=1320)
00100 //GO.SORTOUT DU UNIT=MANVR.DISP=(NEW.PASS).
00110 // DSN=&PROV.
00120 // SPACE=(TRK,(60,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=132,BLKSIZE=1320)
00130 //GO.SORTWK01 DD UNIT=MANYR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00140 //GO.SORTWK02 DD UNIT=MANYR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00150 //GO.SDRTWK03 DD UNIT=MANVR.SPACE=(TRK.25..CONTIG)
00160 //GO.SORTWK04 DU UNIT=MANVR.SPACE=(TRK.25..CONTIG)
00170 //GO.SORTWK05 DD UNIT=MANVR.SPACE=(TRK.25..CONTIG)
00180 //GO.SORTWK06 DD UNIT=MANVR.SPACE=(TRK.25..CONTIG)
00190 //GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
00200 //GO.SORTLIB DD DSN=SYS1.SORTLIB.DISP=SHR
```

#### URBPRO Ø5 - Procédure de composition du Tableau 5

```
GOOLD //URBAC237 JOB (237,237,20,5,,,4,,00), TYPRUN=NUIT
00020 /*SETUP
                   BDE=1451
00030 // EXEC TRI.TRK=35
OGU40 //SGRTIN DU DSN=F010677,UNIT=TAPE,LABEL=(3,SL),
00050 // DISP=ULD, VOL=SER=1451,
00060 // UCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00070 //SURTOUT DD DSN=&TRUC.DISP=(NEW.PASS).UNIT=MANVR.
00080 // SPACE=(TRK,(120,5),RLSE),
00090 // DCB=(RECFM=FB,LRECL=122,BLKSIZE=1220)
00100 //5YSIN DD *
00110 SORT FIELDS=(29,4,CH,A,53,4,CH,A,65,4,CH,A)
00120 /*
00130 // EXEC PLILFCLG, PARM. PLIL= CHARGO, REGION. GU=160K, TIME. GU=5 00140 //PLIL. SYSPRINT DD DUMMY
00150 //PL1L.SYSIN DD *
00160 /PLF
00170
         (SUBRG)0
ODIBO /INC URBTOS
OO190 /INC LRBEDI
00200 AINC URBOUL
00210 //GO.FOURTOU DD DSN=STOR.C237.FOURTGU.MARK,DISP=SHR,UNIT=2314
00220 //GU.PEPIN DD DSN=&TRUC.DISP=(ULD.PASS).UNIT=MANVR
00230 //GO.LIBEL DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK,DISP=OLD,UNIT=2314
00240 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR.DISP=(NEW, PASS),
00250 // SPACE=(TRK, (60,1)),
00260 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=141, BLKS1ZE=1410)
00270 //GO.SORTOUT CD UNIT=MANVR, DISP=(NEW, PASS),
00280 // DSN=&PROV.
00290 // SPACE=(TRK,(50,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=141,BLKSIZE=1410.)
00300 //GO.SURTWK01 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CUNTIG)
00310 //GO.SORTWK02 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00320 //GO.SORTWKO3 UD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00330 //GO.SORTWK04 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00340 //GO.SORTWK05 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00350 //GC.SORTWK06 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00360 //GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
00370 //GO.SORTLIB DD DSN=SYS1.SORTLIB, DISP=SHR
00380 //
```

### URBPRO 66 - Procédure de composition du Tableau 6

```
90010 //UREAC237 JOB (237,237)
00020 /*SETUP BDE=1451
00030 /INC URBTO6
00040 /INC URBEDI
00050 /INC URBCUL
00070 //GO.FUURTUU DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK,
00080 // DISP=SHR, UNIT=STORE
COO90 //GO.PEPIN DD DSN=ENQ7701,UNIT=TAPE,LABEL=(1,SL).
00100 // DISP=OLD, VOL=SER=1451,
00110 // DLB=(LRECL=80, BLK SIZE=7280, RECFM=FB)
OO120 //GO.LIBEL DU DSN=STUR.C237.LIBEL.MARK,
OO130 // CISP=SHR,UNIT=STORE
GO140 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR,DISP=(NEW,PASS),
00150 // SPACE=(TRK, (60,1)), UCB=(RECFM=FE, LRECL=132, BLKSIZE=1320)
00160 //GO.SORTOUT DD UNIT=MANVR,DISP=(NEW,PASS),
00170 // DSN=&PRJV,
00180 // SPACE=(TRK, (60,1)), DCB=(RECFM=F8, LRECL=132, BLKSIZE=1320)
00190 //GO.SORTWK01 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00200 //GO.SORTWKO2 UD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00210 //GO.SORTWK03 DD UNIT=MANYR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00220 //GO.SORTWK04 DD UNIT=MANYR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00230 //GO.SDRTWKO5 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
00240 //GO.SURTWKO6 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)
CO250 //GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
00260 //GO.SORTLIB DD DSN=SYS1.SORTLIB.DISP=SHR
```

#### URBPRO Ø7 - PROCÉDURE DE COMPOSITION DU TABLEAU 7

```
00010 //URBAC237 JOB (237,237,20,4,,,4)

00020 /*SETUP BDE=1451

00030 /INC LRBT07

00040 /INC URBEDI

00050 //GO.FOURTOU DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK,

J0060 // DISP=SHR,UNIT=STORE

00070 //GO.SORTIN DD DSN=ENW7701;LABEL=(1,SL),DISP=(OLD,KEEP).

00080 // VUL=SER=1451,UNIT=TAPE,

00090 // DCB=(LRECL=80,BLKSLZE=7280,REGFM=FB)

V0100 //GU.LIBEL DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK,

00110 // DISP=SHR,UNIT=STORE

V0120 //GO.TRIE DD UNIT=MANVR,DISP=(NEM,PASS),

00130 // SPACE=(TRK,(60,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=132,BLKSIZE=1320)

00140 //GU.SORTUUT DD UNIT=MANVR,DISP=(NEM,PASS),

00150 // CSN=&PRUV,

00160 // SPACE=(TRK,(60,1)),DCB=(RECFM=FB,LRECL=80,BLKSIZE=7280)

00170 //GO.SORTWK01 DD LNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00180 //GU.SORTWK02 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00190 //GO.SORTWK03 DD UNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00200 //GO.SURTWK04 DD LNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00200 //GO.SURTWK06 DD LNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00210 //GC.SORTJK06 DD LNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00220 //GU.SORTUK06 DD LNIT=MANVR,SPACE=(TRK,25,,CONTIG)

00220 //GU.SORTULB DD DSN=SYSI.SORTLIB,DISP=SHR

00250 /INC URBCOL
```

### URBPRO Ø8 - Procédure de composition du Tableau 8

```
00010 //URBAC237 JOB (237,237,20,5,,,4,,CO),TYPRUN=NUIT
00020 /*SETUP
                  BDE=1452
U0030 // EXEC TRI,TRK=35
00040 //SGRTIN DU DSN=FG10678,UNIT=TAPE,LABEL=(3,SL),
00050 // DISP=OLD, VOL=SER=1452,
00060 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00070 //SURTOUT DD DSN=&TRUC,DISP=(NEW,PASS);UNIT=MANVR,
00080 // SPACE=(TRK,(120,5),RLSE)
OCJ90 // DCB=(RECFM=FB, LRECL=122, BLKSIZE=1220)
00100 //SYSIN DD *
       SORT FIELDS=129,4,CH,A,65,4,CH,A)
00110
00120 /*
00130 // EXEC PL1LFCLG, PARM.PL1L="CHAR6C", REGION.GU=160K, TIME.GU=5
J0135 //PLIL.SYSPRINT DD DUMMY
00140 //PLIL.SYSIN DD *
00150 /PLF
00160
        (SUBRG10
00170 /INC URBT08
00180 /INC URBEDI
00190 /INC URBCOL
00200 //GO.FOURTOU DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK.DISP=SHR.UNIT=2314
00210 //GO.PEPIN DD DSN=&TRUC,DISP=(OLD,PASS),UNIT=MANVR
00220 //GO.LIBEL DD DSN=STOR.C237.LIBEL.MARK,DISP=OLD,UNIT=2314
00230 //GO.SORTIN DD UNIT=MANVR,DISP=(NEW,PASS),
00240 // SPACE=(TRK, (60,1)),
00250 // DCB=(RECFM=FB, LKECL=141, BLKSIZE=1410)
DOZGO //GD.SORTOUT DD UNIT=MANVR, DISP=[NEW, PASS],
00270 // DSN=&PRUV,
00280 // SPACE=(TRK,(50,1)),DCB=(RECFM=F8,LRECL=141,BLKSIZE=1410)
U0290 //GO.SORTWK01 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CUNTIG)
00300 //GC.SORTWK02 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00310 //GC.SORTWK03 DD UNIT=MANYR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
00320 //GO.SORTWK04 DD UNIT=MANYR, SPACE=(TRK, 25,, CONTIG)
.00330 //GO.SORTWK05 DD UNIT=MANVR.SPACE=(TRK,25.,CONTLG)
00340 //GO.SORTWKC6 DD UNIT=MANVR, SPACE=(TRK, 25, CONTIG)
JO350 //GO.SYSOUT DD SYSOUT=A
00360 //GO.SORTLIB DD DSN=SYS1.SORTLIB.GISP=SHR 00370 //
```

```
00010 // EXEC PLILFCLG.REGION.GO=150K.TIME.GO=20
00020 //PL1L.5Y5IN DU *
00030 /PLF
00040 TABL.. PROCEDURE OPTIONS (MAIN) ..
        DCL QTABC(*) CHAR(4) CTL..
DCL QTABL(*) CHAR(20) CTL.
00050
00060
00070
        DCL BORNE (30) BINARY FIXED (15) ..
        DCL QTABLB(15) CHAR(14) ..
00080
        DCL BORNMINI BINARY FIXED(15).

DCL BORNMAX BINARY FIXED(15).

DCL POINT(30) BINARY FIXED(15).
00090
00100
00110
        DGL CODENTRE (19) CHAR (4) ..
00120
        DCL MTSENTRE (7) FLOAT ..
00130
        DCL DATENTRE CHAR(8) ..
00140
00150
        DCL AAZ CHAR(2) DEF DATENTRE POS(1) ..
        DCL MM2 CHAR(2) DEF DATENTRE POS(3)..
DCL AA1 CHAR(2) DEF DATENTRE POS(5)..
DCL MM1 CHAR(2) DEF DATENTRE POS(7)..
00160
00170
00180
        DCL 1 CARTEC.
00190
                2 RIEN CHAR(1).
00200
               2 CODO1 CHAR(2).
2 CODO2 CHAR(4).
00210
00220
               2 COD03 CHAR(14),
2 COD04 CHAR(14),
00230
00240
        2 HIENZ CHAR(46).

DCL ETAT FILE STREAM ENV(F(133)).
00250
00260
00270
        DCL CPIPAGE BINARY FIXED(15) ..
00280
         ICONV=01
00290
         ON CONV BEGINS
         ICONV=ICONV+1;
00300
00310
          IF ICUNV>1 THEN GET FILE (FENQ) EDIT (CODENTRE(1))
00320
          (COL(5) +A(2)) ;
00330
         GO TO LECTENGE
         END
00340
00350
        LIGNE=0#
            OPEN FILE (SYSPRINT) LINESIZE (132) +
00360
00370
        CPTPAGE=0,
00380
        DCL MPAYS CHAR(4) ..
00390
        DCL MVILLE CHAR(4) ..
00400
        DCL MMAG CHAR(4),.
00410
        DCL FCODE FILE RECORD KEYED ENV(F(7209.81) INDEXED) ..
00420
                ON ENDFILE (FCODE) GO TO LECTOATE.
               UPEN FILE (FCODE) INPUT SEQUENTIAL..
UN ENDFILE (FENG) GOTO FINI..
00430
00440
        DCL FBORN FILE STREAM ENV(F(7280.80))..
/* CHARGEMENT DU NBRE DE CODE */
00450
00460
00470
               GET FILE (FBORN) EDIT (NBRCOD) (COL(1) .F(10)) ..
00480
                ALLUCATE QTABL (NBRCOD) ..
                ALLOCATE GTABC (NBRCOD) ..
00490
00500
        /# CHARGEMENT DES BORNES MAXI -LA 1ERE EST =0 #/
00510
               BORNE (1)=0.
00520
                GET FILE(FBURN) EDIT ((BORNE(I) DO 1=2 TO 21))
00530
                                          (20 X(10),20 F(10)).
00540
        /* CHARGEMENT DES CODES ET LIBELLES */
00550
               1=1,.
        LICOUE..
00560
00570
               REAU FILE (FCODE) INTO (CARTEC) ..
               GTABL(I)=CODO2. GTABL(I)=CODO4..
I=I+1. GOTO LICODE..
00580
00590
00600 LECTDATE ..
```

```
00610
              GET FILE (FENQ) EDIT (DATENTRE) (COL(1)+A(4))+.
00620 LECTENG ..
              GET FILE (FENO) EDIT ((CODENTRE(I) DO I=1 TO 19))
00630
        (COL (5) .A(2) .A(3) .A(4) .A(1) .A(2) .A(1) .A(2) .A(4) .A(3) .
00640
00650
        4 A(1)+2 A(4)+A(2)+A(4)+A(1)+A(2)) #
00660
              GET FILE (FENQ) EDIT ((MTSENTRE(I) DO I=1 TO 4))
00670
       (4 F(6))1
00680
              IF CODENTRE(1) NE MPAYS
00690
                  OR CODENTRE(2) NE MVILLE
           OR LIGNE=40
00700
                  OR CODENTRE(3) NE MMAG THEN DO..
00710
00720
                     CALL TITRE ..
                     CALL STITRE ..
00730
00740
                                                  END . .
              CALL LIGNEDETAIL ..
00750
00760
              GOTO LECTENG..
       TITRE .. PROCEDURE ..
00770
00780
       LIGNE=01
              CPTPAGE=CPTPAGE+1.. MPAYS=CODENTRE(1).. MVILLE=CODENTRE(2).. MMAG=CODENTRE(3).. POINT(01)=01.. POINT(02)=02.. POINT(03)=03..
00790
00800
00810
              POINT (04) =04. POINT (05) =06. POINT (05) =07.
00820
              DO J=1 TO 6..
00830
00840
                BORNMINI=BORNE (POINT (J))+1..
00850
                 BORNMAX=BORNE (POINT (J) +1) ..
                 K=POINT(J)..
00860
                DO I=BORNMINI TO BORNMAX.
00870
                   IF GTABC(I) = CODENTRE(K) THEN GO TO OK2..
00880
00890
                END.
00900
           0K2..
00910
                  QTABLE(J) = QTABL(I) ..
              END.
00920
        PUT PAGE
OEPOO
              PUT
00940
                      EDIT
                ( *** ENQUETE SUR LES PRIX ET LES MARGES BENEFICIAIRES ( * MARK*
00950
00960
       UPS++)
00970
                (COL (20) . A) . .
00980
                      EDIT
                 ( TABLEAU 11,
00990
01000
                  TRESULTATS DETAILLES PAR POINT DE VENTE ET PRODUIT!
                  PAYSI . QTABLB(1))
01010
01020
                 (SKIP(1), COL(5), A, COL(24), A, COL(79), A, COL(85), A),.
01030
              PUT
                      EDIT
                ( PAGE: 1, CPTPAGE) (COL(118) + A + F (5)) + +
01040
              PUT
                     EDIT
01050
01060
                 ( VILLE: + GTABLB (2))
01070
                 (SKIP(1),COL(78),A,COL(85),A),,
                      EDIT
01080
              PUT
01090
          (INO ENQUETE: I,MM2,1/1,AA2,IMONNAIEII)
01100
                (SKIP(1), COL(5), 4 A, COL(76), A),
01110
              PUT
                      EDIT
                ( DATE : 1, SUBSTR (DATE . 5, 2) , 1/1,
01120
                SUBSTRIDATE, 3,2) . 1/1, SUBSTRIDATE, 1,2))
01130
01140
                (COL(118) .7 A) ..
01150
              PUT
                     EDIT
                 ( MAGASINI + CODENTRE (3) . TYPE: + QTABLB (4) . LOCALISATION: +
01160
                  QTABLE (5) . GROUPE: 1.QTABLE (6))
01170
01180
                 (SKIP(2),COL(2),A,COL(11),A,COL(17),A,COL(22),A,
01190
                  CUL (43) . A . COL (56) . A (10) . COL (67) . A . COL (74) . A) . .
01200
              POINT(1)=08.. POINT(2)=09.. POINT(3)*11.. POINT(4)=10..
        POINT(5)=12; POINT(6)=14; POINT(7)=17; POINT(8)=18;
01210
```

```
01220
               PUINT(9)=15.. POINT(10)=16;
01230 END TITRE++
01240
       STITRE.. PROCEDURE..
01250
               PUT
                        EDIT
                 ( PRODUIT . . GP IMP ORI MFP FORMAT . . . MARQUE .
01260
01270
                  TMR FABRICANT NAT PVG PAG
                                                         MARGE COEFF
                                                                             PVII
                                                                                      PAUL.
                  *MARGE *)
01280
                 (SKIP(2),COL(7),A,COL(24),A,COL(50),A,COL(61),A,COL(122),A),,
01290
01300
                PUT
                       EDIT
                 (*(1) (2) (3) (4) *** (5) *** (6)
01310
                                                                                  (10) **
                                                                  (8)
                                                                          (9)
01320
                       (11)
                               (12) (13) ()
01330
                 (SKIP(1),COL(23),A,COL(61),A,COL(75),A,A),.
01340
        END STITHE ..
01350
       LIGNEDETAIL.. PROCEDURE..
01360
           LIGNE=LIGNE+1;
01370
          Un J=2,3,4,5,8,10;
01380
         QTABLE (J) = CODENTRE (POINT (J) ) $
01390
         END!
01400
         00 J=1,6,7,91
                  BORNMINI=BORNE (POINT (J)) +1..
01410
                  BORNMAX=BORNE (POINT (J) +1) ...
01420
01430
                  K=POINT(J) ..
01440
                  DO I=BORNMINI TO BORNMAX.
01450
                     IF GTABC(I) = CODENTRE(K) THEN GOTO OK3.
01460
01470
                     QTABLB(J)=!###!,.
01480
                     GO TO NA3..
01490
             OK3.. QTABLB(J)=QTABL(I)..
01500
             NK3..
01510
               END.
01520
           QTABL8(3)=1 11
                       EDIT
01530
               PUT
                 ((QTABLB(I) DO I=1 TO 10))
01540
01550
        (COL(5) .A(16) .COL(24) .A(3) .COL(29) .A(2) .COL(31) .A(3) .
01560
                 COL(34) + A(4) + COL(39) + A(10) + COL(49) + A(11) + COL(61) + A(3) +
01570
                 COL(64) +A(11) +COL(76) +A(3)) ++
01580
       MTSENTRE (5) = MTSENTRE (1) * MTSENTRE (4) #
01590
       MTSENTRE (6) = MTSENTRE (2) +MTSENTRE (4) $
         IF MTSENTRE(1) >0 THEN PUT EDIT(MTSENTRE(1))(COL(79).F(6.2)).
IF MTSENTRE(2) >0 THEN PUT EDIT(MTSENTRE(2))(COL(86).F(6.2)).
01600
01610
         IF MTSENTRE(1) *MTSENTRE(2) > 0 THEN
PUT EDIT(MTSENTRE(1) -MTSENTRE(2)) (COL(93) +F(6+2)) }
01620
01630
         IF MTSENTRE(4) >0 THEN PUT EDIT(MTSENTRE(4))(COL(100)*F(6**2));
IF MTSENTRE(5) >0 THEN PUT EDIT(MTSENTRE(5))(COL(107)*F(6**2));
IF MTSENTRE(6) >0 THEN PUT EDIT(MTSENTRE(6))(COL(114)*F(6**2));
01640
01650
01660
         IF MTSENTRE(5) *MTSENTRE(6) > 0 THEN
PUT EDIT(MTSENTRE(5) -MTSENTRE(6)) (COL(121) ,F(6,2)) ;
01670
01680
01690 END LIGNEDETAIL..
01700 FINI..
          PUT PAGE
01710
01720
               END TABL.
01730 //GO.SYSOUT DD SYSUUT#A
A=TUCEYE UU TATE.OG. // 01740
01750 //FCODE DD USY=STOR.C237.LIBEL.MARK.
01760 //
                    UNIT=STORE.DISP=SHR
01770 //FHORN DD DSN=STOR.C237.FOURTOU.MARK.
01780 // UNIT=STORE, DISP=SHR
01790 //FENG DD DSN=&ENG78+DISP=(OLD+PASS)+UNIT=MANVR
01800 //
```

```
00010 TAB21
                   PROC OPTIONS (MAIN) &
00020
                   DCL (AD. MD. AP. MP) CHAR(2) 1
00030
                    DCL(D1.D2) CHAR(5) (
00040
                    GET FILE (PEPIN) EDIT (AD, MD, AP, MP) (COL(1), 4 A(2)) &
00050
             DCL RUP(20) BIN FIXED(15) I
00060
        RUP(1)=14
00070
        RUP(2)=21
00080
        NR=21
           OPEN FILE (SYSPRINT) LINESIZE (132) PAGESIZE (62) #
00090
           DCL (T1.T2) CHAR(60) F
DCL NOT CHAR(10) F
00100
00110
                   104111/1110H=20
00120
00130
                   D1=4P111/111AP1
00140
                    DCL TODE(20) CHAR(10) #
00150
                    DCL VAL(20) FLOAT
00160
                   DCL PRID(3) FLOAT
00170
                   DCL PRIP(3) FLOAT
                   DCL COEF FLOAT;
DCL ARG; CHAR(72);
DCL ARG2 CHAR(72) INIT(* *);
DCL RETCOD BINARY FIXED(31);
00180
00190
00200
00210
                   DCL BCOEF CHAR(9) |
DCL ACOEF CHAR(6)
00220
00230
                                                        DEF BCOEF POS(3) $
                   DCL FCOEF DEC FIXED(6.3):

/* PAGE 1 ET 2 DE TAB4 */
DCL LL1(20) BINARY FIXED(15) INIT(44.16.47.48.49.2.
00240
00250
00260
00270
                   9.5,13,27,28,6,8,25,29,30,58,26,2,5);
00280
                   NCL=201
00290
                   DCL VQ(20) BINARY FIXED(15) INIT(16+2,60,61,62,9,
00300
                   5,13,27,28,6,8,25,29,30,26,63,64) |
00310
                   NCQ=18:
           DCL LL2(20) BIN FIXED(15) !
00320
00330
            LL2=446
00340
                   DCL LCQ(20) BINARY FIXED(15) INIT(2.6.6.6.6.7.8.9.10.11.
00350
                    12.13.14.15.16.18.19.19);
                   DCL TY(20) BINARY FIXED(15)INIT(1.2.8.14.17.3.7.15.3) DCL PY(22) BINARY FIXED(15)INIT(1.2.0.0.3.4.5.0.0.6.
00360
00370
00380
                       0.0.0.7.0.0.0.0.8.0.0.9) #
00390
                    NTY=91
                   Ti=+ PRODUITS CLASSES D APRES LA DIFFERENCE DE PRIX+; T2=+ +;
00400
00410
                    NOT=!TABLEAU 211
00420
                   DCL VODE (6,22) CHAR (4) F
DCL TAL (6,20) FLOAT!
00430
00440
00450
            TAL=01
00460
                   DO 1=1 TO 61
                   TAL(1.1)=1;
00470
00480
                   END:
00490
                   ON ENDFILE (PEPIN) GO TO FIN21
                   GET FILE (PEPIN) EDIT (TODE. PRID. COEF. PRIP)
00500
00510
                    (COL(1),20 A(4), 7 F(6,0));
           CALL MZERUS
00520
           MZERO1
00530
                     PRUCE
           VODE=1 11
00540
00550
                   VUDE (*,21) = TODE (1) |
00560
                   1(2) 3(01 = 10DE (2)
                   VOUE (6.3) = TODE (8) 1
00570
00580
                    VOUE (6.4) = 1 ODE (14) $
00590
                    VOUE (6.5) = TODE (17) 1
00600
                   VODE (#,8) = TODE (3) #
00610
                   VODE (*,9)=TODE (4) 1
                   VODE (*, 10) = TODE (5) $
00620
                   VUDE (*,11) = TODE (6) ;
00630
                   VODE (*.12) = TODE (7) $
00640
                   VODE (6,13) = TODE (9) 1
00650
                                               VODE (6+14) = TODE (18) $
00660
                   VUDE (6.15) = TODE (10) $
           DO I=1:31
00670
00680
           VOUE (1+16) = TODE (12) ;
00690
           VODE(1+1,16)=TODE(20) #
00700
           END!
00710
                    VODE (6,17) = TODE (15) $
00720
                    VOUE (6,18) = TODE (16) $
                   VODE (*,20) = TODE (3) 1
00730
                   DO J=8.9.10.11.12.16.20;
00740
00750
                    VODE(I,J)=1 1;
00760
                   END !
00770
00780
                   END!
00790
                   IF PRID(1) A=0 THEN DO!
00800
                   DU I=1.3.54
```

```
00810
                     TAL(1+6) = PRID(1) #
00820
                     ENDI
00830
                       TAL(1.19)=0;
                       TAL (3.19) =999999
00840
00850
                     TAL (5,7)=11
00860
                     ENDI
00870
                     ELSE DOL
                      TAL (1.6) =01 TAL (5.6) =01
00R80
                TAL (5.7)=01
00890
00900
                     DO 1=8 TO 201
                      VOUE (1.1)=
00910
00920
                      VODE (3, I)= 11
00930
                     END
00940
                      TAL (3,6) =9999991
00950
                      TAL(1,19)=0;
                      TAL (3+19)=99999991
00960
00970
                     END:
                     IF PRIP(1) A=0 THEN DOS
DO 1=2.4.68
00980
00990
                      TAL (1.6) = PRIP(1) #
01000
                     END :
01010
01020
                      TAL (2+19)=01
01030
                      TAL (4,19)=9999991
01040
                      TAL (6,7)=1#
01050
                     END:
01060
                     ELSE DOI
                 TAL(2+6)+TAL(6+6)=0:
TAL(6+7)=0;
01070
01080
                     VODE (2+1)= 1
01090
01100
01110
                      VODE (4.1)= 11
01120
                      END!
01130
                      TAL (4.6) =9999991
01140
                      TAL (2.19)=01
01150
                     TAL (4+19) =9999999
             JAP=01
01160
                 JAD=0 $
01170
01180
                     END:
            END MERO!
01190
                     DO JJJ=1 8Y 1;
GET FILE(PEPIN) EDIT(TODE.PRID.COEF.PRIP)
01200
01210
01220
                      (COL(1).20 A(4).7 F(6.0));
                      IF VODE(1,21) A=TODE(1) | VODE(1,22) A=TODE(2) | VODE(6,3) A=TODE(8) | VODE(6,4) A=TODE(14) | VODE(6,5) A=TODE(17) | THEN DO!
01230
01240
01250
01260
            IF TAL (5.7) >5 & TAL (6.7) >3 THEN DOI
01270
                     DU 1=5.6#
01280
                      TAL (1.2) = (TAL (1-4.6) - TAL (1-2.6) / TAL (1-2.6) +100.8
01290
                     TAL(I+6) = TAL(I+6) / TAL(I+7) 
01300
                     END1
                     DCL ZA BIN FIXED(31) |
DCL AZ CHAR(4) DEF ZA POS(1) |
01310
01320
01330
                      ZA=TAL (5.2) 1
01340
            PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(1+J) DO J=21+22)+AZ+JJJ)
01350
            (COL(1)+2 A(6)+COL(133)+A(4)+F(5))1
01360
              00 I=1 TO 4;
          PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(I+J) DO J#21,22), (TAL(I+J) DO J#1+6)+(VODE(I+J) DO J#8 TO 12)+ VODE(I+16)+TAL(I+19)+VODE(I+20)+AZ+JJJ)
01370
01380
01390
01400
          (COL(1)+2 A(6)+F(2)+X(28)+F(6+2)+X(6)+
5 A(6)+X(18)+A(6)+X(12)+F(6+2)+A(6)+COL(133)+A(4)+F(5));
01410
01420
          END
          00 1=5,61
01430
01440
          PUT FILE (SURTIN) EDIT ((VODE (I.J) DO J=21.22),
           (TAL(1.J) LO J=1.2).(VODE(1.J) DO J=3 TO 5).

(TAL(1.J) DO J=6.7).(VODE(1.J) DO J=13.14.15.17.18).AZ.JJJ).

(COL(1).2 A(6).F(2).X(4).F(6.2).3 A(6).F(6.2).F(2).
01450
01460
01470
01480
           X(34)+3 A(6)+X(6)+2 A(6)+COL(133)+A(4)+F(5));
01490
          END !
            END
01500
             CALL MZEROI
01510
01520
            END!
01530
                     ELSE DO!
01540
                      IF PRID(1) A=0 THEN DOE
01550
                      VALU=PRÍD(1) +
                     1F VALU>= TAL(1.6) THEN DO$
1F VALU=TAL(1.6) THEN DO$
1F JAD=0 THEN DO$
TAL(1.19)=VALU$
VODE(1.20)=TODE(3)$
01560
01570
01580
01590
01600
01610
                      TAD=1:
01620
                        ENDI
01630
                     END;
01640
                     ELSE DOI
01650
                     TAL (1.19) = TAL (1.6) $
01660
                     VODE (1.20) = VODE (1.8)
                     OO I=8 TO 12;
VODE(1.1)=TODE(1-5);
01670
01680
01690
                     ENDI
01700
                     VODE(1,16) = TODE(12);
```

```
01710
                   TAL(1.6) = VALUE
01720
                  JAD=11
                   IF TAL (1-19) < TAL (1-6) THEN JAD=01
01730
                    ENDE
01740
01750
                   ENDI
                   ELSE DO
01760
                   IF VALUE TAL (1.19) THEN DOS
01770
                   TAL (1.19) = VALUE
01780
                   VODE (1,20) = TODE (3) $
01790
                   ENDI
01800
                   END:
01810
                   IF VALUE TAL (3.6) THEN DO! TAL (3.19) = TAL (3.6)!
01820
01830
                   VODE (3.20) = VODE (3.8) 1
01840
01850
                   121 OT 8=1 OG
                   VODE (3.1) = TODE (1-5) |
01860
01870
01880
                   VODE (3,16) = TODE (12) $
01890
                   TAL (3.6) = VALUE
01900
          END!
01910
                   ELSE DO!
                   IF VALUE TAL (3,19) THEN DOS
01920
                   TAL (3+19) = VALU#
01930
01940
                   VODE (3,20) = TODE (3) $
01950
                   END1
                   END:
01960
                   TAL (5.6) =TAL (5.6) +VALUS TAL (5.7) =TAL (5.7) +18
01970
01980
           ENDI
                   IF PRIP(1) A=0 THEN DO$
01990
02000
                   VALU=PRIP(1) #
                   IF VALU>=TAL(2,6) THEN DO!
IF VALU=TAL(2,6) THEN DO!
IF JAP=0 THEN DO!
TAL(2,19)=VALU!
02010
02020
02030
02040
02050
                   VUDE (2,20) = TODE (3) $
                   JAP=1;
02060
02070
                    END
02080
                   END;
02090
                   ELSE DO:
02100
                   TAL (2,19) = TAL (2,6) $
02110
                   AODE (5.50) = AODE (5.8) $
02120
                   121 CT 8=1 00
                   VODE (2.1) = TODE (1-5) $
02130
02140
                   END:
                   VODE (2.16) = TODE (20) $
02150
02160
                   TAL (2,6) =VALUI
02170
                    JAP=11
02180
                    IF TAL(2+19) <TAL(2+6) THEN JAP#0#
02190
                   END:
05500
                   END :
02210
                   ELSE DO!
02220
                   IF VALUS TAL (2,19) THEN DO!
                   TAL (2.19) = VALU;
VUDE (2.20) = TODE (3);
02230
02240
02250
                   END:
                   ENU &
02260
                   IF VALUE TAL (4.6) THEN DO!
02270
                   TAL (4.19) = TAL (4.6) 1
08280
02290
                   VUDE (4.20) = VODE (4.8) $
02300
                   151 OT 8=1 OG
02310
                   VODE (4.1) = TODE (1-5);
02320
                   END:
                   VODE (4.16) = TODE (20) #
02330
                   TAL (4.6) = VALUE
02340
                   ENDI
02350
                   ELSE DOS
02360
02370
                   IF VALUE TAL (4.19) THEN DO!
                   TAL (4,19) = VALU$
02380
02390
                    VUDE (4,20) = TOUE (3) 1
02400
                   END:
02410
                   ENU :
02420
                   TAL (6+6) = TAL (6+6) + VALU
02430
                   TAL (6,7) = TAL (6,7)+1;
02440
                   END:
                   END:
02460
             END:
02470
        FIN2:
02480
                 CLOSE FILE (SORTIN) I
        ARG1= * SORT FIELDS=(133,4.81,0.137,5,CH,A,13,2,CH,A)+1
02490
02500
         DCL THESRTA ENTRY
02510
           (CHAR(72) + CHAR(72) + BIN FIXED(31) + BIN FIXED(31)) #
02520
             DCL AGGG BINARY FIXED (31) #
02530
         AGGG=26000;
02540
         ARG2=1 RECORD TYPE=F.LENGTH=141 11
02550
                   CALL IHESRTA (ARG1 . ARG2 . AGGG . RETCOD) !
02560
         CLOSE FILE (SURTOUT) !
                   CALL EDITH( T1.T2.NOT.D2.D1.NCL.LL1.LL2.NCQ.VQ.NR.RUP.NTY.TY.LCQ.PY.SORTOUT) }
02570
02560
02590
          ENDI
```

```
PROC OPTIONS (MAIN) $
00010 TAB31
                        DCL (AD, MD, AP, MP) CHAR (2) $
DCL (D1+D2) CHAR (5) $
00020
00030
                         GTT FILE (PEPIN) EDIT (AD, MD, AP, MP) (COL(1), 4 A(2)) 1
00040
                 DCL RUP(20) BIN FIXED(15);
00050
00060
          RUP(1)=1;
          RUP (2) =21
00070
00080
          NR=21
             OPEN FILE (SYSPRINT) LINESIZE (132) #
00090
             DCL (T1+T2) CHAR(60) #
DCL NOT CHAR(10) #
00100
00110
                        D2=MD111/111AD1
00120
00130
                        D1=MP11'/'11AP1
                        DCL TODE (20) CHAR (10) F
DCL VAL (20) FLOATF
DCL PRID (3) FLOATF
00140
00150
00160
                        DCL PRIP(3) FIGATE
DCL COEF FLOATE
DCL ARG1 CHAR(72) F
DCL ARG2 CHAR(72) INIT(* *) F
DCL RETCOD BINARY FIXED(31) F
DCL REOFF CHAR(8)
00170
00180
00190
00200
00210
               DCL BCOEF CHA^(9) | DEF RCOEF POS(3) | DCL ACOEF CHA^(6) | DEF RCOEF POS(3) | DCL FCOEF DEC FIXED(6.3) | /* PAGE 1 E† 2 DE TAB4 */
DCL LL1(20) BIN FIXED(15) INIT(44.47.48.49.8.25.29.30.9.58.
00220
00230
00240
00250
00260
00270
                  26,24,2,5,22,2,5,23) 1
00280
                        NCL=181
                             VQ(20) BIN FIXED(15) INIT(66,67,8,25,29,30,9,26,24,
00290
                       DCL
               2,22,5,23);
00291
                        NCQ=13
00300
             DCL LL2(20) BIN FIXED(15) #
00310
00320
               LL2=44 $
            DCL LCQ(20) INIT(1,1,5,6,7,8,9,11,12,13,15,17,18);
DCL TY(20) BIN FIXED(15) INIT(1,2,8,14,17,15,3,3);
DCL PY(22) BIN FIXED(15) INIT(1,2,0,3,4,5,0,0,0,0,0,0,6,
00330
00340
00350
             0,0.0,7.0.0.8.0)
00360
              NTY=81
00370
00380
          TABBOIL
                        T1= PRODUITS CLASSES D APRES LES DIFFERENCES DANS LES!
                        T2=+ VARIATIONS DE PRIX ENTRE DEUX ENQUETES+;
NOT=+TABLEAU 3+;
DCL VODE(22) CHAR(4);
DCL TAL(20) FLOAT+
ON ENDFILE(PEPIN) GO TO FIN3;
00390
00400
00410
00420
00430
00440
                         GET FILE (PEPIN) EDIT (TODE , PRID , COEF , PRIP)
00450
                         (COL(1)+20 A(4)+7 F(6+0))}
00460
                         VODE (21) = TODF (1) $
00470
                        VODE (22) = TODE (2) $
00480
                        VODE (1) =TODE ( ) +
00490
                        VODE (2) = TODE (14) #
                        VODE (3) = TODE (17) $
00500
                        VODE (4) = TODE (9) ;
VODE (5) = TODE (18) ;
00510
00520
                        VODE (6) = TODE (10) #
00530
00540
                         VODE (7) = TODE (12) ;
00550
                         VODE (8) =TODE (20) $
00560
                        VODE (10) = TODE (15) ;
                        VODE (11) = TODE (16) ;
VODE (15) = TODE (3) ;
VODE (19) = TODE (3) ;
00570
00580
00590
                         IF PRID(1) A=0 & PRIP(1) A=0 THEN DOL
00600
                         TAL (9)=11
00610
                        TAL (13) = PRIP(1) $
00620
                         TAL (14) =PRID(1) |
00630
                    TAL (16) = (PRID(1) -PRIP(1)) /PRIP(1) +100.1
00640
                         TAL (17) =PRIP(1) +
00650
                         TAL (18) =PRID(1) :
00660
00670
                    TAL (20) = (PRID(1) -PRIP(1))/PRIP(1) +100.1
00680
                        END!
00690
                         ELSE DOI
00700
                         TAL (16) = 01
                         TAL (20) =999999 TAL (9) =01
00710
                        END!
00720
                        DO JJJ#1 BY 1;
GET FILE(PEPIN) EDIT(TODE.PRID.COEF.PRIP)
00730
00740
               (COL(1)*20 A(4), 7 F(6,0));

IF VODE(2)\(\bar{A}\)=TODE(1); VODE(22)\(\bar{A}\)=TODE(2);

VODE(1)\(\bar{A}\)=TODE(8); VODE(22)\(\bar{A}\)=TODE(14);

VODE(3)\(\bar{A}\)=TODE(17); THEN DO;

IF TAL(9)>1 THEN DO;
00750
00760
00770
                                                              VODE (2) A=TODE (14) 1
00780
00790
                       TAL (12) = (TAL (14) -TAL (20)) #
00800
```

```
00801
           VALFLO=TAL(12)
                  PUT FILE (SORTIN) EDIT ((VODE(I) DO I=21.22). 1. VALFLO)
00810
                  (COL(1).3 A(6).COL(133).A(4));
00820
                  PUT FILE (SORTIN' EDIT ((VODE (I) DO I=21.22), 11. VODE (8) .
00830
                  TAL (13) . TAL (17) . VALFLO)
00840
          (COL(1),3 A(6),6 X(6),A(6),4 X(6),F(6,2),2 X(6),F(6,2),COL(133),A(4)),

PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(1) DO I=21,22),*2*,

(VODE(1) DO I=1 TO 7),TAL(9),VODE(10),VODE(11),

TAL(12),TAL(14),VODE(15),TAL(16),TAL(18),VODE(19),TAL(20),VALFLO)
00850
00860
00870
00880
         (COL(1),10 A(6),F(2),X(4),2 A(6),2 (2 F(6,2),A(6)),F(6,2),COL(133),A(4));
00890
00900
              END;
00910
                    VODE (21) = TODE (1) #
                    VODE (22) = TODE (2) 1
00920
                    VODE (1) #TODE (a) !
00930
                    VODE (2) = TODE (14) 1
00940
                    VONE (3) = TODE (17) 1
00950
                    VODE (4) #TODE (9) 1
00960
                    VODE (5) = TODE (18)
00970
                    VODE (6) = TODE (10) $
00980
00990
                    VODE (7) = TODE (12) $
01000
01010
                    VODE (8) = TODE (20) 1
                    VODE (10) = TODE (15) $
                    VODE (11) = TODF (16) #
01020
                    VODE (15) = TODE (3) $
01030
                    VODE (19) = TODE (3) $
01040
                    IF PRID(1) A=0 & PRIP(1) A=0 THEN DOI
01050
                    TAL (9) =11
01060
                    TAL (13) =PRIP(1) |
01070
                    TAL (14) =PRID(1) #
01080
               TAL (16) = (PRID(1) -PRIP(1)) /PRIP(1) +100.1
01090
01100
                    TAL (17) #PRIP(1) #
01110
                    TAL (18) = PRID(1) :
              TAL (20) = (PRID(1) - PRIP(1)) / PRIP(1) + 100. F
                    END!
01130
                    ELSE DO!
01140
                    TAL (16) #01
01150
                    TAL(20) =9999991 TAL(9) =01
01160
01170
                    END:
01180
             END:
01170
             ELSE DOI
                    IF PRIP(1) A=0 & PRID(1) A=0 THEN DO
01200
01210
                 TAL (9) = TAL (9) + 1 $
             VALU= (PRID(1) -PRIP(1)) /PRIP(1) +100.#
01220
                    IF TAL (16) < VALU THEN DO!
01230
01240
                    TAL (16) = VALUE
01250
           VODE (7) = TODE (12) |
           VODE (8) = TODE (20) 1
01260
01270
                    TAL (13) =PRIP(1) #
                    TAL (14) = PRID (1) #
01280
01290
           VODE (15) = TODE (3) #
01300
                    END I
01310
                    ELSE DOI
01320
                    IF TAL(20)> VALU THEN DO!
                    TAL(20)=VALUI
01330
01340
                    TAL (17) =PRIP(1);
01350
                    TAL (18) =PRID(1) #
               VODE (19) = TODE (3):
01360
01370
                    END:
01380
01390
                    END !
                    END
                    END:
01400
01410
                    END:
        FIN3:
01420
         CLOSE FILE (SORTIN);
ARGI= * SORT FIELDS=(133,4,FL,A,1,16,CH,A)*;
01430
01431
01432
          DCL IHESRTA ENTRY
           (CHAR (72) + CHAR (72) + BIN FIXED (31) + BIN FIXED (31)) #
01433
01434
              DCL AGGG BINARY FIXED (31) #
01435
          AGGG=260001
01436
          ARG2= RECORD TYPE=F.LENGTH=132 +#
01437
                    CALL IHESRTA (ARG1 + ARG2 + AGGG + RETCOD) !
01438
          CLOSE FILE (SORTOUT) ;
                    CALL EDITH( T1,T2,NOT,D1,D2,NCL,LL1,LL2,NCQ,VQ,NR,RUP,NTY,TY,LCQ,PY,SORTOUT);
01440
01450
           END:
01460
```

```
00010 // EXEC PLILFCLG.PARM.PLIL= CHAR60 .REGION.GO=130K.TIME.GO=5
00020 //PLIL.SYSPRINT DD DUMMY
00030 //PL1L.SYSIN DD *
00040 /PLF
00050
       TAB4: PROC OPTIONS (MAIN) #
                 DCL (AD. MD. AP. MP) CHAR(2) $
00060
00070
                 DCL(D1.D2) CHAR(5);
00080
                 GET FILE (PEPIN) EDIT (AD. MD. AP. MP) (COL(1).4 A(2));
00090
                 10A111/1110H
                 D1=MP111/111AP1
00100
00110
                 DCL TODE (20) CHAR(10) $
00120
                 DCL VAL(20) FLOAT!
                 DCL PRID(3) FLOAT!
DCL PRIP(3) FLOAT!
00130
00140
                 DCL COEF FLOAT;
DCL ARG1 CHAR(72);
00150
00160
                 DCL ARGZ CHAR(72) INIT(1 1)1
00170
                 UCL RETCOD BINARY FIXED (31) #
00180
                 DCL BCOEF CHAR(9) &
UCL ACOEF CHAR(6)
00190
00200
                                                 DEF BCOEF POS(3) #
                 DCL FCOEF DEC FIXED (6.3) :
00210
                 DCL(LL1(20),LL2(20),VQ(20),LCQ(20),TY(20))
00220
00230
                 BINARY FIXED(15) $
00240
                 DCL RUP(20) BINARY FIXED(15) !
00250
                 LL1=448
00260
                 LL2=441
        VQ,LCQ,TY, RUP=44;
00270
00280
                 DCL(T1,T2) CHAR(60) #
00290
                 DCL NOT CHAR(10);
00300
                 DCL PY(22) BINARY FIXED(15) INIT(
        1,2,0,0,0,0,0,3,4,5,0,6,7,0,0,0,0,0,0,0
00310
00320
                 0, 0, 0)
00330
                 LL1(1)=7#
00340
                 LL1(2)=451
00350
                 LL1(3)=21
00360
                 LL1(4)=461
00370
                 LL1(5)=34
                 LL1(6)=47;
00380
00390
                 LL1(7)=48;
00400
                 LL1(8)=491
00410
                 LL1(9)=50;
00420
                 LL1(10)=5:
00430
                 LL1(11)=6;
00440
                 NCL=11;
00450
                 LL2=44#
                 VQ(1)=7; LCQ(1)=1;
00460
00470
                 An(5)=5: FCd(5)=5:
00480
                 VQ(3)=3;
                           LCQ(3)=41
00490
                 VQ(4)=41
                           LCQ(4)=91
00500
                 Vu(5)=5;
                           LCQ(5)=10#
00510
                 VQ(6)=61
                           LCQ(6)=11;
00520
                 NCQ=6;
                 RUP (1)=11
00530
00540
                 RUP(2)=21
00550
                 NH=2;
00560
                 TY(1)=1;
00570
                 TY(2)=2:
00580
                 TY(3)=8;
00590
                 [Y(4)=14;
00600
                 TY(5)=178
```

```
00610
                  TY(6)= 31
00620
                  TY(7)= 78
00630
                 NTY=71
00640
         DCL VALFLO FLOATS
00650
        DCL VALCHA CHAR(4) DEF VALFLOT
                  T1=+CLASSEMENT DES VARIATIONS DES PRIX PAR ORDRE+1
00660
00670
                  T2= DECROISSANT, TOUS ARTICLES CONSIDERES!
00680
                  NOT= TABLEAU 411
00690
                 ON ENDFILE (PEPIN) GO TO FIN41
00700
                 DO JJJ=1 BY 1;
00710
                  GET FILE (PEPIN) EDIT (TODE , PRID , COEF , PRIP)
                 (COL(1),20 A(4),7 F(6,0));
IF PRIP(1) A=0 & PRID(1) A=0 THEN DO;
00720
00730
00740
                  VAL(1) = (PRID(1) - PRIP(1)) +100./PRIP(1) +
00750
                  VAL(2) = PRIP(1) #
                 VAL(3) = PRID(1);
00760
00770
                  VAL(4)=PRIP(1) +COEF &
                 VAL(5) = PRID(1) + COEF; FCOEF = COEF; BCOEF = FCOEF;
00780
00790
          VALFLO=VAL(1) $
00800
                 PUT FILE (SORTIN) EDIT
00810
                  (TODE(1) . TODE(2) . (VAL(I) DO I=1 TO 5) . TODE(8) .
                  TUDE (14) . TODE (17) . ACOEF . TODE (3) . TODE (7) . VALCHA)
00820
00830
        (COL(1),2 A(6),
                                    5 F(6+2)+6 A(6)+A(4)) #
00840
                 END;
00850
                 END;
00860
       FIN4:
                  CLOSE FILE (PEPIN) !
00870
                  CLOSE FILE (SORTIN) ;
00880
                  ARGI= + SORT FIELDS=(1.2.CH.A.7.3.CH.A.79.4.FL.D) +1
        DCL THESRTA ENTRY
00890
00900
          (CHAR(72), CHAR(72), BIN FIXED(31), BIN FIXED(31)) #
00910
            DCL AGGG BINARY FIXED (31) #
00920
         AGGG=26000;
00930
         ARG2= * HECORD TYPE=F, LENGTH=132 +;
                 CALL IHESRTA (ARG1+ARG2+AGGG +RETCOD) #
00940
00950
       CLOSE FILE(SQRTOUT) !
00960
                  CALL EDITH( T1, T2+NOT.D1,D2+NCL+LL1+LL2+NCQ+VQ+NR+RUP+
00970
                 NTY.TY.LCQ.PY.SORTOUT) $
00980
                 END:
```

#### URBT Ø5 - CALCUL DES ÉLÉMENTS DE BASE DU TABLEAU 5

```
PROC OPTIONS (MAIN) !
00010 TAB51
                       DCL (AD, MD, AP, MP) CHAR (2) $
DCL (D1, D2) CHAR (5) $
00020
00030
                       GET FILE (PEPIN) EDIT (AD, MD, AP, MP) (COL (1), 4 A(2)) $
00040
                DCL RUP(20) BIN FIXED(15);
00050
00060
          RUP(1)=1;
00070
          RUP (2)=21
00080
          NR=21
00090
            OPEN FILE (SYSPRINT) LINESIZE (132) PAGESIZE (62);
            OPEN FILE (SYSPRINT) LINESIZE (
DCL (T1:T2) CHAR(60);
DCL NOT CHAR(10);
D2=MD1!!*/*!!AD;
D1=MP!!*/*!!AP;
DCL TODE (20) CHAR(10);
DCL VAL(20) FLOAT;
DCL PRID(3) FiOAT;
DCL PRIP(3) FLOAT;
DCL ARG1 CHAR(72);
DC1 ARG2 CHAR(72);
00100
00110
00120
00130
00140
00150
00160
00170
00180
00190
                      DCL ARGI CHAR(72);
DCL ARGI CHAR(72) INIT(! !);
DCL RETCOD BINARY FIXED(31);
DCL BCOEF CHAR(9);
DCL ACOEF CHAR(6) DEF BCOEF POS(3);
DCL FCOEF DEC FIXED(6.3);
/# PAGE 1 ET 2 DE TAB4 #/
DCL LL1(20) BINARY FIXED(15) INIT(44.68.47.48.49.1;
00200
00210
00220
00230
00240
00250
00260
00270
                       9,5,13,27,28,6,8,25,29,30,58,26,1,5) |
00280
                       NCL=201
00290
                       DCL VQ(20) BINARY FIXED(15) INIT(68,1,60,61,62,9,
00300
                       5,13,27,28,6,8,25,29,30,26,63,64)1
00310
                       NCQ=185
00320
            DCL LL2(30) BIN FIXED(15) #
00330
              LL2=443
                       DCL LCQ(20) RINARY FIXED(15) INIT(2,6,6,6,6,7,8,9,10,11,
00340
                       12,13,14,15,16,18,19,19);
DCL TY(20) BINARY FIXED(15) INIT(1,2,8,14,17,3,7,15,3);
DCL PY(22) BINARY FIXED(15) INIT(1,2,0,0,3,4,5,0,0,6,
00350
00360
00370
00380
                           0.0.0.7.0.0.0.0.8.0.0.9);
00390
                       NTY=91
                       TINO PRODUITS CLASSES D APRES LA DIFFERENCE +1
00400
00410
            TZ= ! ENTRE LES MARK-UPS ! !
                       NOT#ITABLEAU 51
00420
                       DCL VODE (6,22) CHAR (4) 1
00430
                       DCL TAL(6,20) FLOAT!
00440
00450
              TAL=01
01460
                       DO I=1 TO 61
00470
                       TAL (1,1)=11
00480
                       END :
00490
                       ON ENDFILE (PEPIN) GO TO FINS:
                       GET FILE (PEPIN) EDIT (TODE , PRID , COEF , PRIP)
00500
00510
                       (COL(1):20 A(4). 7 F(6:0));
          IF PRID(1)7=0 & PRID(2)7=0 THEN PRID(1)=(PRID(1)=PRID(2))/PRID(2)+100.8
00520
          ELSE PRID(1)=0;

IF PRIP(1)=0 & PRIP(2)=0 THEN PRIP(1)=(PRIP(1)=PRIP(2))/PRIP(2)=100.1

ELSE PRIP(1)=0;
00530
00540
00550
             CALL MZERO!
00560
00570
            MZERO:
             VODE # 1
00580
00590
                       VODE (#+21) =TODE (1) ;
                       VODE (*+22) #TODE (2) |
VODE (6+3) #TODE (8) |
00600
00610
                       VODE (6+4) =TODE (14) $
00620
                       VODE (6+5) = TODE (17) 1
00630
                       VODE (*+8) = TODE (3) }
VODE (*+9) = TODE (4) }
00640
00650
                       VODE ( * + 10) = TODE (5) #
00660
                       VODE (*+11) = TODE (6) $
00670
                       VODE (*+12) = TODE (7) $
00680
                                                       VODE (6.14) #TODE (18) #
                       VODE (6+13) = TODE (9) 1
00690
00700
                       VODE (6+15) = TONE (10) #
00710
             DO I=1.34
             VODE (1,14) = TODE (12) $
00730
             VODE (1+1+16) = TODE (20) #
             END:
00750
00760
00770
                        VODE (6+17) = TODE (15) #
                       VODE (6+18) = TODE (16) $
                       VODE (#+20) =TODE (3) 1
                       DO I=5.6;
DO J=8.9,10,11,12,16,20;
00780
00790
00800
                       VODE (I+J)=+ +1
                       END:
00810
00820
                       END:
                       IF PRID(1) \( \bar{A} = 0 \) THEN DOS
DO 1=1+3+5$
TAL(1+6) = PRID(1)$
00830
00840
00850
                       END:
00860
```

```
00870
                               TAL (1+19)=01
                             TAL (3:19) #9999999
TAL (5:7) #11
 00880
 00890
 00900
                             END:
00910
                             ELSE DO!
00920
                             TAL(1,6)=0; TAL(5,6)=0;
00930
                      TAL (5,7)=01
                             DO I=8 TO 20:
VODE(1:I)=: ::
 00940
00950
00960
                             VODE(3:1)=: ::
 00970
00980
                             TAL (3,6) =9999991
00990
                             TAL (1.19)=0;
TAL (3,19)=999999;
01010
                             END
                             IF PRIP(1) = 0 THEN DO;
DO I=2+4.6;
01020
01030
01040
                             TAL (1,6) =PRIP(1) 1
01050
01060
                             END 1
                             TAL (2,19)=0;
TAL (4,19)=999999;
TAL (6,7)=1;
01080
01080
01090
01100
01110
                             END:
                             ELSE DOI
                       TAL(2,6),TAL(6,6)=0;
TAL(6,7)=0;
DO I=8 TO 20;
VODE(2:I)=+ *;
01130
01140
01150
01160
                             VODE (4+1)=+ +$
                             END:
01170
                             TAL (4,6)=9999991
01180
                             TAL (2,19)=01
                             TAL (4,19)=9999991
01190
01500
                  JAP=01
01210
                       JAD=01
END:
                END MZEROI
01230
                            DO JJJ#1 BY 1;
GET FILE(PEPIN) EDIT(TODE,PRID,COEF,PRIP)
01240
01250
01260
01270
            (COL(1)+20 A(4).7 F(6.0)))
IF PRID(1)A=0 & PRID(2)A=0 THEN PRID(1)=(PRID(1)+PRID(2))/PRID(2)+100.0
01280
                  ELSE PRID(1)=0:
            IF PRIP(1) A=0 & PRIP(2) A=0 THEN PRIP(1) *(PRIP(1) *PRIP(2)) /PRIP(2)*100.* ELSE PRIP(1)=0;
01290
01310
                             IF VODE(1,21) = TODE(1) 1 VODE(1,22) = TODE(2)
                VODE(6.3) A=TODE(8) ! VODE(6.4) A=TODE(14)!

VODE(6.5) A=TODE(17) THEN DO!

IF TAL(5.7)>5 & TAL(6.7)>3 THEN DO!
01320
01330
01340
                            DO [=5,6;
TAL(I,2)=(TAL(I-4,6)-TAL(I-2,6))/TAL(I-2,6)*100.;
TAL(I,6)=TAL(I,6)/TAL(I,7);
0 1 350
01360
01370
              END:

DCL ZA BIN FIXED(31):

DCL AZ CHAR(4) DEF ZA POS(1):

ZA=TAL(5,2):

PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(1,J) DO J=21,22),AZ,JJJ)

(COL(1):2 A(6):COL(133):A(4):F(5)):

DO I=1 TO 4:

PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(I,J) DO J=21,22);

(TAL(I,J) DO J=1,6):(VODE(I,J) DO J=8 TO 12):

VODE(I,16):TAL(I,19):VODE(I,20):AZ,JJJ)

(COL(1):2 A(6):F(2):X(28):F(6,2):X(6):

S A(6):X(18):A(6):X(12):F(6,2):A(6):COL(133):A(4):F(5)
01380
                             END:
01390
01400
01410
01420
01430
01440
01460
01470
01480
01490
               5 A(6) .X(18) ,A(6) .X(12) .F(6.2) .A(6) .COL(133) .A(4) .F(5)) }
01500
01510
01520
               END
              DO 1=5.61
               PUT FILE (SORTIN) EDIT ((VODE(I.J) DO J=21.22) +
01530
01540
               (TAL(1,J) DO J=1.2):(VODE(1,J) DO J=3 TO 5);

(TAL(1,J) DO J=6,7):(VODE(1,J) DO J=13,14,15,17,18):A7,JJJ);

(COL(1):2 A(6):F(2):X(4):F(6,2):3 A(6):F(6,2):F(2);
01550
01560
01570
               x(34),3 A(6),x(6),2 A(6),COL(133),A(4),F(5))$
              END!
01580
                  END:
                  CALL MZERO!
01590
                END:
01600
01610
                             ELSE DOI
                             ELSE DOS

IF PRID(1)ĀmO THEN DOS

VALU=PRID(1)$

IF VALU=TAL(1,6) THEN DOS

IF VALU=TAL(1.6) THEN DOS

IF JAD=0 THEN DOS

TAL(1,19)=VALUS

TAL(1,20)=VALUS

TAL(1,20)=VALUS
01620
01630
01650
01660
01670
01680
                             VODE (1.20) = TODE (3) #
01690
                              TAD=11
01700
01710
01720
                                END :
                             END!
ELSE DO!
01730
                             TAL (1,19) = TAL (1,6) #
                             VODE(1+20)=VODE(1+8);
DO I=8 TO 12;
VODE(1+I)=TODF(I=5);
01740
01760
01770
01780
                             FND:
                             VODE (1+16) = TODE (12) $
                             TAL (1,6) = VALUE
01790
                            JAN#18
IF TAL(1:19)<TAL(1:6) THEN JAD#08
01800
01810
01820
                               END:
```

```
01830
                    END:
01840
                     ELSE DO!
                     IF VALU> TAL(1.19) THEN DOSTAL(1.19)=VALUS
01850
01860
01870
01880
                     VnDE (1,20) = TODE (3) ;
                     END:
01890
01900
                     END:
                     IF VALUE TAL (3.6) THEN DO!
01910
                     TAL (3,19) = TAL (3,6) |
                     VaDE(3+20)=VODE(3+8);

DO I=8 TO 12;

VODE(3+I)=TODE(I=5);
01920
01930
01940
01950
                     END:
                     VODE (3+16) = TODE (12) #
01960
01970
                     TAL (3,6) =VALUE
01980
           END:
                     ELSE DOI
01990
                     IF VALU<= TAL(3.19) THEN DO:
TAL(3.19)=VALIII
02000
02010
02020
                     VnDE (3+20) #TODE (3) #
02030
                     END !
02040
                     END:
02050
                     TAL (5.6) = TAL (5.6) + VALUE TAL (5.7) = TAL (5.7) + 11
           END:
02060
                     IF PRIP(1) A=n THEN DO!
02070
                     VALU=PRIP(1);
02080
                     IF VALU>=TAL(2,6) THEN DO!
IF VALU=TAL(2,6) THEN DO!
IF JAP#0 THEN DO!
02090
02100
02110
                     TAL (2,19) = VAI U1
02120
02130
                     VODE (2+20) = TODE (3) 1
02140
                     JAP=11
02150
                      END!
02160
                    END #
                     ELSE DO!
02170
                     TAL (2,19) = TAL (2,6) $
02180
                    VODE (2+20) = VODE (2+8);

DO I=8 TO 12;

VODE (2+1) = TODE (I=5);
02190
02200
02210
02220
                     END:
02230
                     1 (05) 300T= (61+5) 30CV
02240
                     TAL (2,6) =VALUE
                     JAP=11
02250
02260
                     IF TAL (2,19) < TAL (2,6) THEN JAP#0;
02270
                    END:
02280
                    END:
                    ELSE DO:

IF VALU> TAL(2,19) THEN DO:

TAL(2,19) = VALU:

VADE(2,20) = TODE(3);
02290
02300
02310
02320
02330
                     END;
02340
                    END !
                     IF VALU<= TAL (4,6) THEN DO;
TAL (4,19) = TAL (4,6);
02350
02360
02370
                     VODE (4+20) = VODE (4+8) $
                    DO I=8 TO 121
02380
                     VODE (4 + I) = TODE (1 +5) }
02390
02400
                    END :
02410
                     VODE (4+16) = TODE (20) 1
02420
                    TAL (4,6) = VALUI
02430
                    ENDI
                    ELSE NO!
02440
                     IF VALUS TAL (4.19) THEN DO!
02450
07460
                     TAL (4,19) = VALUS
02470
                     VODE (4+20) = TODE (3) $
02480
                     END:
02490
                     END:
02500
                     TAL (6,6) = TAL (6,6) + VALU#
                     TAL (6,7)=TAL (6,7)+11
02510
02520
                     END:
02530
                     END #
02540
              END;
02550
         FIN51
02560
                  CLOSE FILE (SORTIN)
         ARG1= * SORT FIELDS=(173,4,81,0,137,5,CH,A,13,2,CH,A)+;
02570
02580
          DCL THESETA ENTRY
02590
           (CHAR (72) , CHAR (72) , BIN FIXED (31) . BIN FIXED (31));
              DCL AGGG BINARY FIXED (31) !
02600
02610
          AGGG=260001
          ARG2= RECORD TYPE=F, LENGTH=141 * ;
CALL IMESRTA (ARG], ARG2, AGGG , RETCOD) ;
02620
02630
02640
          CLOSE FILE (SORTOUT) ;
02650
                     CALL EDITH ( Ti, T2.NOT.D2.D1.NCL.LLI.LLZ.NCQ.VQ.NR.RUP.
                     NTY.TY.LCQ.PY.SORTOUT) #
02660
02670
           END:
```

```
URBT 66 - CALCUL DES ÉLÉMENTS DE BASE DU TABLEAU 6
00010 // EXEC PLILECLG.PARM.PLIL=!CHAR60:.REGION.GO=130K
00020 //PL1L.SYSIN DD *
00030 /PLF
                 TABLE PROC OPTIONS (MAIN) #
                                       DCL (AD.MD.AP.MP) CHAR(2) #
DCL(D1.D2) CHAR(5) #
00050
00060
                                        GET FILE (PEPIN) EDIT (AD. MD) (COL(1)+2 A(2)) !
00070
00080
                                        10A111/111UN=50
00090
                                            D1= * * ;
                                       DCL TODE(19) CHAR(10);
DCL VAL(20) FLOAT;
DCL PRID(3) FLOAT;
DCL PRIP(3) FLOAT;
00100
00110
00120
00130
00140
                                        DCL COEF FLOATS
                                       DCL ARGI CHAR(72);
DCL ARG2 CHAR(72) INIT(* *);
DCL RETCOD BINARY FIXED(31);
00150
00160
00170
                                       DCL BCDEF CHAR(9) 1
DCL ACDEF CHAR(6)
DCL FCDEF DEC FIXED(6.3) 1
00180
00190
                                                                                                                  DEE BOOFF POS(3) I
00200
00210
                                        DCL (LL1 (20) , LL2 (20) , VQ (20) , LCQ (20) , TY (20))
00220
                                        BINARY FIXED (15) #
00230
                                        DCL RUP(20) BINARY FIXED(15) !
                                       LL1=441
00240
00250
                                       LL2=44#
00260
                   VQ+LCG+TY+ RUP=441
                                       DCL(11,T2) CHAR(60)#
DCL NOT CHAR(10)#
DCL PY(22) BINARY FIXED(15) ÎNÎTE
00270
00280
00290
00300
                  1.2,0,0,0,0,3,4,5,0,6,7,0,0,0,0,0,0,0,
                                       0, 0, 0) |
LL1(1)=1;
60310
00320
00330
                                        LL1(2)=21
00340
                                       LL1(3)=3;
00350
                                       LL1(4)=47
00360
                                        LL1 (5) =488
00370
00380
                                       LL1(6)=498
LL1(7)=508
00390
                                        LL1(8)=51
                                       LL1(9)=61
NCL=91
00400
00410
00420
                                        LL2=441
                                       AG(5)=5: FCG(5)=5:
AG(1)=1: FCG(1)=1:
00430
00440
00450
                                        VQ(3)=31 LCQ(3)=41
                                       VQ(4)=4; LCQ(4)=9;
VQ(5)=5; LCQ(5)=10;
00460
00470
00480
                                        VQ(6)=61
                                                               LCQ(6)=111
00490
                                        NCO±61
00500
                                        RUP(1)=1
00510
                                        RUP (2) =21
00520
                                        NRE21
00530
                                        TY(1)=1:
00540
00550
                                        TY (3) = 81
00560
                                        TY (4) = 141
00570
                                        TY(5)=171
                                       TY(6)= 31
TY(7)= 71
00580
00590
                  OCL VALFLU FLOAT;
OCL VALFLU FLOAT;
OCL VALCHA CHAR(4) DEF VALFLO;
T1=:CLASSEMENT DES MARK-UPS PAR ORDRE!;
T2=: DECROISSANT, TOUS ARTICLES CONSIDERES!;
00600
00610
00620
00630
00640
                                       NUT = TABLEAU 6 1 ON ENDFILE (PEPIN) GO TO FIN4 1
                 ON ENDFILE (PEPIN) GO TO FIN4;

DO JJJ=1 BY 1;

GLT FILE (PEPIN) EDIT (TODE, PRID, COEF)

(COL(5), A(2), A(3), A(4), A(1), A(2), A(1), A(2), A(4), A(3), 4 A(1), A(2), A(4), A(2), A(4), A(1), A(2), A(4), A
00660
00670
00680
00690
00700
00710
00720
                                        VAL(3)=PRID(1) | VAL(5)=PRID(1) + COEF | FCOEF = COEF | BCOEF = FCOEF |
00730
00740
00750
                      VALFLO=VAL(1);
                                        PUT FILE (SORTIN) EDIT
00760
                                        (TODE(1).TODE(2).(VAL(I) DO I=1.3.5).TODE(8).
TUDE(14).TODE(17).ACOEF.TODE(3).TODE(7).VALCHA)
00770
 00780
                  (COL(1)+2 A(6)+
                                                                      F(6,2),F(6,2),F(6,2),6 A(6),X(12),A(4))
 00790
                                        END
 00800
                                        END :
 00810
                                        CLOSE FILE(PEPIN) #
CLOSE FILE(SORTIN) #
ARG1=   SORT FIELDS=(1.2.CH.A.7.3.CH.A.79.4.FL.D) # #
                 FIN41
 00820
 00830
 00840
                     DCL THESRTA ENTRY
 00850
                     (CHAR(72).GHAR(72).BIN FIXED(31).BIN FIXED(31)) DCL AGGG BINARY FIXED(31) AGGG=26000;
 00860
 00870
 00880
                     ARGZ=+ RECORD TYPE=F.LENGTH=132 +;
CALL IHESRTA(ARG1.ARG2.AGGG .RETCOD);
CLOSE FILE(SURTOUT);
 00890
  00900
 00910
                                         CALL EDITH( T1,T2,NOT.D1,D2,NCL.LL1,LL2,NCQ,VQ,NR,RUP,NTY,TY,LCQ,PY,SORTOUT);
 00920
                                         END:
 00940
```

```
00010 // EXEC PL1LFCLG.PARM.PL1L="CHAR60".REGION.GO=150K"TIME.GO=6
00015 //PLIL.SYSPRINT DD DUMMY
00020 //PL1L.SYSIN DU *
00030 /PLF
00040
        TAB7: PROC OPTIONS (MAIN) $
                   DCL (AD. MD. AP. MP) CHAR(2) 1
00050
                   DCL(D1.D2) CHAR(5);
DCL TODE(20) CHAR(10);
DCL VAL(20) FLOAT;
DCL PRID(3) FLOAT;
00060
00070
00080
00090
                    DCL PRIP(3) FLOATS
00100
00110
                    DCL COEF FLOAT!
                   DCL ARG1 CHAR(72);
DCL ARG2 CHAR(72) INIT(* +);
00120
00130
00140
                    DCL RETCOD BINARY FIXED(31) F
                    DCL BCOEF CHAR(9);
DCL ACOEF CHAR(6)
00150
                                                         DEF BCOEF POS(3) 1
00160
00170
                    DCL FCDEF DEC FIXED (6.3) ;
           DCL LL2(20) BIN FIXED(15);
00180
        DCL LL1(20) BIN FIXED(15) INIT(8,47,48,49,9,
00190
          10.11,5,13,12,5,13,14,15,16);
00200
00210
                    DCL RUP(20) BINARY FIXED(15)1
                    UCL(T1.T2) CHAR(60) 1
00220
                    DCL NOT CHAR(10) #
DCL PY(22) BINARY FIXED(15)
00230
00240
                                                         INIT
00250
           1,2,0,3,4,5,0,0,0,6,0,0,7,0,0,0,0);
        02=+ +3
00260
00270
                    NCI =151
00280
                    LL2=448
        DCL VQ(20) BIN FIXED(15) INIT(
8,9,10,11,5,13,12,14,15,16);
DCL LCu(20) BIN FIXED(15) INIT(
1,5,6,7,8,9,10,13,14,15);
00290
00300
00310
00320
        DCL TY(20) BIN FIXED(15) INIT(
00330
         1,2,8,14,17,3,3);
00340
00350
        NCQ=10;
00360
                    RUP(1)=1;
00370
                    RUP (2) =21
00380
                    NK=21
00390
                    NTY=71
         DCL VALFLO FLOATS
00400
00410
          DCL VALCHA CHAR(4) DEF VALFLOT
00420
          TI= MESURES DES DIFFERENCES DE PRIXIT
00430
           T2=1 PAR GROUPE DE PRODUITS:1
00440
                    NOT= TABLEAU 711
00450
        TAB17##
00460
                    DCL VODE(20) CHAR(6); VODE= 1;
                    DCL TAL(20) FLOAT! TAL=01
00470
        TAL(7)=0; TAL(10)=999999;

ARG1=' SURT FIELDS=(5,5,CH,A,24,3,CH,A,20,4,CH,A,31,4,CH,A,41,4,CH,A);;
00480
00490
00500
         DCL THESRTA ENTRY
           (CHAR(72) + CHAR(72) + BIN FIXED(31) + BIN FIXED(31)) $
00510
00520
             DCL AGGG BINARY FIXED (31) 1
00530
          AGGG=260001
00540
          ARGZ= ! RECORD TYPE=F . LENGTH=80 +;
00550
                   CALL IHESPTA (ARG1 + ARG2 + AGGG + RETCOD) &
00560
          CLOSE FILE (SORTOUT) #
00570
                    OPEN FILE (SORTOUT) INPUT;
00580
                    GET FILE (SORTOUT) EDIT (AD, MD) (COL(1).2 A(2)) 1
00590
00600
                    D1=MD11+/+11AD1
                    UN ENDFILE (SURTOUT) GO TO FINT:
                   DO JUJ=1 BY 1;
GET FILE(SORTOUT) EDIT(TODE*PRID*COEF)
00610
00620
                    (COL(5)+A(2)+A(3)+A(4)+A(1)+A(2)+A(1)+A(2)+A(4)+A(3)+
4 A(1)+2 A(4)+ A(2)+A(4)+3 A(1)+4 F(6,0));
00630
00640
00650
                    IF JJJ=1 THEN DOS
                    VODE (16) = TODE (1) $
00660
00670
                    VODE (17) = TODE (2) ;
                   VODE(1) = TODE(9) |

VODE(2) = TODE(8) |

VODE(3) = TODE(14) |

VODE(4) = TODE(17) |
00680
00690
00700
00710
00720
                   TAL(5) = 13
00730
                   TAL (6) = PRID(1) :
00740
                   TAL(7) = PRID(1) +
00750
                   VUDE (8) = TODE (3) ;
```

```
00760
                  VUDE (9) = TODE (4) }
                  TAL(10) = PRID(1) #
00770
00780
                  VODE (11) = TODE (3) #
00790
                  VODE(12) = TOOE(4) #
00800
                  TAL(13) = PRID(1) **21
00810
                  END:
                  ELSE DO!
00820
                  IF VODE(16) A=TODE(1) | VODE(17) A=TODE(2) |
00830
                      VODE(2) A=TODE(8)
VODE(4) A=TODE(17)
00840
                                           IVODE(3 ) ~= TODE(14) !
                                             THEN DO
00850
                  IF TAL (5) >1 THEN DO:
00851
          IF TAL(6) A=0 THEN DO!
00855
00860
                  ZTU=TAL (5) *TAL (13) -TAL (6) **2 1
                                   THEN TAL!(13)=0.4
00861
                   IF ZTU <= 0
00Ab2
                       ELSE
                              TAL (13) = SQRT (ZTU) / TAL (5) }
                  TAL (6) = TAL (6) / TAL (5) |
00870
00880
                  TAL(15) = (TAL(7) - TAL(10)) / TAL(10) * 100.1
00890
                  TAL(14) = TAL(13) / TAL(6)
                  PUT FILE(TRIE) EDIT(VODE(16) . VODE(17) .
00900
                   (VODE(I) DO I=1 TO 4).(TAL(I) DO I=5 TO 7).
00910
00920
                   (VODE(I) DO I=8 TO 9), TAL(10),
00930
                   (VODE(I) DO I=11 TO 12), (TAL(I) DO I=13 TO 15))
                   (COL(1),6 A(6).F(2),X(4),2 F(6,2),2 A(6),F(6.2).
00940
00950
                  2 A(6) +3 F(6,3));
00955
          END!
00956
           END!
00960
                  VODE(16) = TODE(1) #
00970
                  VUDE (17) = TODE (2) #
00980
                  VOUE(1) = TODE (9) #
00990
                  VODE (2) = TODE (8) $
01000
                  VODE (3) = TODE (14) 1
01010
                  VUDE (4) = 10DE (17) $
01020
                  TAL (5) = 1 #
01030
                  TAL (6) = PRID(1) ;
01040
                  TAL (7) = PRID(1) +
01050
                  VODE (8) = TODE (3) $
01060
                  VOUE (9) = TODE (4) 1
01070
                  TAL(10) = PRID(1) #
01080
                  VODE (11) = TODE (3) $
01090
                  VUDE (12) = TODE (4) ;
01100
                  TAL(13) = PRID(1) ##21
01110
                  END:
01120
                  ELSE DO:
                  TAL (5) = TAL (5) +11
01130
                   TAL (6) = TAL (6) + PRID(1) $
01140
01150
                  IF TAL (7) < PRID(1) THEN DO $
01160
                   TAL (7) = PRID(1);
01170
                  VODE (8) = TODE (3) $
01180
                  VODE (9) = TODE (4) $
01190
                  END:
01200
                  ELSE DO:
01210
                   IF TAL(10) >= PRID(1) THEN DOS
01220
                  TAL(10) = PRID(1) |
01230
                  VODE(11) = TODE(3) ;
01240
                  VUDE (12) = TOUE (4) $
01250
                  END:
01260
                  END;
01270
                  TAL(13)=TAL(13)+PRID(1)##21
01280
                  END !
01290
         END !
01300
         ENG #
01310
                   FIY7: CLOSE FILE(TRIE);
01320
                  CALL EDITH ( T1,T2.NOT.D1,D2.NCL.LL1+LL2.NCQ.VQ.NR.RUP.
01330
                  NIY, TY, LCQ, PY, TRIE) :
01340
                  END:
```

URBT Ø8 - CALCUL DES ÉLEMENTS DE BASE DU TABLEAU 8

```
PROC OPTIONS (MAIN) ;
00010 TAB8;
                    DCL (AD, MD, AP, MP) CHAR(2);

DCL(D1, D2) CHAR(5);

GET FILE(PEPIN) EDIT(AD, MD, AP, MP) (COL(1), 4 A(2));

DCL RUP(20) BIN FIXED(15);
00020
00030
00040
00050
00060
             RUP(1)=1;
00070
00080
             RUP (2) =21
             NR=21
                R=21

OPEN FILE(SYSPRINT) LINESIZE(132) PAGESIZE(62);

DCL (T1+T2) CHAR(60);

DCL NOT CHAR(10);

D2=MD11*/*!:AD;

D1=MP1*/*!:AD;

DCL TODE(20) CHAR(10);

DCL VAL(20) FLOAT;

DCL PRID(3) FLOAT;

DCL PRIP(3) FLOAT;

DCL COFF FLOAT;

DCL ARG1 CHAR(72);

DCL ARG2 CHAR(72);

DCL RETCOD BINARY FIXED(31);

DCL BCOEF CHAR(9);
00090
00100
00110
00120
00130
00140
00150
00160
00170
00180
00190
00200
                              DCL BCOEF CHAR(9):
DCL ACOEF CHAR(6)
DCL FCOEF DEC FIXED(6.3):
00220
00230
00240
                                                                                     DEF BCOEF POS(3) 1
                              DCL LL1(20) BINARY FIXED(15) INIT(44, 47,49,9,18,17,19,17,20,17,15,16,22,23,24);
00250
00260
                              NCL=151
00270
00280
                  DCF FF5 (50)
00290
                  LL2=441
                  OCL PY(22) BIN FIXED(15) INIT(1+2+0+3+4+(17) 0):
00300
                              DCL V0(20) BIN FIXED(15) INIT (9,18,17,19,20,15,16,22,23,24,66,67) DCL LCG(20) HIN FIXED(15) INIT
00310
00320
00330
00340
                             (4,5,6,7,9,11,12,13,14,15,1,1)
00350
                              NCQ=12#
                              TI= REGROUPEMENT DES PRODUITS/MARQUES D APRES!
00360
                              T2=*LE PRIX UNITAIRE ET SON EVOLUTION**
NOT=*TABLEAU 8**
00370
00380
                              DCL TY(20)BIN FIXED(15) INIT(1.2.8.17)$
00390
00400
                             NTY=4;

DCL vODE(22) CHAR(6);

DCL tAL(20) FLOAT;

ON ENDFILE(PEPIN) GO TO FINB;

GET FILE(PEPIN) EDIT(TODE, PRID, COEF, PRIP)

(COL(1)*20 A(4)*7 F(6*0));

VODE(21)**TODE(1);

VODE(22)**TODE(2);

VODE(1)**TODE(4);

VODE(2)**TODE(1);

IF PRIP(1)*** O THEN DOI
00410
00420
00430
00440
00450
00460
00470
00480
00490
                              IF PRIP(1) = 0 THEN DO! TAL(3)=1;
00500
00510
00520
                              TAL (5) #PRIP(1) #COEF;
                              TAL (8) =PRIP(1) +COEF;
TAL(11) =PRIP(1) +COEF;
00530
00540
00550
                              TAL (14) = (PRIP(1) +COEF) ++21
                              END:
00560
00570
                              ELSE DO
                              TAL (3) =01
TAL (5) =01
TAL (8) =01
00580
00590
00600
00610
                              TAL (11) #9999999
00620
                              TAL (14)=01
00630
                              END:
                              IF PRID(1) A= THEN DOL
00640
                              TAL (4) = 1;
TAL (6) = PRID(1) + COEF;
TAL (9) = PRID(1) + COEF;
00650
00660
00670
00680
                              TAL (12) =TAL (9) ;
00690
                              TAL (15) =TAL (9) ##21
00700
00710
00720
                              ELSE DO!
                              TAL (4) =0;
TAL (6) =0;
00730
00740
                              TAL (9) =0;
TAL (12) =999999;
00750
00760
                              TAL (15)=01
00770
00780
                              END:
                              IF PRIP(1)>0 & PRID(1)>0 THEN DO:
TAL(18)=(PRID(1)=PRIP(1))/PRIP(1)*100.*
00790
00800
                              TAL (19) = TAL (18) #
                              END
00810
00820
                              ELSE DOI
                              TAL (18)=0;
TAL (19)=999999;
00830
00840
00850
                             POJJJ=1 BY 1;

GET FILE(PEPIN) EDIT(TODE+PRID+COEF,PRIP)

(COL(1)+20 A(4),7 F(6+0));

IF VODE(21) A=TODE(1); VODE(22) A=TODE(2);

VODE(1) A=TODE(8); VODE(2) A=TODE(17); THEN DO;
00860
00870
00880
00890
00900
```

```
IF TAL(3)>0 & TAL(4)>0 THEN DO:
TAL(5)=TAL(5)/TAL(3):
 00910
 00920
 00930
                     TAL (6) = TAL (6) / TAL (4) 1
 00940
00950
                                    TAL (14) = SQRT (TAL (3) + TAL (14) - TAL (5) ++2) / TAL (5) +
                                   TAL (14)=SGRT (TAL (4)+TAL (15)-TAL (5)+02)/TAL (5);
TAL (15)=SGRT (TAL (4)+TAL (15)-TAL (6)+02)/TAL (6);
TAL (16)=(TAL (8)-TAL (11))/TAL (11)+100+;
TAL (17)=(TAL (9)-TAL (12))/TAL (12)+100+;
TAL (20)= TAL (18)-TAL (19);
TAL (7)=(TAL (6)-TAL (5))/TAL (5)+100+;
TAL (10)=(TAL (1)-TAL (8))/TAL (8)+100+;
TAL (13)=(TAL (12)-TAL (11))/TAL (11)+100+;
TAL (13)=(TAL (12)-TAL (11))/TAL (11)+100+;
TAL (13)=(TAL (12)-TAL (11))/TAL (11)+100+;
 00960
 00970
 00980
 00990
 01000
01010
01020
                                 PUT FILE (SORTIN) EDIT ((VODE (I) DO I=21,22), 1)
                               (COL(1),3 A(6));
PUT FILE(SORTIN) EDIT((VODE(I) DO I=21,22),+1+,++,
 01030
 01040
                               (COL(1),5 A(6),F(2),X(4),F(6,2),X(6),F(6,2),X(6),F(6,2),
01050
01060
01070
01080
01090
                               X(6) +F(6+4) +F(6+2)) 1
                              PUT FILE (SORTIN) EDIT ((VODE (I) DO I=21,22), 22, VODE (1), VODE (2), (TAL (I) DO I=4,6,7,9,10,12,13,15,17 TO 20)) (COL (1), 5 A (6), F (2), X(4),6 F (6,2), F (6,4),4 F (6,2));
 01100
                    END:
01110
01120
                                   VODE (21) = TODE (1) +
01130
                                   VODE (22) = TODE (2) $
                                   VODE (2) = TODE (17) ;
VODE (2) = TODE (17) ;
01140
01150
01160
                                   IF PRIP(1) Amn THEN DOI
01170
01180
                                   TAL (3)=1;
                                   TAL (5) =PRIP(1) +COEF #
01190
                                   TAL (8) = TAL (5) $
01200
                                   TAL (11) = TAL (5) #
01210
                                   TAL (14) =TAL (11) ++2;
END;
01220
                                   ELSE DO
01230
                                   TAL (3) #0;
TAL (5) #0;
TAL (8) #0;
 01240
01250
01260
 01270
                                   TAL (11) =9999999
                                   TAL (14)=01
01280
                                   END:
 01300
                                   IF PRID(1) = 0 THEN DO!
                                   TAL (4) = 1;
TAL (6) = PRID (1) + COEF;
01310
01320
01330
                                   TAL (9) = PRID(1) + COEF1
                                   TAL (12) =TAL (9) 1
TAL (15) =TAL (9) ++21
01340
01350
                                   END!
 01360
01370
                                   TAL (4) =01
TAL (6) =0;
01380
 01390
                                   TAL (9) = 01
TAL (12) = 9999991
01400
01410
 01420
                                   TAL (15) = 0 #
01430
                                   END:
                                   IF PRIP(1)>0 & PRID(1)>0 THEN DO;
TAL(18)=(PRID(1)-PRIP(1))/PRIP(1)+100.
01440
01450
01460
01470
                                   TAL (19) = TAL (18) |
                                   END:
 01480
                                   ELSE DOI
01490
01500
01510
                                   TAL (18)=0;
                                   TAL (19) =9999991
                                   END
 01520
                                   ENDI
01530
                                   ELSE DOI
                                   ELSE DO;

IF PRIP(1) A=0 THEN DO;

TAL(3) = TAL(3) + 1;

VALU=PRIP(1) & COEF;

TAL(5) = TAL(5) + VALU;
 01540
01550
01560
01570
                                   IF VALU>TAL(8) THEN TAL(8) =VALU;
IF VALU<TAL(11) THEN TAL(11) =VALU;
TAL(14) =TAL(14) +VALU##2;
01580
01590
01600
                                END;

IF PRID(1) \( \bar{A} = 0 \) THEN DO;

TAL(4) = TAL(4) + \( \bar{1} \);

VALU=PRID(1) *COEF$

TAL(6) = TAL(6) + VALU$

IF VALU>TAL(9) THEN TAL(9) **VALU$

IF VALU>TAL(12) THEN TAL(12) **VALU$

TAL(15) **TAL(12) + VALU***2$

IF PRIP(1) \( \bar{A} = 0 \) THEN DO$

VALU=(PRID(1) - PRIP(1)) / PRIP(1) *100.$

IF VALU>TAL(18) THEN TAL(18) **VALU$

IF VALU<TAL(19) THEN TAL(19) **VALU$

END$
 01610
                                   END:
01620
01630
01640
01650
01660
01670
01680
01690
01700
01710
01720
01730
01740
01750
                                   END
                                   END:
                      END :
 01760
                    END:
01770
01780
               FINB!
                           CLOSE FILE (SORTIN) !
                                   CALL EDITH( 11.72.NOT.D2.D1.NCL.LL1.LL2.NCQ.VQ.NR.RUP,
NTY.TY.LCQ.PY.SORTIN);
01790
01800
 01810
                    END :
```

```
00010 * PROCESS (*CHAR60*);
00020 /PLF
00030
                EDITH
                                          PHOC(T1.T2.NOT.D1.D2.NCL.LL1.LL2.NCQ.VQ.NR.RUP.NTY.TY.LCQ.PY.
00040
                        TRIE) !
00050
                     OPEN FILE (TRIE) INPUT!
                                          DCL (T1.T2) CHAR(60) |
DCL NOT CHAR(10) |
00060
00070
00080
                                          UCL (01.02) CHAR(5) 4
00090
                                          OCL (LL1(20).LL2(20)) BIN FIXED(15) #
00100
                                          DCL VQ(20) BIN FIXED(15);
                                          DCF FC8(S0) }
00110
                                         DCL LCQ(20);
DCL RUP(20) BIN FIXED(15);
DCL TY(20) BIN FIXED(15);
DCL PY(22) BIN FIXED(15);
DCL (DL(20)*FL(20)*BINARY FIXED(15);
DCL (DVL(20)*FVL(20)*) BIN FIXED(15);
DCL LIBC(*) CHAR(4) CTL;
DCL LIB(*) CHAR(20) CTL;
DCL LIB(*) CHAR(20) CTL;
00120
00130
00140
00150
00160
00170
00180
                                          OPEN FILE(FOURTOU) INPUT;

GET FILE(FOURTOU) EDIT(I.DVL.FVL)(COL(1).8 F(10));

CLOSE FILE(FOURTOU);
00190
00200
00210
00220
                                           1T=01
                                          DO I=1 TO NTY;

UO J=1 TO I WHILE(TY(I) \( \bar{I} = \bar{I} = \bar{I} \) \( \bar{I} = \bar{I} \) \( \bar{I} = \bar{I} \) \( \bar{I} = \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I} \) \( \bar{I}
00230
00240
00250
                                          END:
00260
                    ALLOCATE LIB(IT);
ALLOCATE LIBC(IT);
00270
00280
00290
                                         DCL LIBEL FILE RECORD KEYED ENV(F(7209.81) INDEXED) !
                                          DCL 1 ENREG.
2 RIEN CHAR(1).
00300
00310
                                                            CLEO CHAR(2).
00320
00330
                                                            CLEF CHAR(4).
NUL CHAR(14).
00340
00350
                                                    2 LISA CHAR(20) • 2 NLISA CHAR(40) $
00360
00370
00380
                                          OPEN FILE (LIBEL) INPUT SEQUENTIAL!
00390
00400
                                          DCL VY(20) BINARY FIXED(15)
00410
                                           VY=TY:
                                          DO I=1 TO NTY!
JTY=VY(I);
00420
00430
00440
                                           JI=II
                                          DO K=1 TO NTY!
IF JTY>VY(K) THEN DO!
00450
00460
00470
                                           JTY=VY(K);
00480
                                           J1=K;
00490
                                          END:
00500
                                          END:
00510
                                          J=JTY1
00520
                       IF JTYA=99 THEN DOI
00530
                          VY(JI)=99;
                                          DO JZ=IZ TO 20 WHILE(JZA=J) # K=FVL(JZ)-DVL(JZ)+1#
00540
00550
00560
                                          READ FILE (LIBEL) IGNORE (K) !
                                          END:
00570
00580
                                          12=JZ+1#
                                          IV=0;
00590
                               DO K=1 TO JI-1;
00600
00610
                       00 K1=1 TO K-1;
IF TY(K1)=L THEN K1=JI;
00620
00630
00640
                       END!
00650
                        IF K1A=JI THEN IV=IV+1+FVL(L) -DVL(L);
                                          END:
00660
                                          DL(JI)=1V+1;
00670
00680
                                          DO K=DVL(JZ) TO FVL(JZ) !
00690
                                          IV=1V+1:
00700
                                          READ FILE(LIBEL) INTO(ENREG) #
00710
                                          LIB(IV)=LISA;
00720
                                          LIBC(IV) =CLEF;
                                          END;
00730
00740
                                          FL(JI)=IV#
                                         DO K=JI+1 TO NTY:
IF TY(K)=TY(JI) THEN DO:
06750
00760
00770
                                          DL (K) = DL (J1) ;
00780
                                          FL(K)=FL(JI) #
00790
                                           VY(K)=991
00800
                                          END:
                                             LND &
00810
                                          ENU;
00820
00830
                                          ENU;
                                          CLOSE FILE(LIBEL) # DCL(CL1(20) + CL2(20)) CHAR(10) #
00840
00850
```

```
00860
                   UCL CQ(20) CHAR(40) #
                   DCL LCL(20) BINARY FIXED(15) $
00870
                   OPEN FILE (TABLE) !
00880
           ON ENDFILE(TABLE) GO TO FINTAB;
DCL(NL1(20),NL2(20),NV(20)) BINARY FIXED(15);
00890
00900
                   102 OT 1=1 OG
00910
00920
                   NL1(I)=I
00930
                   NL2(I)=Ii
00940
                   NV(I)=II
00950
                   END:
00960
                   NCL1=NCL-1;
00970
                   DO I=1 TO NCL1;
00980
                   I1=VL1(I);
00990
                   Jl=I;
01000
                   15=AFS(1)1
01010
                   12=11
                   DU J=I+1 TO NCL$
01020
01030
                   IF LL1(I1)>LL1(NL1(J))THEN DOF
01040
                   11=4F1(7);
01050
                   Jl=J;
                   END:
01060
                   IF LL2(12)>LL2(NL2(J)) THEN DOI
01070
                   15=AF5(7)1
01030
01090
                   12=11
                   END:
01100
                   END:
01110
01120
                   NL1(J1) = NL1(I)
01130
                   NL1(I) = J1i
                   NL2(JS) = NL2(I)I
01140
01150
                   NL2(1) = 121
01160
                   END $
01170
                   NCL1=NCQ-1;
01180
                   DU I=1 TO NCL11
01190
                   Il=44(I);
01200
                   Jl=[;
                   DU J=I+1 TU NCQ;
IF VQ(II)>VQ(NV(J))THEN DO;
01210
01220
01230
                   11=4V(J);
01240
                   J1=J;
                   END:
01250
                   DCL TEMP1 CHAR(10);
01260
01270
                   DCL TEMP2 CHAR(40) $
01280
                   END:
01290
                   NV(J1) = NV(I)
01300
                   NV(1) = 111
                   END:
01310
01320
         J1=1;
01330
         J2=13
01340
         J3=1 F
                   DO JJJ=1 BY 1:
GET FILE(TABLE) EDIT(JL.TEMP1.TEMP2)
01350
01360
01370
                   (COL(6) .F(2) .X(3) .A(10) .A(40));
01380
                   DO II=J1 TO NCL WHILE(LL1(NL1(II))=JJJ) #
01390
         K1=NL1(I1) #
01400
                   CL1(K1)=TEMP1# LCL(K1)=JL#
01410
                   END:
01420
                   J1=[1:
01430
                   DU 12=J2 TO NCL WHILE(LL2(NL2(12))=JJJ) #
01440
               K1=NL2(I2) #
01450
                   CL2(K1)=TEMP1#
01460
                   END;
01470
                   J2=121
01480
                   DO 13=13 TO NCO WHILE (VO( NV(13)) = JJJ) }
01490
             K1=NV(13);
01500
                   CU(K1)=TEMP21
01510
                   END:
01520
                   J3=13:
01530
                   END:
                   DCL (AVAL (22), VAL (22)) CHAR(6);
DCL VALL (22) CHAR(20);
DCL BVALL(22) CHAR(20);
01540
01550
01555
           FINTAB:
01560
01570
                   AVAL= 1 15
                   ON ENDFILE (TRIE) GO TO FINE
01580
01590
                   DCL AMJ CHAR(6);
                   UCL AA CHAR(2) DEF AMJ POS(1) $
01600
                   DCL MM CHAR(2) DEF AMJ POS(3);
DCL JJ CHAR(2) DEF AMJ POS(5);
01610
01620
01630
                   AMJ=DATE #
01640
                   NCTS=NCT+S1
                   OCL PIGE GIN FIXED(15) $
01650
```

```
01660
                                     PIGE=0;
                                     GLT FILE(TRIE) EDIT(VAL) (COL(1)+22 A(6))+
01670
01680
                                     J=1:
                                    1 SUD NET 1 TO NOLE 1 TO TO THE N DO TH
01690
01700
                                     IF VAL (I) A=+ + THEN DO$
01710
                                     IF AVAL(I) = VAL(I) THEN DO! VALL(I) = TROUVE(VAL(I) + PY(I)) ;
01720
                                     BVALL(I) = VALL(I) $
01725
                                                                         END:
01730
                                AVAL(I)=VAL(I)$
01735
                                ELSE VALL(I) = BVALL(I) $
                                     ENU;
01740
                                     ELSE VALL(I)=1 1;
01750
01760
                                     END:
01770
                                     ELSE VALL(I) = VAL(I) &
01780
                                     ENO:
                                     CALL ENTETES
01790
                                     DO III=1 BY 1;
PUT SKIP;
OIRJO
01810
01820
                                     L16 NE=LIGNE+1:
                                     DO I=1 TO NCL;
PUT EDIT(VALL(I+2))(X(1),A(LCL(I)));
01A30
01840
01850
                                     END:
01860
                                     GET FILE (TRIE) EDIT (VAL) (COL(1), 22 A(6)) }
                                     J=1: K=1: JK=0:
01870
01880
                                     00 I=1 TO NCL2:
01890
                       IF PY(1) A=0 THEN DOI
01900
                      IF VAL(I) A=+ + THEN DOS
01910
                                     IF AVAL(I) A=VAL(I) THEN DO! VALL(I)=TROUVE(VAL(I).PY(I)):
                                     BVALL(I) = VALL(I) ;
01915
01920
                         AVAL(I)=VAL(I);
                                                                  END
01925
                                     ELSE VALL(I)=BVALL(I):
01930
                       END !
                      ELSE VALL(I) = + + +
01940
01950
                                     J=J+1:
01960
                                     ENU:
01970
                                     ELSE VALL(I)=VAL(I) +
                                     IF RUP(K)=I THEN DO:
01980
                                     IF AVAL (1) A=VAL (1) R VAL (1) A=+ + THEN JK=1+
01990
02000
                                     K=K+1;
02010
                                     END:
02020
                                     END:
02030
                                     IF LIGNE=42 ! JK=1 THEN DO!
                                     CALL ENQUE!
02040
02050
02060
                                     END
02070
                                     END:
02080
                  FINE
                                     IF LIGNEA=41 THEN CALL ENQUES
02090
                                     DCL TROUVE ENTRY (CHAR(6) . BINARY FIXED(15))
02100
                                     RETURNS (CHAR (20)) $
02110
                   TROUVE: PROC(X.1) RETURNS (CHAR(20)) 1
02120
                                     DCL X CHAR(6);
05130
                                     DCL I BINARY FIXED(15)
02140
                                      I1=DL(I) #
02150
                  DCL Z CHAR(4) 1
05160
                    2=X1
                   IF Z=LIBC(II) THEN RETURN(LIB(II)) $
02170
02180
                                     12=FL(1)#
02190
                   IF Z=LIBC(I2) THEN RETURN(LIB(I2)) !
02200
                                   I3=(I1+[2+1)/2#
                                    00 J=DL(I) TO FL(I);
IF Z>LIBC(I3) THEN DO;
02210
05550
02230
                                     Il=[31
02240
                                   13=(11+12+1)/2)
02250
                                     END:
02260
                                     ELSE DO!
02270
                                     IF Z =LIBC(13) THEN RETURN(LIB(13)) }
08280
                                     ELSE DO:
02290
                                     12=131
                                   13=(11+12+1)/21
02300
02310
                                     FND:
02320
                                     ENU #
02330
                                     END
02340
                                     02350
                                     END:
02360
                ENTETE
                                     PRUCI
02370
                                     PIGE=PIGE+1#
02380
                                     PUT PAGE !
```

```
PUT EDIT(**** ENQUETES SUR LES PRIX ET LES MARGES**
* BENEFICIAIRES BRUTES (MARK-UPS) *****
02390
02400
                    JJ, 1/1, MM, 1/1, AA) (COL(15), A, A, COL(100), 5 A) 1
02410
                   PUT EUIT ( PAGE = + PIGE) (COL (100) + A+F(5)) }
02420
02430
                   PUT EDIT (NUT. T1) (COL (4) . A. COL (20) . A) #
02440
                    PUT EDIT(T2) (COL (20) +A) 1
02450
                    PUT EDIT ( *ENQUETE * + D1 + *PAYS * * + VALL (1) +
                    + (+,D2,+)+++VILLE++,VALLI(2))
02460
                    (CUL(4),A.X(2),A,COL(90),A,A,COL(13),3 A,COL(89),A,A)
02470
02480
                    LIGNE=01
                    PUT SKIP!
02490
02500
                    DO I=1 TO NCL$
02510
        PUT EDIT (CL1(I))(X(1)+A(LCL(I)));
02520
                    ENU!
02530
         PUT SKIP!
                    00 I=1 TO NCL$
02540
02550
        PUT EDIT (CL2(I)) (X(1) + A(LCL(I))) $
02560
                    ENU:
02570
         PUT SKIP!
02580
                    J=01
02590
                    DO I=1 TO NCL!
02600
           J=J+MAX(0, LCL(I)/2+1);
02610
                   PUT EDIT(I)(X(J) + F(2));
02620
           J=MAX(0, LCL(I)-1-MAX(0,LCL(I)/2-1));
02630
                    END!
02640
                    ENO!
02650
        ENQUE! PROC!
                    PUT SKIPE
05660
                    PUT EDIT( LES TITRES DES COLONNES ENTRE PARENTHESES! .
02670
                   SE REFERENT A L ENQUETE PRECEDENTE*) (COL(2).A) $
PUT EDIT(( LCQ(1). CQ(1) DO 1=1 TO NCQ )) (COL(1).F(2).
COL(5).A. COL(55).F(2).COL(59).A) $
02680
02690
02700
02710
                    END :
02720
            PUT PAGE
02730
                    END:
```

```
00010 //GO.TABLE DD *.DCB=BLKSIZE=80
                     MARK-UP (PRIX VENTE-PRIX ACHAT)/PRIX ACHAT*100
PVG PRIX VENTE GLOBAL
PVU PRIX VENTE UNITAIRE
UNITE POIDS UNITAIRE DU PRODUIT
POINT DE VPOINT DE VENTE
PROPRIETE PROPRIETAIRE DU POINT DE VENTE
                7
00020
00030
00040
          3
                6
00050
                6
00060
               10
00070
               10
                                   VARIATION DE PRIX EN %
GROUPE DE PRODUITS
                     VAR PX
00080
00090
                2
                     GD.
           8
                                   NOMBRE D. OBSERVATIONS
00100
                     N#
                                   PRIX DE VENTE MOYEN
PRIY DE VENTE MAXIMUM
PRIX DE VENTE MINIMUM
TYPE DE POINT DE VENTE
                     PV HO
00110
         10
                6
                     PV MA
00120
         11
                6
                     PV MI
00130
         12
                6
                2
                     TPV
00140
         13
                     SIGMA
                                   ECART-TYPE
00150
         14
                6
                                   COEFFICIANT DE VARIATION (SIGMA/MOYENNE)
(PV MA - PV HI)/PV MI+100
00160
         15
                6
                     C'.V.
00170
         16
                6
                                   DIFFERENCE EN %
                     DIF
00180
         17
                6
                                   PRIX UNITAIRE MOYEN
PRIX UNITAIRE MAXIMUM
PRIX UNITAIRE MINIMUM
                     PU MO
00190
         18
                6
00200
         19
                6
                     PU MA
00210
         20
                     PU MI
                      V MOY
                                    VARIATION MOYENNE DES PRIX
00220
         21
                6
         55
                      V MAX
                                    VARIATION MAXIMUM DES PRIX
00230
                6
00240
         23
                6
                      V MIN
                                    VARIATION MINIMUM DES PRIX
00250
                     845
                                    (V MAX - V MIN)
         24
                6
                                    TYPE DE MARQUE
         25
                      TM
00260
                1
                     NAT
                                   CENTRE DE DECISION DU FABRICANT
00270
         26
                2
                                   FORME D'ORGANISATION
LOCALISATION DU MAGASIN
                5
                     CA
00280
         27
00290
         28
                1
                     Ln
00300
         29
                      0
                                    ORIGINE DU PRODUIT
                      MFP
                                   MODE DE FIXATION DU PRIX
00310
         30
                4
00320
         Зï
                6
                     PV MA2
00330
         32
                     PV MI2
00340
         33
                      VP ID
                                    VARIATIONS DES PRIX IDENTIQUES EN &
00350
         34
                6
                      VP MAX
         35
                      VP MIN
00360
00370
         36
                6
                      MU ID
                                   MARK-UP IDENTIQUES EN %
                      MU MAX
                                   MARI-UP MAXIMUM
00380
         37
                6
                                   MARK-UP MINIMUM
00390
                      MU MIN
         38
                6
00400
         30
                6
00410
         40
00420
                n
         41
01430
         42
                0
                      RANG
00440
         43
                4
00450
         44
                4
00460
         45
                6
                      (PVG)
                      (PVU)
00470
         46
00480
                      PRODUIT
         47
               10
00490
         48
               10
                      FORMAT
00500
         49
               10
                      MARQUE
00510
         50
               06
                      UNITE
         5ĵ
                      (N#)
00520
                ٨
         52
                      (PU MO)
                                   PRIX UNITAIRE MOYEN ENQUETE PRECEDENTE
00530
                6
                                   PRIX UNITAIRE MAXI. ENQUETE PRECEDENTE PRI UNITAIRE MINI. ENQUETE PRECEDENTE
         53
                      (PU MA)
00540
                6
00550
         54
                      (PU MI)
                6
                                   COEF. VARIATION
                                                               ENQUETE PRECEDENTE
00560
         55
                      (C.V.)
                6
                      (NRP)
00570
         56
                6
                      (MFP)
00580
         57
                ٨
00590
         58
               10
                      FABRICANT
00600
         59
                      (PVG)
00610
         60
                                   LIGNE-1 MAXIMUM LIGNE-2 MAX PRECEDENT
00620
         61
                                   LIGNE-3 MINIMUM LIGNE-4 MIN PRECEDENT
                                   LIGNE-5 MOYENNE LIGNE-6 MOY PRECEDENT
L-1 ZEME MAX L-2 ZEME MAX PRECEDENT
L-3 ZEME MIN L-4 ZEME MIN PRECEDENT
00630
         62
00640
         63
00650
         64
00660
         65
                                   LIGNE 1 ENQUETE PRECEDENTE
LIGNE 2 ENQUETE EN COURS
00670
         66
00680
         67
                                    (MU MAX -MU MIN) / MU MIN * 100
00690
                     LOJ
         68
                6
```

ANNEXE 4 - LISTE DES CODES UTILISES

(FICHIER LIBELLE)

# CODIFICATION - FICHIER LIBELLE

- 1 Pays
- 2 VILLE
- 3 MAGASIN
- 4 Type de magasin
- 5 FORME DE COMMERCE
- 6 Localisation DU MAGASIN
- 7 GROUPE DIAPPARTENANCE
- 8 PRODUITS
- 9 GROUPE DE PRODUITS
- 10 ORIGINE
- 11 IMPORTANCE
- 12 Modalité de fixation du prix
- 13 DÉLAI DE CONSERVATION
- 14 FORMAT
- 15 FABRICANT
- 16 CENTRE DE DÉCISION DU GROUPE
- 17 MARQUE
- 18 Type de marque

# 1 - PAYS

(1) (2) 10100 0101 0102 0103 0104 0105 0106 0107 0108 0109 0110 0111 0112 0113 0114	NON DEFINI ALLEMAGNE FRANCE ITALIE PAYS BAS BELGIQUE ROYAUME UNI REPUBLIQUE D'IRLANDE DANEMARK GRECE ESPAGNE PORTUGAL SUISSE AUTRICHE SUEDE
· •	
<del>-</del>	
	• • • • • • •
<del>-</del>	
0115	ETATS UNIS
0116	ISRAEL
0117	MAROC
0118	TUNISIE
0119	COTE D'IVOIRE
0120	MADAGASCAR
0121	GUADELOUPE
0122	MARTINIQUE

- (1) Numéro du fichier pays
- (2) CODE PAYS

# 2 - VILLE

# (1) (2) 10 2 0 0 1

# MONTPELLIER

- (1) Numéro du fichier VILLE
- (2) CODE VILLE

```
(1) (2) (3)(4) (5) (6)
                                      3 - MAGASINS
030001 2 04 2 13
                       COOPI
                                              AVENUE RIMBAUD MONTPELLIER
030002 4 04 2 13
                                              AVENUE DE TOULOUSE MONTPELLIER
                       COOPS
                       COOP3
030003 4 04 2 13
                                              RUE DU TRUEL MONTPELLIER
                                              ROUTE DE CARNON PEROLS
ROUTE DE LODEVE MONTPELLIER
030004
       1 01
             3 11
                       MAMMOUTH
030005 1 03 3 08
                       SUPER M
030006 2 03 1 08
                       MONOPRIX
                                              PLACE DE LA COMEDIE MONTPELLIER
030007 2 01 2 05
                       SUMA 1
                                              LES CEVENNES MONTPELLIER
030008 2 01 2 05
                       SUMA 3
                                              BD PEDRO DE LUNA MONTPELLIER
                                              FONT DEL REY LA PAILLADE
AV DE LA JUSTICE MONTPELLIER
030009 2 01 2 05
                       SUMA 4
030010 2 01 2 05
                       SUMA 5
030011 3 01 2 05
                       SUMA 6
                                              ECONOMIA RUE DES CAPRIERS MONTPELLIER
030012 4 01 2 05
                       SUMA 7
                                              ECONOMIA RUE PILAT ST GELY MONTPELLIER
030013 4 01 1 05
                                              ECONOMIA RUE DU COURREAU MONTPELLIER
                       SUMA 8
030014 4 01 1 05
                       SUMA 9
                                              ECONOMAT RUE DU FAUBOURG ST JAUME MONTPE
                       SUMA 10
SUMA 11
                                              ECONOMAT AV DE TOULOUSE MONTPELLIER
ECONOMIA SQUARE G.APPOLINAIRE CELLENEUVE
030015 4 01
             2 05
030016 2 01 2 05
                                              SUMA AV VILLENEUVE D'ANGOULEME MONTPELLI
030017 2 01 2 03
                       COFRADEL
030018 4 01 1 04
                       DOCK MI
                                              BON LAIT PLACE DE LA LIBERTE CASTELNAU
030019 4 01 1 04
                       DOCK MZ
                                              BON LAIT RUE DE LA VIEILLE MONTPELLIER
030020 3 01 1 04
                       DOCK M3
                                              RUE HENRI RENE MONTPELLIER
030021 1 01 3 01
030022 2 01 2 01
                                              ROUTE DE PALAVAS MONTPELLIER
ROUTE DE TOULOUSE MONTPELLIER
                       GT CASINO
                       CASINO
                       UNICO
030023 3 05 2 12
                                              LE MAS DREVON MONTPELLIER
030024 2 05 2 02
                                              CODEC AV DE LA JUSTICE MONTPELLIER
                       QUERCY1
030025 2 05 1 02
                       QUERCYS
                                              CENTRE VILLE CASTELNAU
                                              CODEC ST GEORGES DIORQUES
030026 3 05 1 02
                       QUERCY3
030027 3 05 2 02
                       QUERCY4
                                              CODEC PLAN DES 4 SEIGNEURS MONTPELLIER
030028 3 05 2 02
                                              ST CLEMENT MONTPELLIER
                       QUERCY5
030029 2 06 2 06
                       LECLERC
                                              CELLENEUVE:
030030 1 02 3 09
                       MONTLAUR H
                                              ROUTE DE CARNON PEROLS
030031 3 02 1 09
                       MONTLAUR
                                              RUE DURAND MONTPELLIER
030032 2 06 3 06
                                              ROUTE DE NIMES LE CRES
                       ROURE
030033 2 03 1 10
                       PARUNIS
                                              LE POLYGONE MONTPELLIER
                                                   (3) Typhe DE MAGASIN
 (1) Numéro du fichier
                             (2) Code MAGASIN
                                                         (6) GROUPE DIAPPARTENANCE
                             (5) Localisation DU MAGASIN
 (4) FORME DE COMMERCE
(1)(2)
                                 4 - TYPES DE MAGASINS
 0411
                        HYPERMARCHE
 042
                        SJPERMARCHE
 043
                        SUPERETTE
                        MINI LIBRE-SERVICE
(1) Numéro du fichier
                          (2) Code du type de magasin
(1)(2)
                                 5 - FORME DE COMMERCE
0501
                       MAISON A SUCCURSALES
0502
                       GRANDE SURFACE
0503
                       GRAND MAGASIN POPULAIRE
0504
                       COOPERATIVE DE CONSOMMATEUR
COOPERATIVE DE DETAILLANTS
0505
0506
                       INDEPENDANT
                              (2) CODE DE LA FORME DU COMMERCE
  (1) Numéro du fichier
(1)(2)
                               6 - LOCALISATION DU MAGASIN
061
                       CENTRE
                       ZONE RESIDENTIELLE
062
463
                       PERIPHERIE
                                    (2) Code LOCALISATION
 (1) Numéro du ficheir
```

# 7 - GROUPE D'APPARTENANCE

(1)(2)	
0701	CASINO
0702	CODEC
0703	COFRADEL PARIS
0704	DOCKS MERIDIONAUX.BEZIERS
0705	ECONOMATS DU CENTRE, CLERMONT FERRAND
0706	INDEPENDANT
0707	UNION COMMERCIALE
0708	MONOPRIX S.A
0709	SOCIETÉ MONTLAUR
0710	PARUNIS
0711	SOCIETE COMMERÇ.DE L'HERAULT-MTPELL DOCKS DE FRANCE, PARIS
0712	UNICO
0713	UNION DES COOP DE L'HERAULT-MTPELL COOP-PARIS

(1) Numéro du fichier (2) Code Localisation

## 8 - PRODUITS

```
(1) (2) (3) (4) (5)
080001 BIS 1 5
                       BISCUITS SECS
080002 BIS 1 5
080003 BIS 1 5
                       BICHOCO CHOCOLAT
                       GAT MARBRE V/C VANILLE CHOCOLAT
080004 BIS 1 5
                       CHOCOL . CROQUER
080005 BIS 2 5
                       CHWG-GUM
                                   CHEWING-GUM CHLOROPHY.
080006 SPA 1 6
                       PATES
                                  PAPILLON
080007 SPA 1 6
080008 FAR 2 5
                       RAVIOLIS SAUCE ITAL
                       GTEAU SALE FROMAGE
FARINE T55 FAR
080009 FAR 1 6
                                        FARINE ORDINAIRE TYPE 55
080010 FAR 1 6
                       SUCRE MORCEAUX
080011 FAR 1 5
                       FLAN POUD. VANILLE
080012 FAR 1 6
                       SEL FIN
080013 CON 1 6
                       PETITS POIS TFC TRES FINS CUISINES
                       MACED.LEGUMES
PECHES SIROP
080014 CON 1 6
080015 CON 1 6
080016 CON 1 6
                       COCKT.FRUITS . COCKTAIL
                                                  DE FRUITS
080017 CON 1 6
                       CREM. MARRONS
                                        CREME DE MARRONS
080018 CON 1 6
                                      THON BLANC HUIL OLIV
                       THON H.OLIVE
080019 CON 1 6
                       PAELLA B. CARTON
080020 CON 1 6
                       CASSOULET BOITE
080021 CON 1 6
                       CONCEN. TOMATE
080022 CON 1 6
                       CONFIT.ABRICOT PUR FRUIT PUR SUCRE
080023 CHA 1 6
                       RILLETTES PORC PUR PORC, EN HOITE
080024 CHA 1 4
                       SAUCISSE STRA SAUCISSES DE STRASBOURG SACHET PLASTIQUE
080025 EPI 2.5
                       TOMATO-KETCHUP
080026 EPI 1 5
                       MAYONNAISE ORDINAIRE
080027 EPI 1 6
                       MOUTARDE DIJON ORDINAIRE
080028 LAI 1 5
                       ROQUEFORT 1ER CHOIX
080029 LAI 1 5
                       PATE MOLLE SPECIALITE
080030 LAI 1 5
                       CREME GRUY (50PC MG)
080031 LAI 1 5
                       AIL&F.HERB SPECIALITE AIL ET FINES HERBES
080032 LAI
                      LAIT UHT DEMI ECREME
            1 5
                      LAIT FRAIS ENTIER PASTEURISE
080033 LAI 1 1
080034 LAI 1 6
                      LAIT CONC.NS CONCENTRE NON SUCRE
080035 LAI 1 6
                       LAIT CCT SUCRE CONCENTRE SUCRE
080036 LAI 1 6
                       LAIT PD ECREME
                                        EN POUDRE
                       YAOURTS NATURE
FROM BLANC MG FROMAGE BLANC MAIGRE
CR.DESSERT CHT CREME DESSERT CHOCOLAT EN BOITE
080037 LAI 1 3
080038 LAI 1 3
080039 LAI 1 6
                       BEUR.PAST.BG BEURRE PASTEURISE BAS DE GAMME
BEUR.PAST.HG BEURRE PASTEURISE HAUT DE GAMME
080040 LAI 1 4
080041 LAI 1 4
                       OEUFS EXTR FRAIS
080042 LAI 1 3
                       MARGARINE
080043 GRA 1 4
080044 GRA 1 6
                       HUILE ARACHIDE
080045 GRA 1 6
                       HUILE TOURNESOL
080045 GRA 1 6
080047 FRO 1 5
                       HUILE CONCRETE
                       CABILL.CONG. TRANCHES DE CABILLAUD PANEES CONGELEES GLACE V/CH CREME GLACEE VANILLE CHOCOLAT
080048 FRO 1 5
                       EPINARD H.SURG. HACHES.SURGELES
080049 FRO 1 5
080050 SOU 1 6
                       POTAG. DES. POUL-VERM
                       BOUILLON CUL.DESHYD
080051 SOU 1 6
080052 LEG 1 5
080053 ENF 1 6
                       PUREE DESHYDRAT.
                       PT POT POM.FRAISE
```

# 8 - PRODUITS (SUITE)

```
(1) (2) (3) (4)(5)
080054 BOI 1 6
                       CHOC.PDR.INSTANTANE
080055 BOI 1 4
                       CAFE GRAIN 100ARABIC
                       BIERE BLONDE
080055 BOI 1 6
                       APERITIF DOUX
UB0057 ALC 1 6
                                       160G
080058 ALC 1 6
                       PASTIS
U80059 ALC 1 6
                       WHISKY BAS GAM. 40DG
                       PAIN ORDIN
080060 PAI 1 1
080061 PAI 1 3
                       PAIN CAMPAGNE
                       PAIN SEIGLE
080062 PAI 1 3
080063 PAI 1 3
                       PAIN MIE TRANCHES
080064 FRU 1 3
080065 FRU 1 3
                       BANANES
                       CITRONS
080066 FRU 1 3
                       POMELOS
                                  JAUNES
080067 FRU 1 3
                       POMMES
                                  GOLDEN
080068 BOI 2 6
                       BOISSONS ORANGE
                       EAUX MINERALES
080069 BOI 1 6
080070 BOI 2 6
080071 BOI 2 6
                       COLA
                       INDIAN TONIC
080072 BOI 1 6
                       CAFE INST.LYOPHILISE
080073 FRU 1 4
                       ORANGES NAVEL ESP.
080074 FRU 1 4
                       BANANE CT1
080075 FRU 1 4
                       BANANE CT2
080076 FRU 1 4
080077 FRU 1 4
                       CITRON CT1
                       CITRON CT2
080078 FRU 1 4
                       POMELO CT1
080079 FRU 1 4
                       POMELO CT2
080080 FRU 1 4
                       POMMES CT1
                       POMMES CT2
ORANGE CT1
ORANGE CT2
080081 FRU 1 4
080082 FRU 1 4
080083 FRU 1 4
```

- (1) Numéro du fichier
- (2) CODE PRODUIT
- (3) GROUPE DE PRODUIT
- (4) IMPORTANCE
- (5) DÉLAI DE CONSERVATION

```
9 - GROUPES DE PRODUITS
(1)(2)
USALC
                       BOISSONS ALCOOLISEES
09BIE
                       BIERES
09BIS
                       BISCUITS, GATEAUX, CONFISERIE, CHOCOLATS
09B0I
                       BOISSONS, CAFE, THE, BOISSONS NON ALCOOLISEES, EAUX MINERALES
09CER
                       CEREALES
U9CHA
                       CHARCUTERIES ET SALAISONS
09CON
                       CONSERVES DE POISSONS. VIANDE, LEGUMES ET FRUITS
09ENF
                       ALIMENTS POUR ENFANTS
09EPI
                       CONDIMENTS ET EXTRAITS DE VIANDES
09FAR
                       BISCOTTES, CRACKERS, PREPAR, POUR GATEAUX ET FLANS, FARINE, SEL.
                       PRODUITS SURGELES Y COMPRIS LA CREME GLACEE
09FR0
09FRU
                       FRUITS FRAIS
09GRA
                       HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES MARGARINES
                      PRODUITS LAITIERS ET APPARENTES.LAIT.QEUFS.BEURRE,FROMAGES LEGUMES EN PAQUETS
09LAI
09LEG
09MAR
                       CONFITURES ET MARMELADES
09PAI
                       PAINS
09901
                      POISSONS FRAIS, CRUSTACES, MOLLUSQUES
09500
                      POTAGES
09SPA
                       PATES, SPAGHETTIS, MACARONIS, RAVIOLIS
09TAB
                       TABAC
09VIA
                       VIANDES
(1) Numéro du fichier
                               (2) Code du groupe de produits
                                    10 - ORIGINE
                       PRODUIT NATIONAL
102
                       PRODUIT IMPORTE
103
                       PRODUIT MIXTE
104
                       PRODUIT D'ORIGINE NON DEFINIE
   (1) Numéro du fichier
                              (2) Code ORIGINE
(1)(2)
                                  11 - IMPORTANCE
111
                      PRODUIT VITAL
112
                      PRODUIT NON VITAL
                          (2) Code importance
   (1) Numéro du ficheir
(1)(2)
                          12 - MODALITE DE FIXATION DES PRIX
121
                       PRIX NORMAL
122
                       OFFRE SPECIALE
123
                       MODALITE DE FIXATION DU PRIX NON DEFINI
(1) Numéro du fichier
                         (2) Code de modalité de fixation du prix
(1)(2)
                                 13 - DELAI DE CONSERVATION
131
                       MOINS D'UNE SEMAINE
132
                       DE 8 A15 JOURS
16 JOURS A UN MOIS
133
134
                       UN A TROIS MOIS
135
                       TROIS MOIS A UN AN
136
                       PLUS DIUN AN
                        (2) Code du délai de conservation
 (1) Numéro du fichier
```

```
(1) (2)
         (3)
                 (4)
                          (5)
140001 5.9952 0300 12013.96
140002 5.9524 0300
                       12#14G
140003 66.667 0300
                       15G
140004 17.857 0300
140005 16.393 0300
140006 4.0984 0300
                       56G
                       61G
                       4#61G
140007 15,385 0300
                       65G
140008 14.286 0300
                       70G
140009 4.7619 0300
                       3 # 7 0 G
140010 2.3810 0300
                       6#70G
140011 1.1905 0300
140012 13.889 0300
                       12#706
                       726
                       3*72G
140013 4.6296 0300
140014 3.4722 0300
                       4 * 72G
140015 13.699 0300
                       736
140015 4.5662 0300
                       3#73G
140017 13,333 0300
                       75G
140018 4.4444 0300
                       3#75G
140019 12.821 0300
                       78G
140020 12,500 0300
                       80G
140021 12.048 0300
                       83G
140022 11.111 0300
                       90G
140023 10.870 0300
140024 10.417 0300
                       92G
                       96G
140025 5.5556 0300
                       2 * 9 0 G
140026 11.765 0300
                       85G
140027 18.182 0300
                       55G
140028 6.8493 0300
                       2#73G
140029 8.1967 0300
                       2#61G
140030 6.0241 0300
                       2#83G
140031 9.0909 0300
                       1106
140032 25,000 0300
                        40G
140033 29.412 0300
                       34G
140034 16.667 0300
140035 10.417 0300
                       60G
                        966 PORTIONS
140035 12.500 0300
                       80G PORTIONS
140037 16.129 0300
                       62G
140038 5.2083 0300
                       2#96GPORTIONS
140039 5.0505 0300
                       3*666
                       3#65G
140040 5.1282 0300
140041 4.0161 0300
                       3*83G
140050 10.000 0300
                       1003
140051 5.0000 0300
                       2#100G
140052 3.3333 0300
                       3#1003
140053 2.5000 0300
                       4 # 1 0 0 G
140054 2.0000 0300
                       5#100G
140055 8.3333 0300
                       1203
140056 8.0000 0300
                       1256
140057 7.6923 0300
                       1306
                                                    (1) Numéro du fichier
140058 3.8462 0300
                       2#1306
140059 7.1942 0300
                       139G
                                                    (2) CODE FORMAT
140060 7.1429 0300
                       1406
140061 3.5714 0300
                       2#140G
                                                    (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT
140062 1.7857 0300
                       4#140G
                                                       PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
140063 6.6667 0300
                       1506
                                                       FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
140064 6.4516 0300
                       155G
140065 6.0241 0300
                       1666
                                                    (4) Unité de BASE (0300 = 1 Kg)
140065 5.8824 0300
                       170G
                                                                   (0544 = 1 L)
140067 1.9606 0300
                       3#1706
                                                   (5) FORMAT
140068 1.4706 0300
                       4#1706
140069 5.7143 0300
                       175G
140070 2.8571 0300
140071 5.1282 0300
                       2#1756
                       195G
140072 20,000 0300
                       50G
```

# 14 - FORMAT (SUITE)

(1) (2)	(3)	(4)	(5)
140073	2.0833	10300	3+160G
140074	5.4348	0300	184G
140075	1.2500	0300	8#1006
140076	8.1967	0300	1556
140077 140078	5.2632 6.2500	0300 0300	1906 1606
140079	3.3333	0300	2#150G
140080	7.0423	0300	1426
140081	7.4074	0300	135G
140082	9.0909	0300	1106
140084	2.6667	0300 0300	3*140G 3*125G
140086	1.1905	0300	6#140G
140087	0.5952	0300	12#140G
140088	1.2821	0300	6#130G
140089	8.6957 2.9412	0300 0300	1156 2*1706
140091	5.5556	0300	180G
140100	5.0000	0300	2006
140101	4.7619	0300	2106
140102	4.6729	0300	2146
140103	4.4444	0300 0300	225G
140107	4.1667	0300	230G 240G
140106	4.0000	0300	2506
140107	3.8462	0300	2606
140108	3.7736	0300	2656
140109	3.5714	0300 0300	280G
140111	3.5088	0300	285G 290G
140112	4.3103	0300	2326
140113	3,9216	0300	255G
140114	4.4643	0300	224G
140115	4.5455	0300 0300	220G 3*225G
140117	1,9231	0300	2*2606
140150	3,3333	0300	3006
140151	3.1746	0300	3156
140152	3.1250	0300	3206
140153	3.0769	0300 0300	325G 340G
140155	2.8571	0300	3506
140156	2.7027	0300	370G
140157	2.6667	0300	375G
140158	2.5189	0300	3976 3306
140159	3.0303	0300 0300	330G 360G
140161	2,8986	0300	3456
140162	1.6667	0300	2*300G
140175	2.5000	0300	400G
140176	2.4390	0300 0300	4106 3#4106
140178	2.2727	0300	4406
140179	2.2222	0300	450G
140180	2.1739	0300	460G
140181	2.0704	0300	4836
140182	5.0619	0300 0300	480 G 485G
140184	2.4096	0300	4156
140185	0.2033	0300	12#410G
140200	2.0000	0300	500G
140201	1.9608	0300 0300	510G 550G
140203	1.7921	0300	5586

- (1) NUMÉRO DU FICHIER
- (2) CODE FORMAT
- (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
- (4) Unité de base (0300 = 1 Kg) (0544 = 1 L )
- (5) FORMAT

```
(1) (2) (3)
                (4)
                      (5)
11402041 11.75441 103001 157061
140205 1.9048 0300
                      525G
140205 1.7241 0300
                      580G
140207 1.8519 0300
                      5406
140208 0.9091 0300
                      2 + 550 G
140209 0.6667 0300
                      3*500G
140210 0.9804 0300
                      2#510G
140211 1.9417 0300
                      515G
140225 1.6667 0300
                      6006
140226 1.6129 0300
                      6206
140227 1.6000 0300
                      6256
140228 1.5267 0300
                      6556
140229 1.5873 0300
                      630G
140250 1.4286 0300
                      700G
140251 1.3333 0300
                      7506
140252 1.2500 0300
                      8006
140253 1.1765 0300
                      850G
140254 1.1364 0300
                      8806
140255 1.1905 0300
                      840G
140256 1.4085 0300
                      7106
140275 1.1111 0300
                      9006
140276 0.9091 0300
                      1.1KG
140277 1.5385 0300
                      6506
140278 1.7857 0300
                      560G
140279 1.3889 0300
                      720G
14.0300 1.0000 0300
                      1KG
140301 0.7692 0300
                      1.3KG
140302 0.5000 0300
                      2KG
140303 0.3333 0300
140304 0.2000 0300
                      5*1KG
140305 0.6061 0300
                      1.650G
140306 0.8000 0300
                      1250G
140307 0.1667 0300
                      6KG
                                               (1) Numéro du fichier
140308 0.4000 0300
                      2500G
140309 0.2500 0300
                      4KG
                                               (2) CODE FORMAT
140325 9.2593 0300
                      BANDE 108G
140326 8.0000 0300
                      BANDE 125G
                                               (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT
140327 6.2500 0300
                      BANDE 160G
                                                  PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
140328 5.0000 0300
                      BANDE 200G
                                                  FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
140329 3.3333 0300
                      BANDE 300G
140330 2.7778 0300
                      3605
                                               (4) Unité de BASE (0300 = 1 Kg)
140331 3.5714 0300
                      BANDE 280G
                                                              (0544 = 1 L)
                      BANDE 100G
60TABL170G
140332 10,000 0300
140339 5.8824 0300
                                               (5) FORMAT
140340 32,256 0300
                      11TABL 31G
140341 6.452 0300
                      5*11TAB155G
140342 6.6667 0300
                      5#30GBERLT
140343 20.000 0300
                      25+2GSACHT
140344 1.0000 0300
                      IKG ENVLPE MORCEAUX ENVELOPPES
140345 1.0000 0300
                      1KG DETAIL
140346 1.0000 0300
                      IKG SACHETS
140347 1.0000 0300
                      1KG DEMI FROMAGE
140348 10.753 0300
                      93G133TABLETTES
                      CYL 125G
CYL 250G
140350 8.0000 0300
                                 CYLINDRE 1256
140351 4.0000 0300
                      BYERS 250G
140352 4.0000 0300
                      CYL 500G
140353 2.0000 0300
140354 1.3333 0300
                      CYL 750G
                      BVERS 750G
140355 1.3333 0300
                      BVERS 500G
140356 2.0000 0300
140370 1.7857 0300
                      B PNE=560G
                                   4/4
                      B PNE=500G
140371 2.0000 0300
                                   4/4
140372 1.0000 0300
                      B PNT=1KG
```

```
(5)
                  (4)
(1) (2)
          (3)
1140373 4.1905 0300 B PNT=840G
                                      4/4
                        8 PNT=800G
140374 1.2500 0300
                                      4/4
140375 3.5714 0300
                        B PNE=2806
                                      1/2
140376 4.0000 0300
                       B PNE #250G
                                      1/2
140377 2.0000 0300
                       B PNT=500G
                                      1/2
140378 2.3810 0300
140379 2.5000 0300
                        B PNT#420G
                                      1/2
                        B PNT=400G
                                      1/2
140380 4.0000 0300
                       B PNT=250G 1/4
140381 0.2353 0300
                        B PNE4250G 34/4
140382 0.3571 0300
                       B PNE2800G 21/4
140383 0.7843 0300
                       B PNE=840G
                                     6/4
140384 0.2381 0300
                        B PNT4200G 20/4
140385 0.2500 0300
                        B PNT=4KG 20/4
140386 0.9091 0300
                        B PNT1100G
                                      6/4
140387 0.6250 0300
                        2*PNT=800G
                                      4/4 2BOITES
140388 0.7937 0300
                        B PNT1260G
                                      5/4
140389 0.5952 0300
140390 0.4167 0300
                        2*PNT=840G
                                      4/4 2801TES
                                      4/4 3BOITES
1/2 4BOITES
                        3*PNT=800G
140391 0.5952 0300
                        4*PNT=420G
140392 0.5952 0300
                        2#PNT#840G
                                      4/4 2BOITES
140393 1.9608 0300
                        B PNT#510G
                                      4/4
140394 2.3529 0300
                        B PNE#425G
                                      4/4
140395 1.8692 0300
140396 3.7313 0300
                        B PNE#5356
                                      4/4
                        B PNE=268G
                                       1/2
140398 0.7937 0300
                                      1/2 3BOITES
                        3*PNT=420G
140399 2.0000 0300
                        PNE=500G 4/4
                        PNE#425G 1/2
140400 2.3529 0300
140401 2.3810 0300
                        3*PNE#140G 1/4 380ITES
140402 0.4000 0300
140403 1.0000 0300
                        B PNE2500G 20/4
                        2*PNE=500G 4/4 2801TES
140404 0.3968 0300
                        3#PNT=840G 4/4
140405 3.7037 0300
                        B PNE#270G
                        2*PNE=560G
140406 0.8929 0300
140407 0.3125 0300
                        4#PNT#800G
140408 1.1905 0300
                        2#PNT#420G
140409 1.1905 0300
                        6#PNE#140G
140420 11.111 0300
                        TUBE 80G
140421 10.526 0300
                        TUBE 956
140422 10.000 0300
140423 6.6667 0300
                        TUBE 100G
TUBE 150G
140424 6.2500 0300
                        TUBE 160G
TUBE 175G
140425 5.7143 0300
140426 5.0000 0300
                        TUBE 200G
140427 3.0303 0300
                        TUBE 3306
TUBE 706
140428 14.286 0300
                        TUBE 400G
TBE 3#100G
TUBE 370G
140429 2.5000 0300
140430 3.3333 0300
                                                   (1) Numéro du fichier
140431 2.7027 0300
140432 4.5455 0300
                        TUBE 2206
                                                   (2) CODE FORMAT
                       POT 230G
POT 240G
POT 250G
POT 255G
POT 270G
140450 4.3478 0300
140451 4.1667 0300
140452 4.0000 0300
                                                    (3) Coefficient multiplicateur (Coefficient
                                                       PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
140453 3.9216 0300
                                                       FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
140454 3.7037 0300
140455 3.1250 0300
                                                   (4) Unité de BASE (0300 = 1 Kg)
                        POT 320G
                       POT 340G
POT 370G
POT 380G
140456 2.9412 0300
140457 2.7027 0300
                                                                   (0544 = 1 L)
                                                   (5) FORMAT
140458 2.6316 0300
                        POT 3856
140459 2,5974 0300
140460 2.5641 0300
                        POT 3906
140461 2.5000 0300
                        POT 400G
                       POT 440G
POT 450G
POT 500G
140462 2.2727 0300
140463 2.2222 0300
140464 2.0000 0300
```

```
14 - FORMAT (SUITE)
(1) (2) (3) (4)
11404651 1.34231 1030 01
                           (5)
                       POT 7456
POT 7506
POT 8506
140466 1.3333 0300
140467 1.1765 0300
                         POT 900G
140468 1.1111 0300
140469 1.0000 0300
                         POT 1KG
140470 0.9756 0300
                         POT 1025G
                         POT 1050G
POT 1.1KG
POT 1850G
140471 0.9524 0300
140472 0.9091 0300
140473 0.5405 0300
                         POT 2KG
POT 315 G
140474 0.5000 0300
140475 3.1746 0300
140476 3.3898 0300
140477 7.6923 0300
140478 2.8571 0300
                         POT 2956
                         TUBE 130G
                         POT 350G
POT 3*1KG
140479 0.3333 0300
                         POT 2006
140480 5.0000 0300
140481 0.6667 0300
                         POT 1.5KG
140482 5.5556 0300
                         POT 180G
140483 3.0769 0300
140484 1.7391 0300
140485 3.5714 0300
                         POT 325G
POT 575G
                         POT 280G
                         POT 700G
140486 1.4286 0300
140487 3.3333 0300
                         POT 300G
140488 0.7407 0300
                         POT 3#450G
                         POT 1650G
POT 840G
POT 2*750G
140489 0.6061 0300
140490 1.1905 0300
140491 0.6667 0300
140492 1.7094 0300
                         VFF 3#1956
                                        VERRES FANTAISIE FOOT
140493 5.1282 0300
                         VF WD 1956 VERRE FANTAISIE WALL DISNEY
140494 5.1282 0300
                         VFF 1956
                                         VERRE FANTAISIE FOOT
140495 7.6923 0300
140495 3.8462 0300
                         VERRE 130G
                         VF 260G
VF 360G
140497 2.7778 0300
140498 3.8462 0300
                         CHOPE 260G
140499 3.5714 0300
                         VF 280G
140500 7.4074 0300
                         VERRE 1356
140501 6.6667 0300
140502 6.2500 0300
                         VERRE 150G
VERRE 160G
140503 5.1282 0300
                         VF 1956
140504 4.0816 0300
                         VERRE 245G
                         VERRE 2956
VERRE 3706
CHOPE 3706
VERRE 3006
CHOPE 2906
140505 3.3898 0300
140506 2.7027 0300
140507 2.7027 0300
140508 3.3333 0300
140509 3.4483 0300
140510 4.2553 0300
                         Vw 2356
                                        VERRE WHISKY
140511 3.1746 0300
                         CHOPE 315G
140512 1.7094 0300
                         VF 3#1956
140513 4.0000 0300
140514 3.5714 0300
                         CHOPE 250G
CHOPE 280G
140515 4.0000 0300
                         VF 250G
140516 3.4483 0300
                         VF 290G
140517 6.6667 0300
                         VF 150G
140518 4.3478 0300
                         VW 230G
                                                     (1) Numéro du fichier
140519 4.3478 0300
                         CHOPE 230G
140520 4.1667 0300
                         VW 240G
                                                     (2) CODE FORMAT
140521 3.3898 0300
                         CHOPE 295 G
                                                     (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT
140522 5.8824 0300
                         VERRE 1706
140523 4.3478 0300
                         VF 230G
                                                        PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
140524 5.0000 0300
                         VERRE 2006
                                                         FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
140525 2.0833 0544
                         4#12CL
                                                     (4) Unité de BASE (0300 = 1 Kg)
140526 1.3889 0544
                         6#12CL
                                                                      (0544 = 1 L)
140527 1.0417 0544
                         8#12CL
140528 0.6944 0544
                         12#12CL
                                                     (5) FORMAT
140529 0.8772 0544
                         6#19CL
140530 0.6667 0544
                         6#25CL
140531 0.4000 0544
```

10#25CL

```
(1) (2)
                (4)
                         (5)
        (3)
140532 6.3333 10544 12+25CL
140533 0.1667 0544
                      24425CL
140534 1.1905 0544
140535 0.5952 0544
                      3#28CL
                      6#2BCL
140536 0.3571 0544
                      10#28CL
140537 3.0303 0544
                      BOITE 33CL
140538 0.5051 0544
                      6*33CL
140539 2.0000 0544
                      50CL
140540 0.3333 0544
                      6#50CL
140541 1.5385 0544
                      65CL
140542 1.4286 0544
                      70CL
140543 1.3333 0544
                      75CL
140544 1.0000 0544
                      1
140545 0.8772 0544
                      1.14L
140546 0.8000 0544
                      1.25L
140547 0.6667 0544
                      1.56
140548 0.0556 0544
                      12+1.5L
140549 0.4386 0544
                      2.28L
140550 0.3333 0544
                      36
                      56
140551 0.2000 0544
140552 0.2500 0544
                      4L
140553 0.1667 0544
                      6L
140554 1.0101 0544
                      3#33CL
140555 0.7576 0544
                      4#33CL
140556 0.3333 0544
                      4#75CL
140557 5.0000 0544
                      20CL
140558 2.0833 0544
                      4#12CL PC
                                    POT CARTON
140559 1.3889 0544
                      6#12CL PC
140560 1.0417 0544
                      8#12CL PC
                      12#12CL pC
140561 0.6944 0544
140563 1.3889 0544
140564 1.0417 0544
                      6#12CL PP
                                    POT PLASTIQUE
                      8#12CL PP
140565 0.6944 0544
                      12#12CL PP
140566 1.0000 0544
                      1L V CONS
140567 1.0000 0544
                      1L V PERDU
140568 0.8000 0544
                      125CL PDU
140569 1.0204 0544
                      98CL CONS
                      4#75CL PDU
140570 0.3333 0544
140571 0.8000 0544
                      125CL CONS
140572 1.3333 0544
                      75CL PERDU
140573 1.3333 0544
                      3#25CL
140574 5.2632 0544
                      19CL
140575 2.0833 0544
                      4#12CL PP
140576 0.8333 0544
                      6#20CL
140577 1.3889 0544
                      72CL
140578 0.4545 0544
                      4#55CL
                                              (1) Numéro du fichier
140579 0.6667 0544
                      150CL CONS
140580 1.0638 0544
                      94CL CONS
95CL PERDU
                                              (2) CODE FORMAT
140581 1.0526 U544
140582 1.0000 0544
                                              (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT
                      4#25CL
140583 4.0000 0544
                      25CL
                                                 PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
140584 0.3030 0544
                      10+33CL
                                                 FORMAT POUR AVOIR LIUNITÉ DE BASE)
140585 0.6944 0544
                      6#24CL
140586 0.6667 0544
                      3#50CL
                                              (4) UNITÉ DE BASE (0300 = 1 Kg)
140587 0.5000 0544
                      2L.
                                                             (0544 = 1 L)
140588 0.8333 0544
                      10#12CL
140589 0.1111 0544
                      6#150CL
                                              (5) FORMAT
140590 0.4000 0544
                      250CL
140591 3.5714 0544
                      2#14CL
140592 0.1462 0544
                      6*6*19CL
140593 1.0101 0544
                      BTE 3#33CL
                      BTE 3#35CL
140594 0.9524 0544
140595 0.7576 0544 BTE 4*33CL
```

#### 14 - FORMAT (SUITE)

```
(1) (2)
        (3)
                  (4)
                         (5)
140596 1: 3333 10544
                         75CL CONE
                                          VERRE CONSIGNE
140597 0.6579 0544
                         8#19CL
140598 1.5385 0544
                        65CL CGNE CONSIGNE
BTE 35.5CL
140599 2.8169 0544
140600 2.6667 0300
                         6# (60/65)
140601 2.8986 0300
140602 2.4691 0300
140603 1.3333 0300
                         6# (55/60)
                         6# (65/70)
                         12# (60/65)
140604 1.4493 0300
                         12*(55/60)
140605 1.2346 0300
                         12# (65/70)
140606 3.1746 0300
140607 1.5873 0300
                         6# (50/55)
                        12*(50/55)
140608 0.7246 0300
                         24# (55/60)
140609 0.6897 0300
                         20*(70/75)
                                     VERRE WHISKY
VERRE APERITIF
140625 4.0816 0300
                         Vw 2456
140626 3.5714 0300
140627 5.8824 0300
                         VA 280G
                                     VERRE A PIED
TASSE A DEJEUNER
                         VP 1706
140628 3.5714 0300
                         TD 280G
140629 3.7037 0300
                         CHOPE 270G
140630 1.0204 0300
                         CHOPE 980G
140631 3.8462 0300
                        VERRE 260G
VERRE 270G
140632 3.7037 0300
140700 0.5333 0544
                         187.5CL
140701 0.1667 0544
                         6#1L CGNE CONSIGNE
140702 1.0417 0544
                         96CL CONE CONSIGNE
140703 3.0303 0544
                         33CL
140704 8.3333 0544
                         127
140705 1.0417 0544
140705 0.2000 0544
                         96CL PERDU
                         20*25CL
140707 0.8889 0544
                         112.5CL
140708 0.4444 0544
                         225CL
140709 4.1667 0544
                         2*12CL PP POT PLASTIQUE
140750 0.9434 0300
                         BOCAL1060G
140751 0.9009 0300
140752 0.2000 0300
                         POT 3#370G
                         SEAJ 5KG
140753 1.0000 0300
                         SEAU 1KG
                                                    (1) Numéro du fichier
140754 2.0000 0300
                         POT500G GRES
140755 0.9091 0300
                         BOCAL1100G
                                                    (2) CODE FORMAT
140755 0.5556 0300
140757 0.5000 0300
140758 2.0202 0300
                        POT 4#450G
POT 2#1KG
POT 495G
                                                    (3) COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (COEFFICIENT
                                                        PAR LEQUEL IL FAUT MULTIPLIER LE
                         POT 260G
140759 3.8462 0300
                                                        FORMAT POUR AVOIR L'UNITÉ DE BASE)
140760 2.1277 0300
                         POT 470G
                         POT 220G
140761 4.5455 0300
                                                    (4) Unité de BASE (0300 = 1 Kg)
140762 1.0204 0300
                         SEAU 980G
                                                                     (0544 = 1 L)
                                                    (5) FORMAT
```

```
15 - FABRICANT
(1) (2) (3)
150001 001
                      ACSAL
150002 02
                      ALIBEL
150003 05
                      ALSACIENNE
                      ALSA BRASS
150004 02
                                     ALSACIENNE DE BRASSERIE
150005 15
                     AMORA
150006 02
                     AMPHORA
150007 02
                      ANCEL
150008 02
                      ANDROS
150009 04
                     ASTRA CALV
150010 02
                      AURONS
150011 02
                     AVID
150012 00
                     AGRALI 31700 BLAGNAC
150013 03
                     AGNESI&FIGLI
150014 09
                     AGRICAN
150015 02
                     ALS. PROD. ALIM. ALSACIENNE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
150016 02
                     ABC SICA
                                      13860 PEYROLLES
150200 02
                     BAIGNE
                     BANANIA SA
150201 02
150202 02
                     BARNOIN CONDORCET 26110 NYON
150203 02
                     BASSET
150204 04
                     BARBIER DAUPHIN ROUTE NLE 96
                                                        13650 MEYRARGUES
150205 15
                     BELIN
150206 00
                     BENEDICTA MAYOLANDE SA 59113 SECLIN
150207 02
                     BENCET
150208 00
                     BERGER
150209 00
                     BERTRAND
150210 02
                     BESNIER
                     BISC. NANTAISE PLACE FRANÇOIS23 44200 NANTES
150211 15
150212 00
                     BISLOR
150213 00
                     BOIN SA
150214 00
                     BOIRON
150215 02
                     BONDUELLE
150216 02
                     BOUTET SA
                     BEGHIN SAY
150217 02
150218 00
                     BORNIER
150219 00
                     BRAS. ADELSHOFEN
                     BRAS. COOPERATIVE
150220 00
150221 00
                     BRESSON
150222 02
                     BRIDEL
150223 15
                     BROSSARD_GRINGROIRE
150224 03
                     BUITONI
150225 02
                     BARBE & CO
                                                      (1) Numéro fichier fabricant
                     BEAUDOUX
150226 02
150227 06
                     BUCHANANIS DISTILLERS LTD
                                                      (2) CODE FABRICANT
150228 00
                     BOCA-NIZIERE
150229 00
                     BSA-GECODI
                                                      (3) Code centre de décision du groupe
150230 00
                     B.N.L
150231 02
                     BOUCHARD HERVE
150400 02
                     CABY
150401 02
                     CANA
                     CAMPIONI
150402 00
                     CANTALOU
150403 02
150404 02
                     CAPIT COOK DOELAN
150405 03
                     COLOMBANI ALIMENTARI
150406 00
                      CAVES ASSOCIEES
                     CBM CENTRALE BEURRIERE MODERNE
150407 02
150408 02
                      CERALIMENT LU-BRUN
150409 06
                      CEREBOS
150410 00
                     CGES
150411 12
                      CHAMBOURCY
150412 00
                     CINZANO
                     CLAUDEL
150413 00
150414 02
                     CLAC 17380 TONNAY BOUTONNE
150415 15
                     CARNIATO
150416 02
                     CODEC UNA
150417 02
                     GLE SUCRIERE
```

```
(1) (2) (3)
 150418 bd
                           CIE PRDTS ALIM REUNI
CIE FROID ALIMENT.
 150419 02
 150420 02
                           CIE FR BOI GAZEUSES
 150421 00
                           CONEX
150422 02
                           CONS. DMNE VAUMOISE
 150423 00
150424 02
                           CONTIPAL
                           CLHN
                          COOP AGR. CAMARET
COOP AGR. CHAULNIS
COOP LAIT. ANNECY
CORREZE CONSERVES
 150425 02
 150426 02
 150427 02
 150428 02
 150429 05
                           COTE D'OR
 150430 02
                           COULET SA
 150431 02
                           CUSENIER
                           CADBURY SCHWEPPES
CEREBOS ALIMENTAIRE 47440 CASSENEUIL
 150432.06
 150433 06
 150434 00
                           COPAR 10 RUE MERCOEUR 75541 PARIS CEDEX 11
 150435 02
                          CELTICAV 25 RUE SOLFERINO BEZIERS
COPLOT SA 47110 STE LIVRADE S/LOT
 150436 02
150437 00
                           CHAMPIGNEULE
 150438 02
                           CONS MORBIHANNAISE LANVEGEN 56320 LE FAOUET
```

- (1) Numéro fichier fabricant
- (2) CODE FABRICANT
- (3) Code centre de décision du groupe

```
(1) (2) (3)
150439 62
                      CASINO
                      CENTRE LAIT
150440 02
150441 08
                      CARLSBERG
                                      CAVE SOCIETE LA FERMIERE
150442 02
                      CAVE S.FER
150443 00
                      CALLONIET FRERES
150444 02
                                      CONSERVERIE DE LAITA
                      CONS. LAITA
150600 02
                      DELVERT
150601 00
                      DIDIER
150602 00
                      DIST MAUTH ATHIS MONS
150603 00
                      DORCER
150604 00
                      DUMOULIN
150605 00
                      DUROI
150606 02
                      DUVAL SA
150607 02
                      DDF
150608 02
                      DEL ROUSSILLOM
                                       66200 ELNE
                      DUMORTIER FRERES 59202 TOURCOING
150609 02
                      D.E UTRECHT
150610 00
150611 00
                      DULFRANCE
                                      ROUBAIX
150612 02
                      DIS.PLETADE
                                      DISTILLERIE DES PLEIADES
150800 02
                      ECONOMATS DU CENTRE
                      ELBE SA
ELLE-VIRE
150801 00
150802 02
150803 02
                      EMM. CASABLANCA
150804 02
                      ENTREMONT
                                                     (1) Numéro fichier fabricant
150805 02
                      EVIAN-BADOIT
150806 09
                      ELNAKO NAFFLON
                                       GRECE
                                                     (2) CODE FABRICANT
150807 15
                      ELWOOD
                              USA
                                                     (3) Code centre de décision du groupe
150808 00
                      EXCELSIOR SA
151001 02
                      CL.FAUGIER
151002 00
                      FICANO
151003 12
                      FINDUS SA
151004 00
                      FISHER
151005 02
                      FLEURY-MICHON
151006 00
                      FLODOR
151007 00
                      FRCE-LAIT
151008 00
                      FRIGECREME
151009 02
                      FROM. BEL
                      FROM TRIBALLAT H. FROM BONGRAIN GERARD 24430 PERRIGUEUX MARSAC
151010 02
151011 02
151012 00
                      FROM. SAVOYARDE
151013 02
                      FROM . RENARD P.
151014-02
                      FROM. BOURSIN
151015 09
                      FCAT FED. COOP. AGR DE THESSALONIQUE GRECE
151016 02
                      FROM DOUVAINE 74140
                                             GUERRAZ
151017 02
                      FOURNIER DE MARS 38 RUE BENJAMIN CONSTANT ST AMAND MONTRO
                      FRANCE-FARINE 35 MAURE
151018 02
151019 03
                      FERRARO
151200 00
                      GALAC
151201 00
                      GALANO-NOCERA
                      GLE ALIMENTAIRE
GLE BISCUIT
151202 15
151203 05
151204 04
                      GLE CONS. ROUSSET
151205 00
                      GLE CONSOMMATION
151206 02
                      GERAMONT
151207 02
                      GERVAIS-DANONE
151208 00
                      GLENFIDICH DISTIL.
151209 15
                      GLORIA
151210 02
                      GORGES DU TARN
151211 02
                      GRIMAL
151212 02
                      GIRAUDON & FILS 1 RUE DES CATALANS 13007 MARSEILLE
```

```
(1) (2) (3)
154213 601
                     GILCA 4 RUE DES ETROITS 69321 LYON
151214 02
                     GRANIER CAVAILLON
151215 02
                     GERMAIN
151216 06
                     G.BALLANTINE
151217 06
                     GLENFIDDISH DISTILLERY
151218 00
                     G.M.S
151219 00
                     GEVREY
                     GRACIER&CO COTE D'IVOIRE
151220 00
                     HERTA SA 54310 HOMECOURT
151400 02
151401 04
                     HEINEKEN
151402 00
                     HUILOR LCA
151403 00
                     HARRY . S
                                4 RUE PASTEUR 36000 CHATEAUROUX
151404 15
                     HEINZ
151405 00
                     HP FOODS
151601 00
                      INTRA SA
151602 04
                     IGLO SA
151603 00
                     IMBERT
151604 00
                     INTERHUILE HUIL. REUN
                      INIOHOS SA
151605 00
151606 02
                                COOP.
                     ISIGNY
151800 00
                     JONES & CO
151801 00
                     JUTO HUILE
151802 02
                     JANOT
151803 00
                     JOKER
151804 02
                     JACQUEMAIRE
151805 06
                     JOHN WALKER
151805 06
                     JUSTERINI & BROOKS LTD
152000 02
                     KRONEMBOURG
152001 00
                     KRONOS
152002 15
                     KRAFT
                                       RUE DES FG DES POSTES 240 59000 LILLE
152003 06
                     KINGSBURN BLENDERS LTD
152004 09
                     KARABOULOS LTD
152200 00
                     LIABEILLE
152201 02
                     LAIT. CRAON
152202 02
                     LAIT. VAL. DU DROPT
152203 00
                     LA IMPIANA SA
152204 06
                     LANVIN SA
                                                    (1) Numéro fichier fabricant
152205.02
                     LAROCHE FRERES
152206 02
152207 02
                     LEREBOURG
                                                    (2) CODE FABRICANT
                     LENZBOURG
                                                    (3) Code centre de décision du groupe
152208 00
                     LE PORQ & CIE SA
152209 02
                     LESCURE
152210 02
                     LESIEUR
152211 06
                     L.BOCQUET
152212 00
152213 02
                     LUISSIER
                     LUSTUCRU
152214 08
                     LURPAK
152215 00
                     LVT
152216 12
152217 02
                     LIBARON
                     LEONCE BLANC
                     LIEBIG FRANCE 15 RUE DE GENEVE LA COURNEUVE
152218 06
                     LE BAYON LE CROISIC
152219 02
152220 06
                     LONG JOHN DISTILLERY
152222 02
                     LANQUETOT
152223 02
                     LAIT.SAVE&GARONNE
152224 00
                     L.M
152401 00
                     MAILLARD
152402 00
                     MAMESSIER MESSAGE
152403 02
                     MARTENS
152404 00
                     MARTINI SA
```

18)

```
(1) (2) (3)
152405 106
                     MATERNE
152406 02
                     MAUREL-MARCHAND
152407 06
                     MENIER
152408 02
                     MIKO-ORTIZ
152409 00
                     MONIN
152410 12
                     MONT BLANC
152411 00
                     MONTI
152412 00
                     DIST. MONTHYON
152413 06
                     MUTULAR
152414 15
                     MONARCH INTERNATIONAL SAN JOSE CALIFORNIE USA
152415 02
                     MAISON DU CAFE
152416 04
                     MOTTA
152417 02
                     MOULINS DE NOGENT
                                71480 CUISEAUX
152418 02
                     MOREG
152419 03
                     MONTJARDIN SPA MILAN
152420 06
                     MAC FARLANE CAMBELL AND CO
152421 06
                     MAC TULLOCH CY LTD
152422 00
                     MAINGOURD
152423 01
                     MOLKEREI ZENTRALE
                     MFA
152424 00
152425 00
                     M.D.F
                                     64 RUE DE LA FAIENCERIE
152426 00
                     MARSAN
152427 02
                     MONTEL
                     NICOLAS
152600 02
                               ROSPORDEN
152601 02
                     NERE
152602 00
                     NHR UNIPOL
152800 02
                     OLIDA-CABY
                                   BP123 92201NEUILLY SUR SEINE CEDEX
152801 02
                     CNNO
152802 02
                     OTRA ROLLI
152803 02
                     ORLAC
                                RUE DE LA CONVENTION 38200 VIENNE
154804 02
                     ORELE
                                    35330 MAURE
152805 00
                     OIL SA AIX EN PROVENCE
153000 02
                     PALMER
153001 02
                     PAMPRYL
153002 02
                     PANZANI-MILLIAT FRERES
153003 00
                     P.PAULET
153004 02
                     PARE
                                  18-20 RUE C. GAILLARD
                                                           93106 MONTREUIL
153005 00
                     PERNY
153006 02
                     PEPSI-COLA
153007 02
                     PERRIER
153008 00
                     PHYDOR
153009 00
                     PICARD
                     PICON
153010 02
153011 00
                     PILPA
153012 00
                     POLI
153013 02
                     POULAIN
153014 00
                     PRECY
153015 02
                     PREVAL
153016 02
                     PUPIER
                                  15 RUE NICOLAS CHAIZE 42100
                                                                 ST ETIENNE
153017 02
                     PECHESFROID
                                   62203 BOULOGNE S/MER
153018 00
                     POULT BISCUITS MONTAUBAN
153019 00
                     PHOSCAO
                              45110 CHATEAUNEUF S/LOIRE
153020 02
                     PARIDOC
                     PITTERSON LTD
153021 06
153022 00
                     PECHEURS DE FRANCE
153023.00
                     PORTALIS SA
153400 02
                     RAYNAL&ROQUELAURE
                                                    (1) Numéro fichier fabricant
153401 02
                     RECAPET SA
153402 02
                     PERNOD-RICARD
                                                    (2) CODE FABRICANT
153403 00
                     RICHARD
                                                    (3) Code centre de décision du groupe
```

```
(1) (2) (3)
153404 02
                      RIGAL
153405 02
                      RIVOIRE&CARRET
                      ROBERT
153406 00
153407 04
                      ROCHE AUX FEES
153408 02
                      ROUSSILLON ALIMENT.
153409 06
                      ROWNTREE -MACKINTOSH
153410 06
                      ROYCO
153411 02
                      RICHES MONTS
                                     CLERMONT FERRAND
153412 02
                      RAPHALEN 14 RUE R, LE BERRE 29 PLONCOUR LANVERN
153413 00
                      REX
153414 02
                      RIVA-ORANGE
153415 02
                      ROXANE
153416 00
                      REYBIER
153417 02
                      ROUGIER
                                       SULLY S/LOIRE
153600 00
                      SABADEL
153601 06
153602 00
                      SALINS DU MIDI
                      SALONIKIS SA
153603 00
                      PIEMONT SA
                                                      (1) Numéro FICHIER FABRICANT
153604 00
                      SARLAT
153605 02
                      SAUPIQUET
                                                      (2) CODE FABRICANT
153606 00
                      SCA
153607 00
                      SCERA
                                                      (3) Code centre de décision du groupe
153608 00
                      SEB
153609 00
                      SEGMA
153610 02
                      SEMEUSE
153611 02
                      SERVIFRAIS
153612 02
                      SERVIFRAIS QUAI BERIGNY FECAMP
153613 00
                      SGCC
153614 00
                      SIRET
153615 00
                      SITPA
                      SMB
153616 00
153617 00
                      SNAIR&SOCEMAS
153618 00
                      SOCARAL
153619 02
                      SOCIETE
153620 02
                      FERMIERS REUNIS SA
                      SPDM SOCIETE DES PRODUITS DU MAIS
153621 15
153622 02
                      SODIMA-YOPLAIT
153623 00
                      SOLAMI FGT
153624 02
                      SOLAISUD
153626 12
                      SOPAD
153627 02
                      SOPRODEL
153628 00
                      STAM
153629 00
                      STAR SPA
                                 AGRATZ
153630 00
                                 86220 DANGI ST ROMAIN
                      SOFRACO
                                   3 RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX 75008 PAR
LA HAYE GRISELLE 94410 BOISSY ST LEGER
153631 00
                      SEDIPA
                                                                     75008 PARIS
153632 00
                      SICAB
153633 02
                      SOCAVE CIDOU 67580 MIETESHEIM
                      SOFRAPAIN CHEMIN CATUPLAN 69120 VAULX EN VELIN
153634 06
153635 02
                      SENOBLE 89118 JOUY
153636 15
                                     LES PENNES MIRABEAU 13170 LA GAVOTTE
                      SRBG
153637 02
153638 02
                      STE FERM AGR DES CEVENNES 30 BOISSER ET GAYAC
                      SFMA 12 RUE DE REYNE 15002 AURILLAC
SA FERMIERS REUNIS 44 RUE LOUIS BLANC 75481 PARIS CEDEX 1
153639 02
153640, 00
                      STM REVEL
153641 02
                      SPR ROSPORDEN
153642 00
                      SEEGRAMS
153643 03
                      SANTHIA (ITALIE)
153644 00
                      SITAP
153645 06
                      SANDERSON LTD DISTILLERS
153647 00
                      SPABP
```

```
(1) (2) (3)
1536481100
                      SCODI ABIDJAN
153649 09
                      SEKUBE SA GRECE
153650 00
                      SLAUR SA
153800 02
                      TEMPE LAIT
153801 00
                      THEVENIAUD
153802 00
                      THOMAS
153803 00
                      TOY RIONT
                      TURNER
153804 04
153805 00
                      TOURY SA
153806 00
                      TRUYOL&SALVAT
154000 00
                      UFIMA
154001 U2
154002 02
                      UNICO
                      UNICO-SUD
154003 02
                      UN.COOP V.LOT UNION COOPERATIVE DE LA VALLEE DU LOT
154004-00
                      UNION BRASSERIE
154005.02
                      ULN
                              17700 SURGERES
154006 02
                      UCLA
                      UCAL
154007 02
                                    85 LUCON
154008 02
                      UNICOLAIT
                                   BP 57 57401 SARREBOURG
                                     86250 CHARROUX
LIGUEIL (INDRE & LOIRE)
154009 02
                      ULCV
154010 02
                      UNICOOP
154011 02
                      ULPAC
154012 02
                      UNICOPA
                                        22202 GUINGAMP
154013 09
                      ULYS.B.BALIS ATHENES
154200 12
                      VABRE
154201 04
                      VAN HOUTEN
154202 00
                      VERJAMON
154203 00
                      VIÇO
                                                        (1) Numéro fichier fabricant
154204 02
                      VITTEL
154205 00
                      VOLVIC
                                                        (2) CODE FABRICANT
154206 09
                      VERMION NAOUSSA GRECE
154207 00
                      VAN D.BROEKE
                                                        (3) Code centre de décision du groupe
154400 00
                      WEP
154401 00
                      W.PITTERS INTERNAT.
154402 02
                      WILLIAM-SAURIN
154403 06
                      W.LAWSON DISTILLERS LTD
155000 00
                      NON PRECISE
                    16 - CENTRE DE DECISION DU GROUPE (VOIR TABLE PAYS)
(1)(2)
ITECOL
1601
1602
1603
1604
1605
1606
1607
160B
1609
1610
                                     (1) Numéro du fichier
1611
                                     (2) Pays (voir code pays)
1612
1613
1614
1615
1616
1617
1618
```

1619

#### 17 - MARQUES

```
(1) <u>(2) (3)</u>
17/001/11
                       LU
                       ALSACIENNE
170002 1
170003 1
                       PETIT BRUN
170004 3
                       COOP
170005 1
                       CHOCOBN
170006 1
                      BELIN
170007 1
                      PRIDR
17000B 1
                      PHYUOR
170009 1
                      PARE
170010 3
                       CASINO
170011 1
                       PRINCE
170012 2
                       EDUC
170013 3
                       CERCLE ROUGE
170014 2
                       DINA
170015 3
                       BEAJMONT
170016 1
                       SAVANE DE BROSSARD
170017 1
                       POULAIN
17001B 1
                       DOLCA KOHLER
170019 1
                       LANVIN
170020 1
                       CANTALOU
170021 1
                       SUCHARD
170022 1
                      MENIER
170023 1
                       VAL DORA
170024 2
170025 3
                       CONSUL
                       GUIPE
170026 3
170027 3
                       CODEC
                      HTUOMMAM
170028 2
                       AIGUEBELLE
170029 2
                       CENTRA
170030 2
170031 3
                      UNICO
                       SUPER M
170032 1
                       HOLLYWOOD
170033 1
                       PANZANI
170034 1
                       AGNESI
170035 1
                       ALPINA
170036 1
170037 1
                       CAMPIONI
                       RIVOCA
170038 1
                       GRAND VATEL
170039 1
                       BUITONI
170040 1
                       ITALIA
170041 1
                       ANATHOM
170042 1
                       OTRA ROLLI
170043 1
                       BIFARCI
                       RAVIOLIS DU MIDI
170044 1
                      PAESA
170045 1
170046 1
                       RIVOIRE&CARRET
170047 1
                       SCARAMELLI
170048 1
                       SULLY
170049 2
                       KERBRONEC
170050 1
                       CRACKERS RITZ
170051 1
                       BIBA ALSACIENNE
170052 1
                       LA CIGOGNE
170053 1
                       FLEUR LAURAGAIS
170054 3
170055 1
                       ECONOMIA
                       SAINT LOUIS
170056 1
                       SOL BOUCHON
                                                             (1) Numéro du fichier
170057 1
                       BEGHIN SAY
170058 1
                       GURARDUN
                                                             (2) Code MARQUE
170059 1
                       ALSA
170060 1
                       FRANCORUSSE
                                                             (3) Type DE MARQUE
170061 1
                       ANCEL
170062.1
                       PERFECTA
```

```
(1) (2) (3)
170063 11
                      MARQUISE
170064 1
                      LA BALEINE
170065 1
                      CEREBOS
170066 1
                      CASSEGRAIN
170067 1
                      BONDUELLE
170068 1
170069 1
                      SEMEUSE
                      DAUCY
170070 1
                      RAPHALEN
170071 1
                      ALIBEL
170072 1
                      NICOLAS
170073 1
                      BOUTET
170074-1
                      LE BRETON
170075 1
                      RECAMIER
170076 1
                      COPLOT
170077 2
                      AMBASSADEURS
17007B 1
                      ST MAMET
170079 1
                      SILVER LEAF
170080 2
                      TABALI
170081 1
                      LENZBOURG
170082 2
                      MARTIN'S
170083 1
                      RIVIERA
170084 1
                      GOLDEN STREAM
170085 1
                      MURVILLE
170086 1
170087 2
                      SUMMER FRUIT
                      ELITE
170088 1
                      CONEX
170089 1
                      VECO
170090 1
                      DEL
170091 1
                      LIBBYS
170092 1
                      COBRA
170093 1
                      LORY ! S
170094 1
                      CLEMENT FAUGIER
170095 1
                      VALADE
170096 1
                      LEONCE BLANC
170097 1
                      ANDROS
170098 1
                      DELVERT
170099 1
                      SABATON
                      SAUPIQUET
170100 1
170101 1
                      CAPITAINE COOK
170102 1
                      PAUL PAULET
170103 1
                      POMPON ROUGE
170104 1
                      BASSET
170105 1
                      PHILIBERT
170106 1
                      CONNETABLE
170107 1
                      PECHEURS DE FRANCE
170108 1
                      PECHEURS BRETONS
170109 1
                      GARBIT
170110 1
                      WILLIAM SAURIN
170111 1
                      GEO
170112 1
                      RAYNAL&ROQUELAURE
170113 1
                      MUTULAR
170114 1
170115 1
                      MONTAGNARD
                      RECAPET
170116 1
                                                              (1) Numéro du fichier
                      OLIDA
170117 1
                      CAREC
                                                              (2) Code MARQUE
170118 1
                      LE CABANON
170119 1
                      LAROCHE FRERES
                                                              (3) Type DE MARQUE
170120 1
                      MATERNE
170121 1
                      LEREBOURG
170122 1
                      AURONS
```

```
(1) (2) (3)
170123111
                      DORCER
170124 2
                      BEURRE CEE
170125 1
                      BOIN
170126 1
                      FICANO
170127
                      ONNO
170128 1
                      HERTA
170129 1
                      FLEURY MICHON
170130 1
                      CABY
170131 1
                      SOPREX
170132
                      HEINZ
170133
                      AMORA
170134 1
                      CROSSELBLACKWELL
170135 1
                      LOUIS BOCQUET
170136 1
                      BENEDICTA
170137 1
                      STAR
170138 1
                      LESIEUR
170139 1
                      GREY POUPON
170140 2
                      REMA
170141 1
                      MAILLE
170142 1
                      BORNIER
170143 1
                      SOCIETE
170144
                      GRIMAL
170145 1
                      LA FERMIERE
170146 1
                      PHENIX
170147 1
                      PAPILLON
170148 1
                      COULET
170149 1
                      RIGAL
170150 1
                      VERNIERE FRERES
                      CAPRICE DES DIEUX
170151 1
170152 1
                      SUPREME
170153 1
                      GERAMONT
170154 1
                      CREME DES PRES
                      VACHE QUI RIT
VACHE GROSJEAN
170155 1
170156
                      MERE PICON
170157 1
170158 1
                      JUNIORS
170159 1
                      BOURSIN
170160 1
                      TARTARE
170161 1
                      CANTADOU
170162 1
                      GERVAIS
170163 1
                      SUPERLAIT
170164 1
                      LACTEL
170165 1
                      CANDIA
170166 1
                      CONCORDE
170167
                      MONTS DIAUVERGNE
170168 1
                      NOVA
170169 1
                      ELLE ET VIRE
170170 1
                      GLORIA
170171 1
                      FRANCE LAIT
170172.1
                      NESTLE
170173.1
                      MONT BLANC
170174 1
                      REGILAIT
170175 1
                      HEUDEBERG
                                                               (1) Numéro du fichier
170176 1
                      CHAMBOURCY
170177 1
                      DANQNE
                                                               (2) CODE MARQUE
170178 1
                      YOPLAIT
170179
                      LA ROCHE AUX FEES
                                                               (3) Type DE MARQUE
170180 1
                      YOVAL
170181 1
                      MARTENS
                      LE MONT JOLY
170182 1
```

```
(1) (2) (3)
17018311
                      LE BON BLANC
170184 1
                      YABUN
170185 1
                      MONT FLEURI
170186 1
                      ETOILE DU BERGER
170187 1
                      CLAIRMONT
170188 1
                      PAYS VERT
                      CORDONS BLEUS
170189 1
170190 1
                      RICHES MONTS
170191 1
                      ROYAL
170192 1
                      ISIGNY
170193 1
                      VIRLUX
170194 1
                      CLAUDEL
170195 1
                      CHARENTE POITOU
170195 1
                      PREVAL
170197 1
                      BRIDEL
170198 1
                      LESCURE
170199 1
                     NERE
170200 1
                     BAIGNES
170201 1
                      VALLEE VERTE
170202 1
                     FLEUR DES MONTS
170203 1
                     BONLAIT
170204 1
                      ASTRA
170205 1
                     PAX
170206 1
                     EXCEL
170207 1
                     NILO
170208 2
170209 2
                     DEFI
                     DIANA
170210 2
170211 2
                      VISO
170212 1
                     MARVA
170213 2
                      CROIX D'ARGENT
170214 1
                     HUILOR
170215 2
                     BEURRE LAITIER
170216 1
                      PRECY
170217 2
                     ROBERT
170218 2
                     DELTA
170219 2
                     MAUREL
170220 2
                     OLIOR
170221 2
                     BELMUL
170222 3
                     ROJRE
170223 1
                     FRUIDOR
170224 1
                     AUREA
170225 2
                     DUMOULIN
170226 2
                     BELHUIL
170227 2
                     SOLIOR
170228 1
                     FINDUS
170229 1
                     VIVAGEL
170230 1
170231 1
                      SERVIFRAIS
                      RIVOGEL
170232 1
                      CAP NORD
170233 1
                     MIKO
170234 1
                     FRIGECREME
170235 1
                     MOTTA
                                                              (1) Numéro du fichier
170236 1
                     PILPA
170237 1
                     BOIRON
                                                              (2) CODE MARQUE
170238 1
                      IGLO
170239 1
                      KNORR
                                                              (3) Type de marque
170240 1
                     MAGGI
170241 1
                     ROYCO
```

MOUSLINE

170242 1

```
(1) (2) (3)
17024311
                      FLODOR
170244 1
                      VINCA
170245 1
                      UNICA
170246 1
                      GERBER
170247 1
                      NESQUICK
170248 1
                      BENCO
170249 1
                      VAN HOUTEN
170250 1
                      OASIS
170251 1
                      BANGA
170252 1
                      BALI
170253 1
                      POKER
170254 1
                      EVIAN
170255 1
                      CONTREX
170256 1
                      VITTEL
170257 1
                      VOLVIC
                      COCA COLA
170258 1
170259 1
                      PEPSI COLA
170260 1
                      SCHWEPPES
170261 1
                      PSCHITT
170262 1
                      NESCAFE
170263 1
                      J VABRE
170264 1
                      MAXWELL
170265 1
                      CORSAIRE
170266 1
                      LA MAISON DU CAFE
170267 1
                      KRONENBOURG
170268 1
                      33 EXPORT
170269 1
                      FISHER
170270 1
                      HEINEKEN
170271 1
                      KANTERBRAU
170272 1
                      MEUSE
170273 1
                      MUTZIG
170274 1
                      MARTINI
170275 1
                      CINZANO
170276 1
                      RICARD
170277 1
                      PASTIS 51
170278 1
                      DUVAL
170279 1
                      PERNOD
170280 1
                      PECANIS
170281 1
                      JUNOT
170282 1
                      CASANIS
170283 1
                      BOB ANIS
170284 1
                      PARADOU
170285 1
                      BERGER
170286 1
                      ALIZE
170287
                      GERMAIN (41DG1)
170288 1
                      THOMAS
170289 1
                      SUPRANIS
170290 2
                      TORRID
170291 1
                      PEC
170292 1
                      PASTIDOR
170293 1
                      JOHNNY WALKER
170294 1
                      VAT 69
                      LABELS
170295 1
170296 1
                      SCOTTISH CLUB
                                                              (1) NUMÉRO DU FICHIER
170297
                      OXFORD CLUB
                      MACKENNAS GOLD
170298 1
                                                              (2) CODE MARQUE
170299 1
                      JAMES MARTIN'S
170300 1
                      GORDON OR
                                                              (3) Type DE MARQUE
170301 1
                      OLD SPENCER
```

W ET P

170302 1

(1) (2) (3)		
11 70 30 3) 11	GUADO	
170304 2	GUARD ETAL MATERY	
170304 2	FIN WHISKY	
170306 1	WINDSOR CASTLE DIXOS	
170307 1	GOLDEN CROSS	
170308 1	WINCHESTER	
170309 1	GRANTIS	
170310 1	ISLAND SCOTCH	
170311 1	BLACK AND WHITE	
170312 1	DUROI	
170313 1	KINGCORN	
170314 1	HARRY IS	
170315 1	AUGA	
170316 1	TURNER	
170317 1	LUXBREAD	
170318 1	SANS MARQUE	
170319 1	LURPAK	
170320 1	HERBAGES DE LOIRE	
170322 1	VEGETALINE	
170323 1	KUBOR	
170324 1 170325 1	AMERICAN BREAD	
170325 1	BARBIER DAUPHIN BEAUMOULIN	
170327 1	BESNIER	
170328 2	BEURRE DE TABLE	
170329 2	BON BEURRE LAITIER	
170330 1	BONNE MAMAN	
170331 1	CARLSBERG	
170332. 1	CHAMPIGNEULE	
170333.1	CLAIRMONT	
170334 1	CONCORDE	
170335 1	CONDE	
170336 1	CONFITURES DU RELAIS	
170337 1	COQ.GARD	
170338 1	COTE DOR	
170339 1	4D	
170340 1	D.JINO	
170341 1 170342 1	ELWOOD	
170342 1	ETOILE DU BERGER FERME DE L,ISLE	
170344 1	FINS HERBAGES	
170345 1	FOUR ROSES BOURBON	
170345 1	FRAIS LUX	
170347 1	GRANIER	
170348 1	HAUT QUERCY	
170349 1	HEUDEBERG PAIN DE MIE	
170350 1	JOLLY	
170351 1	KRAFT	
170352 1	LA PIERRE LONGUE	
170353 1	LA BONNE VACHE	
170354 1	LEGAL	
170355 1	LES HAUTS PLATEAUX	(4) 11
170356 1	LIEBIG	(1) Numéro du fichier
170357 1 170358 1	LOUIT	(2) Code MARQUE
170359 1	MAMIE Marina	• •
170360 1	MARJUISE DE POMPADOUR	(3) Type de marque
170361 1	MAS DAUGE	
170362 1	NB	
170363 3	MERCEDES	

```
(1) (2) (3)
17/0364 1
                      MILADY
170365.1
                      MILLIAT FRERES
170366 1
                      MOCO
170367 1
                      MONARCH
170368 1
                      NEIGE OLYMPIQUE
170369 1
                      OBERNAI VILLAGE
170370 1
170371 1
                      ORELE
                      PALM
170372 1
                      PAMPRYL
170373 1
                      PARISA
170374 1
                      PATRICK
170375 1
                      PAYS VERT
170376 1
                      PICON
170377 1
                      PRESIDENT
170378 1
                      PRINCES (CONSERVES)
170379 1
                      PUPIER
170380 1
                      REDDY
170381 1
170382 1
                      RIANS PLUME
                      RIVAL
170383 1
                      RUBAN BLEU
170384-1
                      SASSO
170385 1
                      SAVORA
170386 1
170387 1
                      SCORE
                      SAINT HONORE
170388 1
                      SEEGRAMS
170389 1
                      SENOBLE
170390 1
                      SUHUT
170391 1
                      SURGERES
170392 1
                      SUPRALTA
170393 1
                      TAIGA
170394 1
                      TCHAO
170395 1
                      VALBAN
170395 1
170397 1
                      VALLEE DU DROPT
                      WHITE HORSE
                      TOUR BLANCHE
170398 1
170399 1
                      VALSTAR
170400 3
                      SMB
170401 1
                      VICO
170402 1
                      LE PEPERE
170403 1
                      PETITE PRINCESSE
                      BORDEAU CHESNEL
170404 1
170405 1
                      STELLA ARTOIS
170405 1
                      HP
170407 1
                      KRONENPILS
170408 1
                      HERTENBRAU
170409 1
                      PILSKA
170410 1
                      ROYAL (CAFE)
170411 1
                      FIZZ
170412 1
                      BLEDINA
170413 1
                      14021 PASTIS
170414 1
                      FERRARO
170415 1
                      LES DEUX PAYSANNES
                                                                 (1) NUMÉRO DU FICHIER
170416 1
                      TEMPE-LAIT
170417 1
                      1664 DE KRONENBOURG
                                                                 (2) CODE MARQUE
170418 1
                      MONTI
170419 1
                      RITTER
                                                                 (3) Type DE MARQUE
170420 1
                      OLMA
170421 1
                      KANTERPILS
170422 1
                      BRESSON 43 DG
170423 1
                      LONG JOHN
```

```
(1) (2) (3)
17042411
                      LA LAITIERE
170425 1
                      BEURRE DE TOURRAINE
170426 1
170427 1
                      MAMESSIER
                      OLISOLEIL
170428 1
                     SLAVIA
170429 1
                     PYNS BRETONS
                                     PAYSANS BRETONS
170430 1
                      DESCHAMPS
170431 1
                     PELFORTH
                     LE QUC
170432 1
170433 1
                      MARMITON
170434 1
                      COLOMAS
170435 1
                      YOR UD VILLOM YOR NILLCM
170435 1
                      SUIKER
170437 1
                     ORFA
170438 1
                      JOKER
170439 1
                     R.B
170440 1
                     KRONOS
170441 1
                     MANETTE
170442.1
                     PTE FERMIERL
170443 1
                     VALVERT
170444 3
                     CLAUDIA
170445 1
                     SAINT BATZ
170446 1
                     PALMER
170447 1
                     CAFET COLOMBIE
170448 1
                     BEUR. PROVINCES BEURRE DE NOS PROVINCES
170449 1
                     SUNFIX
170450 1
                     LORTE
170451 1
                     BEUR DOMAINE
                                     BEURRE DU DOMAINE
170452 1
                     CHARDON BL
                                   CHARDONS BLEUS
170453 1
                     JLB
170454 1
                     WHITE LAHEL
170455 1
                     HAIG
170456 1
170457 1
                     ARC ROMAIN
                     RED LABEL
170458 1
                     LRD KENETH
                                    LORD KENETH
170459 1
                     BALLANTINE
170460 1
                     OLD TAYLOR
170461 1
                     W LAWSON
170462 1
170463 1
                     SUISSE NMD
                                   SUISSE NORMANDE
                     ALOUETTE
170464 1
                     CAMPE
                     GERMAIN 45DG
170465 1
170466 1
                     ELBRE
170467 1
                     STENVAL
170468 1
                     AUDISIO
170469 1
                     PIEMONT
170470 1
                     LUTIN NORMAND
170471 1
                     SKO
170472 3
                      JULIA
170473 1
                     ALRIC
170474-1
                      AMIEUX
170475 1
                     FIN
170476 1
                     DMA
170477 1
                     COLOMBIOR
                                                               (1) Numéro du fichier
170478 1
                     FRUITE
                                                               (2) CODE MARQUE
170479 1
                     ARTIC
170480 1
                     COIN FLEURI
                                                               (3) Type DE MARQUE
170481 1
                     PONTHEVIS
170482 1
                     VERNET
170483 1
```

LA MONEGASQUE

```
(1) (2) (3)
                                           17 - MARQUES (SUITE)
11 70 484 111
                      VACHE EXQUISE
170485 1
                                      JACQUES VABRE
                      J. VAB. NECTAR
170486 1
                      J. VAB. DEGUSTATION
                                            JACQUES VABRE
170487 1
                      J.D'ARC
170488 1
                      BEUR.DUCS BEURRE DES DUCS
170489 1
170490 1
                      MAYLORD
                      CEDO
                      HELLENIC SKY
170491 1
170492 1
                      A.B.C
170493 1
                      SAVOY
170494 1
                      FRIONOR
170495 1
                      VEDETTE
                      M.CAFE OR MAISON DU CAFE QUALITE OR
170495 1
170497 1
                      VERMION-NAOUSSA
170498 1
                      DULFRANCE
170499 1
                      VREY
170500 1
                      FRINGALE
170501 1
                      PHENIX COLA
170502 1
                      MAINGOURD
170503 1
                      BALIS
                      SEKOBE
170504 1
                                      CONFITURES DU PRIEURE
170505 1
                      CONF.PRIEURE
170506 1
                      SUPER ISIGNY
170507 1
                      ALGAU
170508 1
                      NID DIANJOU
170509 1
                      FAMA
170510 1
                      RESI
170511 1
                      PUR COLOMBIE
170512 1
                      TW
170513 1
                      STORIONE
170514-1
                      PIKAROME
170515 1
                      CHOVILAIT
170516 1
                      S.G
170517 1
                      DULCINE
170518 1
                      BREDA
170519 1
                      REYBIER
170520 1
                      LAIT 2000
170521 1
                      PALMANIS
170522.1
                      CREMOR
170523 1
                      CEVENNES
                      EDUC 41DG
170524 3
170525 1
                      BEUR. ISIGNY BEURRE D'ISIGNY
170526-1
                      JACKMIE
170527 1
                      BEUR . NORMAND
170528 1
                      MONTEL
170529 3
                      MARCO
                                                                 (1) Numéro du fichier
170530 1
                      BELLIS
170531 1
                      REM
                                                                 (2) CODE MARQUE
                      BOUCHARD
170532 1
170533 1
                      CAREC
                                                                 (3) Type DE MARQUE
170534 1
                      CHANCERELLE. FRERES
170535 1
                      PETIT FRIQUET
170536 1
                      ISIGNY COOPERATIVE
170537 1
                      BOUVAIS FLON
```

# (1)(2) 18 - TYPE DE MARQUE 181 MARQUE DE FABRIQUE 182 MARQUE DE COMMERCE 183 OWN LABEL

(P) Numéro du fichier

(2) Code du Type de MARQUE

Communautés européennes — Commission

# Etude sur la concentration, les prix et les marges dans la distribution des produits alimentaires

#### Evolution de la concentration et des prix dans la distribution alimentaire en France

par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (I.A.M.) Groupe de recherche: G. GHERSI, M. C. ALLAYA, M. ALLAYA

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1980 — 286 p. — 21 x 29,7 cm

Collection Etudes: Série Evolution de la concentration

et de la concurrence - 1980 - 45

FR

ISBN 92-825-1662-8

BFR 275 DKR 53,50 DM 17,20 FF 40 LIT 8100 HFL 18,80 UKL 4.15 IRL 4.60 USD 9,70

La Commission a lancé en 1970 un programme de recherches sur l'évolution de la concentration et de la concurrence dans plusieurs secteurs et marchés de l'industrie manufacturière dans les différents pays membres (textile, papier, pharmaceutique, photographique, cycles et motocycles, machines agricoles, machines de bureau, machines textiles, matériel pour le génie civil, matériel de levage et de manutention, appareils électroniques — radio, TV, électroacoustique — appareils électrodomestiques, industries alimentaires et boissons).

Une deuxième série d'études a été ensuite mise en place en 1975, visant à décrire la structure de l'appareil de distribution, des prix et des marges en ce qui concerne les produits alimentaires, dans les différents pays de la Communauté.

Le présent volume a pour objet la structure de la distribution ainsi que les enquêtes sur les prix et les marges bénéficiaires brutes ("mark-up") en France. Il constitue le tome 1 d'une étude globale appliquant la méthodologie de recherche mise en place par la Commission ("Concurrence multiple et structure des prix", par Remo Linda — Série évolution de la concentration et de la concurrence n° 8 — juin 1978).

L'appendice "Place et rôle de l'informatique dans le développement des enquêtes" complète le présent volume.

L'Annexe statistique de la présente étude fait l'objet d'une diffusion restreinte à usage interne. Elle peut être demandée à la Division "Structure des marchés" DG IV — Commission des Communautés européennes, Bruxelles.

Dans l'Annexe statistiques ont été réunies l'ensemble des informations relatives aux procédures de traitement informatique des enquêtes, et les tableaux résultant du traitement des enquêtes sur les prix et les marges de janvier 1978, juillet 1978 et janvier 1979.

## Salgs- og abonnementskontorer · Vertriebsbüros · Sales Offices Bureaux de vente · Uffici di vendita · Verkoopkantoren

#### Belgique - België

Moniteur belge — Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42 —
Leuvensestraat 40-42
1000 Bruxelles — 1000 Brussel
Tél. 512 00 26
CCP 000-2005502-27
Postrekening 000-2005502-27

Sous-dépôts — Agentschappen: Librairie européenne — Europese Boekhandel Rue de la Loi 244 — Wetstraat 244 1040 Bruxelles — 1040 Brussel

#### CREDOC

Rue de la Montagne 34 - Bte 11 - Bergstraat 34 - Bus 11 1000 Bruxelles 1000 Brussel

#### Danmark

J.H. Schultz Boghandel Møntergade 19 1116 København K Tif. (01) 14 11 95 Girokonto 200 1195

Underagentur: Europa Bøger

Gammel Torv 6 Postbox 137 1004 København K Tlf (01) 15 62 73

#### **BR** Deutschland

Verlag Bundesanzeiger
Breite Straße – Postfach 10 80 06 5000 Köln 1
Tel. (0221) 21 03 48 (Fernschreiber: Anzeiger Bonn 8 882 595)
Postscheckkonto 834 00 Köln

#### France

Service de vente en France des publications des Communautés européennes

Journal officiel

26, rue Desaix 75732 Paris Cedex 15 Tél. (1) 578 61 39 — CCP Paris 23-96

Service de documentation D.E.P.P. Maison de l'Europe 37, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris

#### Ireland

Tél. 887 96 50

Government Publications
Sales Office
G.P.O. Arcade
Dublin 1

or by post from Stationery Office

Dublin 4 Tel. 78 96 44

#### Italia

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi 10
00198 Roma – Tel. (6) 8508
Telex 62008
CCP 387001

Agenzia

Via XX Settembre (Palazzo Ministero del tesoro) 00187 Roma

#### Grand-Duché de Luxembourg

Office des publications officielles des Communautés européennes

5, rue du Commerce Boîte postale 1003 – Luxembourg Tél. 49 00 81 – CCP 19190-81 Compte courant bancaire: BIL 8-109/6003/300

#### Nederland

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf Christoffel Plantijnstraat, 's-Gravenhage Postbus 20014 2500EA s'-Gravenhage Tel. (070) 78 99 11 Postgiro 42 53 00

#### **United Kingdom**

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London SE1 9NH
Tel. (01) 928 69 77, ext. 365
National Giro Account 582-1002

#### **United States of America**

European Community Information Service 2100 M Street, N.W. Suite 707 Washington, D.C. 20 037 Tel. (202) 862 95 00

#### Schweiz - Suisse - Svizzera

Librairie Payot 6, rue Grenus 1211 Genève Tél. 31 89 50 CCP 12-236 Genève

#### Sverige

Librairie C.E. Fritze
2, Fredsgatan
Stockholm 16
Postgiro 193, Bankgiro 73/4015

#### España

Libreria Mundi-Prensa Castelló 37 Madrid 1 Tel. 275 46 55

Andre lande · Andere Länder · Other countries · Autres pays · Altri paesi · Andere landen

Kontoret for De europæiske Fællesskabers officielle Publikationer · Amt für amtliche Veröffentlichungen der Europäischen Gemeinschaften · Office for Official Publications of the European Communities · Office des publications officielles des Communautés européennes · Ufficio delle pubblicazioni ufficiali delle Comunità europee · Bureau voor officiële publikaties der Europese Gemeenschappen

Luxembourg 5, rue du Commerce Boîte postale 1003 Tél.  $49\,00\,81$  · CCP  $19\,190-81$  Compte courant bancaire BIL 8-109/6003/300

BFR 275 DKR 53,30 DM 17,20 FF 40 LIT 8100 HFL 18,80 UKL 4.15 IRL 4.60 USD 9,70